Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14900 – 7 F

MERCREDI 23 DÉCEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Alors que M. Milosevic est donné vainqueur du scrutin présidentiel

Américains et Européens débattent d'une intervention contre Belgrade

Une nouvelle réunion du Conseil de sécurité de l'ONU devait avoir lieu mardi 22 décembre pour mettre au point une résolution visant à renforcer l'interdiction de survol de la Bosnie-Herzégovine par l'aviation serbe. Les Etats-Unis, qui proposent des interventions aériennes ponctuelles, s'opposent aux Britanniques et aux Français qui préféreraient des mesures dissuasives et progressives. A Belgrade, M. Milan Panic a demandé l'annulation des élections pour fraude, alors que les premiers résultats donnent une large avance au président sortant, M. Slobodan Milosevic.

Une défaite pour la Serbie

LES résultats ne sont encore que partiels, mais déjà il apparaît que M. Slobodan Milosevic a très certainement remporté l'élection présidentielle en Serbie – marquée par de graves irrégularités, – devançant largement son rival et premier ministre Milan Panic, selon les chiffres rendus publics, lundi 21 décembre, par la commission électorale serbe. A en croire cette dernière, le président sortant aurait même passé la barre de la majorité absolue dès le premier tour. M. Panic ne s'est pas résolu à la défaite et a aussitôt annoncé qu'il allait demander l'annulation des élections de dimanche en raison des fraudes qui ont entaché le scrutin.

En vérité, cette «défaite» risque bien, si elle se confirme, d'être celle de la Serbie. En premier lieu, les indications fournies par la commission électorale laissent penser que les autorités serbes vont s'enfoncer encore un peu plus dans une politique qui a déjà ensanglanté l'ex-Yougoslavie – en provoquant l'isolement international de Belgrade – et qui continue à faire des ravages en Bosnie-Herzégovine.

Etant donné le choix très clairement fait par les Occidentaux en faveur de M. Panic, espoir de la raison mais «traître» aux yeux des partisans de M. Milosevic, on ne peut que prédire un isolement encore plus grand de la Serbie à l'heure où les Européens et les Américains étudient diverses mesures pour renforcer leurs sanctions.

EN second lieu, l'ampleur des irrégularités, relevées tant par l'opposition démocratique serbe que par les observateurs étrangers, montre en quelle estime M. Milosevic et ses amis tiennent les principes démocratiques. Que ce soit vis-à-vis des autres peuples de l'ex-Yougoslavie ou du leur, seul le résultat compte, à leurs yeux, qu'il faille utiliser la force ou avoir recours au trucage pour y parvenir. Le paradoxe veut que par leur attitude les dirigeants serbes démentent le slogan – «Seule l'union sauvera les Serbes» – au nom duquel ils ont mis le feu à la Croatie et à la Bosnie-Herzégovine et grâce auquel ils voudraient soulever la Serbie contre le «diktat de l'étranger».

Car non seulement M. Milosevic creuse un peu plus le fossé séparant son pays du reste de la communauté internationale, mais il cultive avec passion les germes de division au sein du peuple serbe. Cette désunion peut-elle déboucher sur une guerre civile? Certes, le mécontentement ne pourra que croître chez un nombre toujours plus grand de Serbes. Mais il reste que les «socialistes» de M. Milosevic et leurs alliés ultranationalistes ont amplement montré qu'ils étaient les détenteurs de la force.

LE plus dérisoire, dans cette «victoire», c'est que, si l'on s'en tient aux chiffres de la commission électorale, M. Milosevic devancerait M. Panic de plus de quinze points. Or, selon l'état-major de ce dernier, les fraudes organisées par le premier peuvent modifier le résultat du vote dans une proportion de trois à cinq pour cent. Ce qui revient à dire que le président sortant de Serbie n'aurait même pas eu besoin de recourir à ce genre de procédés pour être élu au second tour.

La fermeté de M. Bush

NEW-YORK et WASHINGTON

de nos correspondants

Les pourparlers sur l'utilisation de la force pour faire respecter une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie ressemblent de plus en plus à une difficile négociation entre Américains et Européens.

A Washington, lors de la visite le week-end dernier du premier ministre britannique, M. John Major, ainsi qu'à l'ONU, l'administration Bush a manifesté une certaine fermeté d'intention : les Etats-Unis sont décidés à prendre les mesures militaires nécessaires pour faire respecter cette zone. Instaurée par le Conseil de sécurité le 8 octobre, l'interdiction de survol de la Bosnie est, depuis, impunément violée par les avions et les hélicoptères serbes, qui, s'ils ne bombardent pas, n'en transportent pas moins armes et renforts.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

Lire la suite page 3

Lire aussi page 3 l'article de FLORENCE HARTMANN sur les résultats de l'élection présidentielle en Serbie et « Les amers souvenirs de M. Stipe Mesic », dernier président de la Yougoslavie, par YVES HELLER.

Les réserves financières du Parlement

L'Assemblée rembourse à l'Etat 2 milliards de francs

L'Assemblée nationale a décidé de reverser à l'Etat 2 milliards de francs, soit une partie des réserves qu'elle s'est constituées au fil des ans. En revanche, le Sénat n'a pas manifesté la même intention. Profitant de «l'autonomie financière» qui leur est traditionnellement reconnue, les deux Chambres ont en effet accumulé des sommes importantes : au moins 4 milliards pour chacune. Au motif de garantir les retraites de leurs fonctionnaires et des élus, elles ont placé en Bourse le surplus des crédits que l'Etat est tenu de leur verser tous les ans et dont il ne contrôle ni le montant ni l'utilisation.

Les «fonds secrets» du législatif

par Thierry Bréhier

L'Assemblée nationale et le Sénat se sont constitués au fil des ans un confortable matelas financier : un peu plus de 4 milliards de francs pour la première; peut-être deux à trois fois plus pour le second. Pour mettre ainsi de côté une somme équivalente à plus de deux fois son budget annuel, le Parlement a abusé de la crédulité forcée de l'Etat et usé de méthodes de placement interdites à toute autre collectivité publique. Devant l'ampleur de cette «réserve», le bureau du Palais-Bourbon a décidé d'en reverser une partie au ministère des finances. Mais ce remboursement soulève des craintes, apparemment non justifiées, chez les fonctionnaires parlementaires pour leurs retraites.

Pour comprendre ce qui s'est passé, il faut savoir que, si les Chambres du Parlement ne disposent pas de la personnalité morale (leurs immeubles sont propriété de l'Etat et leurs agents sont des fonctionnaires du même Etat, disposant d'un statut particulier et d'un régime de retraite établis par le bureau des Assemblées), elles bénéficient, de par une ordonnance de 1958, de «l'autonomie financière».

Lire la suite page 8

Les députés limitent le droit de licenciement

Reprenant à leur compte un amendement communiste adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, puis supprimé par le Sénat, les députés ont décidé, lundi 21 décembre, avec l'accord du gouvernement, de n'autoriser aucun licenciement qui ne s'accompagnerait pas de mesures de reclassement. Au nom de l'opposition, M. Jacques Toubon (RPR) a dénoncé dans cette disposition un retour à «l'autorisation administrative préalable de licenciement».

Lire page 7 l'article de FRÉDÉRIC BOBIN et le commentaire d'ALAIN LEBAUBE

L'«ardoise» de la CGT à Billancourt

Les comptes du comité d'établissement de Renault à Billancourt, géré depuis la Libération par la CGT, font apparaître un «trou» d'au moins 12,2 millions de francs. Le comité d'établissement du siège de Renault (à majorité CFDT-CGC-FO-CFTC), avant de fusionner dans une nouvelle structure, refuse d'endosser ce déficit. La direction a demandé la désignation d'un administrateur judiciaire.

Lire page 18 l'article de JEAN-MICHEL NORMAND

Les songes du «calife rouge» de Nazareth

Son maire arabe – et communiste – veut valoriser le capital touristique de la «ville du Christ»

NAZARETH

de notre envoyé spécial

Il était une fois, au fin fond d'une vallée biblique de Galilée, une petite ville orientale dépourvue de charme mais chargée d'Histoire. Abrutis de pauvreté, ses habitants, se croyant abandonnés du reste du monde, rejoignaient chaque jour plus nombreux les adeptes d'une secte politique nouvelle qu'on appelait bizarrement «le bloc de l'islam». Le calife du lieu s'en désolait.

Non que ce brave homme au sang chaud nommé Taoufik Ziyad, manquât de respect pour la religion du Prophète. Il avait lui-même grandi près d'un Coran plein de dorures, ramené de la sainte Mecque par son bienheureux «haj» de père. Mais à près de soixante-dix ans, Taoufik Ziyad n'avait plus vraiment la foi et, pour tout dire, il n'était pas loin de penser que la religion, c'est quand même un peu l'opium du peuple.

D'ailleurs, sur son grand bureau high-tech, il y avait bien longtemps que le livre vert avait fait place à un joli petit buste blanc du camarade Lénine. Seul et unique maire communiste d'une localité de cette importance dans tout le Proche et le Moyen-Orient, Taoufik Ziyad avait tout essayé pour détourner ses électeurs de l'adversaire.

PATRICE CLAUDE

Lire la suite page 5

Le sort des Palestiniens expulsés au Liban sud

■ Un face-à-face inégal — par FRANÇOISE CHIPAUX

■ M. Rabin veut gagner à la fois la «bataille de la paix» et la «guerre contre le terrorisme» — par PATRICE CLAUDE

pages 4 et 5

Le non-lieu en faveur de M. Tapie

Offrez une poupée

NOËL !

TAPIE

J'AI HORREUR DE LA PÉRIODE DES FÊTES !

PLANTU

Dans son ordonnance, Mme Edith Boizette, juge d'instruction, estime que *«la morale de la vie des affaires a été malmenée»*.

Lire page 11 l'article d'EDWY PLENEL

POINT

Le nouveau code de procédure pénale

La version finale de la réforme du code de procédure pénale a été adoptée samedi 19 décembre par le Parlement. Elle introduit de nouvelles dispositions visant notamment à garantir la présomption d'innocence et à renforcer les droits de la défense.

page 10

SCIENCES ◇ MÉDECINE

L'ordinateur éclaté

Plus puissante, portable et surtout conviviale, l'informatique du futur va changer profondément notre façon de vivre.

■ Les trottoirs du sida
■ Les criquets repassent à l'attaque.

pages 13 et 14

Milstein, prince du violon

Le virtuose d'origine ukrainienne est mort le 21 décembre à l'âge de quatre-vingt-sept ans

par Alain Lompech

La dernière fois que Nathan Milstein était venu, à Paris, tout ce que la ville compte de violonistes s'était donné rendez-vous, salle Pleyel, pour prendre sa leçon. Le violoniste s'était lancé dans une interprétation magistrale du *Concerto pour violon et orchestre* de Brahms. Rien dans son jeu ne pouvait laisser penser que l'interprète venait de fêter ses quatre-vingts ans.

Droit comme un «i», bras souple comme une branche de saule, la main gauche incrustée dans le manche de son violon, il soutenait les assauts de l'Orchestre de Paris, dont le quatuor à cordes fut plus attentif, ce soir-là, que jamais.

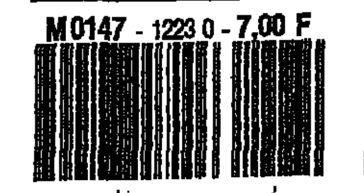
Pourtant, à la générale, il y eut quelques heurts entre Milstein et Barenboïm. Fidèle à sa légende, le violoniste avait montré quelque agacement envers son jeune collègue.

Nathan Milstein n'aimait, en effet, pas beaucoup les chefs d'orchestre, ou plutôt prétendait qu'ils étaient très peu nombreux à accorder suffisamment de soin à l'accompagnement des concertos, préférant concentrer tous leurs efforts pour mettre au point la grande symphonie qui devait leur apporter le succès.

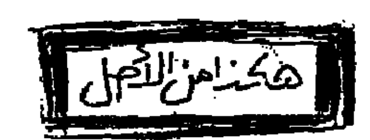
Né le 31 décembre 1904, à Odessa, Nathan Milstein appartenait à une génération bénie qui nous a donné quelques-uns des plus grands violonistes et pianistes du vingtième siècle, dont Rudolf Serkin, David Oïstrakh, Claudio Arrau, Vlado Perlemuter et Vladimir Horowitz.

Lire la suite page 16

M 0147 - 1223 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



LOGEMENT

Le créneau du parking parisien

Pour loger une voiture devenue indésirable en surface on peut acheter, louer ou prendre en amodiation un stationnement en sous-sol. Le placement est sans risque

PARIS est, paraît-il, l'une des villes de France les moins motorisées. Pourtant, la capitale manque cruellement de places de stationnement. En dehors de la voie publique, 30 000 à 40 000 places seraient nécessaires pour faire face aux besoins des seuls habitants : les règles d'urbanisme imposent aujourd'hui aux constructeurs de doter les immeubles neufs de garages, mais ce n'était pas le cas du temps du baron Haussmann.

Conséquence : malgré la morosité du marché immobilier parisien, les prix des places de stationnement dans les immeubles ont grimpé de 6,7 % depuis un an et même de 9 % sur les neuf derniers mois, selon les statistiques de la chambre des notaires de Paris. Le prix moyen d'achat d'un emplacement approche les 160 000 francs dans les XIVe, XVe et IXe arrondissements ; mais il dépasse 182 000 francs dans le XVIIe, 245 000 francs dans le XVIe et 300 000 francs dans le VIe. En revanche dans les XIXe et XXe arrondissements, il reste en deçà des 100 000 francs. Toutefois, il faut y ajouter les frais de mutation, entre 10 % et 12 % du prix.

« Avant d'acheter, même un parking, il est impératif de vérifier l'état de l'immeuble, de contacter le syndic et d'éplucher le règlement de copropriété », conseille Gilles Oury, notaire chargé de la conjoncture à la chambre des notaires. Il faut en effet vérifier que le règlement distingue les charges imputables au parking de celles du bâtiment. En l'absence de cette séparation, tous les propriétaires, y compris ceux d'un modeste emplacement, doivent contribuer aux charges générales, à la réparation de l'immeuble, toiture et ravalement compris.

ENTRE VOISINS • *« En fait, il s'agit d'un marché de proximité, échappant aux agences immobilières. Les automobilistes, lassés de tourner des heures pour se garer, sont prêts à payer très cher un emplacement situé à moins de 250 mètres de chez eux »*, souligne Gilles Oury. Le parking est devenu aussi indispensable que l'ascenseur et, en période d'attentisme, pour accélérer la vente d'un appartement, il peut être judicieux d'acquérir, pour 150 000 à 200 000 francs, le garage qui va avec. D'ailleurs, les grandes compagnies d'assurances creusent les sous-sols pour équiper de parkings leurs immeubles qui en sont dépourvus. *« Pour valoriser notre patrimoine plutôt que dans un but d'investissement pur »*, précise Hervé Courcoux, directeur des placements immobiliers de l'UAP.

La Ville de Paris a ouvert la chasse au stationnement libre, aux voitures-ventouses et multiplie les parcmètres. Parallèlement, tirant la leçon du succès mitigé des parkings situés aux portes de Paris, la mairie a lancé, en 1990, une campagne de rénovation des 50 000 places existantes et un programme de création de 5 000 places de parking par an jusqu'en 1995.

Ces parkings publics, concédés à de grandes entreprises privées ou semi-publiques, accueillent l'automobiliste de passage, payant à l'heure, mais comportent aussi une zone réservée aux résidents. Ceux-ci peuvent y acquérir une place par *« amodiation »*, achat d'un droit d'usage pour une longue durée – 65 ou 75 ans. Là encore le prix dépend avant tout du quartier et de la rareté des espaces. Les places du parking des Saint-Pères, dans le VIe arrondissement, se sont arrachées à 350 000 francs avant l'ouverture prévue en mai 1994. Dans le XVIe arrondissement, rue Wilhem, les prix sont un peu plus raisonnables, entre 180 000 et 200 000 francs.

La Saemes, société d'économie mixte présidée par Jacques Dominati, adjoint au maire de Paris chargé de la voirie qui commercialise aujourd'hui 800 à 1 000 places, les cède au prix de 110 000 à 170 000 francs dans le tout nouveau parking Hector-Malot, face à la gare de Lyon, 145 000 francs, rue du Général-Beuret, dans le XVe arrondissement, 250 000 francs au parking Saint-Martin-Rivoli, 260 000 francs rue Delessert dans le XVIe. Les tarifs varient selon l'accessibilité des places : aux niveaux inférieurs, ils sont plus bas. Il est difficile de les comparer avec ceux des immeubles privés : dans ces parcs publics, *« gardiennage, éclairage, signalétique, ambiance musicale sont étudiés pour offrir l'accueil le plus sécurisant possible »*, fait valoir Jean-Pierre Guigne, directeur commercial à la Saemes.

SOUPLESSE • Par rapport à l'achat en pleine propriété, l'amodiation comporte des avantages : pas de frais de notaire, pas de taxe foncière ni de taxe d'habitation : *« Les seuls frais sont les dépenses d'entretien, que l'on peut évaluer à 2 000 francs par an »*, indique François Le Vert, responsable de la communication de GTM-Entrepose Développement Service. Quant aux loyers, ils restent modestes : 400 à 500 francs dans les arrondissements périphériques, 1 000 dans les beaux quartiers et 1 500 dans les centres d'affaires.

La location, échappant à toute réglementation, offre une réelle souplesse de gestion au propriétaire. En cas d'impayé, il suffit à l'exploitant du parking de déprogrammer la carte d'accès du locataire négligent. La revente se fait sans formalité. On peut même espérer une certaine plus-value, bien qu'en principe le capital investi s'érode au fil du temps. En fait, selon Gilles Oury, ce n'est qu'au-delà de 25 à 30 ans que le prix de revente subit une décote.

Bref, l'acquisition d'un parking valorise un appartement qui en est dépourvu, et peut se révéler un placement souple. Il suffit de repérer la bonne place.

Isabelle Rey-Lefèbvre

HUMEUR • par Josée Doyère

Ruineuse obsession

GAME BOY. Les *mômes* l'appellent « la » Game boy. Il y a de la pub pour à la télé. Et pour Noël, un certain nombre de grands-parents vont offrir la mini-console tant désirée à leurs chers petits. Ou bien ils feront plus fort – pour ceux qui ont épuisé les joies limitées des cassettes de Game boy, – en leur offrant une « vraie » console de jeux, Sega ou Nintendo, qu'on branche sur la télé. Et les parents vont soupirer en pensant aux piles qu'il faudra inlassablement acheter et surtout aux ruineuses cassettes qu'il faudra bien fournir. En attendant d'interdire en semaine (*« As-tu fini tes devoirs ? »*) l'usage obsédant desdits jouets électroniques.

Car il paraît que ça fait des ravages chez les gamins. Les parents français, après les Britanniques, après les Américains, s'inquiètent des effets éventuellement nocifs sur l'esprit de leurs chers petits de ces jeux qui les fascinent au point de leur faire tout oublier. Des études fort sérieuses, outre-Atlantique et outre-Manche, étudient leurs effets nocifs sur les esprits des jeunes – et des moins jeunes – devenus prisonniers de logiciels diaboliques. Mais d'autres psychologues, tout aussi sérieux, vantent le caractère « actif » de ces jeux vidéo, par opposition à la passivité télévisuelle.

En fait, le phénomène n'est pas nouveau. Toujours, les enfants, les adolescents se sont passionnés pour un jeu, qui devenait un temps le centre de leur existence. Quand ma mère était petite fille, avant la guerre de 14, elle et ses copines jouaient aux osselets. De mon temps, on jouait aux billes.

C'était un jeu de garçons, mais j'avais réussi, nantie d'un sac de billes (en terre) et d'un « calot » en verre, à me faire accepter dans un groupe de galopins. Et on oubliait au parc l'heure de rentrer...

Plus tard, on a vu filles et garçons se tortiller les doigts autour de fils de nylon de couleurs vives, tricotant des scoubidous, plus compliqués les uns que les autres. On a vu aussi garçons et filles s'agiter en cadence au centre d'un léger cerceau de plastique – le hula-hoop – qui s'imposait jusque dans les rédactions (je me souviens de concours... au *Monde*, dans les années 50).

Plus récemment, le Rubik's Cube a envahi de son bruit de crécelle légère les appartements, les salles de classe, mais aussi les wagons du métro et les trottoirs des rues, certains parvenant à unifier les six couleurs du cube en moins de trente secondes. Puis le goût en a passé, et ses dérivés n'ont pas connu le même succès.

Aujourd'hui, c'est Game boy. La grande différence avec les jeux du passé... c'est le prix. Car les industriels, pas fous, sont tous à la recherche du gadget qui va prendre, qui va passionner, enchanter, ensorceler les jeunes. Mais ils savent, j'en suis sûre, que cette frénésie n'aura qu'un temps. Déjà, dans des laboratoires, des centres de recherche, on piste le prochain jeu, celui qui deviendra à la mode quand les mômes auront fait le tour de Game boy ou qu'ils s'en seront lassés, ce qui – au niveau du chiffre d'affaires du fabricant – revient au même.

Alors, pas d'angoisse, vous les parents. Ça leur passera. A votre place, je m'inquiéterais de savoir au profit de quoi. Une seule certitude : cela coûtera cher. Très cher. Toujours plus cher.

□ **Précision.** – La société La Croissanterie (47, rue de Liège, 75008 Paris), fait remarquer que le terme « croissanterie » (« le Monde-Economie » du 30 juin) correspond à une marque qu'elle a fait enregistrer à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) le 17 décembre 1976, et donc à une marque déposée dont elle a l'exclusivité.

LA COTE DES MOTS

« Arbre de Noël »... offshore

En cette semaine, nous ne pouvions oublier de mentionner l'expression « arbre de Noël », qui appartient au jargon des professionnels du pétrole. Après tout, le pétrole est un élément essentiel du commerce international !

Par comparaison avec les résineux que, traditionnellement, on décore pour la fin de l'année, les pétroliers appellent en effet « arbre de Noël » la structure complexe de tubes, de vannes et de soupapes située en tête de puits, et destinée à contrôler le débit d'huile ou de gaz à haute pression. Ce dispositif permet l'accès des appareils de mesure et d'intervention à l'intérieur d'un puits.

... Et nous demeurerons dans le domaine du pétrole avec une des acceptions de l'anglicisme *off shore*, ou *offshore*, très fréquemment usité pour désigner ou qualifier la prospection, le forage et l'exploitation de gisements de pétrole situés « au large des côtes », en dehors de la terre ferme. On en dit tout autant, et même mieux, en employant les équivalents bien français *marin* et *en mer* : *un forage marin, des puits d'exploitation en mer*... Evidemment, des plates-formes (dotées d' « arbres de Noël » !) peuvent être installées, parfois, non loin des rivages, du littoral, et il pourrait être inexact de parler alors de « forages en (pleine) mer » ... Dans ce cas on a toujours la possibilité de recourir à l'expression *au large* (*les forages au large se sont révélés fort décevants*).

Reste encore le cas particulier des plates-formes installées dans des zones marécageuses : faute d'équivalent, il faut se résigner à utiliser *offshore*. Dans ce cas, rappelons qu'aujourd'hui les dictionnaires usuels français ont opté pour une graphie agglutinée : *offshore*, et que le mot, qu'il soit employé comme nom ou comme adjectif, est invariable.

Cependant, en dehors de cette dernière particularité, comme pour tous les anglicismes qui ont des équivalents français de bon aloi, nous recommandons de maintenir ce terme... *au large !*

Jean-Pierre Colignon

BLOC-NOTES

D'une semaine... ... à l'autre

BAISSE DES PRIX EN GRANDE-BRETAGNE : en novembre, les prix ont baissé de 0,1 %, annonce l'office des statistiques le 11 décembre.

EXCÉDENT COMMERCIAL AU JAPON : l'excédent commercial en novembre, annoncé le 14 décembre, a atteint 7,6 milliards de dollars (*le Monde* du 15 décembre).

ACCORDS AU SOMMET EUROPÉEN D'EDIMBOURG : les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE réunis à Edimbourg les 11 et 12 décembre ont décidé une « initiative européenne de croissance»n et se sont mis d'accord sur le financement de la CEE dans les années à venir (*le Monde* du 16 décembre).

UN « PLAN D'URGENCE » DU CNPF. A l'occasion de son assemblée générale, le 15 décembre, le patronat a proposé un plan d'urgence, destiné au futur gouvernement issu des élections de mars 1993 (*le Monde* du 16 décembre).

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS CHEZ IBM : 25 000 suppressions d'emplois supplémentaires en 1993 sont annoncées par la firme le 16 décembre, après une réduction de 40 000 en 1992 (*le Monde* du 17 décembre).

CROISSANCE FAIBLE EN 1993 SELON L'OCDE : selon le rapport de l'OCDE sur les perspectives 1993 rendu public le 16 décembre, la croissance devrait se limiter à 1,9 % l'an prochain dans l'ensemble des pays de l'OCDE (*le Monde* du 17 décembre).

RELÈVEMENT DES TAUX DE BASE BANCAIRES : les taux de base des banques françaises ont été relevés de 9,45 % à 10 % le 16 décembre après avoir été ramené de 9,85 % à 9,45 % en deux fois, il y a un mois (*le Monde* du 18 décembre).

PLAN DE SOUTIEN DE L'IMMOBILIER : M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances a présenté le 17 décembre le troisième plan de soutien de l'immobilier (*le Monde* du 19 décembre).

AIDE A L'AGRICULTURE : les ministres des Douze prennent une série de décisions satisfaisantes pour les paysans français (primes, réglementations de marchés, mécanismes de calcul des prix, etc.) le 17 décembre (*le Monde* du 19 décembre).

LUNDI 21 DÉCEMBRE. Bruxelles. Réunion du Conseil européen sur le plan de soutien à la télévision haute définition (TVHD). Paris. Réunion entre les syndicats de salariés et le CNPF sur les retraites complémentaires de l'ARRCO (Association des régimes de retraite complémentaire), notamment sur la revalorisation des pensions.

MARDI 22 DÉCEMBRE. New-York. Conférence sur la montée de l'antisémitisme en Allemagne, organisée par le Congrès juif mondial et une soixantaine de groupes juifs américains.

MERCREDI 23 DÉCEMBRE. Genève. Session de la commission des négociations commerciales du GATT pour faire le bilan de l'ensemble des négociations dans le cadre de l'Uruguay Round.

JEUDI 24 DÉCEMBRE. Pékin. Visite officielle d'une semaine du président israélien Chaim Herzog.

VENDREDI 25 DÉCEMBRE. Minsk (Biélorussie). Réunion au sommet des Etats de la CEI.

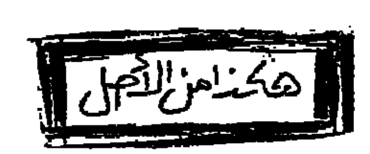
DIMANCHE 27 DÉCEMBRE. Genève. Réunion de haut niveau sur le développement économique de l'Afrique, en présence du secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali.

LOIS ET DÉCRETS

Conseil économique et social de Corse

■ Un décret précise la composition et le fonctionnement du nouveau Conseil économique, social et culturel de Corse. Ses compétences sont plus larges que dans les autres régions, par suite du nouveau statut de la Corse. Il comporte deux sections : la section économique compte vingt-neuf membres représentant des entreprises, des organisations syndicales de salariés et une personnalité qualifiée ; la section de la culture, de l'éducation et du cadre de vie est composée de vingt-deux membres représentant des organismes participant à la vie culturelle, à la protection et à l'animation du cadre de vie en Corse, des associations de parents d'élèves et une personnalité qualifiée.

Décret n° 92-1268 du 7 décembre 1992, Journal officiel du 7-8 décembre 1992, pp.16 754 à 16 757.



Sur fond de fraude

M. Milosevic est donné pour vainqueur de l'élection présidentielle en Serbie

M. Slobodan Milosevic, considéré par les Occidentaux comme le principal responsable de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, semble l'emporter dans l'élection présidentielle serbe, aussi bien au vu des premiers résultats partiels publiés, lundi 21 décembre, par la commission électorale serbe qu'au vu de ceux donnés par les statisticiens de l'opposition.

BELGRADE

de notre correspondante

Le rival du président sortant, le premier ministre yougoslave Milan Panic, qui briguait la présidence de Serbie pour poursuivre sa politique de paix, a contesté la validité du scrutin et déclaré qu'il demanderait son annulation. Dimanche, M. Panic avait déclaré qu'il gagnerait si les élections étaient régulières. Lundi, il a dénoncé les *«fraudes organisées»* par les socialistes (ex-communistes) de M. Milosevic et réclamé l'organisation, dans les quatre-vingt-dix jours, d'une nouvelle consultation *«sous contrôle international absolu et avec une télévision libre»*. Son conseiller, M. Teodor Olic, qui a jugé le scrutin *«illégal»*, a notamment affirmé que les assesseurs des bureaux de vote avaient reçu dimanche après-midi pour instruction de ne pas envoyer les urnes directement dans les centres de dépouillement des circonscriptions mais de les faire transiter par les préfectures, tenues par les socialistes de M. Milosevic, où l'opposition n'avait pas de représentants.

Poussée des ultranationalistes

Sur les quelque dix mille bureaux de vote en Serbie, il n'y avait que cent soixante-trois centres de dépouillement, ce qui implique un transport des urnes et par conséquent des risques importants de fraudes, avaient noté les observateurs étrangers avant le scrutin. M. Olic a également fait état de la présence d'urnes à double fond, et le quotidien indépendant belgradois *Borba* a dénoncé l'ouverture des urnes avant la fin du scrutin, comme à Subotica (Nord), et la disparition de *«rues entières»* des registres électoraux, principalement dans le sud de la Serbie.

Les observateurs de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) à Belgrade confirment en grande partie les accusations de l'opposition et estiment que les nombreuses irrégularités qui ont été commises lors des élections de dimanche en Serbie sont susceptibles de modifier les résultats de 3 à 5 %. Selon eux, 5 à 10 % du corps électoral a été empêché de participer au scrutin en ne figurant pas sur les listes.

Il s'agit en grande partie de jeunes, votant pour la première fois, et de personnes qui avaient suivi les directives de l'opposition en boycottant les élections du 31 mai dernier. Les sondages prévoyaient une victoire plus courte de M. Milosevic entre les deux principaux candidats. Le chef de la délégation française considère pour sa part qu'*«en France les élections auraient été annulées si elles s'étaient déroulées dans de telles conditions»*.

Dans la nuit de lundi à mardi, M. Milosevic était crédité de 55,39 % des voix contre 34,36 % pour M. Panic sur 23,38 % des bulletins de vote, selon la commission électorale de Serbie, qui a nié l'irrégularité du scrutin en dépit des plaintes qui se sont accumulées lundi dans ses bureaux et dans les états-majors de l'opposition. La commission parallèle du Parti démocrate (DS) a annoncé, mardi matin, une lutte plus serrée entre les deux candidats, créditant M. Milosevic de 49,4 % des voix contre 45,30 % pour M. Panic sur 7,45 % des bulletins de vote.

Les premières estimations des législatives en Serbie montrent une poussée de la droite ultranationaliste. Le Parti radical serbe (SRS) de M. Vojslav Seselj, dont les milices sont accusées par Washington de diverses exactions en Bosnie-Herzégovine, est crédité de plus de 20 % des suffrages, contre environ 30 % aux deux principales formations en lice, le Parti socialiste (SPS) de M. Milosevic et la coalition d'opposition DEPOS.

FLORENCE HARTMANN

Le dernier président de la Yougoslavie accuse l'Europe

Les amers souvenirs de M. Stipe Mesic

ZAGREB

de notre envoyé spécial

M. Stipe Mesic, un Croate, a été, en 1991, l'ultime président d'une Fédération yougoslave créée, près de cinquante ans auparavant, par un autre Croate ayant du sang slovène, Josip Broz Tito, et finalement défaite par... la Croatie et la Slovénie.

Président d'un Etat condamné par la sécession de deux de ses six Républiques, il était, constitutionnellement, l'un des chefs d'une armée yougoslave contre laquelle son peuple était en guerre, une situation qu'à l'époque il qualifiait lui-même d'*«absurde»*. Il disait lui-même de cet Etat fédéral qu'il était déjà mort. *«Ce n'était pas un souhait, c'était un simple constat, alors que la communauté internationale voulait encore garder l'illusion de la Yougoslavie»*, note-t-il aujourd'hui.

Actuellement président du Parlement croate, juriste d'origine, M. Mesic est, à cinquante-huit ans, un homme respecté dans son pays, bien que nombre de ses compatriotes le jugent trop *«mou»*, c'est-à-dire, en fait, trop modéré. Ancien responsable du parti au pouvoir à Zagreb, l'Union démocratique croate (HDZ) du président Franjo Tudjman, il ne craint pas de s'opposer à ce dernier sur des sujets aussi cruciaux que la meilleure façon pour l'Etat croate de restaurer son autorité sur les territoires passés aux mains des forces serbes.

Alors que M. Tudjman et son gouvernement ne cessent d'assurer que le mandat des «casques bleus» en Croatie ne devrait pas être prolongé après mars, M. Mesic, lui, affirme le contraire : *«Il faut demander à l'ONU d'aller jusqu'au bout de sa mission et ne pas interrompre ses efforts.»*

«Un jour, ton peuple te pendra»

L'autre terme de l'alternative, dit-il, serait la guerre ; or, *«toute vie croate est trop précieuse, et nous ne devons pas entrer dans une telle aventure»*. Il est partisan d'une intervention militaire internationale en Bosnie-Herzégovine, *«car la seule chose qui puisse arrêter les dirigeants serbes est une thérapie de choc, de façon qu'ils comprennent qu'ils ne feront jamais la Grande Serbie et que* [le président serbe] *Milosevic soit renversé»*. En ce qui concerne la Croatie, *«le monde, et plus particulièrement l'Europe, sont responsables de nous avoir lié les mains et de nous avoir empêché de nous défendre*, estime-t-il. *C'est donc à la communauté internationale de régler aujourd'hui le problème»* des territoires qui échappent encore à l'autorité de Zagreb.

Cette responsabilité de l'Europe, M. Mesic a pu en mesurer le degré au début du conflit yougoslave, lorsqu'il était encore président de la Fédération. Car le souvenir qu'il garde de cette période, c'est celui de son *«impuissance à faire comprendre au monde ce qui se passait* [ici] *et ce qui se passerait si on laissait faire les Serbes»*. *«Les pays qui ont été des empires, tels que la France ou la Grande-Bretagne, ont montré un attachement maladif à la Serbie»*, raconte M. Mesic.

Et il se souvient : *«M. Mitterrand a refusé de me recevoir lorsque, président de la Fédération yougoslave, je suis venu en France. Seul M. Dumas m'a reçu et m'a dit que la véritable raison pour laquelle le président Mitterrand m'avait ignoré était la crainte de protestations serbes. Et ce, alors que la France militait en faveur du maintien de la Fédération... dont j'étais le président. En revanche, M. Mitterrand a, plus tard, reçu Milan Panic, premier ministre d'une nouvelle Yougoslavie qui n'a pas été reconnue internationalement, sans se soucier des réactions des Croates, des Musulmans ou des Albanais du Kosovo.»*

Et M. Mesic de conclure : *«En refusant de me recevoir, M. Mitterrand confirmait, de fait, que la Yougoslavie n'existait plus.» «Il y a un an*, se souvient-il encore, *les Serbes étaient persuadés d'avoir le soutien du monde entier. Or le seul objectif de Slobodan Milosevic a toujours été de faire la Grande Serbie en menant une politique suicidaire.»*

La dernière fois que M. Mesic a rencontré M. Milosevic, c'était au cours d'une session de la Conférence européenne – devenue, depuis, internationale – sur la Yougoslavie. *«Un jour ton peuple te pendra*, a-t-il dit au président serbe. *Ce jour-là, souviens-toi de moi et de ce que je t'ai dit ; moi, je penserai à toi et à ce que je t'ai prédit.»*

YVES HELLER

La fermeté de M. Bush

Suite de la première page

Français et Britanniques sont beaucoup plus réticents que leurs alliés américains. Ils veulent bien faire un geste politique, prendre une mesure de «dissuasion» psychologique en votant une résolution sur le respect de la zone d'exclusion aérienne, mais n'entendent pas aller vraiment au-delà, c'est-à-dire se donner les moyens de faire appliquer un tel texte. Leurs raisons sont connues : refus, pour les uns, d'un acte de guerre contre les Serbes, crainte, des uns et des autres, de représailles contre les contingents français et britannique de la FORPRONU (qui ne comprend aucun soldat américain), conviction, enfin, qu'un engagement militaire occidental – autre qu'humanitaire – ne ferait qu'aggraver la situation. Si les Français ont été les premiers, soulignait-on à l'ONU, à déposer un projet de résolution sur la nécessité de faire respecter la zone, le geste était avant tout politique : il s'agissait d'éviter que l'initiative n'en revienne, une fois de plus, aux Etats-Unis.

Un projet de résolution commun aux Etats-Unis, à la France, à la Grande-Bretagne et à la Russie (le cinquième membre permanent du Conseil, la Chine, suit l'affaire à distance) a été discuté lundi soir à New-York et pourrait être présenté d'ici à la fin de la semaine.

De retour d'Europe, le secrétaire d'Etat, M. Lawrence Eagleburger, expliquait lundi soir, sur la chaîne de télévision PBS, qu'il avait vainement tenté de convaincre ses collègues européens qu'une levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie serait une mesure plus efficace que tout ce que les Occidentaux pourraient bien décider. *«Les Européens m'ont opposé un refus catégorique»*, a dit M. Eagleburger. Vendredi dernier, les Etats-Unis ont voté, avec les pays islamiques, en faveur d'une résolution de l'Assemblée générale – un texte sans portée pratique – appelant à la levée de l'embargo imposé à la Bosnie-Herzégovine ; les Européens se sont abstenus.

Pour l'heure, la négociation entre Etats-Unis, d'un côté, Britanniques et Français, de l'autre, achoppe sur la portée des mesures militaires nécessaires pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne. Les Etats-Unis sont prêts à tirer en vol contre tout contrevenant, et au sol en bombardant les aéroports. Les Européens sont plus timides ; ils veulent bien parler d'interception en vol comme d'une mesure extrême, mais en aucun cas de bombardements au sol. Les Etats-Unis souhaitent pouvoir passer à l'action dès le vote de la résolution ; Britanniques et Français veulent un délai de deux à quatre semaines, le temps pour leurs troupes en Bosnie de se préparer à d'éventuelles représailles.

Les Etats-Unis veulent un texte vague, leur laissant le choix de l'action ; les Européens se prononcent pour un texte plus limité et précis. Une fois la résolution votée, les premiers entendent opérer en simple *«consultation»* avec le secrétaire général ; les Français se prononcent pour une décision d'agir *«prise sous l'autorité»* du secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali – lequel est, en l'espèce, prudemment partisan de la formule américaine.

Des «zones protégées»

Après avoir été entendus lundi par M. Boutros-Ghali, les ministres des affaires étrangères de quatre pays d'Europe centrale – Autriche, Hongrie, Pologne, Slovénie – devaient être reçus mardi par le président George Bush, puis par l'équipe du président élu Bill Clinton. Ils se font les porte-parole d'une *«initiative d'Europe centrale»*, qui pourrait être sérieusement étudiée à Washington. Il s'agit de créer des *«zones protégées»* pour accueillir les dizaines ou les centaines de milliers de réfugiés victimes de l'«épuration ethnique» pratiquée par les Serbes, et d'assurer leur défense militaire par les Occidentaux. Cela serait fait notamment à Sarajevo, Bihac et Tusla. A ceux qui avancent que la création de telles zones ne ferait qu'entériner l'«épuration ethnique» ou installer des ghettos, le ministre autrichien, M. Alois Mock, répond qu'il s'agit d'un argument fallacieux puisqu'on a laissé faire l'«épuration ethnique» et qu'aucune puissance n'a sérieusement songé à s'y opposer...

Dans un entretien accordé au *Monde*, M. Mock s'est dit convaincu que la création de ces *«zones protégées»* est militairement tout à fait réalisable. *«Malheureusement, c'est la volonté politique qui manque, notamment de la part des Européens»*, a-t-il ajouté.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

TURQUIE

Le Conseil de l'Europe dénonce l'usage de la torture

Le Conseil de l'Europe a rendu public, lundi 21 décembre, un rapport dénonçant la torture en Turquie. Strasbourg multiplie en vain depuis deux ans les mises en garde envers Ankara.

STRASBOURG (Conseil de l'Europe)

de notre correspondant

Le Comité européen pour la prévention de la torture, créé en 1987 par les vingt-sept membres du Conseil de l'Europe, a commencé son enquête en septembre 1990. Il concluait déjà, révèle le rapport, que *«la pratique de la torture et d'autres formes de mauvais traitements restait largement répandue en Turquie, et qu'il en était fait usage à la fois à l'égard de suspects de droit commun et de personnes détenues en vertu de la législation contre le terrorisme»*.

Le document publié lundi passe en revue tous les sévices exercés par la police et la gendarmerie, notamment à Ankara et Diyarbakir, la principale ville du Sud-Est anatolien, à majorité kurde : depuis la suspension par les poignets attachés dans le dos de la victime (*«palestinian hanging»*) jusqu'aux coups assénés sur la plante des pieds (*«falaka»*), en passant par les chocs électriques sur les parties sensibles du corps, *«y compris les organes génitaux»*.

Malgré les avertissements du Conseil de l'Europe, le Comité a constaté en 1991 que, non seulement, *«aucun progrès n'avait été réalisé»*, les policiers infligeant toujours les mauvais traitements habituels, mais que de nouvelles pratiques avaient été découvertes, y compris dans les services de lutte contre le terrorisme de la police d'Ankara et de Diyarbakir. Les experts envoyés par Strasbourg observent *«un nombre croissant d'allégations concernant l'introduction par la force d'un bâton ou d'une matraque dans les orifices naturels»*. Enfin, à la fin du mois dernier, la délégation européenne s'est rendue à Diyarbakir, pour y constater la présence dans les locaux de la police de *«l'équipement nécessaire pour suspendre une personne par les bras»*. *«La découverte a provoqué*, souligne le document, *une vive consternation parmi les fonctionnaires présents : certains ont exprimé des regrets, d'autres ont adopté une attitude de défi.»*

Évoquant les promesses de démocratisation faites par le gouvernement de M. Suleyman Demirel à son arrivée au pouvoir, en 1991, le rapport souligne que *«les mesures législatives ne suffiront pas à elles seules à mettre un terme au phénomène de la torture et des mauvais traitements infligés par la police (...), car il y a tout lieu de croire que c'est là un problème profondément enraciné.»*

MARCEL SCOTTO

Un meeting à la Mutualité

«Des armes pour la Bosnie!»

Environ mille cinq cents personnes ont participé, lundi soir 21 décembre à la Mutualité, à Paris, à un meeting organisé par la revue *la Règle du jeu*, qu'anime Bernard-Henri Lévy, l'association Sarajevo et un mouvement œcuménique Les gens du Livre.

Ont pris notamment la parole des personnalités politiques de toutes tendances, MM. Michel Barnier et Jacques Baumel (RPR), Philippe Douste-Blazy et Claude Malhuret (UDF), Jean-Marie Le Guen et Julien Dray (PS), ainsi que Jean-François Deniau (UDF) et des représentants de SOS-Racisme et de Médecins sans frontières, tandis qu'était lu un message de M. François Léotard. Après que les orateurs eurent dénoncé vigoureusement l'agression serbe et l'inertie des gouvernements européens, dont celui de la France, un appel a été signé demandant au président de la République d'adresser un ultimatum à Belgrade pour que cessent le siège de Sarajevo et l'«épuration ethnique», faute de quoi des représailles aériennes de type «chirurgical» devraient être envisagées.

Les organisateurs n'excluent pas d'ouvrir dans le public une souscription pour l'achat et l'envoi d'armes aux populations bosniaques. Ils invitent les Français à manifester leur solidarité auprès de l'ambassadeur de Bosnie à Paris, M. Bekto, qui a conclu la soirée en remerciant la société civile de ses initiatives.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Mourir pour Sarajevo

On parle beaucoup de Munich, à propos de la faiblesse des démocraties devant l'agression serbe en Bosnie. La situation rappelle plutôt notre refus d'intervenir en 1936 aux côtés de l'Espagne républicaine confisquée par Franco.

Le Front populaire était empêché de voler au secours du *Frente popular* par l'aile centriste de sa coalition parlementaire, par l'armée, l'Eglise, la presse modérée en flirt avec l'Italie fasciste, et la peur des «rouges». Cela faisait beaucoup. S'y ajoutait l'Angleterre, déjà. Le même Chamberlain qui allait pousser à céder devant l'Axe jugeait payant de laisser les Espagnols s'entre-tuer. Cette insularité gribouille se retrouve aujourd'hui, après les intermèdes martiaux des Malouines et du Koweït. Comme si Tolède et Sarajevo n'importaient pas davantage, pour l'avenir de nos idéaux européens !

Blum dut trahir ses engagements. Du moins endossa-t-il le pathétique – ou le ridicule, comme on voudra – de le reconnaître en public, lors du célèbre discours-confession de Luna-Park. Ce qui déconcerte, dans l'attitude du pouvoir actuel qui se voulait l'héritier de 1936, c'est son apparent consentement à la paralysie de la communauté internationale.

Qu'est-ce qui nous empêche, – qu'on nous le dise ! – de mettre l'ONU ou l'Europe au défi de défier Milosevic ? «Renoncez au siège de Sarajevo et à l'épuration ethnique, ou nous intervenons en armes» ! Au lieu d'esquisser un tel ultimatum, le chef de notre état-major indique à l'agresseur que nous ne ferons rien pour sortir d'un drame qui *«nous dépasse»* !

Devant cet abandon des principes qui nous font vivre, il devient logique que la société civile, comme en 1936, accentue sa pression et parle de prendre le relais de l'Etat défaillant, y compris sur le plan militaire. Les accents dont la Mutualité résonnait, lundi 21 décembre au soir, en faveur de la Bosnie martyre, évoquaient les meetings d'il y a cinquante-six ans pour l'aide à la République espagnole.

Les exhortations des parlementaires présents n'étaient pas les plus convaincantes. Les soutiens du gouvernement ont perdu le droit de réclamer ce qu'ils n'en ont pas obtenu jusqu'ici ; et les tenants de l'opposition sont trop évidemment entrés en campagne électorale, avec les excès d'usage, comme de comparer Kouchner à Daladier. La future majorité fera-t-elle mieux dans trois mois ? On voudrait le croire.

∴

Plus troublantes apparaissent les démarches des simples citoyens, intellectuels réputés irresponsables ou spécialistes de l'«humanitaire». Chez ces derniers, la conviction se répand qu'ils servent d'alibi à l'inertie des politiques et favorisent objectivement l'agresseur. Est-ce à dire qu'on doit suspendre les envois de couvertures et de vivres ? Il faudrait connaître là-dessus l'opinion de ceux qui attendent la survie de cette aide et de ceux qui l'acheminent. Quelques séjours éclairs de stars médiatiques ne valent pas l'expérience des gens de terrain, reporters obscurs, visiteurs de réfugiés ou conducteurs de camions mitraillés.

Exiger le pilonnage «chirurgical» de l'artillerie assiégeante, envisager d'acheter et d'apporter des armes aux assiégés si les Etats demeurent inertes : on s'achemine vers l'interventionnisme des «brigades».

Terrible précédent, pour qui, comme en 1936, vient du pacifisme et abhorre la violence. En Espagne, dix mille hommes s'engagèrent ; trois mille disparurent, et ceux qui revinrent ne furent pas trop bien accueillis. Quelques avions enfreignirent l'embargo. C'était trop peu pour compenser l'aide allemande ; assez pour inspirer un grand roman, *l'Espoir*. Déjà ça.

Milosevic bénéficie de sinistres paradoxes : de bonne foi, les anciennes victimes du nazisme refusent la comparaison entre les deux expansionnismes génocidaires, alors qu'ils se ressemblent de plus en plus, par la théorisation préalable et la généralisation des méthodes. Sa moindre force devrait le rendre bien moins redoutable que le Troisième Reich, mais nos silences prudents l'assurent qu'il peut compter sur les pesanteurs diplomatiques et militaires de l'Occident.

Mourir pour Sarajevo : la formule déjà utilisée à propos de Barcelone, de Dantzig ou des Sudètes redevient tragiquement d'actualité. Un nombre grandissant de Français commencent à trouver que se jouent en Bosnie leurs raisons de vivre en France même, et la liberté de se regarder dans la glace sans rougir.

Ce serait une erreur, et bien du mépris, de croire qu'ils ne pensent, cette semaine, qu'à la dinde aux marrons.

EUROPE

ALLEMAGNE : le procès de l'ancien chef de l'Etat est-allemand

M. Erich Honecker restera en prison

BERLIN

de notre correspondant

L'ancien chef de l'Etat et du Parti communiste est-allemands, M. Erich Honecker, passera les fêtes de fin d'année en prison. Malgré la tumeur au foie, probablement cancéreuse, dont il souffre, le tribunal de Berlin a rejeté lundi 21 décembre la demande présentée par sa défense de mettre fin à son procès en raison de son état de santé.

M. Honecker doit répondre, en compagnie de plusieurs autres anciens dirigeants du régime communiste, des meurtres commis par les gardes-frontières de la RDA sur des personnes désireuses de quitter illégalement le pays. A l'ouverture du procès, le 12 novembre dernier, six personnes figuraient dans le box des accusés. Ils ne sont plus aujourd'hui que quatre : M. Honecker, les anciens ministre et ministre-adjoint de la défense, MM. Heinz Kessler et Fritz Streletz, tous deux également en prison, ainsi que M. Hans Albrecht, ancien responsable du parti dans la région frontalière de Suhl, en Thuringe, laissé en liberté pour raison de santé. Pour les mêmes raisons, deux autres co-inculpés, l'ancien premier ministre, M. Willi Stoph, et surtout l'ancien chef de la Stasi, M. Erich Mielke, ont bénéficié dès la première semaine d'audience d'une suspension de la procédure.

DOMMAGE !
JE NE POURRAI PAS DRESSER MON PETIT MUR DE NOËL...

PANCHO

Pas de grand déballage public

Ceux qui espéraient que le procès Honecker serait celui du régime de l'ex-RDA en sont pour leurs frais. Ce procès avait été loin de faire l'unanimité. La condamnation à des peines de prison de plusieurs anciens gardes-frontières est-allemands pour avoir tiré sur des fugitifs rendait cependant difficile de ne pas demander justice aussi aux principaux responsables de l'ex-RDA. Personne ne souhaitait non plus de grand déballage public, pas plus apparemment les autorités allemandes que les accusés eux-mêmes. Les débats semblent le confirmer.

Les onze premières audiences ont été presque exclusivement consacrées à la question de savoir si M. Honecker, souffrant d'une maladie probablement incurable, pouvait ou non être jugé. M. Honecker, dont on avait pu croire un moment, par sa façon de lever le poing en entrant dans la salle d'audience, qu'il aurait l'esprit combatif, s'est borné à une seule déclaration pour revendiquer la responsabilité politique de la défense de l'ancienne frontière interallemande et stigmatiser *« l'hypocrisie »* des dirigeants ouest-allemands qui l'avaient reçu en 1987 avec le tapis rouge. Ses avocats n'ont depuis lors cessé de tout faire pour obtenir l'abandon de la procédure au nom de la *« dignité humaine »*.

Ces derniers jours, il ne s'agissait que de savoir si M. Honecker passerait Noël en prison ou irait rejoindre son épouse, Margot, et sa fille, Sonia, au Chili. Le tribunal a tranché en estimant que les expertises médicales sur l'espérance de vie du détenu Honecker n'étaient pas suffisamment probantes pour interrompre pour le moment la procédure. Rendez-vous a donc été pris en janvier pour la suite. Mais il est d'ores et déjà acquis que les séances vont devoir être espacées. Malgré les efforts des représentants des victimes du mur, partie civile, on voit mal comment ce procès, qui ne semble susciter ni passion ni même intérêt dans le pays, peut désormais éviter l'enlisement.

HENRI DE BRESSON

GRANDE-BRETAGNE

La Haute Cour juge « illégale » la fermeture envisagée de trente et une mines de charbon

La Haute Cour de justice de Londres a jugé, lundi 21 décembre, que la décision du gouvernement de fermer trente et une mines de charbon et de licencier 30 000 mineurs était « illégale ». Cet arrêt constitue un camouflet pour le gouvernement, notamment pour M. Michael Heseltine, ministre du commerce et de l'industrie.

LONDRES

de notre correspondant

Les syndicats ont exulté en prenant connaissance de l'*« incroyable cadeau de Noël des juges »* et M. Arthur Scargill, le chef « historique » des mineurs, n'a pas été long à demander la démission immédiate de M. Heseltine. Le jugement de la Haute Cour est en effet accablant : le gouvernement, ainsi que la direction de British Coal, ont *« illégalement et irrationnellement »* ignoré le droit des mineurs et de leurs syndicats à être consultés à propos de la décision de fermeture des mines prise par le gouvernement le 13 octobre.

Devant la levée de boucliers provoquée par cette annonce, le gouvernement de M. John Major avait effectué un mouvement de repli. Menacé d'une défaite à la Chambre des communes, il avait annoncé, six jours plus tard, que seules dix mines (les moins rentables) seraient éventuellement fermées à l'issue d'une période de consultation de quatre-vingt-dix jours, le sort des autres étant soumis aux résultats d'une vaste consultation englobant pratiquement tous les aspects de la politique énergétique. Or, selon Lord Justice Glidewell, cette seconde décision est tout aussi illégale que *la première*.

Dans les deux cas, l'absence de consultation préalable se heurte aux dispositions de la loi de 1975 sur la protection de l'emploi. Dans l'immédiat, aucune décision définitive à propos des dix mines les plus menacées ne pourra être prise sans la mise en œuvre de la procédure de consultation (adoptée après les grandes grèves de 1984-1985) que British Coal avait ignorée afin de hâter le processus de licenciement.

Un répit de courte durée ?

Ce jugement ne constitue cependant pas une assurance sur l'emploi pour les mineurs : outre le fait que British Coal peut faire appel, l'arrêt de la Haute Cour concerne exclusivement la procédure suivie et non la décision proprement dite. D'autre part, elle ne change rien au déclin inéluctable du charbon par rapport au gaz, au pétrole et au nucléaire : en 1947, lorsque le charbon fut nationalisé, 750 000 mineurs étaient employés dans neuf cent cinquante-huit puits et la production atteignait 240 millions de tonnes. L'année dernière, 58 000 mineurs travaillaient dans les cinquante puits encore en activité. Plus d'un cinquième des 88 millions de tonnes de charbon consommées au Royaume-Uni était importé.

Dans l'avenir, il est probable qu'environ 40 millions de tonnes de charbon pourront être écoulées chaque année. Ces chiffres signifient que la « victoire » des mineurs est sans doute de courte durée, et qu'elle constitue surtout une défaite pour le gouvernement. M. Heseltine a reconnu lundi soir que celui-ci *« s'est trompé »*, tout en refusant d'envisager sa propre démission, et de se prononcer sur le maintien en activité des dix mines les plus menacées.

Si le sort des mineurs est aujourd'hui tout aussi incertain qu'hier, la réputation de M. Heseltine est, elle, gravement ternie. La ligne de défense du ministre du commerce et de l'industrie, qui consiste à se retrancher derrière la décision de British Coal, paraît tardive : le 13 octobre, M. Heseltine avait clairement indiqué qu'il prenait la responsabilité politique du licenciement de 30 000 mineurs.

LAURENT ZECCHINI

□ **Profanation d'un cimetière juif à Leipzig.** – Un nouveau cimetière juif a été profané à Leipzig (ex-RDA) dans la nuit du samedi 19 au dimanche 20 décembre, a-t-on appris lundi de source policière. Une dizaine de tombes ont été renversées. Plusieurs autres ont été maculées de slogans nazis, de même que l'enceinte du cimetière. Par ailleurs, une organisation d'extrême droite, « l'Alliance des camarades allemands de Wilhelmshaven » (nord) – dont le principal dirigeant purge actuellement une peine de seize mois de prison – a été interdite lundi par le ministère de l'intérieur de Basse-Saxe. *Il s'agit de la troisième organisation* d'extrême droite interdite depuis un mois. – *(AFP.)*

□ **La tombe de Marlene Dietrich endommagée.** – La pierre de granit sombre qui marque la tombe de l'actrice Marlene Dietrich, à Berlin, a été renversée par des inconnus dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 décembre, a indiqué lundi l'administration des cimetières de la ville. La pierre a été provisoirement enlevée en attendant qu'elle soit à nouveau solidement fixée. Selon un porte-parole de l'administration, il ne fait pas de doute que la pierre a été renversée volontairement. C'est cependant la seule exaction commise sur la tombe. – *(AFP.)*

□ **ESPAGNE : troisième perquisition au siège du PSOE dans le cadre du « dossier Filesa ».** – M. Marino Barbero, juge du Tribunal suprême, la plus haute instance judiciaire espagnole, a fait procéder, lundi 21 décembre, à une troisième perquisition au siège madrilène du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) au pouvoir, dans le cadre d'une enquête sur une affaire de financement occulte du parti, connue sous le nom de « dossier Filesa », a-t-on appris auprès du PSOE. Deux perquisitions ont déjà eu lieu au siège de ce parti, les 18 novembre et 18 décembre *(le Monde* daté 20-21 décembre).

□ **GRÈCE : attentat du groupe terroriste 17 Novembre contre un député.** – Le groupe terroriste grec 17 Novembre a revendiqué, lundi 21 décembre, un attentat commis le matin même contre M. Eleftherios Papadimitriou, député du Parti de la nouvelle démocratie (conservateur, au pouvoir), blessé aux jambes, par balles, à Maroussi, dans la banlieue nord d'Athènes. Le groupe affirme avoir frappé M. Papadimitriou, membre de la commission parlementaire des finances, pour protester contre la politique de privatisations menée par le gouvernement, et l'*« avalanche de scandales »*. – *(AFP, Reuter.)*

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde ARTS et SPECTACLES

PROCHE-ORIENT

L'expulsion de 415

Les Palestiniens sont contraints de regagner leurs abris de fortune

Les 415 Palestiniens expulsés par Israël ont été contraints de retourner dans leur camp de toile, mardi 22 décembre, dans la matinée, par des tirs d'obus de mortier des miliciens de l'Armée du Liban sud (ALS), créée par Israël, qui ont fait, dans leurs rangs, deux nouveaux blessés. L'armée libanaise qui avait ordonné, lundi, aux bannis de la bande de Gaza de quitter leurs abris de fortune et de regagner la zone-tampon, n'a rien fait pour les empêcher de s'y réinstaller.

Tandis qu'à Jérusalem, la Cour suprême devait statuer, mardi, sur le sort de ces expulsés, l'OLP, a décidé de former un *« haut comité »* qui aura pour mission de *« suivre l'affaire des déportés palestiniens et de s'opposer à la politique de poigne de fer »* du gouvernement de M. Itzhak Rabin. De son côté, le mouvement intégriste Hamas a menacé, dans un communiqué, d'abattre un Israélien chaque fois qu'un Palestinien *« innocent »* sera tué par Tsahal. Quant à M. Fayçal Husseini, le chef de file des Palestiniens modérés dans les territoires occupés, il a averti que le processus de paix au Proche-Orient risquait d'être *« tué dans l'œuf si le gouvernement israélien ne modifie pas sa politique »*.

De nombreux autres appels ont été lancés aux dirigeants de l'Etat hébreu pour qu'il revienne sur sa décision de bannir temporairement ces 415 Palestiniens. C'est notamment le cas du président égyptien, M. Hosni Moubarak, qui a invité Jérusalem à *« renoncer à tout ce qui peut entraver le processus de paix »*. C'est aussi celui du général Colin Powell, chef d'état-major interarmes américain, qui estime que *« les déportations ne sont pas des solutions aux besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité »*. – *(AFP.)*

Un face-à-face inégal

Les expulsés ont été la cible des tirs de la milice pro-israélienne

MARJ-EZ-ZOUHOUR

de notre envoyée spéciale

Le face-à-face est inégal : assis à même l'asphalte serrés les uns contre les autres, les quatre cent quinze expulsés palestiniens ; à moins de 200 mètres, une barricade de terre minée et, déployés en arc de cercle surplombant la route, sept blindés de Tsahal et de l'Armée du Liban Sud (ALS), la milice de l'Etat hébreu.

Tout avait commencé, lundi en début de matinée, quand l'armée libanaise, raconte le docteur Abdel Aziz Al Rantissi, une des figures de proue du mouvement islamiste Hamas, a *« pris position autour du camp provisoire et qu'un officier nous a ordonné de quitter les lieux pour retourner vers le barrage de l'ALS »*. *« Notre Majliss Choura* (Conseil consultatif), renchérit le docteur Salem Ahmad Salameh, président de l'université islamique de Gaza, *avait décidé le retour coûte que coûte. Nous ne pouvions pas rester ici et la décision de l'armée nous a aidés. »*

L'armée libanaise informait le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Office des Nations unies pour le secours aux réfugiés de Palestine (UNRWA) qu'ils ne seraient plus autorisés à apporter de l'aide aux expulsés et chassait du camp les secouristes déjà sur place. Seule désormais, la presse était autorisée à franchir le barrage renforcé de l'armée libanaise.

Alors que la colonne s'ébranlait, l'ALS tirait, à intervalles de quatre à cinq minutes, une quinzaine d'obus qui obligeaient les Palestiniens à chercher refuge entre les rochers. Après plusieurs tentatives, à chaque fois ponctuées de tirs, la colonne, encouragée par ses chefs, se reformait pour s'immobiliser, vers 14 heures, à 200 mètres à peine du premier barrage établi par les miliciens de l'ALS, qui marque l'entrée dans la zone d'occupation israélienne.

« Nous préférons rester ici... »

De nouveaux coups de feu étaient dirigés contre les « 415 » qui ne bougeaient plus. Un jeune homme de vingt-deux ans, gravement blessé, était alors évacué par des journalistes vers l'hôpital de Rachaya, sous contrôle libanais, ainsi qu'un de ses compagnons plus légèrement atteint. Un troisième homme, qui refusait d'être transféré, était soigné sur place par le docteur Mahmoud Zahar, chirurgien à Gaza.

Les déportés pouvaient contempler à loisir les renforts de l'ALS qui érigeaient un remblai de terre en travers de la route, qu'une unité du génie israélien venait quelques instants plus tard miner. A l'heure de la prière, deux hélicoptères israéliens survolaient la scène. Tout l'après-midi, l'oreille rivée aux quelques postes de radio, les expulsés cherchaient à percevoir une petite lueur d'espoir dans les informations données à leur sujet.

Privés de nourriture, d'eau et de couvertures, par une température avoisinant de 0 degrés et sur un terrain battu par un vent glacial, à 1 000 mètres d'altitude, les « 415 » faisaient toujours preuve de la même détermination, même si leur porte-parole, le docteur Rantissi, s'inquiétait du sort d'une cinquantaine de personnes âgées et malades. A la nuit tombante, après la dernière prière qui voyait ces hommes parfaitement alignés sur trois rangs, indifférents au bruit des chars, se prosterner face au mont Hermon enneigé, le docteur Rantisi consultait, une fois encore, ses compagnons pour tenter de négocier un retour sous les tentes.

La réponse tombait nette : *« Nous préférons rester ici sans rien. Notre terre mérite davantage de sacrifices. Nous sommes prêts à les faire pour la libérer, libérer nos enfants, nos mères, nos pères. »* Tout était dit et chacun se rasseyait alors que les projecteurs des blindés jetaient une lumière crue sur les groupes. Plus tard, des fusées éclairantes étaient lancées, alors que les expulsés tentaient de se réchauffer autour de petits feux de brindilles.

Dans la soirée, deux camionnettes de nourriture, envoyées par les habitants des deux villages proches de Qaraoun et Leyla, réussissaient à franchir le barrage de l'armée et à apporter quelque réconfort à ces hommes transis. Deux malades étaient aussi évacués, toujours par des journalistes, sur l'hôpital de Rachaya. Devant le camp de toile désormais occupé par une quinzaine de soldats libanais, des jerricans d'eau douce étaient soigneusement alignés alors que des matelas et des caisses de mandarines étaient abandonnés en plein air.

Durcissement de l'armée libanaise

Le durcissement libanais est lié à la tentative israélienne de rejeter sur Beyrouth la responsabilité du sort des expulsés qui ne sont jamais entrés dans la partie du territoire sous contrôle libanais. Ce durcissement de l'armée a surpris le gouvernement qui démentait encore, lundi en fin de matinée, avoir donné un quelconque ordre de repousser les « 415 ». A l'issue d'une réunion autour du premier ministre, M. Rafic Hariri, le ministre de l'information faisait simplement savoir que *« la terre sur laquelle se trouvent les déportés est occupée par Israël et se situe donc hors du cadre géographique de la souveraineté libanaise »*. Manière de renvoyer la balle dans le camp d'Israël.

Le ministre des affaires étrangères, M. Farès Boueiz, déclarait : *« Cette affaire est du ressort d'Israël conformément à la Convention de Vienne selon laquelle un Etat occupant assume la responsabilité de son occupation et celle de toute résistance à son occupation. »* De son côté, le ministère de la défense annonçait que *« désormais seule la Croix-Rouge internationale sera autorisée à porter assistance aux déportés »*. En réalité, aucune organisation humanitaire ne se trouvait auprès des expulsés, à la nuit tombée.

Ajoutées au choc d'un exil qui a déjà atteint les nerfs de certains, les conditions climatiques ne permettront pas à ces hommes de demeurer, jour et nuit, en plein air. La détermination du gouvernement libanais, que les « 415 » ont officiellement *« remercié »* de son attitude, ne laisse pas augurer une solution de leur côté. C'est de la communauté internationale qu'ils attendent une solution.

L'UNRWA proposerait de les ramener dans la zone tenue par le contingent norvégien de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), non loin de l'endroit où ils se trouvent. Encore faudrait-il qu'Israël accepte ce recul, à moins de se dissimuler derrière la fiction de l'ALS, dont le chef, le général Antoine Lahad, a quitté, dimanche, le Liban du sud pour prendre des vacances à Paris...

FRANÇOISE CHIPAUX

ARABIE SAOUDITE

Le roi Fahd invite les dignitaires religieux à ne pas s'immiscer dans la politique

Le roi Fahd a tenu à rappeler que les lieux de culte doivent être réservés exclusivement à la prière et aux prêches. *« Les chaires sont réservées à des affaires bien déterminées (...) et ne doivent pas être exploitées par certains pour tenter de porter préjudice à d'autres »*, a averti, samedi 19 décembre à Médine, le souverain wahabite, devant des dignitaires religieux.

S'étonnant que certains oulémas (théologiens musulmans) *« aient eu recours à la distribution de cassettes et de publications pour formuler leurs critiques »* à l'encontre de sa politique, le roi Fahd a invité ses compatriotes à lui exprimer directement leurs doléances. *« Ma porte et celle de l'émir Abdallah ben Abdel Aziz* (le prince héritier) *sont ouvertes à tous*, a-t-il dit. *Tout citoyen peut exprimer sa pensée, oralement ou mieux encore par écrit. »*

Le *Sunday Times* avait récemment fait état d'un *« conflit ouvert entre la famille régnante et l'institution religieuse »*. Selon le journal britannique, *« ce conflit est à l'origine de la mise à la retraite de sept oulémas »*. Un porte-parole officiel avait démenti ces *« allégations tendancieuses »*. Une partie importante de la hiérarchie religieuse n'en avait pas moins dressé, au mois de juillet, dans un document transmis au roi Fahd, un réquisitoire sévère sur la situation politique, économique et sociale du pays et recommandé un changement radical dans plusieurs domaines. – *(AFP.)*

□ **Ouverture du sommet du Conseil de coopération du Golfe.** – Le 13e sommet du Conseil de coopération du Golfe (CCG) s'est ouvert, lundi 21 décembre à Abou-Dhabi, sous la présidence du chef de l'Etat des Emirats arabes unis qui a invité ses pairs d'Arabie saoudite, du Koweït, du Qatar, d'Oman et de Bahrein à répondre *« aux attentes des peuples* (de la région) *et de la nation arabe et islamique »*. L'émir du Qatar, qui avait menacé de boycotter le sommet, était présent à la séance d'ouverture, sa participation ayant été rendue possible par un accord obtenu, la veille, sur le conflit frontalier qui l'opposait à son voisin saoudien. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Palestiniens par Israël

M. Itzhak Rabin veut gagner à la fois la «bataille de la paix» et «la guerre contre le terrorisme»

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Un petit garçon de dix ans est mort, lundi 21 décembre, d'une balle dans la poitrine, tirée par des soldats israéliens. Il s'appelait Haymann Abou Hahatmère. Une fillette était morte, deux jours plus tôt, dans les mêmes circonstances et au même endroit, à Khan-Younis, dans la bande de Gaza. Elle s'appelait Rana Abou Tyhour et elle avait neuf ans. Un soldat a blessé par balles un gamin du même âge, à Tulkarem, en Cisjordanie. S'il meurt, lui aussi, la chronique retiendra peut-être son nom.

Aucun de ces enfants palestiniens, ni les quelques dizaines d'autres mortellement touchés par des tirs de soldats depuis le début de l'intifada il y a cinq ans, aucun n'a jamais eu les honneurs des chaînes de télévision nationales et internationales. Quelques lignes dans un article, un point c'est tout. *«Que voulez-vous?* a expliqué, lundi, le général Danny Yatom, commandant en chef de l'armée en Cisjordanie, et premier conseiller militaire de M. Itzhak Rabin depuis quarante-huit heures, *quand un de nos soldats est en danger, il a le droit de tirer et quelquefois ce sont des innocents qui meurent.»* Pas d'enquête militaire.

Un peu plus tard, tandis qu'il dressait, à la tribune de la Knesset, la liste des douze civils et militaires israéliens, récemment tués par *«les terroristes du Hamas et du Djihad islamique»*, le premier ministre, qui est aussi ministre de la défense, n'a pas eu un mot pour ces enfants morts. Il a parlé des autres, de ceux d'Israël, menacés, eux aussi, par la folie des adultes, l'incompétence des généraux, la bêtise des politiciens.

«Le double langage des médias pleurnichards»

«Quand il s'agit de la sécurité de nos enfants, s'est exclamé le chef du gouvernement, le plus «à gauche» qu'on ait vu à Jérusalem depuis au moins deux décennies, *nous seuls décidons de ce qui est bon pour nous.»* Pour M. Rabin, le bannissement «temporaire» de quatre cent quinze Palestiniens, présumés activistes et sympathisants des organisations fondamentalistes islamiques, n'est pas une faute. Ni *«le cinéma»* projeté, depuis quarante-huit heures, sur les écrans de télévision du monde ni *«le double langage des médias pleurnichards»*, qui font grand cas du sort de ces hommes, lesquels *«ne sont ni des gens de bien ni des innocents aux mains propres»*, ne le feront changer d'avis.

«Nous ne leur permettrons pas de rentrer», a martelé le premier ministre. Certes, là-haut dans le Liban sud, *«les conditions ne sont pas faciles, il fait froid»*. Mais M. Rabin n'éprouve *«aucune pitié pour eux»*. Il pense *«aux orphelins de Nissim Toledano»*, le garde-frontière, *«massacré»*, dans la nuit de dimanche à lundi, par ses ravisseurs islamistes. Et il avertit : *«A chaque attaque, Israël répondra sept fois plus fort.»* Voilà pour ceux qui, en Israël et à l'étranger, se demandent si la riposte au meurtre barbare du garde-frontière n'a pas été quelque peu disproportionnée.

La volonté réaffirmée de *«chercher la paix»*, de *«rêver la paix»* s'est fondue dans la réthorique guerrière, la vulgate du vieux soldat, le clin d'œil politicien à l'opposition. *«La main que nous tendons vers ceux qui veulent la paix est la même qui appuiera sur la gâchette contre les meurtriers.»* Inutile de dire que l'auteur de cette image, mis en cause par le dépôt d'une motion de censure, a aisément survécu au vote parlementaire. Une partie de la droite religieuse – le PNR, – qui rêve de le rejoindre au pouvoir, s'est abstenue.

Militaire dans l'âme

M. Rabin – ce n'est pas nouveau – est, au sein de la gauche, ce qu'on appelle un «faucon». Ses actes désarçonnent souvent les plus illustres de ses camarades travaillistes et désespèrent ses alliés plus radicaux. Ce n'est évidemment pas un hasard si un homme comme M. Shimon Pérès, ministre des affaires étrangères, se tient coi depuis le début de cette crise et se refuse tout autant à critiquer qu'à justifier. *«Je n'étais pas là, je ne peux pas changer ce qui a été fait, je ne veux pas en parler»*, a déclaré, à la radio, le vieux rival, avec l'air de dire : *«Vous m'avez préféré Rabin? Maintenant, débrouillez-vous!»*

Pourtant, Itzhak Rabin n'est ni Itzhak Shamir, son prédécesseur, ni Ariel Sharon, son très éventuel successeur. Le nombre de politiciens palestiniens modérés qui croient toujours, en pleine crise, à la volonté sincère du premier ministre de trouver rapidement un règlement intérimaire de paix pour les territoires occupés aurait de quoi surprendre. *«Malheureusement*, comme l'expliquent certains de ceux qui le connaissent bien, *l'homme est militaire dans l'âme. Il prend ses décisions sur la base des rapports du Mossad et des services de renseignement de l'armée, rarement sur une analyse politique fine de la situation.»*

Les organisations intégristes de la lutte palestinienne multiplient leurs attaques? Ils s'en prennent à l'armée? Ils ébranlent le gouvernement? Ils menacent le processus de paix tout entier? Il frappe, il *«coupe la tête du serpent»* et tant pis pour les éclaboussures! *«Ces journées ne sont pas faciles pour Israël,* a conclu, lundi, le général aux yeux tristes. *«Mais nous sommes assez forts pour vaincre sur les deux fronts : la bataille de la paix et la guerre contre le terrorisme seront gagnées.»* Ni la petite Rana, ni le gamin Haymann, ni aucune des deux mille victimes de ces cinq dernières années d'affrontements, ni celles de la tempête qui s'annonce, ne seront là pour le voir.

P. C.

Les songes du «Calife rouge» de Nazareth

Suite de la première page

D'innombrables fois, Taoufik Ziyad avait pris sa plus belle plume de poète pour demander secours aux plus hautes autorités. Il avait écrit et déclamé à la tribune des députés, à Jérusalem, de copieuses et magnifiques diatribes contre l'indifférence et la discrimination dont ses administrés faisaient l'objet. Rien ne venait jamais, pas la plus petite subvention ne lui était accordée.

C'était un peu comme si Nazareth était frappée depuis toujours d'une sorte de malédiction. D'ailleurs il n'y avait qu'à voir son histoire, à cette petite ville de pierre. Détruite au premier siècle par les Romains, réduite en cendres six cents ans plus tard par les envahisseurs arabes, conquise par les croisés, occupée par les Turcs et les Allemands de la première grande guerre, enlevée aux Anglais par l'armée d'Israël en 1948, *«la gardienne»*, *«en-Nazra»* en arabe, *«Nazrath»* en hébreu, n'avait jamais subi que des avanies.

Aujourd'hui, principale ville arabe dans un Etat juif qui commence tout juste à réfléchir sur les moyens de mettre un terme aux injustices dont sont victimes les huit cent mille Palestiniens ayant accepté, il y a un demi-siècle, le passeport frappé de la ménorah à sept branches, Nazareth, avec ses soixante mille habitants, est l'une des localités les plus miséreuses d'Israël. Quarante-cinq ans après son passage de «terre sainte» en «terre promise», la ville termine tout juste ces jours-ci un réseau d'égouts à peu près moderne.

C'est en réfléchissant à tout cela qu'un jour, dans l'esprit combatif du camarade Taoufik Ziyad, naquit une idée qu'il jugea sur-le-champ proprement géniale. Mais enfin, se dit-il, *«ici, c'est la ville de Jésus, pas celle de Marx!»* N'est-ce point ici que «le Nazaréen» fut conçu? Peu sûr de ses connaissances en la matière, Taoufik alla s'enquérir de la justesse de ses thèses auprès de sa femme, communiste comme lui, mais chrétienne de naissance. Oui, répondit-elle, c'est à Nazareth que la venue du Messie fut «annoncée» par l'archange Gabriel à la Sainte Famille. Et c'est ici, qu'après la naissance divine à Bethléem, puis la fuite en Egypte, celui qui deviendrait le Christ allait vivre son enfance et son adolescence.

Victime d'injustices

Les chrétiens, qu'on appelait d'ailleurs aux premiers temps les «Nazaréens», ont même construit par la suite une église près de l'endroit où il vécut avec Marie sa mère. L'église fut détruite, reconstruite, redétruite, rebâtie plusieurs fois jusqu'à l'édifice qui enveloppe aujourd'hui la crypte et les ruines de ce qu'on croit être la *«maison de la Sainte Vierge»*. Elevée en 1962, la «basilique de l'Annonciation» est certes d'une lourdeur et d'une laideur à pleurer, mais l'édifice qui surplombe les jolis toits de tuiles rouges de la cité est imposant. Et puis, le sanctuaire n'est-il pas, comme disent les guides touristiques, *«l'un des sites les plus chers au cœur des chrétiens»*?

Voire. *«C'est vrai que deux cent mille pèlerins passent ici chaque année*, reconnaît Taoufik Ziyad, *mais ils ne restent pas. Ils vont dormir et manger plus haut, à Tibériade.»* Ou alors ils redescendent au sud, à Jérusalem, où le Christ est mort, et à Bethléem où il naquit. C'est d'autant plus *«injuste»*, aux yeux du brave maire, que le Saint Sépulcre comme la grotte de la Nativité ne sont pas, juridiquement parlant, en Israël. L'annexion de Jérusalem-est par l'Etat juif en 1967 n'a jamais été internationalement reconnue et Bethléem se situe bel et bien dans les territoires occupés, revendiqués par les Palestiniens.

Pourquoi les autorités et les compagnies israéliennes de tourisme assurent-elles avec un enthousiasme sonnant et trébuchant la promotion de sites qui ne leur appartiennent pas? Pourquoi ignorent-elles une ville authentiquement chrétienne comme Nazareth – laquelle, c'est vrai, ne compte plus qu'une minorité de paroissiens (35 %)? C'est le mystère, ou plutôt le problème auquel Taoufik Ziyad a résolu de s'attaquer. On peut avoir été formé à Moscou au début des années 60 et ne rien ignorer de la science du marketing.

Pour retenir les touristes dont sa ville, totalement dépourvue d'industrie, a un urgent besoin, le «calife rouge», comme on l'appelle parfois, a décidé de se lancer, comme on dit, dans l'animation culturelle. Il rêve *«d'un musée, d'un vrai théâtre, d'une vraie bibliothèque»*. Il veut *«valoriser»* le passé de la cité, augmenter le nombre de lits touristiques – moins de 500 à présent, – construire des hôtels.

Bien sûr, les localités arabes d'Israël sont bien placées pour savoir que l'argent public de l'Etat juif s'investit extrêmement rarement chez elles. *«A taille égale*, affirme notre homme entre deux volutes de cigarette, *le financement public de notre budget municipal est inférieur des deux tiers à celui consenti aux localités juives. Vous remarquerez en outre qu'aucune ville ou village arabe du pays ne bénéficie du statut de «zone de développement prioritaire» accordé à beaucoup de cités juives.»*

Alors, pour forcer la main des autorités, Taoufik Ziyad, veste de tweed et cravate rouge, a exposé publiquement son projet : une grandiose célébration du *«deuxième millénaire de la conception de Jésus-Christ»*. Il veut inviter les maires des *«quinze ou seize villes du monde dénommées Nazareth, comme nous»*. Il jure que *«des millions de pèlerins»* viendront à la fête, dévaliser les boutiques de breloques religieuses qui se bousculent rue Paul-VI et remplir les vingt églises de la ville. Nazareth, il en est sûr, *«retrouverait ainsi le statut de principale cité sainte de la chrétienté en Israël»*.

Il reste sept ans pour mettre le show du siècle en place. Mais, déjà, Taoufik Ziyad a contacté les ministères concernés, constitué une société holding qui aura la haute main sur tout ce que le projet suppose d'investissements, et il envisage de se rendre en personne au Vatican pour «vendre» son idée au Pape. On imagine la rencontre entre le grand pontife polonais et le petit Arabe communiste sec et noueux qui préside aux destinées de «la cité du Christ»...

Mais il faudra d'abord vaincre les réticences des hiérarques religieux du cru. Un moine en robe de bure, questionné par nous sur le parvis de la «basilique de l'Annonciation» a carrément éclaté de rire à l'évocation des rêves du «calife rouge». *«Il faudra quand même que quelqu'un dise au maire qu'au vu des plus récentes découvertes Jésus avait déjà cinq ou six ans en l'an 01.»* Il ne manquerait plus que les Saintes Ecritures se liguent contre Nazareth...

PATRICE CLAUDE

IRAK : après les attentats contre les camions d'aide alimentaire

L'ONU décide de déployer des gardes dans le Kurdistan

«*Profondément inquiet en raison d'une multiplication récente d'incidents*» dans le Kurdistan irakien, le secrétaire général des Nations unies a décidé de renforcer la protection des convois humanitaires vers le nord du pays en déployant des gardes de l'ONU dans deux postes de contrôle – Faidar et Khazr, – a annoncé, lundi 21 décembre, son porte-parole. M. Boutros Boutros-Ghali a demandé à Bagdad de «*coopérer pleinement*» à cet effort.

«L'accord conclu, le 22 octobre, entre l'Irak et les Nations unies sur le programme humanitaire de ces dernières est une aberration et constitue une réhabilitation du régime irakien, nous avait déclaré M. Jawhar Namik, président du Parlement kurde, la semaine dernière, lors d'un séjour à Paris. *C'est, en particulier, une faute énorme que d'avoir confié à ce gouvernement la distribution de l'aide et la liberté de fixer le taux de change du dollar. Qui plus est, l'accord, qui prévoit une aide humanitaire globale de 200 millions de dollars, dont près de la moitié pour le Kurdistan, n'est valable que jusqu'au 31 mars, date au-delà de laquelle toutes les sommes non utilisées reviendront au Trésor irakien.»*

Or, les quelque 3,5 millions de Kurdes irakiens, dont l'assistance humanitaire *«ne couvrait que 20 % des besoins»*, manquent dramatiquement de produits alimentaires et de combustible. Il faut donc que l'aide *«soit confiée non pas au régime irakien mais à l'ONU, et qu'elle parvienne par n'importe quelle voie, aérienne ou terrestre»* mais surtout qu'on ne laisse pas la population démunie alors que l'hiver, très rude a déjà commencé et que le Kurdistan est soumis à un double embargo : celui imposé par l'ONU à l'Irak et celui du gouvernement de Bagdad.

M. Namik vient de faire une tournée dans plusieurs capitales européennes, à l'invitation de leurs Parlements respectifs. A Paris, il a pu s'entretenir avec le ministre de la santé et de l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, ainsi qu'avec le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, M. Georges Kiejman, et le président de l'Assemblée nationale, M. Henri Emmanuelli. Il a aussi rencontré Mme Danielle Mitterrand en sa qualité de présidente de la Fondation France-Libertés. Il s'est enfin rendu au Parlement européen de Strasbourg.

MOUNA NAÏM

□ **IRAN : première reconnaissance officielle de l'exécution d'un membre de la communauté bahaï.** – Un responsable iranien a reconnu, mardi 22 décembre, pour la première fois, l'exécution, au mois de mars dernier, d'un membre de la communauté bahaï. Dans un entretien accordé au quotidien *Kayhan*, le procureur de la révolution de Téhéran, l'hodjatoleslam Raïssi, a dénoncé l'allusion faite par l'émissaire de l'ONU pour les droits de l'homme en Iran, dans son dernier rapport sur l'exécution d'un bahaï, M. Bahman Samandari. *«Il s'agissait*, a-t-il indiqué, *de l'exécution d'un espion sioniste appartenant à des services d'espionnage occidentaux»*. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

BRÉSIL : après que le président a récusé ses deux avocats

Le vote définitif du Sénat sur la destitution de M. Fernando Collor est repoussé de quelques jours

Moins de vingt-quatre heures avant la date prévue pour son jugement définitif par le Sénat, le président Fernando Collor de Mello a provoqué un nouveau coup de théâtre en récusant, lundi 21 décembre, ses deux avocats. Cette décision oblige le président du Tribunal suprême, M. Sydney Sanches, à désigner un avocat commis d'office et à reporter le procès. Selon les premières informations données par M. Sanches, la date retenue pourrait être celle du 29 décembre.

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Dans un *manifeste à la nation* qu'il a diffusé à cette occasion, M. Collor a expliqué son geste en affirmant que *« les conditions minimales pour un jugement impartial n'étaient pas réunies »*, et en soulignant qu'il lui revenait *« de protéger la fonction présidentielle »*. Il a aussi rendu un hommage appuyé à ses défenseurs, Mes Jose Guilherme Villela et Evaristo de Moraes Filho, démontrant ainsi sa seule volonté de ralentir la procédure. Son porte-parole, M. Etevaldo Dias, a pour sa part expliqué que le président, écarté de ses fonctions pour 180 jours le 29 septembre dernier, entendait *« lutter jusqu'à la fin pour se faire reconnaître le droit de se défendre »*.

Dramatique et vaudevillesque

Ce nouveau rebondissement de la crise brésilienne intervient au moment où un sondage, effectué par la firme Gallup, montre que 87 % de la population souhaite la condamnation de M. Collor, un taux qui dépasse même 90 % dans les principales villes du pays. Le premier discours du président en exercice, M. Itamar Franco, initialement prévu pour le 23 décembre, a d'autre part été ajourné *sine die*. M. Franco a confirmé qu'il ne s'adresserait pas au pays avant l'annonce du verdict des sénateurs.

Dans ce contexte difficile, l'un des personnages centraux du réseau de corruption, l'ancien trésorier de la campagne électorale de M. Collor, l'entrepreneur Paulo Cesar Farias, a quitté le Brésil dimanche. Son voyage, celui de sa femme et de ses deux enfants, a été autorisé par la police fédérale, et sans doute par d'autres autorités, malgré les multiples enquêtes dont il fait l'objet. *Officiellement*, son absence prévue jusqu'au 24 janvier prochain est justifiée par des raisons de santé, plus précisément des problèmes respiratoires. Il se trouve actuellement en Espagne, à Barcelone, et devrait se rendre ensuite aux Etats-Unis.

Ce départ a simplement fait l'objet d'une série de commentaires ironiques : *« J'ose espérer qu'il ne se rend pas en Suisse »* a plaisanté le ministre de la justice brésilien, M. Mauricio Correa. Le célèbre présentateur de la chaîne de télévision SBT, M. Boris Casoy, s'est pour sa part lamenté *« de l'importance des brèches de la législation de notre pays qui sont de la taille du stade du Maracana* [le plus grand du monde, à Rio-de-Janeiro] *»*, et a ironisé sur *« les problèmes de ronflement de M. Paulo Cesar Farias qui prouvent au moins son excellent sommeil »*.

Malgré le caractère tour à tour dramatique et vaudevillesque de la procédure de destitution déclenchée à l'encontre du président Collor, son issue à plus ou moins long terme ne fait pratiquement plus aucun doute, pas plus que les limites de la « croisade » contre la corruption. La grande incertitude des milieux politiques, économiques et financiers concerne en revanche toujours le futur programme de gouvernement de M. Itamar Franco.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

ÉTATS-UNIS : nouvelles nominations de M. Clinton

M. Richard Riley à l'éducation et Mme Hazel O'Leary à l'énergie

Le président élu Bill Clinton a annoncé lundi 21 décembre à Little Rock la nomination de M. Richard Riley au poste de secrétaire à l'éducation et de Mme Hazel O'Leary à celui de secrétaire à l'énergie. Ancien gouverneur de Caroline du Sud, âgé de cinquante-neuf ans, M. Riley est un proche de M. Clinton et un ferme partisan d'une rénovation du système éducatif.

Au cours de ses deux mandats à la tête de la Caroline du Sud, de 1979 à 1987, cet avocat de formation s'était consacré tout particulièrement aux questions d'éducation et à la protection de l'environnement en s'attaquant notamment au problème des déchets nucléaires. Au sein du Parti démocrate, M. Riley a été, comme M. Clinton, l'un des fondateurs du Conseil des dirigeants démocrates dont l'objectif était de redonner vie au parti après la défaite écrasante subie par M. Walter Mondale face à M. Ronald Reagan lors de l'élection présidentielle de 1984. Il a aussi joué un rôle actif au sein de l'Association nationale des gouverneurs, en particulier dans les domaines de l'éducation et de l'environnement.

Mme Hazel O'Leary, qui sera secrétaire à l'énergie, est vice-présidente d'une compagnie d'électricité et spécialiste du problème de retraitement des déchets. Agée de cinquante-cinq ans, cette avocate noire peu connue du public dirige actuellement Northern States Power, qui fournit en électricité les Etats du Wisconsin, du Minnesota et les deux Dakotas. Durant le mandat de Jimmy Carter, Mme O'Leary était membre d'un conseil chargé de la réglementation économique au sein du ministère de l'énergie. Puis elle a travaillé comme consultant pour des entreprises du secteur de l'énergie.

En tant que vice-présidente de Northern States Power, Mme O'Leary a également été consultée en 1990 pour l'élaboration de la loi américaine sur la pollution. Elle est considérée comme une spécialiste du retraitement des déchets et a fait de Northern States Power l'une des firmes américaines les plus avancées dans ce domaine. – *(AFP.)*

□ **Le beau-frère d'un ancien président mexicain déclaré complice du meurtre d'un agent américain.** – Le beau-frère d'un ancien président mexicain, M. Ruben Zuno Arce, a été reconnu coupable, lundi 21 décembre à Los Angeles (Californie), de complicité dans le meurtre d'un agent américain de la lutte antidrogue. M. Zuno, âgé de soixante-quatre ans, est le beau-frère de l'ancien président Luis Echeverria. Il encourt une peine de prison à vie. Le verdict doit être prononcé le 8 février prochain. Il était l'un des coïnculpés du docteur Humberto Alvarez-Machain, médecin enlevé au Mexique par les services américains et acquitté la semaine dernière par un juge fédéral de Los Angeles pour manque de preuves. Les deux hommes avaient été accusés d'avoir participé au meurtre, en 1985 au Mexique, d'un agent de l'Agence américaine de lutte contre la drogue (DEA), M. Enrique Camarena. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Le Grand Conseil se réunit à Kaboul sous les obus

Le Grand Conseil de mille cinq cents délégués nationaux *(choura)*, convoqué à Kaboul pour organiser la succession du président intérimaire, M. Burhanuddin Rabbani, a tenu sa première session lundi 21 décembre. Comme il était réuni, plusieurs obus sont tombés sur le bazar, faisant douze morts. L'origine des tirs n'était pas évidente. Selon certaines sources, ils ont été effectués par des soldats du ministre de la défense Ahmed Shah Massoud, en vue de reconquérir le Bala-Hissar, la forteresse qui domine l'est de la capitale, et que les miliciens ouzbeks ex-communistes du général Dostom avaient capturée une semaine plus tôt. Pour d'autres, les obus sont partis de positions tenues par le chef intégriste, M. Gulbuddin Hekmatyar.

M. Rabbani espère que la *choura* lui accordera un nouveau mandat, pour dix-huit mois. Ses adversaires l'accusent d'avoir fait désigner des délégués qui lui sont favorables. Les autres candidats déclarés sont M. Yunus Khalès, chef de la dissidence du Hezb-i-Islami, et Pir Sayyad Gailani, leader royaliste. Une transaction pourrait se faire sur le nom de M. Nabi Mohammedi, un chef religieux traditionnaliste. – *(AFP, AP, UPI.)*

INDE

Echec d'une motion de censure des hindouistes

Le gouvernement indien a aisément passé l'épreuve d'une motion de censure déposée par le parti hindouiste BJP, le lundi 21 décembre. Outre le soutien de son parti, le Congrès, le premier ministre, M. Narasimha Rao, a obtenu celui des communistes, des régionalistes et des indépendants. Le Janata Dal (centriste) de l'ex-chef du gouvernement, M. V.P. Singh, s'est abstenu.

Ce vote illustre une nouvelle polarisation de la vie publique du pays : toutes ses forces se sont unies, au nom de la laïcité constitutionnelle, contre le confessionnalisme du BJP, après la destruction, le 6 décembre, de la mosquée d'Ayodhya et les émeutes provoquées par cet acte d'hindouistes fanatiques, qui ont officiellement fait 1 119 morts. Ce débat marquait aussi le retour du BJP au Parlement, qu'il boycottait depuis deux semaines, pour protester contre l'arrestation de son leader, M. L.K. Advani.

M. Rao a, lors du débat, confirmé sa promesse de reconstruire la mosquée. Il a aussi annoncé qu'il n'interdirait pas les réunions du parti hindouiste. Peu avant, il avait libéré un chef modéré du BJP, M. A.B. Vajpayee, interpellé lors d'une manifestation à Delhi. M. Vajpayee, soixante-six ans, ex-ministre des affaires étrangères, est le dernier grand leader des hindouistes demeuré en liberté.

RUSSIE

Démission de l'administrateur de l'Ingouchie

Le général Rouslan Auchev, qui avait été nommé début novembre administrateur de la République russe d'Ingouchie, dans le Caucase du Nord a présenté sa démission le week-end dernier. Le général, un ancien officier soviétique d'origine ingouche qui a servi en Afghanistan, a accusé l'administration provisoire russe créée dans la zone du conflit de n'avoir *« rien entrepris, depuis le début de l'état d'urgence, pour la libération des otages et pour le retour des Ingouches qui vivaient dans la région de Prigorodny »*. Il a également accusé l'administration provisoire de ne pas *« désarmer les bandes illégales ossètes »*.

De nombreux Ingouches ont été chassés de la région ossète de Prigorodny, limitrophe de l'Ingouchie, lors des violents combats entre les deux communautés qui ont fait plus de 300 morts depuis leur déclenchement, fin octobre. Le président russe Boris Eltsine *avait décrété début novembre* l'état d'urgence et mis en place une administration provisoire en Ingouchie et Ossétie du Nord. L'état d'urgence a été prolongé jusqu'au 2 février. – *(AFP.)*

TADJIKISTAN

Les forces procommunistes poursuivent leur avance

Les forces gouvernementales procommunistes gagnent du terrain au Tadjikistan : après avoir chassé les islamo-démocrates de la capitale, Douchanbée, il y a dix jours, elles les ont délogées ce week-end de Kafirnikhon, plus à l'est, et ont lancé parallèlement une offensive à la frontière avec l'Afghanistan. Les combattants qui avaient défendu la capitale puis Kafirnikhon sont maintenant regroupés plus à l'est, dans les contreforts du Pamir, où les forces gouvernementales s'apprêtent à lancer une offensive. Les troupes procommunistes, qui étaient entrées vendredi 18 décembre dans Kafirnikhon à l'issue de violents combats qui avaient fait cent cinquante morts en deux jours, ont dû faire face, tout le week-end autour de cette ville, à des combats d'arrière-garde des forces islamo-démocrates, avant de prendre dimanche soir le contrôle de la ville.

Après avoir reconquis la capitale et sa région, les forces gouvernementales s'attaquent également maintenant à la région de la frontière avec l'Afghanistan, où sont réfugiés des dizaines de milliers de personnes fuyant l'avancée des communistes. Les troupes procommunistes ont ainsi lancé une offensive appuyée par des blindés vers la ville frontalière de Parkhar-Piandj, où se sont réfugiés des milliers de partisans des islamo-démocrates. – *(AFP.)*

ZAÏRE

Des soldats ont pillé la ville de Kisangani

La ville de Kisangani, déjà touchée par les pillages à la fin 1991, a été *le théâtre de nouvelles* émeutes, dimanche 20 et lundi 21 décembre. Selon des habitants de l'ex-Stanleyville, située à 1 200 km au nord-est de Kinshasa, des soldats de la 41e brigade, jugeant leur solde insuffisante, ont entrepris une razzia systématique de la ville et pris en otage le gouverneur de la région. Cette *« gigantesque mutinerie »*, selon les termes d'un officier en poste à Kinshasa, a conduit les rares entreprises encore sur place à affréter un avion pour évacuer leurs employés expatriés. Ces émeutes auraient fait plusieurs morts, a-t-on indiqué, de bonne source. – *(AFP, Reuter.)*

La spectaculaire odyssée d'un transfuge cubain

Conversations téléphoniques codées, vol clandestin au-dessus de Cuba et atterrissage surprise sous le nez d'un camionneur sidéré : la spectaculaire opération menée par un transfuge cubain pour récupérer sa famille a tout pour plaire à un producteur d'Hollywood.

Avant de faire défection en mars 1991 à bord d'un Mig-23, M. Orestes Lorenzo, alors commandant dans l'armée de l'air cubaine, avait promis à sa femme de tout faire pour que leur famille soit un jour réunie. Il a tenu sa promesse samedi 19 décembre.

A bord d'un bimoteur Cessna prêté par une riche Américaine d'origine cubaine, M. Lorenzo a décollé de la pointe sud de la Floride, franchi le bras de mer entre les Etats-Unis et Cuba, en volant à très basse altitude et atterri sur une route où l'attendaient sa femme et ses deux enfants. Il a pu ensuite regagner avec eux les Etats-Unis. – *(AFP.)*

AFRIQUE

SOMALIE

M. Boutros-Ghali estime qu'un « départ prématuré » des troupes américaines serait une « tragédie »

Dans un rapport, qui devait être officiellement publié mardi 22 décembre, à New York, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a mis en garde les Etats-Unis contre tout *« départ prématuré »* de leurs troupes actuellement présentes en Somalie. Un retrait trop hâtif des Américains, qui dirigent la force multinationale dans ce pays, serait une *« tragédie »*, risquant de *« replonger la Somalie dans l'anarchie et la famine, et détruire les progrès politiques fragiles de ces dernières semaines »*, souligne M. Boutros-Ghali.

Reconnaissant des *« différences d'approche »* entre le secrétariat de l'ONU et le gouvernement américain – qui souhaiterait que les Nations unies prennent totalement la relève en Somalie, *« le plus tôt possible »* – le secrétaire général prône un nouveau concept, celui de *« l'imposition de la paix »*, avec des règles d'engagement différentes pour l'ONU.

« Sans vouloir, un seul instant, suggérer que la force multinationale reste en Somalie jusqu'au moment où le processus politique aura atteint ses objectifs, je pense que les progrès [dans ce processus] *doivent être pris en compte pour décider du moment et de la manière dont la force actuelle devrait être remplacée par une nouvelle ONUSOM* [Opération des Nations unies en Somalie] *»*, a estimé M. Boutros-Ghali.

Une réunion à Addis-Abeba

Selon lui, la *« réunion informelle »* entre factions somaliennes, qu'il présidera, le 4 janvier à Addis-Abeba (Ethiopie), aura une *« importance particulière »* à cet égard.

Sur le terrain, l'opération « Rendre l'espoir » se poursuit sans trop d'encombres : après Mogadiscio, Baidoa, Berdera et Kisimayo, c'est la petite ville de Huddur, située non loin de la frontière éthiopienne, qui devrait recevoir la visite des troupes étrangères. Un convoi d'aide humanitaire, escorté par quelque cinq cents soldats français et une compagnie de « marines », y sont attendus le vendredi 25 décembre. – *(AFP, Reuter.)*

□ **COMORES : le gendre du chef de l'Etat battu aux élections législatives.** – Le gendre du président Saïd Mohamed Djohar, l'ancien ministre de l'économie et des finances, M. Mohamed Saïd Abdallah M'Changama, a été battu lors du second tour des élections législatives partielles, organisé dimanche 20 décembre, à Moroni, par le candidat du Parti comorien pour la démocratie et le progrès (PCDP), M. Elbak. L'autre surprise a été créée par un militant du Mouvement pour la démocratie et le progrès (MPD), M. Cheikh Ali Bacar Kassim, qui a devancé M. Mouzawouar Abdallah, dirigeant charismatique du parti Uwezo. – *(AFP.)*

□ **MALAWI : plus de deux cents manifestants arrêtés.** – Plus de deux cents personnes ont été arrêtées, dimanche 20 décembre, alors qu'elles manifestaient dans les rues de Blantyre pour protester contre la récente condamnation à deux ans de prison du syndicaliste Chakufwa Chihana. Selon les opposants de l'Alliance pour la démocratie (AFORD), la plupart des personnes interpellées ont été relâchées quelques heures plus tard, une cinquantaine d'entre elles restant détenues – dont Me Harry Chiume, porte-parole de l'AFORD, et son épouse. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

A partir de février

La présidence danoise de la CEE accordera la priorité à l'élargissement

La Communauté européenne va amorcer au mois de février le processus de son élargissement aux pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), en entamant des négociations avec l'Autriche, la Suède et la Finlande. Une réunion entre les ministres des affaires étrangères de la CEE et des représentants des gouvernements de ces trois pays, marquera symboliquement et formellement, le début de ces discussions, les 1er et 2 février, a annoncé lundi à Bruxelles le ministre danois des affaires étrangères Uffe Ellemann-Jensen.

La Commission européenne s'est en outre engagée à rendre son avis sur la candidature de la Norvège au mois de mars. Ce pays devrait rapidement rejoindre le premier peloton des pays de l'AELE en passe d'intégrer la CEE.

Le Danemark, qui assurera la présidence de la Communauté pendant le premier semestre de 1993, a également inscrit la lutte contre le chômage parmi ses priorités, a indiqué M. Ellemann-Jensen. Une *« politique de croissance »* devra être lancée durant la présidence danoise, a-t-il déclaré. Il a encore cité la politique d'environnement et la conclusion d'un accord *« rapide et équilibré »* au GATT parmi les priorités.

Dans le domaine extérieur, le Danemark considère que la question de l'ex-Yougoslavie devra figurer *« en tête de chaque ordre du jour »* des réunions de coopération politique des Douze.

Enfin, le ministre danois a souhaité une plus grande transparence des affaires communautaires. Dans cette optique, la première réunion des ministres des affaires étrangères sous présidence danoise, le 1er février, sera télévisée. – *(AFP, Reuter.)*

En visite officielle au Togo

M. Charles Pasqua exprime son « admiration » pour le général Eyadéma

M. Charles Pasqua a exprimé, lundi 21 décembre, à l'issue d'une visite de deux jours au Togo, son *« admiration »* et sa *« considération »* pour le président Gnassingbé Eyadéma, *« un homme de caractère »* avec qui il entretient *« depuis longtemps des relations amicales »*. Le sénateur RPR, qui conduisait une délégation du conseil général des Hauts-de-Seine, qu'il préside, a été chaleureusement accueilli, dimanche, dans la ville de Pya, dont est originaire le chef de l'Etat.

« Si les élections [législatives] *en France sont remportées par l'opposition et que nous soyons au gouvernement à partir du mois de mars, ne doutez pas que nous apporterons au Togo toute l'aide et l'assistance nécessaires »*, a précisé M. Pasqua. La France a suspendu, fin octobre, sa coopération militaire avec le Togo, une semaine après la prise en otages de quarante membres du Parlement par des militaires. Les propos de M. Pasqua ont suscité de vives réactions parmi les opposants au président Eyadéma, certains jugeant *« inopportune »* la visite du responsable français, dont les déclarations ont *« choqué la population »*. M. Pasqua, qui a quitté Lomé, lundi, est arrivé à Brazzaville (Congo) en fin d'après-midi, après une courte escale à Libreville (Gabon). – *(AFP.)*

L'examen de diverses mesures d'ordre social

Les députés limitent la liberté des entreprises en matière de licenciement

Lors de l'examen en nouvelle lecture, dans la nuit du lundi 21 au mardi 22 décembre, du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (DMOS), les députés ont adopté un amendement prévoyant l'annulation de toute procédure de licenciement économique qui ne s'accompagnerait pas de mesures de reclassement de salariés. Approuvé par le gouvernement, cet amendement a conduit les communistes à voter avec les socialistes en faveur de l'ensemble du projet, que l'opposition a rejeté.

Bloc contre bloc. Un instant, cette fin de législature a exhalé les parfums des vieux combats du début des années 80. Est-ce le procès de la conversion des socialistes au credo libéral que Mme Martine Aubry a instruit lorsqu'elle s'est subitement exclamée : *« On nous "bassine" depuis quinze ans avec les rigidités. Nous avons eu beau supprimer celles que dénonçaient les entreprises, les créations d'emplois promises n'ont pas eu lieu. Les vraies rigidités sont celles qui empêchent les salariés d'évoluer dans leur entreprise »* ? Le fait est que le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle n'a pas craint de « gauchir » son langage pour exprimer haut et fort son désappointement d'assister ces derniers temps à *« des plans de licenciements économiques massifs »* qui sont *« loin d'être toujours accompagnés des garanties indispensables aux salariés »*. Cette nouvelle tonalité du discours officiel sur la dégradation du marché de l'emploi a été interprétée par M. Jean-Yves Chamard (RPR, Vienne) comme un *« concubinage intellectuel entre le gouvernement et le Parti communiste »*.

Tout avait pourtant commencé par un malentendu. Lors de l'examen en première lecture du projet, dans la nuit du 4 au 5 décembre, une erreur apparente de procédure conduisait en effet l'Assemblée à entériner un amendement communiste déclarant *« nulle et de nul effet »* toute procédure de licenciement qui ne serait pas accompagnée d'un plan de reclassement des salariés présenté par l'employeur aux syndicats (*le Monde* daté 6-7 décembre). Comme il était prévisible, le Sénat supprimait aussitôt cet amendement. La surprise est en revanche venue de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée, où les socialistes sont majoritaires, qui décidait, au cours du dernier week-end, de reprendre à son compte l'amendement du PC, ce qui donnait une indication assez claire de l'humeur belliqueuse de certains députés du PS sur ce sujet.

Présomption d'« archaïsme »

Climat préélectoral ou raidissement plus profond ? Il était en tout cas évident que la présomption d'« archaïsme » avait perdu de son pouvoir d'inhibition. Le gouvernement l'a si bien senti qu'il n'a pas cherché à faire obstruction. L'amendement finalement adopté, fruit d'un compromis entre Mme Aubry et le groupe socialiste, dispose que *« la procédure de licenciement est nulle et de nul effet tant qu'un plan visant au reclassement de salariés s'intégrant dans le plan social n'est pas présenté par l'employeur aux représentants du personnel qui doivent être réunis, informés et consultés »*. M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, s'est félicité d'une telle mesure, même s'il aurait souhaité davantage de *« clarifications »*, tandis que M. Jacques Toubon (RPR, Paris) y a vu *« le retour à l'autorisation administrative préalable de licenciement »*.

L'autre sujet brûlant de ce nouvel examen du projet DMOS devait être le sort des personnes âgées dépendantes. Mais la controverse a tourné court puisque M. Alfred Recours (PS, Eure), rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a finalement décidé de retirer les amendements de la commission visant à réintroduire dans le projet DMOS les dispositions créant une « allocation dépendance ». Celles-ci étaient déjà présentes dans le projet de loi sur le fonds de solidarité-vieillesse, adopté en première lecture à l'Assemblée mais non inscrit à l'ordre du jour de l'actuelle session extraordinaire. C'est précisément parce qu'ils craignaient l'enlisement de ce dossier que les députés socialistes avaient pris l'initiative de le « raccorder » à la dernière minute au texte DMOS. Hostile à ce procédé, M. René Teulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration, s'est en revanche solennellement engagé à ce que la discussion sur le projet relatif au fonds de solidarité vieillesse *« aille à son terme d'ici à la fin de la présente législature »*. Les députés de la commission des affaires sociales ont bien voulu s'en convaincre.

Après avoir rétabli l'essentiel du projet dans la version issue de la première lecture à l'Assemblée, notamment en matière de dépénalisation de l'auto-avortement, de délit d' « entrave à l'IVG » et de retransmission des compétitions de sport mécanique, les députés ont adopté deux nouvelles mesures d'importance. La première, à l'initiative de M. Toubon, précise qu'*« après information et conseil des femmes enceintes, est proposé lors des examens prénataux un dépistage de l'infection par le virus de l'immuno-déficience humaine »*. La seconde améliore le statut des photographes de presse (*le Monde* daté 20-21 décembre) qui pourront désormais bénéficier de la convention collective des journalistes.

FRÉDÉRIC BOBIN

Le soupçon de l'autorisation administrative

par Alain Lebaube

PAR un amendement adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, lundi 21 décembre, dans le cadre fourre-tout des DMOS (diverses mesures d'ordre social), Mme Martine Aubry, ministre du travail, a tenté de se sortir d'un double piège. Mais on peut se demander si elle y est parvenue, M. Jacques Toubon (RPR) stigmatisant aussitôt, après le vote par les députés socialistes et communistes, ce *« véritable retour à l'autorisation administrative préalable de licenciement »* ...

D'abord, le ministre devait revenir sur un cafouillage dû à son collègue des affaires sociales, M. René Teulade, qui avait accepté le 5 décembre un amendement du PCF selon lequel tout licenciement économique serait désormais annulé en l'absence d'un reclassement. Ensuite, il lui fallait, face à l'inquiétante croissance des suppressions d'emploi, trouver une parade suffisamment dissuasive pour empêcher le développement des *« mauvais plans sociaux »*, et eux seuls.

La porte était forcément étroite, puisqu'il s'agissait de viser les 5 % à 10 % d'entreprises qui, d'après le ministère, limitent leurs efforts à des mesures de préretraite, au mieux à une convention de conversion, et, le plus souvent, à une prime de départ négociée.

Par un chemin détourné, il a fallu commencer par définir ce qui n'avait jamais été fait, à savoir le contenu d'un bon plan social. Lequel doit comprendre, outre les ingrédients habituels, *« des mesures tendant à faciliter le reclassement »* telles que, par exemple, des actions de reclassement interne ou externe à l'entreprise, des créations d'activités nouvelles, des mesures de réduction ou d'aménagement de la durée du travail, etc. Faute de ces éléments, l'inspecteur du travail – auquel le document est remis en même temps qu'aux représentants du comité d'entreprise, dans la procédure normale, – pourra dorénavant constater s'il est en présence ou non d'un plan social. Et, s'il considère que le dossier est incomplet, il demandera, dans un délai de huit jours, que la démarche soit reprise à son début.

On voit bien quelles sont les motivations qui ont dicté ce renforcement du contrôle. Mme Aubry peut en outre prétendre que son texte s'inspire directement des rubriques de l'accord interprofessionnel signé en 1986 par les partenaires sociaux. Mais, dans le climat actuel, le soupçon de l'autorisation administrative de licenciement plane à nouveau sur les relations sociales. Malgré les précautions prises.

Au conseil régional de Franche-Comté

La droite fait des économies

BESANÇON

de notre correspondant

Le conseil régional de Franche-Comté a adopté son budget pour 1993, vendredi 18 décembre, au terme de deux journées de débats émaillées d'incidents. Les socialistes, les écologistes et le Front national s'étaient déclarés insatisfaits des propositions de l'exécutif et inquiets de l'augmentation annoncée de 52 % de la fiscalité directe. Mais à l'évidence le président, M. Pierre Chantelat (UDF-PR), était soucieux de *« se réconcilier »* avec le monde économique et, plus encore sans doute, avec M. Jean Michel, président de la chambre régionale de commerce et d'industrie, élu en mars sur une liste indépendante après avoir été évincé de la liste UDF-RPR. Le président du conseil régional a ainsi imposé des coupes budgétaires souvent contraires aux avis des commissions et dont l'assemblée a découvert, dossier par dossier, qu'elles étaient pratiquement la copie conforme de la liste arrêtée par M. Michel.

Les élus du Front national puis ceux du groupe socialiste et démocrate ayant quitté la salle, il ne restait au moment du vote que les vingt-deux conseillers de droite et cinq écologistes. Ce vote a consacré, par vingt et une voix contre cinq et une abstention, une limitation des dépenses à 1,8 million de francs, soit une progression de seulement 2,85 % par rapport au budget primitif de 1992. Le recours à l'emprunt, qui avait été inscrit pour 235 millions de francs au budget primitif de 1992, est ramené à 151 millions de francs.

CLAUDE FABERT

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

Adoptant un amendement du gouvernement

Le Sénat étend aux infirmiers libéraux la maîtrise de la dépense médicale

Au cours de leur séance du 21 décembre, les sénateurs ont adopté définitivement, en première lecture, le projet de loi relatif à la carte du combattant. Ils ont ensuite approuvé définitivement les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la transfusion sanguine.

Les sénateurs ont examiné également le projet de loi relatif à la maîtrise des dépenses de santé. Ils ont prorogé jusqu'au 30 juin 1993 la convention nationale des médecins qui vient à expiration le 31 décembre 1992. Ils ont ensuite modifié et adopté, après les interventions de MM. Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine) et Charles Descours (RPR, Isère), un amendement présenté par M. René Teulade, au nom du gouvernement, étendant aux infirmiers libéraux le principe de la maîtrise concertée de la dépense médicale. Ce texte reprend pour l'essentiel une disposition proposée par les députés centristes en première lecture et adoptée en juin dernier, mais qui avait été supprimée en seconde lecture à l'Assemblée nationale au début du mois de décembre.

L'amendement stipule *« qu'une partie de la dépense des régimes d'assurance maladie »* est prise en charge par les infirmiers en cas de dépassement d'un seuil d'activité, conformément à un objectif prévisionnel d'évolution des dépenses en soins infirmiers. Le dispositif proposé par cet amendement, qui entrera en vigueur au 1er janvier 1994, a été adopté par les socialistes et une partie du RDE. Le PC a voté contre et la droite s'est abstenue. Sur l'ensemble du projet, le PC a voté contre, le PS s'est abstenu et la droite a voté pour.

POLITIQUE

L'affaire du sang contaminé

La commission d'instruction de la Haute Cour commencera ses travaux dans quelques jours

La commission d'instruction de la Haute Cour de justice présidée par M. Louis Gondre, conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation, devrait se réunir prochainement pour commencer l'étude des dossiers des trois anciens ministres socialistes accusés de non-assistance à personnes en danger dans l'affaire du sang contaminé. Cette réunion ne pourra cependant avoir lieu avant la nomination du successeur du procureur général de la Cour de cassation Pierre Bézio, décédé le 9 décembre.

Dans quelques jours, les cinq magistrats composant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice découvriront les fastes du château de Versailles. Ainsi le veut l'usage, sinon la tradition. Accompagnés du greffier en chef de la Cour de cassation, les cinq juges appelés à instruire les dossiers de M. Laurent Fabius, Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé, accusés de non-assistance à personnes en danger dans l'affaire du sang contaminé, prendront possession de leurs nouveaux bureaux dans l'aile du Congrès.

Le décorum et la noblesse du lieu pourront surprendre les républicains. Mais la Haute Cour de justice, dont l'ordonnance du 2 janvier 1959 décrit la composition et le fonctionnement, ne dispose d'aucun lieu particulier pour se réunir et ne saurait entretenir la confusion avec la justice ordinaire. Pour la première fois sous la Ve République, à l'occasion de l'affaire du Carrefour du développement, les juges avaient trouvé refuge dans le cadre grandiose du château.

De la fin de l'année 1987 à 1989, les détournements d'argent public reprochés à M. Christian Nucci, ancien ministre socialiste de la coopération, avaient ainsi été évoqués sous des lambris prestigieux, et chaque procès-verbal couché sur papier à en-tête portant la mention : *« Haute Cour de justice, commission d'instruction, château de Versailles »*. La commission s'était alors réunie tous les jeudis et vendredis pour instruire à charge et à décharge, entendant de nombreux témoins à l'abri des indiscrets.

On ne sait encore quel rythme de travail comptent adopter les cinq juges désignés par le bureau de la Cour de cassation, mais le président de la commission d'instruction, M. Louis Gondre, soixante-six ans, bénéficie à l'évidence, par rapport à ses collègues, d'une solide expérience puisqu'il fut membre de la commission qui eut à instruire le dossier de M. Nucci. Ce conseiller à la chambre criminelle, réputé pour son professionnalisme, a une longue pratique de l'instruction et des affaires financières. Il eut notamment la charge d'instruire dans les années 70 le scandale sur les vins dénoncé par les autonomistes corses lors de l'occupation de la cave de M. Depeille à Aléria. Devenu par la suite président de la 11e chambre correctionnelle à Paris, il jugea l'affaire dite des « startrons », dans laquelle des infractions à la législation sur les changes voisinaient avec une étonnante vente d'armes au profit de la Libye.

« Sans délai »

Parmi les quatre autres juges, seul M. Jean Simon, soixante-quatre ans, conseiller à la chambre criminelle, a déjà connu, mais de loin, les usages de la commission d'instruction, dans la mesure où il fut juge suppléant en 1987. Pour MM. Robert Fabre et Gérard Guilloux, tous deux âgés de soxiante et un ans et aussi conseillers à la chambre criminelle, la découverte sera totale. Autant le premier de ces magistrats ne semble guère disposé aux éclats, autant le second, qui fut notamment procureur général à Bastia, a souvent affirmé son goût pour les déclarations fracassantes et une répression marquée. Au poste d'avocat général à Paris en 1986, il réclama ainsi contre deux malfaiteurs la réclusion criminelle à perpétuité, sans être du reste suivi par le jury, après avoir lancé : *« Ces gens-là, je ne crains pas de le dire, sont des fauves et ne doivent être traités qu'au fouet, à la schlague ! »* M. Pierre Deroure, soixante-cinq ans, est pour sa part le seul des cinq juges à être conseiller à la 2e chambre civile.

Dans l'immédiat, conformément à l'article 21 de l'ordonnance de 1959, il appartient à M. René Monory, président du Sénat, de communiquer *« sans délai »* au procureur général de la Cour de cassation, qui fait fonction de procureur général de la Haute Cour de justice, la résolution de mise en accusation votée par les deux Assemblées. Le décès du procureur général Pierre Bézio, le 9 décembre, empêche momentanément cette transmission, mais l'on estime que le nouveau procureur général pourrait être nommé dès mercredi en conseil des ministres.

Le haut magistrat régulièrement, une fois saisi, a l'obligation de notifier la mise en accusation au président Louis Gondre *« dans les vingt-quatre heures »*. La commission d'instruction peut dès lors se mettre au travail. Elle en a même l'impérieux devoir. L'article 23 de l'ordonnance de 1959 prévoit que la commission *« est convoquée sans délai sur l'ordre de son président »* et que ce dernier peut, jusque-là, *« accomplir tous les actes d'information utiles à la manifestation de la vérité, et peut décerner mandat contre les accusés »*.

La simple lecture de cette ordonnance montre à l'envi que, si les règles du code de procédure pénale doivent présider à l'instruction, quelques-unes, et non des moindres, en sont exceptées. Ainsi, *« les actes de la commission d'instruction ne sont susceptibles d'aucun recours »* et la *« constitution de partie civile n'est pas recevable »*.

En revanche, la commission travaille sous l'autorité de son président à la manière d'une chambre d'accusation qui instruirait le dossier d'un élu. Dans l'instruction du dossier de M. Nucci, la commission avait entendu collégialement les témoins principaux et l'ancien ministre, assisté de ses avocats. Au terme de leur enquête, l'un des cinq juges avait rédigé un rapport de synthèse afin de faciliter la discussion entre ses collègues.

Si jamais la commission découvrait, en cours d'instruction, des faits ne *« relevant pas des dispositions de la loi pénale énoncées dans la résolution de mise en accusation »*, elle devrait alors communiquer son dossier au procureur général, à charge pour lui de le transmettre au président de l'Assemblée nationale ou du Sénat. L'ordonnance de 1959 précise : *« Si les deux Assemblées n'ont pas adopté dans les dix jours suivant la communication du procureur général une motion étendant la mise en accusation, la commission reprend l'information sur les derniers errements de la procédure. »* Dans le cas présent, les juges commenceront ainsi à instruire en se fondant sur le chef d'inculpation de non assistance à personnes en danger, délit pour lequel on encourt, lorsqu'il est constitué, de trois mois à cinq ans de prison et/ou de 360 francs à 20 000 francs d'amende. Maîtres de leur instruction, les cinq magistrats le sont, bien sûr, tout autant de sa conclusion. Ils peuvent, en fonction des résultats de leurs recherches, prononcer un, deux ou trois non-lieux, ou décider de renvoyer les anciens ministres devant les vingt-quatre juges titulaires, leurs pairs.

Le dernier alinéa de l'article 26 de l'ordonnance de 1959 résume en quelques mots neutres ce qui constituerait un événement unique sous la Ve République : *« Lorsque la procédure lui paraît complète la commission ordonne, s'il y a lieu, le renvoi devant la Haute Cour. »*

LAURENT GREILSAMER

▶ **Lire aussi les articles d'Alain Touraine et de Gérard Miller, page 2, et le témoignage du docteur Christian Hervé, page 14.**

M. Chirac : les socialistes « ne se sont pas grandis »

GRENOBLE

de notre correspondant

M. Jacques Chirac, président du RPR, qui effectue un voyage de deux jours dans l'Isère, à l'invitation du maire de Grenoble, M. Alain Carignon (RPR), s'est exprimé lundi 21 décembre devant 2 500 militants et sympathisants de son parti sur l'affaire du sang contaminé. Selon lui les socialistes, et au premier chef les responsables politiques concernés par ce drame, *« ne se sont pas grandis en multipliant les volte-face, là où l'exigence de justice et la volonté de voir éclater la vérité auraient dû, seules, inspirer leurs actes »*.

« Un État impuissant »

« Dans ce drame il n'y avait qu'une seule voie possible : découvrir la vérité pour que plus jamais une telle monstruosité ne soit possible ». « Je regrette profondément, a-t-il dit, *cette succession d'atermoiements qui retarde gravement cette découverte ».* L'ancien premier ministre a d'autre part porté un jugement sévère sur la politique menée depuis douze ans par le chef de l'État.

« Il est devenu difficile, pour nos compatriotes, de garder modèles et références. Des métiers de vocation déconsidérés et sous-payés, au regard de tous les autres métiers beaucoup moins nécessaires à la vie de la cité, où l'argent coule à flot. Une certaine dérive mercantile de la médecine, naguère au-dessus de tout soupçon, même si les médecins dans leur immense majorité sont remarquables de dévouement. Un Etat impuissant.

» Il n'est pas étonnant que se soient approfondies au cours des derniers mois non seulement une crise politique, mais aussi civique. La tentation est grande pour nos concitoyens de vouloir tirer individuellement leur épingle du jeu, faute de se sentir membres d'une même collectivité qui construirait solidairement son destin ».

C. F.

Les suites de l'affaire Mérieux

Deux sénateurs proposent de sanctionner les « dépositions sciemment inexactes » devant les commissions d'enquête

MM. Etienne Dailly et François Lesein, sénateurs du groupe RDE, ont déposé le 20 décembre une proposition de loi en vue de *« réprimer les dépositions sciemment inexactes effectuées sous serment par les témoins entendus par les commissions d'enquêtes parlementaires »*. Ce dépôt intervient quelques jours après la décision du bureau du Sénat de ne pas engager de poursuites à l'encontre de M. Alain Mérieux, PDG de l'Institut Mérieux (*le Monde* du 18 décembre).

M. Claude Estier, président du groupe socialiste, avait estimé en effet que M. Mérieux s'était rendu coupable de faux témoignage devant la commission d'enquête sur le système transfusionnel français. L'industriel lyonnais, par ailleurs président de la fédération RPR du Rhône, avait indiqué à cette occasion que sa firme n'avait jamais travaillé sur les produits antihémophiliques avant de reconnaître plus tard, dans *le Monde*, que son institut s'était lancé dans la production industrielle d'un des ces produits, le facteur VIII.

Au bureau du Sénat, la droite avait fait obstacle à la demande des socialistes, soutenue par MM. Dailly et Lesein, d'engager des poursuites contre l'industriel. *« Si on souhaite que, forts du « précédent Mérieux », des témoins entendus par les commissions d'enquête puissent désormais en toute impunité livrer sous serment de fausses déclarations à la représentation nationale,* estiment les deux sénateurs, *il ne faut surtout rien changer »* aux dispositions actuelles. MM. Dailly et Lesein proposent donc d'ajouter à l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires un article qui sanctionne le fait de livrer *« les informations inexactes ou incomplètes »* des mêmes peines que celles prévues dans le code pénal pour les faux témoignages, à savoir la peine d'emprisonnement de six mois à trois ans et l'amende de 5 000 à 15 000 francs.

Les « fonds secrets » du législatif

Suite de la première page

En vertu de ce texte, les crédits dont elles ont besoin sont fixés par une commission composée des questeurs de chacune des Assemblées et présidée par un président de chambre à la Cour des comptes, désigné par le premier président de celle-ci ; deux membres de cette même Cour assistent la commission, avec voix délibérative. Ces crédits sont automatiquement inscrits dans le budget de l'État, le ministère des finances n'ayant aucune possibilité de discuter leur bien-fondé et aucun organe non parlementaire n'en vérifiant la bonne utilisation.

Le seul contrôle émane, dans chaque Chambre, d'une commission élue à la proportionnelle des groupes *« chargée de vérifier et d'apurer les comptes »*, pour reprendre la formule du règlement de l'Assemblée nationale comme de celui du Sénat. En fait, tout se passe dans la plus extrême discrétion, chacun s'efforçant de jeter un voile pudique sur ce que coûte le fonctionnement du Parlement. Le seul document public est un « rapport » budgétaire, fort elliptique. Pour 1993 il indique que l'Assemblée pourra dépenser, cette année-là, 2 355 628 000 F, et le Sénat 1 383 798 000 F, la première somme étant en augmentation de 4,71 %, la seconde de 4,9 % sur 1992. Cette discrétion traditionnelle explique la difficulté à démêler tous les tenants et aboutissants de l'affaire.

C'est ce budget versé automatiquement par l'Etat qui permet, notamment, de payer les indemnités des parlementaires, les salaires des agents, mais aussi les retraites des uns et des autres, les cotisations prélevées sur leur traitement ne couvrant que de 10 % à 14 % des sommes nécessaires aux versements des pensions. Certes, il existe depuis toujours des « caisses de pensions » (une résolution a même été votée en ce sens en 1904 par la Chambre des députés), mais si celles du Sénat ont une apparence d'existence juridique, avec des organes de gestion, celles de l'Assemblée ne sont qu'une fiction. En tout état de cause, elles n'ont plus de raison d'être depuis qu'existe un système national de retraite, et de toute façon elles n'ont à verser ni des retraites complémentaires ni des retraites par capitalisation, mais simplement à distribuer les pensions dues aux retraités et à leurs ayants droit, grâce aux cotisations des actifs et aux compléments indispensables de l'employeur, en l'occurrence l'Etat.

Des économies bien placées

Pourtant, les fonctionnaires gérant les finances des deux Chambres, qui, théoriquement, agissent sous le contrôle des questeurs (trois sénateurs et trois députés chargés de la bonne marche administrative et financière de leur Chambre), ont jugé bon de constituer des « réserves » sous prétexte de garantir le versement de ces retraites, tant aux parlementaires qu'aux fonctionnaires du Parlement, alors qu'il l'est déjà, comme à tous les agents de l'Etat. Il semble que cette pratique a commencé au Sénat en 1969, après que son existence eut été mise en cause par le général de Gaulle. L'Assemblée nationale, elle, s'y est livrée à partir de 1978. D'abord, les deux Chambres se sont contentées de placer en banque, pour les faire fructifier, les fonds que leur verse l'Etat tous les trimestres, alors qu'une telle méthode est formellement interdite aux autres administrations publiques comme aux collectivités locales, dont les fonds disponibles doivent rester dans les caisses du Trésor public. Puis elles ont fait beaucoup plus.

Ne voulant pas demander à l'Etat de crédits supplémentaires en cours d'année, elles calculent, depuis toujours, assez largement leurs besoins initiaux. Depuis 1945, elles n'ont, semble-t-il, jamais reversé au budget général le trop-perçu. Mais, depuis quelques années, elles n'utilisent plus cet argent disponible l'année suivante : elles le placent. Elles ont même fait plus : elles ont « gonflé » leur budget prévisionnel pour accumuler des réserves.

Quand, au lendemain des élections de 1988, trois nouveaux questeurs (M. Philippe Bassinet, PS, Hauts-de-Seine, M. Gilbert Bonnemaison, PS, Seine-Saint-Denis, M. Michel Cointat, RPR, Ille-et-Vilaine, qui a été remplacé en 1990 par M. Jacques Godfrain, RPR, Aveyron) sont arrivés en fonctions à l'Assemblée nationale, ils ont petit à petit été mis au courant de cette pratique. Le « matelas » était d'autant plus important que l'envolée de la Bourse avait permis aux banques – dont, pour près de la moitié de la somme, la Société générale – de faire fructifier l'argent qui leur était confié.

Décision a alors été prise de regrouper les différents comptes pour en permettre un contrôle plus sérieux, même si aucune accusation de malversation n'a été jusqu'alors portée par les diverses personnes au courant du dossier. Cette somme a aussi été utilisée, à hauteur de 360 millions de francs, pour financer en partie l'achat de l'Hôtel Sofitel-Bourbon, dont l'Assemblée avait besoin pour mieux loger ses services et ses élus. Surtout, avec le plein accord de M. Laurent Fabius, alors président de l'Assemblée nationale, 500 millions ont été reversés à l'Etat en 1991. Mais cela s'est fait dans la plus extrême discrétion, puisque cette somme a été mêlée à d'autres dans la ligne budgétaire des *« recettes non fiscales de l'Etat »*.

Ce camouflage n'a pas empêché M. Alain Griotteray, député PR du Val-de-Marne, membre de la commission de contrôle, d'être alerté et de demander des éclaircissements. Faute de les obtenir, il a écrit à toutes les autorités du Palais-Bourbon. Déjà prévenu par les questeurs, M. Henri Emmanuelli, nouveau président de l'Assemblée, était bien décidé à mettre fin à cette situation. Se souvenant qu'il avait été secrétaire d'Etat au budget, il ne comprenait pas que l'Etat se serre la ceinture et qu'une partie de ses crédits permettent au Parlement de se constituer des réserves sur une base légale pour le moins sujette à caution.

Il a donc pris contact avec les présidents des groupes parlementaires, ne voulant pas prendre seul une décision qui engage d'autant plus l'Assemblée tout entière qu'il s'agit de mettre fin à une pratique ancienne, qui a survécu à toutes les alternances. Les représentants du RPR, de l'UDF et de l'UDC ont simplement souhaité que tout cela soit réglé lors d'une réunion du bureau de l'Assemblée sous *« la haute direction »* duquel, selon le règlement, les questeurs doivent agir. Ce fut fait le mercredi 18 décembre.

Les propositions des questeurs et de M. Emmanuelli furent alors acceptées par cette instance, composée à la proportionnelle des groupes, après une discussion parfois vive. Ce « matelas » est actuellement de 4,3 milliards de francs. Il a été décidé, d'abord, de le transférer entièrement à la Banque de France en demandant à celle-ci de le placer en obligations et en sicav, pour que cet argent ne serve plus à des spéculations. Ensuite, accord a été donné pour un reversement immédiat de 2 milliards à l'Etat, un au titre de 1992, un autre au titre de 1993, la majorité issue des élections de mars prochain pouvant continuer ce remboursement. A la demande expresse de M. Pierre Mazeaud, député RPR de Haute-Savoie, il a été convenu que cela ne se ferait plus d'une manière discrète, mais à travers une ligne clairement identifiée d'un collectif budgétaire.

Cette décision n'est pas du goût d'une partie du personnel de l'Assemblée. Les contestataires – une protestation a été signée par la plupart des organisations syndicales – font valoir qu'il s'agit d'une atteinte au principe de l'*« autonomie financière »* du Parlement, celui-ci n'ayant pas à aider l'Etat à boucler ses fins de mois. Il est vrai que le ministère du budget, qui, depuis plusieurs années, fait la chasse à tous les gisements d'argent camouflés dans des organismes dépendant plus ou moins de l'administration, ne peut être que ravi de ce « cadeau » inespéré. Les hauts fonctionnaires de l'Assemblée et du Sénat estiment que, pour ne pas dépendre de l'exécutif, le législatif doit éviter d'être contraint de lui demander les crédits nécessaires à son fonctionnement. C'est oublier que justement l'ordonnance de 1958 prévoit que l'Etat ne peut refuser les sommes que lui demandent, tous les ans, le Sénat et l'Assemblée.

Le Sénat garde son magot

Cette obligation de versement est valable pour les retraites comme pour le reste. Seulement, les fonctionnaires parlementaires savent que, nettement mieux payés que leurs homologues de l'administration classique, ils ont des retraites elles aussi supérieures, et que les députés comme les sénateurs profitent aussi d'un régime de retraite très avantageux, dont la seule justification est le caractère aléatoire de leur mandat. Ils redoutent donc que, dans quelques années, lorsqu'il est envisageable que le système classique des retraites explose sous le poids du nombre des ayants droit, il ne leur soit demandé un sacrifice important. Disposer d'une « réserve » permettrait de faire face, en meilleure position, à cet aléa redouté.

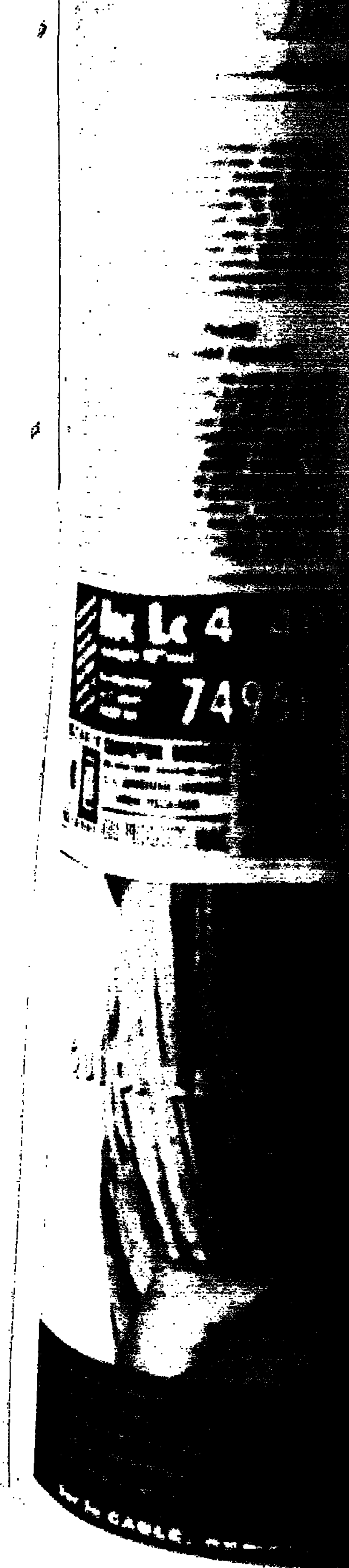
Au non du respect de l'*« autonomie financière »*, quelques hauts fonctionnaires du Palais-Bourbon ont donc jugé utile d'alerter les *« politiques »* contre ce qu'ils ressentaient comme un mauvais coup. Mais ils l'ont fait en court-circuitant leur hiérarchie et en ne donnant pas leurs informations à tous les membres du bureau. Cet incident a été d'autant plus mal vécu qu'il intervient dans un climat gravement perturbé par l'approche des élections. Si la plupart des fonctionnaires de l'Assemblée oublient dans leur travail leurs opinions politiques, il en est, à droite et à gauche, qui s'efforcent de profiter du passage de leurs amis au pouvoir. Certains donc, qui s'estiment « brimés » depuis 1981, attendent mars prochain avec impatience.

Cette situation a conduit M. Emmanuelli à réunir, jeudi 17 décembre, les directeurs des services pour les rappeler aux devoirs de leurs charges. Devant la contestation qui s'est fait jour, y compris au cours de cette réunion, le président de l'Assemblée nationale a fini par demander à ces interlocuteurs *« de ne pas se comporter en propriétaires d'une entreprise dont les députés ne seraient que des intérimaires »*.

L'Assemblée nationale ayant décidé de trancher dans le vif, il reste à savoir ce que va faire le Sénat. M. René Monory a trouvé ce dossier, parmi beaucoup d'autres, en s'installant dans le fauteuil de M. Alain Poher. Il doit batailler pour que les questeurs ne continuent pas à gérer le Palais du Luxembourg dans la plus totale discrétion, y compris vis-à-vis de leurs collègues. Il a ainsi réussi à obtenir qu'ils s'expliquent, au cours de cette session, devant le bureau qui a, d'après le règlement, *« autorité »* sur les services.

A mi-mot, on affirme que le « matelas » des « caisses de pensions » n'est que de 4 milliards de francs, même si ailleurs on évoque un chiffre variant de 9 à 12 milliards. En tout état de cause, le Sénat, pour l'instant, n'a pas, contrairement à l'Assemblée, l'intention de reverser au budget de l'Etat une partie du trop-perçu. Il a toujours su, notamment à travers de nombreuses acquisitions immobilières, faire fructifier son patrimoine. Aujourd'hui, il continue.

THIERRY BRÉHIER

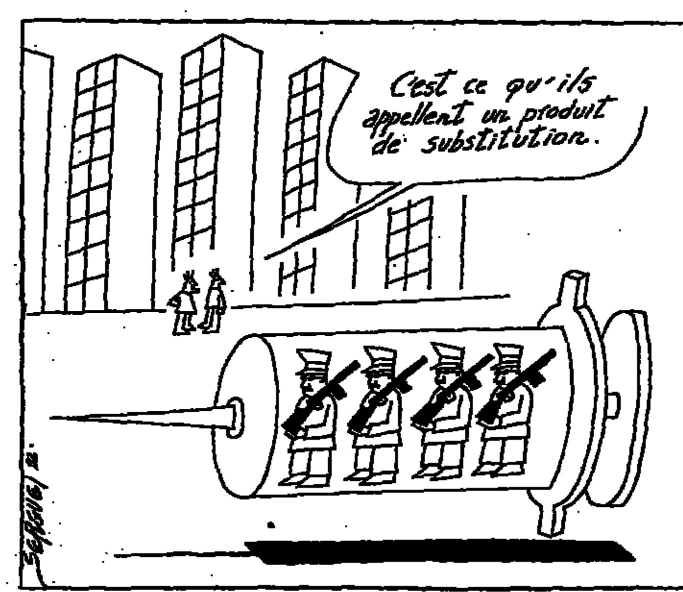


SOCIÉTÉ

Le rapport du préfet Broussard sur la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants

Le ministre de l'intérieur déclare une « guerre de harcèlement » contre la drogue

Le préfet Robert Broussard, placé à la tête de la Mission de lutte anti-drogue (MILAD) de la police nationale, a remis au ministre de l'intérieur, M. Paul Quilès, un plan visant à renforcer la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants. Commentant les grandes lignes de ce rapport, lundi 21 décembre, le ministre a lancé *« une véritable guerre à la drogue »*, qui devient la *« priorité »* de son action ministérielle. MM. Quilès et Broussard se sont notamment opposés à toute perspective de légalisation de la consommation des stupéfiants.



Faut-il légaliser l'usage de drogues pour mieux contrôler leur consommation et leur trafic? Doit-on développer la distribution d'un produit de substitution – la méthadone – aux toxicomanes, comme le suggérait (*le Monde* du 4 novembre), M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire?

A ces questions qui intéressent tout autant les services chargés de la santé publique, le ministre de l'intérieur entend apporter des réponses policières. Il a engagé la police à appliquer sans faille le plan à dominante nettement répressive proposé par le préfet Broussard. *« La France n'a qu'une seule attitude face à ce fléau mondial qu'est la drogue : la fermeté »*, a confirmé M. Quilès. *« Cette fermeté s'appuie sur une loi – la loi du 31 décembre 1970 – qui n'a jamais été remise en cause et qui condamne aussi bien l'usage, la revente que le trafic*, a poursuivi le ministre. *Drogues douces et drogues dures, le même régime répressif s'applique. »*

Il n'est donc pas question *« de dépénaliser l'usage de la drogue en France. Certains pays* [l'Espagne et les Pays-Bas ont été cités] *en ont fait et en font la douloureuse expérience. Une approche libérale et laxiste dans ce domaine ne donne que des résultats désastreux : le trafic augmente, le nombre de toxicomanes s'accroît. »* Le ministre de l'intérieur met en avant les divergences existant dans le milieu médical à propos de la distribution systématique de méthadone. *« Il faut bien sûr aussi soigner les toxicomanes, les aider à sortir de leur dépendance, mais pas pour les faire retomber dans d'autres dépendances »*, ajoute-t-il, se démarquant ainsi des propositions avancées par M. Kouchner.

Priorité au volet répressif

« Pour ce qui me concerne, je n'ai pas d'état d'âme, a assuré le ministre de l'intérieur. *J'ai fait de la lutte contre la drogue ma priorité. »* Aussi le préfet Broussard a-t-il pu poser en *« préalables »* certains *« grands principes »* de la stratégie policière. *« La distribution des seringues pour limiter la propagation du sida doit s'effectuer dans des conditions extrêmement rigoureuses de lieux, de circonstances et de modalités »*, a-t-il insisté, ajoutant qu'*« une véritable politique de prise en charge des toxicomanes doit être en priorité dirigée vers ceux qui veulent s'en sortir »*.

Certaines des analyses du préfet Broussard ne manqueront pas de provoquer des grincements du côté des services spécialisés dans la prise en charge des toxicomanes. N'a-t-il pas proposé d'*« augmenter et de répartir différemment, en raison de la priorité accordée à la lutte contre le deal, les crédits de la DGLDT* [Délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie] *»*? Non sans ajouter que *« le trop grand nombre et la diversité d'organismes, publics, associatifs ou privés, traitant de la toxicomanie appellent un recentrage autour de l'autorité fédérative du préfet »*, dans chaque département. S'agissant de la police nationale, le plan proposé par M. Broussard donne priorité au volet répressif, en clarifiant le *« clivage entre prévention et répression »*. Un message limpide est adressé aux services policiers : *« La répression doit s'appliquer aux trafiquants et aux revendeurs, même usagers (...). L'usager-délinquant est d'abord délinquant et ensuite usager. L'usager-revendeur est d'abord revendeur, ensuite usager. »* Sans doute le volet préventif n'est-il pas oublié, mais il devra être réorienté vers le *« public le plus en danger, les adolescents »*. Mais l'ossature du plan Broussard est constituée de mesures répressives, comme en témoignent les principales mesures retenues par le ministre de l'intérieur.

Chargées de mener une *« guerre de harcèlement »* visant notamment à *« casser »* la mise en place dans certains quartiers d'*« un système micro-économique de type mafieux »* (voir d'autre part), des *« brigades spécialisées anti-drogue »* seront créées au sein des polices urbaines. Transformée en *« priorité absolue »*, la lutte contre le trafic de rue se traduira par des *« opérations très ciblées, très offensives »*, en coopération avec les îlotiers et les Renseignements généraux.

Des *« bureaux de liaison anti-drogue »* seront installés, dans chaque département et dans chaque région, afin de centraliser les informations et de coordonner l'action des services de police. Au niveau national, la cohérence de ce dispositif policier sera assurée par la Mission de lutte anti-drogue (MILAD), dont la responsabilité a été confiée au préfet Broussard.

Pour compléter ce plan de bataille, le ministre de l'intérieur a ordonné à chaque préfet de créer une *« cellule opérationnelle anti-drogue »*, ouverte aux autres services de l'Etat concernés. D'autres mesures, gardées secrètes, viendront compléter le dispositif adopté sur la base du rapport Broussard : *« Tout son contenu n'est pas rendu public*, a commenté M. Quilès, *car il serait préjudiciable à la lutte contre la drogue de révéler certains aspects internes de notre organisation. »*

E. In.

EN BREF

□ **Deux personnes écrouées après la saisie de plus d'une tonne de haschisch à Toulouse.** – Jean-Jacques Prugent, directeur d'une entreprise de transport routier de Tarbes (Hautes-Pyrénées) et l'un de ses chauffeurs, Christian Malmann, accusés d'avoir convoyé plus d'une tonne de haschisch du Maroc vers la France, ont été inculpés et écroués, lundi 21 décembre, à Toulouse (Haute-Garonne). Jeudi 17 décembre, des agents des douanes avaient intercepté, au péage de l'autoroute A-62, à Toulouse, un camion de cette entreprise tarbaise. A bord du véhicule conduit par Christian Malmann, ils avaient trouvé 1 100 kilos de résine de cannabis. La cargaison, en provenance du Maroc, avait transité par l'Espagne. En avril, un autre camion de la société Prugent avait été intercepté en Espagne avec à son bord près de 4,8 tonnes de haschisch.

□ **Huit interpellations en Corse à la suite d'une opération de commando.** – Huit personnes ont été interpellées, dimanche 20 décembre, à Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), dans le cadre de l'enquête sur un attentat à l'explosif perpétré par un commando armé, le 14 décembre, contre la maison et l'atelier de MM. Jean-Pierre Rostaing et Jacques Charvet, dépanneurs en télévision et cogérants de la société Téléciel. Sur les lieux, les enquêteurs avaient relevé l'inscription *« FLNC-danger-miné »*. L'un des hommes interpellés serait un proche du Mouvement pour l'autodétermination (MPA).

La déception des associations

Lia Cavalcanti, intervenante en toxicomanie de l'association Espoir Goutte-d'Or s'est déclarée *« désolée »* par le ton des déclarations de MM. Paul Quilès et Robert Broussard, lundi 21 décembre, à Paris. *« Je continue à dire qu'après le procès du sang contaminé*, précise-t-elle, *il existe un décalage entre l'ampleur de la réaction des politiques face au problème des hémophiles et l'indifférence dans laquelle la contamination des toxicomanes les laisse »*. *« On nage dans l'obscurantisme. »*

Le docteur Francis Curtet, directeur de l'association Grande Ecoute et psychiatre des hôpitaux, est pour sa part davantage inquiet de voir *« la querelle qui se poursuit entre le ministère de la santé et le ministère de l'intérieur ruiner des années de coopération intelligente entre médecins et policiers en matière de toxicomanie »*. *« Que Quilès parle de répression, c'est son rôle. Mais je préfère que la prévention reste à la charge des soignants afin d'éviter une confusion des tâches »*, ajoute M. Francis Curtet.

En Europe, des législations disparates

Les législations sur la toxicomanie sont extrêmement disparates en Europe. Si tous les pays européens ont voté des textes répressifs pour lutter contre le trafic, les sanctions prévues varient beaucoup. A titre d'exemple : un trafiquant d'héroïne risque une peine maximum de dix ans de prison au Danemark, la perpétuité en Grèce ou en Irlande.

L'hétérogénéité est encore plus marquée en ce qui concerne les usagers. La France, qui ne distingue pas les drogues douces (cannabis) des drogues dures (héroïne, cocaïne, etc.), est de loin la plus répressive. La plupart des autres pays européens (Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark, Allemagne, Portugal, Irlande, Grèce) ne considèrent pas le consommateur comme un délinquant. Celui-ci, qu'il soit consommateur de haschich où de cocaïne, n'est donc pas poursuivi à partir du moment ou il n'est pas pris en possession de stupéfiants.

● **Allemagne** : pas de distinction entre les différentes drogues. Les usagers ne sont pas poursuivis. Les trafiquants risquent une peine allant de 1 à 15 ans de prison.

● **Belgique** : pas de distinction entre les drogues dures et douces. L'usage collectif de drogue est passible de 3 mois à 5 ans de prison. Les trafiquants s'exposent à une peine de 3 mois à 5 ans d'emprisonnement, de 10 à 20 ans lorsque la cession à des usagers s'est faite à une grande échelle.

● **Danemark** : pas de distinction entre les drogues. Pas de répression de l'usage. De 2 à 10 ans d'emprisonnement pour le trafic ou la cession de drogues aux usagers.

● **Espagne** : distinction entre cannabis et autres drogues. Traitement « volontairement incitatif » et même forcé des consommateurs. Le possesseur de stupéfiants en vue de l'usage n'est pas poursuivi. La cession de drogues douces est passible de 6 mois à 6 ans de prison, celle de drogues dures, de 6 ans à 14 ans. Le trafic de drogues douces : 10 à 17 ans de prison, de drogues dures : 14 à 23 ans.

● **Italie** : distinction entre cannabis et autres drogues. L'usage de stupéfiant est interdit mais non réprimé. Le traitement des drogués peut être forcé. La détention de stupéfiants peut valoir de 2 à 6 ans d'emprisonnement pour les drogues douces, de 4 à 15 ans pour les drogues dures. La cession et le trafic sont passibles de 4 à plus de 20 ans d'emprisonnement dans les cas aggravés.

● **Pays-Bas** : distinction entre le cannabis et les autres drogues. L'usage de stupéfiants n'est pas réprimé mais peut être l'objet d'un traitement forcé. La détention de stupéfiants peut valoir 2 ans d'emprisonnement. La cession de drogues douces est passible de 2 ans d'emprisonnement, de drogue dure, jusqu'à 8 ans d'emprisonnement. Les trafiquants risquent, quant à eux, jusqu'à 4 ans d'emprisonnement pour les drogues douces, jusqu'à 12 ans pour les drogues dures.

● **Royaume-Uni** : distinction entre trois niveaux de dangerosité. Seul l'usage de l'opium est incriminé. Un traitement obligatoire peut être décidé. La possession de stupéfiants est réprimée. La cession et le trafic peuvent donner lieu à une peine allant de 5 ans à la prison à vie selon l'objet du trafic (drogues douces, dures, opium).

POINT / LE NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Renforcer les droits de la défense

Le Parlement a adopté, samedi 19 décembre, la version finale de la réforme du code de procédure pénale. Ce texte, rédigé pour partie par M. Michel Sapin, ministre délégué à la justice du gouvernement de Mme Edith Cresson, et par M. Michel Vauzelle, actuel garde des sceaux, modifie tous les stades de la procédure, de la garde à vue à l'audience, en passant par l'inculpation, le régime des nullités et les privilèges de juridiction.

La chancellerie, qui a renoncé aux bouleversements de procédure suggérés en 1990 par la commission Justice pénale et droits de l'homme présidée par Mme Mireille Delmas-Marty, a finalement choisi de conserver l'architecture générale de la procédure pénale française tout en instillant ici et là des dispositions destinées à garantir la présomption d'innocence et les droits de la *défense*. Le juge d'instruction est ainsi maintenu, mais l'avocat sera désormais présent pendant la garde à vue, l'inculpation sera supprimée au profit d'un mécanisme en deux temps comprenant une *« mise en cause »* et une *« ordonnance de présomption de charges »*, la mise en détention sera décidée par une collégialité, dont le juge d'instruction sera absent, et le caractère contradictoire de l'instruction sera renforcé. L'entrée en vigueur de ce texte, qui modifie plus de cent cinquante articles du code de procédure pénale, sera étalée dans le temps. Certaines de ses dispositions sont immédiatement applicables – c'est le cas de la suppression des privilèges de juridiction, – d'autres nécessitent une phase transitoire – c'est le cas pour l'introduction de l'avocat pendant la garde à vue et de la constitution de la collégialité chargée de la mise en détention.

Des transformations plus que des bouleversements

Au terme d'un an de discussions, de rebondissements et d'hésitations, la France vient de se donner un nouveau code de procédure pénale. L'histoire tumultueuse de ce texte résume à elle seule les rapports difficiles qu'entretiennent les hommes politiques et la justice : réclamée avec insistance par l'opposition lors de la discussion sur la réforme du code pénal, discutée plusieurs mois durant avec les syndicats du monde judiciaire par le ministre délégué à la justice du gouvernement de Mme Cresson, M. Michel Sapin, ce texte a bien failli ne jamais venir devant le Parlement.

L'annonce, au mois d'août, de l'inculpation de M. Henri Emmanuelli a finalement sauvé le projet de l'oubli : interrogé le 14 juillet au sujet de la procédure *« infamante »* de l'inculpation, le président de la République, M. François Mitterrand, affirmait *« tenir absolument »* à ce que ce texte soit adopté lors de la session parlementaire d'automne. Le gouvernement, qui ne souhaitait pas se lancer dans une véritable révolution procédurale, a finalement renoncé à s'inspirer des propositions avancées en 1990 par la commission Justice pénale et droits de l'homme, présidée par Mme Mireille Delmas-Marty.

Instituée en 1988 par M. Pierre Arpaillange, alors garde des sceaux, cette commission avait dessiné une architecture procédurale plus conforme, selon elle, aux droits de l'homme. Dénonçant le cumul, entre les mains du juge d'instruction, des fonctions d'enquête et des fonctions juridictionnelles, la commission proposait de confier l'enquête au parquet et de créer un juge des libertés chargé de contrôler les décisions touchant aux droits fondamentaux : prolongation de la garde à vue, détention provisoire, contrôle judiciaire, écoutes téléphoniques et perquisitions (1).

Cette architecture novatrice avait toutefois le défaut, aux yeux du gouvernement, d'imposer une réforme du statut du parquet qui a été écartée à plusieurs reprises. Lors des débats au Parlement, M. Vauzelle s'est d'ailleurs clairement prononcé en faveur du maintien des liens entre le parquet et le garde des sceaux. *« Il appartient au ministre de veiller à la cohérence, la stabilité et la continuité de l'action publique*, notait-il. *Si l'on entend que le ministre exerce ses responsabilités, si l'on ne souhaite pas qu'il se réfugie dans le confort de l'abstentionnisme, les professionnels exerçant les pleins pouvoirs, on le mettra en mesure de donner aux parquets des instructions à caractère général mais aussi des instructions particulières qui peuvent être des instructions de poursuite ou de non-poursuite. »*

Malgré l'insistance de MM. Michel Pezet (PS) et Jacques Toubon (RPR), l'Assemblée nationale a donc renoncé à ce que les instructions du ministre soient motivées et versées au dossier, pour se contenter d'imposer des instructions écrites qui ne bouleverseront pas les relations entre la Place Vendôme et les parquets.

Le gouvernement ayant choisi de ne pas modifier le statut du parquet, il devenait impossible de se lancer dans le *« séisme judiciaire »* proposé par la commission Delmas-Marty. Après maintes discussions, M. Sapin avait donc choisi de s'inspirer de la réforme fondée sur la collégialité lancée en 1985 par M. Robert Badinter.

Peser sur le fonctionnement de la machine judiciaire

Son texte était cependant nettement plus ambitieux que celui de 1985 : il ne se contentait pas de réformer l'instruction mais il modifiait l'ensemble de la procédure pénale, de la garde à vue à l'inculpation en passant par le régime des nullités, les privilèges de juridictions et les conditions de la mise en détention. Au mois de septembre, l'actuel garde des sceaux, M. Vauzelle, accentuait l'ampleur de la réforme en introduisant une série de dispositions sur le respect de la présomption d'innocence et de nouvelles règles de conduite pour l'audience de jugement. Les débats au Parlement ont complété cet édifice en autorisant la présence de l'avocat lors de la garde à vue et en introduisant deux échevins dans le collège chargé de la mise en détention.

La réforme touche même aux procédures postérieures à la condamnation puisque le nouveau texte confie au juge de l'application des peines les dossiers de libération conditionnelle non plus seulement des condamnés à plus de trois ans mais de ceux condamnés à plus de cinq ans.

En renforçant les droits de la défense et en accentuant le caractère contradictoire de la procédure, MM. Sapin et Vauzelle espèrent peser au fil des ans sur le fonctionnement de la machine judiciaire. Ce pari a toutefois son revers : en multipliant les garanties accordées au justiciable, il alourdit et complique une procédure d'instruction de plus en plus marginalisée. Ce texte pourrait ainsi accentuer cet abandon au profit des procédures plus rapides et moins contradictoires : en trente ans, de 1960 à 1990, la part des affaires portées à l'instruction a diminué de moitié, passant de 20 % à moins de 8 %. Le monde judiciaire observe en outre ce texte avec inquiétude : l'abondance des changements et l'incohérence de certaines des nouvelles dispositions suscitent une grande méfiance dans les cours et tribunaux.

Maintenant que le texte est voté, le gouvernement espère mener à bien son entrée en vigueur afin de conjurer le mauvais sort qui pèse depuis quelques années sur les réformes de l'instruction. Le texte de M. Badinter de 1985, qui nécessitait 65 créations d'emploi, avait ainsi été victime de l'alternance et celui de M. Albin Chalandon, qui en prévoyait 150, avait été abrogé en 1989, après le *retour des socialistes au pouvoir*. La réforme de MM. Sapin et Vauzelle nécessite moins d'effectifs, mais, pour éviter toute mésaventure, le gouvernement a décidé de faire rapidement entrer en vigueur les dispositions les plus simples à appliquer *(voir encadré)*. Si la droite revient au pouvoir en mars prochain, le destin de ce nouveau code n'est d'ailleurs pas scellé : les groupes UDF, UDC et RPR de l'Assemblée nationale ont voté contre, mais il sera sans doute difficile d'abroger le texte en totalité. A l'exception de M. Toubon, qui a annoncé que la loi serait « refaite », la plupart des responsables politiques de droite se sont d'ailleurs bien gardés de se prononcer avec clarté sur une éventuelle abrogation.

(1) Les deux rapports de la commission ont été publiés à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75384 Paris Cedex. *La Mise en état des affaires pénales, rapport*. 120 F.

Une application par étapes

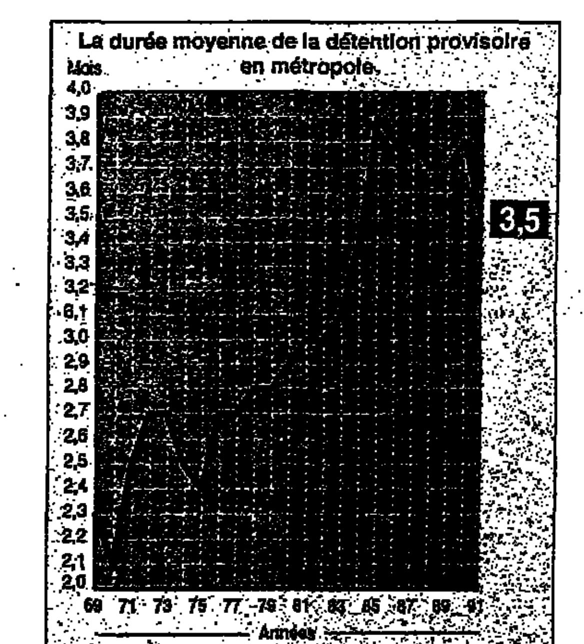
Certaines des dispositions adoptées par le Parlement seront plus difficiles à appliquer que d'autres. La chancellerie, qui diffusera une circulaire détaillée au cours des semaines à venir, a donc finalement opté en faveur d'une entrée en vigueur progressive.

• **Dès la promulgation de la loi, soit dans le courant du mois de janvier**, la suppression des privilèges de juridiction, l'obligation d'écrire les instructions adressées au parquet et certaines dispositions sur la présomption d'innocence – notamment l'application de l'article 9 du code civil sur les atteintes à la présomption d'innocence et la réouverture des délais pour le droit de réponse, et l'action en diffamation après une décision de non-lieu, de relaxe, ou d'acquittement – entreront en vigueur. Les nouveaux droits accordés aux personnes en garde à vue seront également appliqués dès cette date.

• **Le 1er mars 1993**, la suppression de l'inculpation, le renforcement des droits de la défense pendant l'instruction, la réforme des nullités et le travail en équipe des juges d'instruction entreront en vigueur. Les dispositions transitoires sur la garde à vue et sur la mise en détention seront également appliquées dès cette date : l'avocat pourra être introduit à la vingtième heure de la garde à vue et le président du tribunal ou un magistrat délégué sera chargé de la mise en détention.

• **Le 1er janvier 1994**, le régime définitif de la garde à vue et de la mise en détention sera appliqué. A cette date, l'avocat *sera donc autorisé à entrer en* contact avec la personne gardée à vue dès le début de la mesure et la mise en détention sera confiée à un collège composé du président du tribunal et de deux échevins.

• **Le 1er octobre 1994**, le caractère contradictoire de l'audience de jugement, qui pourra être expérimenté d'ici là si le président de l'audience le décide après accord du ministère public et des avocats des parties civiles et de la défense, entrera en vigueur.



Les principales dispositions

■ **Les droits des personnes gardées à vue.** – Le nouveau texte introduit la présence de l'avocat pendant la garde à vue. Du 1er mars 1993 au 1er janvier 1994, toute personne gardée à vue pourra demander à s'entretenir avec un avocat à partir de la vingtième heure. A compter du 1er janvier 1994, cet entretien pourra avoir lieu dès le début de la garde à vue. Les personnes impliquées dans des affaires de terrorisme ou de trafic de stupéfiants seront toutefois soumises à un régime spécial : la présence de l'avocat ne pourra intervenir qu'à l'issue de la première prolongation de la garde à vue, soit après quarante-huit heures de la garde à vue.

Toute personne gardée à vue sera en outre *« immédiatement »* informée *« dans une langue qu'elle comprend »* des droits qui lui sont désormais reconnus : faire prévenir *sa famille par téléphone* et solliciter un examen médical qui sera confié à un médecin désigné par le procureur de la République. En cas de prolongation de la garde à vue, elle pourra demander à subir un second examen médical. Le législateur a interdit le port des menottes ou des entraves, sauf si la personne interpellée est considérée comme dangereuse pour elle-même ou pour autrui ou si elle cherche à prendre la fuite.

Actuellement, les simples témoins peuvent être placés en garde à vue lors d'une enquête préliminaire. Cette possibilité sera désormais supprimée, sauf en cas de flagrance. Dans ce dernier cas, lors de tout placement en garde à vue, l'officier de police judiciaire informera *« sans délai »* le procureur de la République de cette mesure qui ne pourra excéder vingt-quatre heures. Si les *« éléments recueillis sont de nature à motiver l'exercice de poursuites »*, l'OPJ présentera avant l'expiration des vingt-quatre heures la personne au procureur de la République, qui pourra prolonger la mesure. Il pourra cependant décider *« à titre exceptionnel »* de prolonger la mesure sans présentation.

■ **L'inculpation remplacée par un système en deux temps.** – Afin de garantir la présomption d'innocence, l'inculpation sera remplacée par une procédure dissociant l'exercice des droits de la défense de la notification des charges. En cas d'*« indices graves et concordants »*, la personne soupçonnée sera *« mise en examen »*, ce qui ouvre les droits de la défense. A la fin de l'instruction, avant de transmettre le dossier au procureur de la République, le juge d'instruction donnera connaissance à la personne mise en examen des *« présomptions de charges constitutives d'infraction pénale »* et recueillera les observations de l'intéressé. Il rendra ensuite une *« ordonnance de présomption de charges »* proche de l'actuelle ordonnance de renvoi.

Afin d'éviter l'enlisement des procédures, la personne *« mise en examen »* ou la partie civile pourra demander au juge d'ordonner un non-lieu ou de rendre une ordonnance de renvoi au terme de l'année suivant la notification de la mise en examen. Le juge devra alors fournir une réponse motivée dans un délai d'un mois, faute de quoi la personne examinée ou la partie civile pourra saisir la chambre d'accusation. Sur les 73 649 inculpations prononcées en 1990, 7 762, soit 11,12 %, ont finalement fait l'objet d'un non-lieu.

■ **Les droits de la défense.** – Les avocats de la défense et des parties civiles ont actuellement accès au dossier quarante-huit heures avant les interrogatoires par le juge d'instruction. Désormais les avocats auront un droit d'accès permanent au dossier les jours ouvrables à compter des quatre jours précédant la première comparution ou la première audition. Toute partie pourra en outre solliciter du juge d'instruction des mesures d'investigation (audition de témoins, confrontation ou transport sur les lieux) auxquelles le juge sera tenu de répondre dans un délai d'un mois par une ordonnance motivée susceptible d'appel devant la chambre d'accusation.

■ **Une mise en détention décidée collégialement.** – A compter du 1er janvier 1994, la détention provisoire sera *prescrite ou prolongée* par une *« chambre »* composée d'un magistrat du siège désigné par le président du tribunal de grande instance et de deux échevins. Contre l'avis du gouvernement et du Sénat, les députés ont décidé d'exclure le juge d'instruction de cette *« chambre »*. En attendant l'entrée en vigueur de cette mesure, du 1er mars 1993 au 1er janvier 1994, le président du tribunal ou le magistrat délégué par lui prescrira ou prolongera à titre transitoire la détention provisoire à la demande du juge d'instruction.

■ **Le travail en équipe des juges d'instruction.** – Lorsque *« la gravité ou la complexité de l'affaire le justifie »*, le président du tribunal pourra adjoindre au juge d'instruction chargé du dossier un ou plusieurs juges d'instruction qu'il désignera. Cette décision pourra intervenir à son initiative dès l'ouverture de l'information ou à la demande du juge chargé du dossier à tout moment de la procédure.

■ **La présomption d'innocence et le rôle de la presse.** – M. Vauzelle a introduit en première lecture à l'Assemblée nationale une série d'amendements destinée à faire cesser les atteintes à la présomption d'innocence. Un article sur ces atteintes rédigé sur le modèle de celui qui protège depuis 1970 les atteintes à la vie privée sera introduit dans le code civil. Lorsqu'une personne sera en outre *« publiquement présentée comme coupable avant toute condamnation »* alors qu'elle fait l'objet d'une enquête ou d'une instruction, le juge pourra, même en référé, ordonner l'insertion d'un communiqué rectificatif.

Afin de permettre à tous ceux qui ont été *« blanchis »* par la justice de faire connaître les décisions qui les innocentent, M. Vauzelle a introduit en première lecture un amendement permettant aux juges, en cas de non-lieu, d'ordonner la publication dans la presse écrite ou audiovisuelle du contenu de la décision. Les délais du droit de réponse et de l'action en diffamation seront en outre réouverts pour trois mois après une décision de non-lieu, une relaxe ou un acquittement. Les entraves à l'exercice du droit de réponse, qui sont aujourd'hui de simples contraventions, seront correctionnalisées.

Pour garantir la liberté de l'information, le garde des sceaux a obtenu l'adoption d'un amendement précisant que les perquisitions dans les locaux d'une entreprise de presse ou de communication audiovisuelle ne pourront être effectuées sans un *magistrat chargé de veiller à ce que* les investigations conduites *« ne portent pas atteinte au libre exercice de la profession de journaliste et ne constituent pas un obstacle ou n'entraînent pas un retard injustifié à la diffusion de l'information »*. Tout journaliste entendu comme témoin sera libre de ne pas révéler l'origine de ses sources.

■ ***La réforme du régime* des nullités.** – Afin d'éviter des annulations de procédure pour des raisons de pure forme, le texte énumère de manière limitative les dispositions protectrices des libertés individuelles dont la violation sera sanctionnée de nullité (saisies, perquisitions, règles essentielles de la garde à vue, écoutes téléphoniques, etc.). Les avocats, qui ne peuvent aujourd'hui soulever les nullités qu'au stade de l'audience, pourront le faire au cours de l'instruction en saisissant directement la chambre d'accusation. Le texte étend enfin à l'ensemble des dossiers la procédure qui est actuellement la règle pour les affaires criminelles : l'ordonnance de règlement qui clôture l'instruction purgera de manière définitive les irrégularités.

■ **La procédure *« contradictoire »* à l'audience de jugement.** – Le garde des sceaux a introduit en première lecture à l'Assemblée une série de dispositions réorganisant les débats à l'audience de jugement sur un mode *« contradictoire »*. Le président sera cantonné dans son strict rôle d'arbitre tandis que les accusés, les témoins et les experts seront interrogés par le ministère public, la partie civile, les avocats de la partie civile, ceux de l'accusé et l'accusé lui-même. Les débats porteront d'abord sur les faits avant de traiter de la personnalité de l'accusé.

■ **La suppression des privilèges de juridiction.** – Actuellement, lorsque le nom d'un magistrat, d'un préfet, d'un maire, d'un maire adjoint ou d'un officier de police judiciaire apparaît dans une procédure, le juge d'instruction est tenu de transmettre son dossier à la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui désigne une nouvelle juridiction d'instruction (704 requêtes en 1990). Ces *« privilèges de juridiction »*, destinés à l'origine à protéger ces personnes d'une procédure locale qui pourrait se révéler malsaine, ont été abrogés. Les personnes *« protégées »* seront donc désormais soumises au droit commun de la procédure pénale.

Dossier réalisé par
ANNE CHEMIN
et FRÉDÉRIC BOBIN

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Le non-lieu en faveur de M. Bernard Tapie dans le dossier Toshiba

« Seule la morale de la vie des affaires a été malmenée »

Fort du non-lieu rendu le 18 décembre par le juge d'instruction parisien, Mme Edith Boizette, dans l'affaire Toshiba qui l'opposait à son ancien associé, M. Georges Tranchant, député (RPR) des Hauts-de-Seine *(le Monde daté 20-21 décembre)*, M. Bernard Tapie revient sur la scène politique. Il devait rencontrer prochainement M. Pierre Bérégovoy pour en envisager les modalités, n'ayant pas oublié que son *« retour au gouvernement lorsque la justice se sera prononcée »* n'avait pas été exclu par le premier ministre quand, en mai, l'annonce de son inculpation l'avait contraint à la démission. Les attendus de l'ordonnance de non-lieu rédigée par Mme Boizette restent sévères à son égard, le magistrat instructeur n'ayant guère apprécié de devoir interrompre ses investigations en raison de l'accord amiable intervenu entre M. Tapie et M. Tranchant, par lequel le premier s'est engagé à verser au second une somme de 15 millions de francs.

« Attendu que l'ordre public, économique et commercial n'a pas été troublé par ce litige, où seule la morale de la vie des affaires a été négligée et malmenée. » Obligée de rendre les armes, Mme Boizette ne s'avoue pas vaincue pour autant. Les dix pages de son ordonnance de non-lieu dans l'affaire Toshiba ne concèdent pratiquement rien à M. Tapie sur le fond de sa vision du dossier. Le juge d'instruction aurait pu motiver sa décision en affirmant que son enquête avait rendu vaines les poursuites et démontré que l'inculpation de l'ancien ministre de la ville pour complicité et recel d'abus de biens sociaux était injustifiée. Tout au contraire, elle affirme qu'il y avait matière à *« investigations complémentaires »* et ne justifie son non-lieu que par le retrait de la plainte avec constitution de partie civile de M. Tranchant.

Redoutable homme d'affaires et, par ailleurs, proche de M. Charles Pasqua au sein du RPR, l'ancien associé de M. Tapie a réussi, au bout du compte, une belle opération financière. L'ancien ministre a été forcé de reconnaître le bon droit de M. Tranchant puisqu'il a fini par accepter ce qu'il refusait farouchement au début de leur différend. Ce dernier, qui n'a pris une dimension judiciaire que le 2 janvier avec le dépôt de plainte de M. Tranchant suivi, le 8, de l'ouverture d'une information, était latent depuis la fin 1989. A cette date, une enquête préliminaire menée par la police judiciaire révèle des faits constituant des délits non prescrits *« d'abus de biens sociaux et de présentation de faux bilans »*. Au centre du litige : une mystérieuse somme de 13 millions de francs.

Altercation dans les couloirs

Associés depuis 1982 dans la société Nippon Audio Video System (NAVS), qui avait l'exclusivité de la distribution des produits de la firme japonaise Toshiba, MM. Tapie et Tranchant décident en 1985, faute de résultats probants, de céder à Toshiba leur fonds de commerce pour 1,8 million de francs. Or l'enquête de la police judiciaire révèle tardivement qu'à cette occasion, une *« indemnité de résiliation anticipée »* d'un montant de 13 millions de francs a été versée par Toshiba sans que M. Tranchant, actionnaire à 49,9 % de NAVS contre 50,1 % pour le Groupe Bernard Tapie, en ait été informé. Mieux encore, les 13 millions furent directement encaissés par la société de M. Tapie et sur instructions personnelles de ce dernier, sans passer par la comptabilité de NAVS.

Depuis 1989, M. Tranchant estimait donc que M. Tapie lui devait la moitié de cette somme, soit 6,5 millions. Mais ses démarches amicales furent vaines, donnant même lieu en 1991 à une vive altercation entre les deux hommes dans les couloirs de l'Assemblée nationale. D'où la plainte qui permit à la justice d'agir, le parquet n'ayant auparavant pas donné de suites à l'enquête préliminaire. Or, le 2 novembre dernier, M. Tranchant la retirait subitement après avoir obtenu de M. Tapie ce qu'il se refusait à lui accorder un an plus tôt : le versement, en quatre fois, d'une somme bien supérieure aux 6,5 millions éventuellement dus puisqu'elle atteint 15 millions. C'est cette soudaine défection du principal plaignant qui a obligé Mme Boizette à rendre son non-lieu.

« Attendu, écrit-elle en effet, *qu'il est d'usage lorsque l'action publique est mise en mouvement à l'initiative d'une partie civile et que seul un préjudice d'ordre privé est dénoncé de ne pas mener à terme les investigations et les poursuites après retrait de plainte, dès lors surtout que la partie civile s'estime remplie de ses droits. » « Le préjudice apparaissant réparé »*, elle ne juge plus opportun de poursuivre ses investigations *« en quête d'une vérité qui ne semble plus concerner l'une ou l'autre des parties »*. Car – et c'est là l'essentiel – Mme Boizette affirme dans son ordonnance de non-lieu qu'il y avait bien matière à poursuivre son enquête : *« Les premiers éléments de l'expertise ordonnée mettent en évidence des paiements divers, notamment au titre de factures de publicité, dont la cause apparaît mal justifiée et qui auraient rendu nécessaires des investigations complémentaires si nous avions été saisis de tels faits. »*

Les énigmatiques 31 millions de francs

Le juge d'instruction s'interroge notamment sur *« le versement d'une somme de 31 millions »* à propos duquel elle tient à *« faire expressément remarquer qu'il eût été concevable de poursuivre plus amplement l'enquête »*. *« Payables en trois fois pour le capital, la publicité marketing et les relations commerciales »*, ces énigmatiques 31 millions correspondraient à un projet datant de mai 1985 de joint-venture entre Toshiba et le Groupe Bernard Tapie, mais, selon Mme Boizette, il n'a pas été possible aux experts, *« en l'état, de déterminer la ou les causes de cet engagement de la société Toshiba Japon envers le Groupe Bernard Tapie... »* Tout au plus affirme-t-elle qu'en 1985 Toshiba *« bénéficiera de l'entremise de Bernard Tapie auprès de la direction du Trésor du ministère de l'économie et des finances qui autorisera, sous les meilleurs délais, un investissement étranger en France, via la création d'une filiale de commercialisation du Groupe Toshiba »*. Autant de mystères que le juge d'instruction aurait aimé éclaircir.

EDWY PLENEL

Après la mort d'un jeune Marocain à Béziers

Un CRS a été inculpé de « coups et blessures volontaires »

Daniel Marty, quarante-cinq ans, le CRS qui avait tué un jeune Marocain lors de son interpellation, dimanche 20 décembre, à Béziers *(le Monde du 22 décembre)*, a été inculpé, lundi soir 21 décembre, de *« coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*. Il a été laissé en liberté et placé sous contrôle de sa hiérarchie.

MONTPELLIER

de notre correspondant

La nuit de lundi 21 à mardi 22 décembre a été calme mais tendue dans une ville de Béziers placée sous surveillance. Des forains, installés sur les allées Paul-Riquet, en plein centre, ont monté la garde près de leurs manèges. Plusieurs voitures, conduites par des personnes se réclamant du Comité de défense des commerçants et artisans, sillonnaient les rues. Elles venaient s'ajouter aux patrouilles de police. Des CRS et des gendarmes mobiles arrivés de Toulouse, Marseille et Perpignan avaient pris position dans la cité. Les Biterrois redoutaient une nouvelle poussée de fièvre après l'annonce de la libération de Daniel Marty, le CRS dont l'arme a tué Hassan Benhamed, un jeune de dix-sept ans, d'origine marocaine, dimanche après-midi, à l'issue d'une arrestation mouvementée.

Daniel Marty a été inculpé de *« coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*. Il a été laissé en liberté et placé sous contrôle de sa hiérachie. Selon l'un de ses avocats, Me Georges Catala, la réaction violente du jeune homme aurait surpris le policier qui le tenait en joue : *« Jusque là tout se passait dans le calme. Mais après qu'on lui ait passé une menotte, le garçon est entré dans un phénomène de révolte quasi hystérique. C'est à ce moment-là que le coup de feu est parti. »*

Lundi, de nouveaux incidents ont éclaté après qu'une délégation emmenée par le frère de la victime eut été reçue par le maire de Béziers, M. Alain Barrau (PS). Un groupe de cent cinquante jeunes s'est progressivement formé dans les rues de la ville. Les premiers débordements ont eu lieu en début d'après-midi. Les décorations de Noël d'une bijouterie ont été endommagées. Vers 16 heures, quatre voitures, dont l'une appartenait à un magistrat, ont été retournées à proximité du palais de justice et de l'hôtel de ville. L'une d'entre elles a été incendiée. Cinq jeunes ont été interpellés et placés en garde à vue.

Plusieurs appels au calme ont été lancés par les « anciens » de la communauté marocaine, par le sous-préfet de l'Hérault, M. Charles Meunier, qui a, lui aussi, reçu une délégation de jeunes, et par le consul du Maroc, venu à Béziers pour annoncer qu'il allait commettre un avocat dans cette affaire. Lundi, dans la soirée, M. Barrau a réuni un conseil municipal extraordinaire pour demander à l'ensemble des élus et des représentants des mondes économique et religieux d'user de tous leurs relais afin de tenter d'apaiser les tensions.

JACQUES MONIN

□ **M. Kofi Yamgnane estime que la mort du jeune beur à Béziers est *« réellement un accident »*.** – Interrogé, mardi 22 décembre, sur France 2, à la suite de la mort du jeune Marocain tué par un CRS à Béziers, le secrétaire d'Etat à l'intégration, M. Kofi Yamgnane a déclaré : *« Je pense qu'il s'agit réellement d'un accident et qu'il ne faut pas en rajouter. (...) Il ne faut pas non plus dire, dès que la victime est étrangère, qu'il s'agit d'un crime raciste. C'est très dur pour les parents mais c'est aussi dur pour ce CRS qui travaille depuis vingt-deux ans dans la police et tout d'un coup se retrouve assassin comme cela. Je crois surtout que les gens ont peur pour leur sécurité et ce réflexe sécuritaire amène à des gestes incontrôlés. »*

Faisant appel à un nouvel avocat

La famille de Céline Jourdan veut « demander des comptes à la justice »

Le père et les grands-parents de Céline Jourdan entendent *« demander à la justice des comptes sur les dysfonctionnements graves dont elle a fait preuve »* au cours de l'enquête sur le meurtre de la fillette. La famille, qui *« ne peut comprendre »* l'acquittement de Richard Roman, prononcé le 17 décembre par la cour d'assises de l'Isère (*le Monde* du 19 décembre), a confié la défense de ses intérêts à l'avocat marseillais Gilbert Collard. Elle souhaite notamment faire saisir tous les livres qui paraîtront sur cette affaire.

« Nous avons demandé à Me Collard de faire une lecture complète du dossier et de nous expliquer le fonctionnement de l'inhumaine machine judiciaire, ce que n'ont pas fait nos avocats », a déclaré M. Gilbert Jourdan, le père de Céline. Me Collard, soulignant le *« désespoir »* de cette famille, a exprimé son intention de faire de la *« pédagogie judiciaire »*.

Par ailleurs, dans un communiqué diffusé samedi 19 décembre, le Syndicat des avocats de France (SAF, gauche), qui rend hommage au travail exemplaire de la cour d'assises regrette d'avoir entendu certains confrères *« employer au cours du procès des procédés contraires à l'éthique et à la déontologie de la profession, notamment par l'incitation à la haine et l'appel à la vengeance »*. Le SAF, qui souligne que certains médias *« pressés de livrer à leur public des « vérités fragiles, multiples et dangereuses » ont participé à ce qui fut parfois une curée »* tout en s'associant ensuite à *« l'émergence de la vérité judiciaire et à sa proclamation »*, estime qu'il appartient désormais aux magistrats, aux avocats et aux journalistes de ne pas laisser *« s'effacer dans l'urgence, la routine, ou l'abandon du quotidien »* les questions essentielles mises en lumière par ce procès.

Assassiné il y a un an

Un avocat cannois aurait été victime d'un règlement de comptes dans des affaires de placement

NICE

de notre correspondant régional

Un an après l'assassinat, à Cannes, d'un avocat de la ville, Me Lucien Henrisey, quarante-sept ans, Mme Catherine Raby, juge d'instruction à Grasse, a inculpé d'homicide volontaire, samedi 19 décembre, une relation d'affaires de la victime, Jacques Breitman, quarante-trois ans, ex-gérant d'un magasin de vêtements à Nice, habitant Le Cannet. M. Breitman, qui a refusé de s'expliquer hors de la présence de ses avocats, est soupçonné d'avoir tenté de détourner à son profit des fonds appartenant à des clients de Me Henrisey que celui-ci était chargé de faire fructifier par le biais de sociétés de façade.

Me Henrisey, prospère avocat d'affaires, installé à Cannes depuis une vingtaine d'années, avait été tué, le 28 décembre 1991, de trois balles de calibre 11,43 au troisième sous-sol d'un parking proche de la Croisette où il possédait deux boxes, en face de son cabinet. Son corps avait été découvert, vers 8 h 30, près de sa Bentley, par une cliente du parking. L'une des balles l'avait atteint à la tempe droite, les deux autres à l'épaule et au flanc. L'avocat avait été apparemment victime d'un guet-apens tendu par un professionnel.

Pendant plusieurs mois, l'enquête, confiée à la brigade criminelle du SRPJ de Nice, avait piétiné. La police avait toutefois établi que Me Henrisey, qui effectuait de fréquents séjours à l'étranger – notamment aux Etats-Unis, en Afrique et au Moyen-Orient, – avait monté un réseau de sociétés offshore, immatriculées en Suisse et au Liechtenstein, lui permettant d'effectuer de discrets placements d'argent pour certains de ses clients.

Jacques Breitman était devenu, depuis une dizaine d'années, le prête-nom attitré de l'avocat cannois et aurait tenté de s'approprier frauduleusement une partie des fonds accumulés par ce dernier, évalués par les enquêteurs à 200 millions de francs. Or, récemment, la police aurait saisi, dans un coffre de Me Henrisey, des documents désignant l'avocat cannois comme le seul propriétaire de cette manne. Un cambriolage, commis le 16 septembre 1991, dans le cabinet de Me Henrisey, à Cannes, laisse penser que l'on avait cherché à mettre la main sur les documents en question.

G. P.

REPÈRES

ENVIRONNEMENT

Cinq femmes intoxiquées après le nettoyage du pyralène dans une usine de la Sarre

Une enquête a été ouverte par le parquet de Sarrebruck (Allemagne) après la découverte de traces de PCB (polychlorobyphényls) dans le sang de cinq femmes de Sarreguemines et Folschviller (Moselle) qui avaient procédé au nettoyage d'une usine de la Sarre après un accident. Employées par une entreprise allemande de nettoyage, elles étaient intervenues après l'explosion d'un transformateur au pyralène, le 5 octobre, dans les établissement Kléber AG. Depuis lors, elles sont victimes de malaises divers, maux de tête, insomnie, chute de cheveux, acné, etc. Une expertise est en cours pour établir un lien éventuel entre ces affections et le nettoyage du pyralène.

PARIS

Les pins malades du bois de Boulogne

Dès janvier, 1 700 pins malades vont être abattus dans le bois de Boulogne, ce qui va créer des trouées de coupe rase sur environ 4 hectares, ont annoncé, lundi 21 décembre, M. Jacques Tibéri et Mme Jacqueline Nebout, adjointe chargée des espaces verts à la Ville de Paris, lors d'une visite de terrain. Sur les 35 000 pins plantés dans les bois de Vincennes et surtout de Boulogne, 16 700 sont en effet atteints par un champignon, le *Sphaeropsis sapinea*, qui provoque un dessèchement de l'arbre et favorise l'invasion des cochenilles.

L'origine du mal serait à mettre au compte des trois années de sécheresse qu'a connues le pays. L'an dernier, déjà, il avait fallu abattre 300 pins dans le bois de Boulogne, et l'on ne voit pour l'instant pas d'autre moyen que d'enlever les arbres morts ou dépérissants, ce qui coûtera environ 120 000 F. Un programme de reboisement, avec des essences mieux adaptées au climat parisien (chênes, hêtres, châtaigniers, frênes, merisiers, érables et tilleuls), prévoit de replanter 14 000 arbres et 6 500 arbustes, pour un coût de 1,7 million de francs.

SOCIÉTÉ

CATASTROPHES

Plus de cinquante morts au Portugal

Des rafales de vent seraient à l'origine de l'accident du DC-10 à Faro

On ignorait dans la matinée du mardi 22 décembre les causes de la catastrophe du DC-10 de la compagnie néerlandaise *Martinair* qui a fait 54 morts et 283 blessés, selon un bilan provisoire, après s'être écrasé sur l'aéroport de Faro au Portugal.

Les Pays-Bas sont endeuillés par une catastrophe aérienne pour la deuxième fois, cette année. Selon un dernier bilan diffusé lundi soir, 54 personnes sont mortes dans l'accident du DC-10 de la compagnie néerlandaise Martinair qui s'est écrasé lundi matin sur l'aéroport de Faro au Portugal (*le Monde* du 22 décembre) et 3 autres étaient toujours portées disparues. Sur les 340 passagers – dont 13 membres d'équipage – présents dans l'appareil, on dénombrait 283 blessés dont 13 grands brûlés. Cet accident succède à la catastrophe d'Amsterdam du 4 octobre : un Boeing-747 cargo de la compagnie israélienne El Al s'était écrasé sur deux immeubles de la banlieue sud-est faisant 49 morts.

Le DC-10 néerlandais avait décollé à 5 h 35 de l'aéroport de Schiphol à Amsterdam en direction de Faro. Ce vol supplémentaire de Noël devait atterrir environ trois heures plus tard à Faro, un aéroport du sud du Portugal qui dessert les sites touristiques de l'Algarve. Au moment de l'atterrissage, les conditions météorologiques étaient particulièrement mauvaises. La pluie et les bourrasques de vent balayaient l'aéroport. *«Il y avait une tempête énorme au moment où l'appareil a tenté de se poser sur l'aéroport»*, a expliqué le directeur de celui-ci.

Selon des responsables de l'aéroport, l'avion s'est écrasé lors de sa deuxième tentative d'atterrissage. L'aile gauche a d'abord touché la piste puis il y aurait eu une explosion et l'avion aurait pris feu puis dérapé, expliquent-ils. Mardi matin, on ignorait toujours les causes réelles de l'accident . Les deux boîtes noires de l'appareil ont été retrouvées parmi les décombres et le pilote et le copilote figurent parmi les rescapés ce qui devrait faciliter les recherches. Le pilote aurait déclaré qu'une rafale de vent aurait déséquilibré l'appareil. L'hypothèse de la foudre, évoquée la veille, paraissait peu probable. Les *avions de ligne sont protégés contre* ce phénomène et sont en moyenne foudroyés toutes les 1 500 heures, expliquent les spécialistes de l'aéronautique. Le fuselage de l'avion – qui se comporte comme une cage de Faraday – comprend des cheminements très précis pour évacuer la foudre.

On évoquait également l'hypothèse d'un cisaillement de vent. Selon les spécialistes de l'université de Chicago, ces cisaillements de vent ont déjà causé depuis 1962, trente accidents d'avions qui ont entraîné la mort de 680 personnes et fait 260 blessés. Sur la trajectoire d'un avion, la direction du vent peut s'inverser sur une distance très courte ce qui entraîne une perte de portance de l'appareil qui perd brutalement de l'altitude.

Il existe une forme particulière de cisaillement de vent, les «microburst» ou micro-rafales, qui se produisent plus précisément lors d'un orage. A partir d'un nuage qui se développe verticalement peut se produire «un effondrement dynamique», c'est-à-dire que l'air est entraîné depuis la base du nuage vers le sol. Lorsque la masse d'air atteint le sol elle se sépare en deux directions opposées et peut là encore soumettre l'appareil à des vent contraires. Toutefois, signalent les spécialistes aéronautiques, ces phénomènes se produisent le plus souvent dans des climats tropicaux.

MARTINE LARONCHE

COMMUNICATION

Nouveau chassé-croisé d'éditeurs dans la presse économique

Hachette-Filipacchi vend «le Nouvel Economiste»

La cession du *Nouvel Economiste* traduit un nouveau retrait d'Hachette du secteur de la presse économique et les bouleversements qui affectent celui-ci.

La vente de l'hebdomadaire *le Nouvel Economiste* a été conclue le 7 décembre entre son actionnaire principal, Hachette-Filipacchi (65 % du capital), et M. Henri J. Nijdam, président du groupe Capital Média. Le second actionnaire du titre, CEP Communication (35 %), pouvait user de sa clause de préemption. Il s'y est finalement refusé, et la vente est désormais officielle.

Le Nouvel Economiste a été vendu 60 millions de francs à M. Nijdam. Il prévoit d'y investir une somme identique, grâce à une augmentation de capital de sa société, à laquelle participeraient plusieurs de ses actionnaires – la société genevoise Argos Soditik, Metpart (société à capital risque de la Société marseillaise de crédit) et Wagram Poncelet Communication (famille Midy). M. Nijdam a constitué un groupe de presse économique et professionnelle, après avoir vendu son groupe, Stratégies, qui publie notamment l'hebdomadaire professionnel du même nom, au britannique Reed International. Capital Média contrôle des journaux spécialisés économiques comme *le Journal de l'assurance*, *Capital finances*, ou de loisirs comme *l'Eperon*, *Yacht-Club*, *la Revue vinicole* et, enfin, *le Trombinoscope du Parlement*. Le chiffre d'affaires est de 86 millions de francs, contre 80 l'an dernier.

Le nouveau propriétaire du *Nouvel Economiste* croit en ce titre. Durement éprouvé par la baissede la publicité, l'hebdomadaire a perdu 40 % de ses recettes publicitaires cette année – après un niveau de perte équivalent en 1991 – et enregistre un déficit de 35 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 94 millions. Enfin, la diffusion du *Nouvel Economiste*, qui dépassait 110 000 exemplaires au milieu des années 80, s'est étiolée depuis : en 1991, la diffusion payée du *Nouvel Economiste* s'établissait à 85 300 exemplaires selon l'Office de justification de la diffusion (OJD), soit 8 000 exemplaires de moins qu'en 1990.

Cette mauvaise santé explique le refus de CEP Communication de le racheter. M. Christian Brégou était pourtant attaché au *Nouvel Economiste*, qu'il avait contribué à lancer en 1975, en fusionnant deux hebdomadaires, *Entreprise* (Hachette) et *les Informations* (groupe Usine-Publications, une des entités qui formèrent ensuite CEP). *«Le dossier a été examiné, et un fleuron ne peut se transformer en danseuse»*, explique la direction de CEP Communication.

Le Nouvel Economiste possède des atouts, selon M. Nijdam, dont un important portefeuille d'abonnements (64 566, en 1991) et le statut, particulier en France, d'hebdomadaire d'actualité économique. Enfin, il compte une véritable rédaction – quarante journalistes sur soixante et onze personnes – qui semble avoir résisté à la crise de l'an dernier, soldée par le départ de M. Michel Tardieu, son directeur de la rédaction depuis quinze ans, en désaccord avec Hachette (*le Monde* du 5 octobre 1991). M. Nijdam espère faire atteindre les 100 000 exemplaires au *Nouvel Economiste*, en le redynamisant (embauches à la rédaction, création d'une régie publicitaire intégrée), en lui donnant la rigueur de *Business Week* ou de *The Economist* et une maquette plus lisible et, enfin, en facilitant la coordination avec les journaux qu'il contrôle déjà.

Cette vente du *Nouvel Economiste* traduit le retrait d'Hachette-Filipacchi du secteur de la presse économique, après l'arrêt de *Fortune-France* il y a deux ans et la revente récente des actions de *Mieux vivre*. Elle indique aussi que ce secteur, après la vente de *la Tribune* cet été, est fragilisé par la crise. Enfin, *le Nouvel Economiste* était le seul lieu où les deux plus grands groupes de communication français, Hachette et Havas (maison mère de CEP), étaient associés.

YVES-MARIE LABÉ

M. Ian Maxwell est condamné à payer 4,19 millions de francs aux caisses de retraite du «Mirror»

M. Ian Maxwell, l'un des fils du magnat de la presse britannique Robert Maxwell, mort en mer en novembre 1991, a été condamné, lundi 21 décembre, par la Haute Cour de justice de Londres à payer 500 000 livres (4,19 millions de francs) de dommages et intérêts aux caisses de retraite du groupe de presse Mirror Group Newspaper.

Robert Maxwell ayant été accusé d'avoir largement puisé dans ces caisses de retraite, le bureau des fraudes britannique (SFO) enquête, depuis sa mort, sur ces détournements financiers. Les deux frères Maxwell, placés à la tête de deux fleurons de l'empire Maxwell – le groupe Mirror et Maxwell Communication Corp. – ont fait l'objet de décisions de justice. M. Kevin Maxwell, frère cadet de Ian, a déjà été condamné à payer 406,5 millions de livres pour manquement à ses responsabilités (*le Monde* du 20 juin), ce qui a fait de lui le plus grand «failli» de Grande-Bretagne.

NOËL

Services ouverts ou fermés le 25 décembre

Presse. – Les quotidiens nationaux paraîtront normalement vendredi 25 décembre.

Bureaux de poste. – *Les bureaux* de poste fermeront à 14 h jeudi 24 décembre. La distribution de courrier sera assurée. Ils seront fermés vendredi 25. Il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile. Samedi 26 les bureaux de poste seront ouverts jusqu'à 12 h. La distribution du courrier sera assurée.

Banques. – *Les banques faisant* partie de l'Association française des banques seront fermées le jeudi 24 décembre à 12 h. Elles seront fermées vendredi 25 et ouvertes aux heures habituelles le lundi 28 décembre .

RATP. – Service réduit des jours fériés.

Grands magasins. – *Les grands* magasins parisiens seront fermés vendredi 25 décembre.

Assurance-maladie. – Les centres et services de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris recevront le public jusqu'à 15 heures le jeudi 24 décembre. Ils seront fermés vendredi 25 décembre et ouverts aux heures habituelles le lundi 28 décembre.

Allocations familiales. – Les services d'accueil des trois centres de gestion de la Caisse d'allocations familiales de Paris seront fermés au public le jeudi 24 décembre à compter de 12 heures. Ils seront ouverts aux heures habituelles le lundi 28 décembre.

Assurance-vieillesse. – Les points d'accueil retraite bureaux seront ouverts jeudi 24 décembre de 8 h 30 à 12 h 30. Ils seront fermés vendredi 25 et samedi 26 décembre. Ils seront ouverts aux heures habituelles le lundi 28 décembre.

Archives nationales. – le Musée de l'Histoire de France sera fermé vendredi 25 décembre. *Le CARAN sera* fermé les vendredi 25 et samedi 26 décembre.

Bibliothèque nationale. – Les salles de lecture seront fermées du 24 décembre à partir de 13 h jusqu'au 27 décembre. Les expositions «Des livres et des rois», «Trésors de l'écrit» et «Monnaies de Chine» seront ouvertes aux heures habituelles les 24, 25, 26 et 27 décembre. Les expositions « Un amour de stylo», «Dans les coulisses de la B. N.», « Palimpseste, Benoît Lemoine» qui se tiennent dans la galerie Colbert seront fermées du 25 au 27 décembre.

Hôtel national des Invalides. – Les musées de l'Hôtel national des Invalides : Plans-Reliefs, Armée et Dôme royal (Tombeau de l'Empereur) seront fermés vendredi 25 décembre. Toutefois, l'accès à l'église Saint-Louis demeurera libre pour permettre aux fidèles d'assister aux offices.

L'Institut de France. – Le château de Chantilly et le domaine de Chaalis (seulement le parc) seront ouverts vendredi 25 décembre.

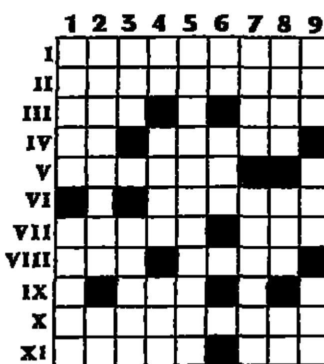
Musées nationaux. – Les musées nationaux seront fermés à l'exception du musée J. J. Henner vendredi 25 décembre. Le Musée d'Orsay ainsi que l'exposition Sisley seront fermés (exceptionnellement le musée d'Orsay sera fermé jeudi 24 décembre à 18 h au lieu de 21 h 45). La Maison de la Villette sera également fermée jeudi 24 et vendredi 25 décembre.

La Cité des Sciences sera fermée vendredi 25 décembre. Le Centre Georges-Pompidou sera ouvert jeudi 24 décembre de 12 h à 20 h et vendredi 25 de 12 h à 22 h. Le Grand Palais sera fermé vendredi 25 décembre.

En Ile-de-France, le Musée de l'air et de l'espace, au Bourget, et le musée du Prieuré, à Saint-Germain-en-Laye, seront fermés vendredi 25 décembre.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5938



HORIZONTALEMENT

I. Habillées vulgairement. – II. Le bon moment pour faire un tableau. – III. Port du Japon. Convoitée par un coureur. – IV. Dans l'île de Hainan. Terminés par des anneaux. – V. Terrestre, c'est une croûte. – VI. Des militaires pas civils. – VII. Un petit génie. Disposa des couleurs. – VIII. Œuvre de poète. Ne peut donc pas attendre. – IX. Partie d'un ensemble. – X. Très exaltés. – XI. De Chine, ce sont des hibiscus. Romancier.

VERTICALEMENT

1. Pour un « grand » qui veut prendre un bain. Avaler comme une mouche. – 2. Qui ne peut donc pas se faire porter pâle. Un spectacle complet. – 3. Fleurit dans les jachères. Ne doivent pas tous être mis au panier. – 4. Adverbe. Le serpentaire en est un. N'est pas reconnaissant. – 5. Des femmes qui fument sans arrêt. – 6. Note. N'est pas fin quand il est gris. – 7. Roi. Capitale d'un Etat féodal. – 8. Un ensemble de pulsions. Pas voilée. Participe. – 9. Economise la nappe. Puissance. Très gras et salé.

Solution du problème n° 5937

Horizontalement

I. Fruitière. II. Lendemain. – III. Et. Mu. – IV. Uraète. Aï. – V. Roc. Edile. – VI. Gratin. – VII. Tréteaux. – VIII. Râ. Tien. – IX. Udine. Tri. – X. Sélène. – XI. Très. Test.

Verticalement

1. Fleur. Trust. – 2. Rétrograder. – 3. Un. Acre. Ile. – 4. Idée. Atones. – 5. Té. Tête. En. – 6. Immédiat. Et. – 7. Eau. Inuit. – 8. Ri. Aï. Xérès. – 9. Entier. Ni.

GUY BROUTY

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* des lundi 21 et mardi 22 décembre 1992 :

UN DÉCRET

– n° 92-1333 du 15 décembre 1992 fixant certaines modalités d'application de l'article 35 quater de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

CARNET DU Monde

Décès

– Jean et Mireille Amar,
Michel et Francine Amar,
ses enfants,
Dominique, Sylvie, Elise et Juliette,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Charles AMAR,

survenu le 17 décembre 1992, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

9 *bis*, rue des Ecoles,
94000 Créteil.
63, rue du Général-Sarrail,
94000 Créteil.

– Mme René Bernard,
Le docteur et Mme Jean-Claude Bader,
M. et Mme Jean-Louis Bernard,
Brigitte et François Meunier
et leurs enfants,
Didier et Nathalie Bernard
et leurs enfants,
Eric Bernard,
Alain Bernard,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. René BERNARD,

survenu le 20 décembre 1992.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– *« Serviteur bon et fidèle, entre dans la joie de ton Seigneur. »*
Mt 25, 21.

La communauté du Chemin neuf,
La communion du Chemin neuf,
Mme Alexandre Bouillot,
sa mère,
Mme Geneviève Bouillot,
son épouse,
Bénédicte, Guillaume et Caroline, Anne,
ses enfants,
Adrien,
son petit-fils,
Ses frères,
Sa famille,
Ses amis,
font part du décès accidentel de

Jean-Claude BOUILLOT,

le 19 décembre 1992.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 22 décembre, en la chapelle de Tigery (Essonne), à 14 h 30.

– Mme Adrienne Crespin,
Jean et Madeleine Crespin,
Monique et Denis Mangado,
François et Liliane Crespin,
Yves et Françoise Crespin,
ses enfants,
Et ses douze petits-enfants,
font part du décès de

Raoul CRESPIN,
directeur général honoraire
de la Banque de France,

le 18 décembre 1992, dans sa soixante-dix-huitième année.

Conformément à sa volonté, l'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

Un service d'action de grâce réunira la famille et les amis au temple de l'église réformée de France d'Aix-en-Provence, 4, rue Villars, le samedi 9 janvier 1993, à 15 heures.

« Ne me retenez pas, maintenant que le Seigneur a fait réussir mon voyage. »
(Genèse XXIV, 56.)

1, parc Aurelia,
13, avenue du Val-Saint-André,
13100 Aix-en-Provence.

– Nous apprenons la mort de

Cécile DROUILLY M.B.E.,
professeur honoraire
au lycée Lavoisier,
vice-présidente
de l'Association franco-écossaise.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 88, avenue du Général-Leclerc, Paris-14e, le jeudi 24 décembre 1992, à 10 h 30.

□ **Décès de Steven Ross, co-PDG de Time Warner.** – Steven Ross, président du conseil d'administration et co-PDG du premier groupe mondial de communication Time Warner, est mort dimanche à New-York, à l'âge de soixante-cinq ans, des suites d'un cancer. Steven Ross avait acheté une agence de jeunes talents en 1967 et, deux ans plus tard, la société cinématographique Warner-Seven Arts, devenue dans les années 70 Warner Communications. La fusion en juillet 1989 avec la société d'édition et de télévision par câble Time Inc. allait créer le géant américain des médias Time Warner – et faire de Steven Ross, qui en fut l'artisan, l'un des hommes d'affaires les mieux payés du monde. Steven Ross avait d'abord exercé la présidence du conseil et la direction générale du nouvel ensemble, lourdement endetté, avec Richard Munro, de Time, jusqu'en 1990, puis seul, avant de la repartager avec M. Gerald Levin.

– Mme Jean Gauthier-Villars,
Mlle Sophie Gauthier-Villars,
M. et Mme Maurice Guesné,
ont le regret de faire part du décès de

M. Hervé GAUTHIER-VILLARS,

survenu le 20 décembre 1992, en son domicile.

Les obsèques auront lieu le mercredi 23 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e, suivies de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

55, quai des Grands-Augustins,
75006 Paris.

– Maryline Gelly,
Carole, Junior et Jordan,
ses frères, ses sœurs,
Parents et alliés,
La CASDEN Banque populaire,
Ses amis et collaborateurs,
font part du décès accidentel de

Michel GELLY.

Un hommage lui sera rendu le mercredi 23 décembre 1992, à 9 h 15, au Père-Lachaise, grand salon, entrée par l'avenue du Père-Lachaise.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Arconville dans la plus stricte intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être envoyés à la Fondation de l'Avenir, 17, avenue de Choisy, Paris-13e.

– Mme Christian Leroy-Cassart,
Xavier, Stéphanie, Bertrand et Bénédicte,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de leur époux et père,

Christian LEROY,

survenu le 16 décembre 1992.

Kraaienlaan, 23,
2566 RB La Haye (Pays-Bas).

– Mme Françoise Mallet,
Marianne et Raymond Ghirardi,
Jean-François Mallet,
Annie Arquillière et leurs enfants,
Les familles Baugean et Chapelan,
Solange Mallet,
Les familles Almeras et Albert-Sorel,
Et tous ses proches,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jacques MALLET,
ingénieur cartographe au CNRS,
à la retraite,

survenu *le 16 décembre 1992, dans sa* soixante-dix-septième année.

L'inhumation a eu lieu à l'île d'Yeu, dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Alexandre et Mouza Turincev,
ses parents,
Arthème et Nadia,
ses frère et sœur,
Nathalie Maidanovitch,
sa marraine,
ont la douleur de faire part du décès de

Sacha TURINCEV,

survenu le 15 décembre 1992, et vous *prient d'assister à ses obsèques qui* seront célébrées le jeudi 24 décembre, à 9 heures, en l'église des Trois-Saints-Hiérarques, 5, rue Pétel, Paris-15e, suivies de l'inhumation au cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Cet avis tient lieu de faire-part.

34, rue Guynemer,
75006 Paris.

Erratum

– Dans l'avis concernant le décès de

M. Jacques PEREZ Y JORBA,
chevalier de la Légion d'honneur,
directeur honoraire
de la police judiciaire,

il fallait lire.

80, rue Bonaparte,
75006 Paris.

(Le Monde du 22 décembre.)

Anniversaires

– *Reims. Taissy.*

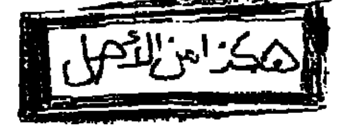
Avec une affectueuse fidélité, tous ceux qui les aimaient se souviennent

Jean VISSEAUX,
25 février 1925 - 23 décembre 1978,

François BAZELAIRE,
8 juillet 1947 - 30 décembre 1969.

Soutenances de thèses

– M. Jean-François Poli a soutenu, le 3 octobre 1992, sa thèse de doctorat en droit à la faculté de droit d'Aix-en-Provence sur : « La protection des biens culturels meubles », sous la direction de M. le professeur Jean-Marie Pontier. Le jury lui a décerné la mention très honorable et les éloges.



Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

L'ordinateur éclaté

Puissante, portable et conviviale, l'informatique du futur changera notre façon de vivre

LES puces de l'ordinateur du futur seront-elles en silicium ou en arséniure de gallium, en matériaux organiques ou en supraconducteurs ? Quand on pose la question, les chercheurs prennent généralement un air d'intense réflexion, avant de fournir une réponse de Normand, assortie d'un luxe de précautions oratoires. *« Comment savoir ? Les voies possibles sont nombreuses. Les progrès constants, et sans cesse remis en cause. On cherche dans toutes les directions, à tout hasard*, reconnaissent les responsables des grandes firmes comme IBM ou ATT. *Mais, à court ou moyen terme, la question n'est pas là. L'enjeu c'est le* software, *le logiciel. »*

Les fabricants d'ordinateurs ont désormais une idée assez claire de la manière dont devraient évoluer leurs machines. Ils disposent d'ores et déjà de « neurones » aux performances impressionnantes. Reste à imaginer comment les connecter, les faire travailler ensemble, et comment amener les « cerveaux » ainsi formés à communiquer. L'Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA) a récemment convié à Paris vingt-huit des chercheurs étrangers le plus en pointe dans ce domaine à se pencher sur la question (1).

Sur les circuits intégrés les plus modernes, la taille des transistors ne dépasse pas 20 microns et les lignes d'alimentation de ces circuits sont inférieures à 1 micron. Ce simple chiffre donne la mesure de la course vertigineuse à la miniaturisation menée en électronique depuis une trentaine d'années. Certes, d'autres progrès sont à venir. Mais *« on voit apparaître certaines limites »*, affirme M. Jean-Pierre Verjus, président de la commission d'évaluation de l'INRIA, et responsable scientifique du colloque. Au-dessous d'une certaine taille, des phénomènes nouveaux (quantiques) apparaissent.

La révolution des « connection machines »

La miniaturisation reste essentielle, car elle permet de réduire au maximum le chemin que l'« information » doit parcourir sur les circuits. On gagne ainsi en rapidité, critère essentiel en informatique. *« Hélas ! on ne peut aller plus vite que la nature »*, soulignait en ouverture du colloque M. Jacques-Louis Lions, mathématicien, professeur au Collège de France, ancien président du Centre national d'études spatiales. Il existe en effet une limite qu'on ne pourra jamais transgresser : la vitesse de circulation du courant. Elle ne dépassera jamais, quoi qu'on fasse, la vitesse de la lumière.

Pour contourner en partie cet obstacle, les chercheurs sont retournés à la source – la nature, précisément – et s'efforcent de copier au maximum le fonctionnement du cerveau. Au milieu des années 80, ils ont ainsi imaginé de remplacer l'unique processeur ultra-rapide et hyper-puissant des ordinateurs les plus performants par une multitude de « puces » identiques (processeurs). Guère plus puissantes qu'un modeste ordinateur familial, dotées chacune d'une petite quantité de mémoire, toutes reliées les unes aux autres à la manière des neurones du cerveau et, comme eux, travaillant simultanément : les *connection machines* étaient nées. Apparues aux Etats-Unis en 1985 et en France quatre ans plus tard (*le Monde* du 14 février 1990), elles sont à l'origine d'une véritable révolution dans le monde de l'informatique.

Ces ordinateurs « hyper-parallèles » comportent parfois plus de 65 000 processeurs. M. Daniel Hillis, « père » de la *connection machine*, pensait en 1987 qu'en multipliant leur nombre on rendrait la puissance de calcul illimitée. Un rêve auquel, aujourd'hui, ses collègues ne croient plus guère. Très vite, en effet, ils se sont heurtés à un problème de taille : comprendre, puis maîtriser et diriger les communications entre toutes ces puces pour qu'elles travaillent « en bonne intelligence ». Les ingénieurs y sont assez bien parvenus pour le traitement d'image, gros consommateur de logiciel et de calcul. Le problème est nettement plus difficile pour d'autres tâches, d'autant que programmeurs et mathématiciens doivent pour les résoudre changer radicalement leur mode de pensée.

S'il est vrai que notre cerveau fonctionne effectivement beaucoup en mode parallèle, surtout quand il s'agit de reconnaître un visage ou de prendre une décision, c'est à notre insu, selon un processus spontané que nous ne maîtrisons pas. *« En revanche*, souligne M. Jean-Pierre Verjus, *tout l'apprentissage méthodologique des mathématiques, du calcul, de la physique, mais aussi de la cuisine ou du tricot, est séquentiel. Nous apprenons à décomposer les tâches en petites séquences que nous effectuons les unes après les autres »*, comme un ordinateur ordinaire.



PH. PLAILLY

Salle du super-calculateur Gray XMP au CERN.

Des réseaux « conviviaux »

En attendant de surmonter cette difficulté, les chercheurs tentent de concilier les deux systèmes. Les *connection machines* se simplifient. C'est ainsi que M. Charles Seitz travaille, au California Institute of Technology (Caltech), sur un ordinateur doté de 16 000 processeurs, disposés non plus en trois dimensions, selon une architecture « hyper-cube », mais sur un plan en grille. Les super-ordinateurs, quant à eux, travaillent désormais aussi en parallèle, mais sur un petit nombre de processeurs (huit sur les derniers Cray).

On hésite, par ailleurs, entre plusieurs modes de fonctionnement : les processeurs multiples en parallèle doivent-ils effectuer chacun une seule opération, une suite d'opérations (programme), ou fonctionner indépendamment sur le même programme divisé en « tâches » spécifiques ? *« C'est un peu le problème du travail à la chaîne*, explique M. Verjus. *On fractionne plus ou moins l'ouvrage afin de concilier au mieux rapidité d'exécution, productivité des ouvriers et communication dans l'entreprise. »*

Parallèlement, les ordinateurs sont de plus en plus « conviviaux ». Les universités ou les grands laboratoires pour le calcul scientifque pratiquent déjà couramment ce que les spécialistes nomment le « calcul distribué ». A partir d'une « station de travail » (ordinateur personnel ou micro-ordinateur), les chercheurs peuvent faire effectuer leurs calculs par plusieurs super-ordinateurs situés parfois très loin de leur laboratoire.

Dans certains cas, ces réseaux ne comptent même plus de grosses machines. Une évolution toute récente qui a été favorisée par l'apparition de stations de travail très performantes. Commercialisées notamment par la firme américaine Hewlett-Packard, leader mondial incontesté dans ce « créneau », elles sont fondées sur une « architecture » originale baptisée RISC (Reduced Instruction Set Computer), qui permet d'en augmenter les performances tout en abaissant le coût de fabrication. Les stations RISC sont actuellement très à la mode chez les chercheurs.

Un système planétaire

Le Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) qui possède l'un des plus importants centre de calcul au monde, abandonnera, l'an prochain, son super-calculateur Cray XMP (l'un des plus gros du marché) au profit de trente stations Hewlett-Packard travaillant parallèlement, en réseau. *« Pour l'usage que nous en faisons, ce système est vingt-cinq fois plus performant que le Cray, et infiniment moins cher*, affirme M. René Brun, chef du groupe « logiciels d'application » au CERN. *A moyen terme, c'est la solution idéale. »*

Cette tendance ira en s'accentuant. *« L'ordinateur de demain sera portable, puissant (grâce au parallélisme) et communicant*, estime un expert. *Il suffira de vous brancher sur un réseau analogue à celui du téléphone pour continuer, le soir à votre hôtel, le travail commencé la veille au bureau, à 5 000 kilomètres de là. »* Pour Jerome Saltzer, du Massachusetts Institute of Technology (MIT), les bibliothèques du futur seront toutes reliées ainsi, et leurs ouvrages ou documents, enregistrés sur d'énormes ordinateurs constitueront un gigantesque fonds commun dans lequel n'importe qui pourra puiser, à domicile, à l'aide de son ordinateur personnel, du type de ceux que l'on peut trouver aujourd'hui pour 5 000 francs dans les grandes surfaces.

Cette rencontre de Big Brother et du Minitel risque d'être un cauchemar pour les programmeurs. Cela revient un peu, en effet, à étendre au niveau de la planète le concept de l'hyper-parallélisme. Comment faire fonctionner ensemble et en bonne harmonie quelques dizaines de super-ordinateurs et des milliers de petites stations de travail, toutes, évidemment, de type différent, reliés sur une immense toile d'araignée ? Cela exigera encore plusieurs décennies de recherche, estime M. Saltzer...

Sans doute. Mais, estime M. Jean-Pierre Verjus, nous sommes bien placés pour jouer un rôle-clé dans cette aventure. Si les Japonais dominent la production industrielle et les Etats-Unis la recherche et le développement en matière de microprocesseurs, la France a su garder une certaine avance dans le domaine du *software*, celui des programmes et des logiciels. Elle est aussi renommée pour l'excellence de son école mathématique. Il s'agit, aujourd'hui, de ne pas perdre cet avantage au moment précis où s'amorce une nouvelle étape : celle du *« passage de l'art au stade industriel »* pour la confection des logiciels géants de demain.

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) *Future Tendencies in Computer Science, Control and Applied Mathematics*, colloque organisé du 9 au 11 décembre à l'occasion du 25e anniversaire de l'INRIA.

Les trottoirs du sida

La toxicomanie est un partenaire décisif dans les relations dangereuses qui unissent prostitution et sida

AU-DELA des images sordides de saleté, de violence ou d'indigence sanitaire que véhicule le phénomène prostitutionnel, sur le terrain la santé des personnes prostituées est particulièrement difficile à évaluer. Les chercheurs connaissent mal les us et coutumes de ce milieu à risques, désigné parmi les premiers foyers de transmission du virus du sida. Lors du colloque « Prostitution, proxénétisme et eurocriminalité face au nouvel espace européen », jeudi 3 décembre au siège de l'UNESCO à Paris, le professeur Guy de Thé, responsable de l'unité d'épidémiologie des virus oncogènes à l'Institut Pasteur, a présenté les quelques données récentes sur les relations qu'entretiennent prostitution et sida en Europe.

« La toxicomanie par voie intraveineuse associée à la prostitution masculine ou féminine représente le risque majeur de la propagation du virus du sida », a commenté le professeur de Thé. Selon une étude, coordonnée par le Centre européen pour la surveillance épidémiologique du sida entre septembre 1990 et novembre 1991 dans neuf villes d'Europe (Amsterdam, Anvers, Athènes, Copenhague, Lisbonne, Londres, Madrid, Paris et Vienne), le taux de séropositivité global chez 866 prostituées ayant accepté de subir le test de dépistage du virus du sida s'élève à 5,3 % (1,5 % chez les non-toxicomanes et 31,8 % chez les toxicomanes). La capitale espagnole est la plus touchée, avec 78,4 % des prostituées toxicomanes infectées (30,8 % à Paris et 25 % à Vienne), et 6,3 % des non-toxicomanes (2,3 % à Paris et 0 % à Vienne). Dans quatre des neuf centres participants (Anvers, Athènes, Copenhague et Londres), aucune des femmes testées n'était séropositive.

Certains facteurs de risque ont pu être identifiés. Ainsi, un faible niveau d'éducation, un antécédent de maladie sexuellement transmissible ulcérative et l'absence d'utilisation de préservatifs (en Espagne et au Portugal 40 % seulement des prostituées ont déclaré l'utiliser systématiquement) sont autant de variables associées à l'infection. Parmi les prostituées non toxicomanes, avoir un antécédent de transfusion sanguine depuis 1980, utiliser des lubrifiants non hydrosolubles (provoquant une détérioration rapide du latex), et être originaire d'Afrique noire sont les premiers signes du danger.

Deux ans d'enquête au « Bus des femmes »

Dans un contexte où les données sont rares et doivent être interprétées avec précaution, vue la petite taille des échantillons, la première enquête sur l'infection par le VIH dans une population de prostituées parisiennes, parue dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* (BEH) de la Direction générale de la santé du 23 novembre (1), fait figure d'événement. Il aura fallu deux ans de travail à l'équipe du « Bus des femmes » – un lieu d'information, d'écoute et de prévention qui circule depuis fin 1990 dans les quartiers où officient les « travailleuses du sexe » – pour rassembler et analyser les questionnaires, anonymes, remplis entre novembre 1990 et avril 1992 par cent quarante et une volontaires de la capitale.

Quatre-vingt-dix d'entre elles ont été recrutées rue Saint-Denis, et cinquante et une à la périphérie, autour d'une porte de Paris. La grande majorité des participantes (74 %) avait déjà subi un test de dépistage du virus du sida avant l'étude. La séroprévalence des femmes interrogées varie considérablement d'un lieu à l'autre : 4,4 % du panel de la rue Saint-Denis révèle une sérologie VIH positive, contre 24,4 % des prostituées postées à l'entrée de la ville. *« Aux portes de Paris, l'état de santé des femmes est beaucoup plus précaire »*, soulignent les enquêteurs.

Sur dix-huit femmes séropositives au total, huit se savaient infectées, cinq n'avaient jamais été testées et cinq autres avaient eu une sérologie négative en 1990. Seize d'entre elles sont, ou étaient, toxicomanes. *« La prévalence de l'infection VIH parmi ces femmes, dont la dépendance à la drogue les a conduites à la prostitution, semble équivalente à celle retrouvée parmi l'ensemble des toxicomanes »*, avancent les chercheurs, citant un rapport d'étude de 1991 (2).

Sept femmes seulement ont reconnu ne pas utiliser systématiquement de préservatif avec leurs clients. En revanche, sur les soixante-seize prostituées ayant déclaré avoir eu un partenaire privé dans les douze derniers mois, huit seulement ont confié qu'elles utilisaient la protection de façon systématique. Une pratique dangereuse qui permet aux intéressées de tracer une frontière entre leur sexualité amoureuse et l'autre, celle du travail. Les enquêteurs indiquent cependant dans leurs conclusions qu'*« il semble que la non-utilisation de préservatifs avec des clients inconnus soit réellement exceptionnelle, mais que la non-utilisation avec les habitués soit plus fréquente que ce que les femmes ont déclaré »*.

Un consensus collectif sur le préservatif

Une troisième enquête sur la prostitution, effectuée par des universitaires de la ville de Lyon (3), brosse un tableau des mœurs et des pratiques du milieu, basé sur les témoignages d'environ quatre cents prostitués hommes et femmes recueillis sur six lieux de prostitution. En l'absence de données chiffrées, les résultats s'inscrivent dans une problématique où le phénomène prostitutionnel, en tant que fait social, reflète l'évolution du rapport à la sexualité en général. L'association prostitution et sida, à laquelle l'étude ne se limite pas, est évoquée à travers le discours des intéressé(e)s.

Un *« consensus collectif des prostitué(e)s sur le préservatif »* semble se dégager, certaines allant même jusqu'à souhaiter qu'on ne trouve jamais de vaccin, *« parce que le préservatif c'est plus propre et puis on n'est plus malade comme avant »*. Les auteurs rapportent en effet que de nombreuses prostituées leur ont parlé de *« l'amélioration de leur état de santé gynécologique depuis qu'elles utilisent le préservatif »*. *« L'identification du sida (...) a notamment modifié les formes de sociabilité entre prostituées »*, observent également les chercheurs, qui notent que *« celles et ceux qui acceptent les clients demandeurs de pratiques sans préservatif sont généralement violemment pris à partie par leurs collègues et parfois interdits d'exercice de la prostitution »*. Prévenir, c'est aussi « éduquer » la clientèle.

De territoire en territoire, les acteurs sociaux et les épidémiologistes font leur possible pour améliorer la connaissance de ce monde d'exclus, *enfermé dans sa marginalité*. Or tous dressent le même constat : il est urgent d'améliorer le système d'accueil et de soins, de promouvoir toujours et encore l'utilisation systématique du préservatif et d'évaluer, pour mieux les orienter, les seules mesures de santé publique qui vaillent : les actions de prévention.

LAURENCE FOLLÉA

(1) « Infection par le VIH dans une population de prostituées à Paris », Isabelle De Vincenzi, Lydia Braggiotti, Mounir El-Amri, Rosemary Ancelle-Park, Jean-Baptiste Brunet, *BEH* n° 47, 23 novembre 1992.

(2) « L'infection VIH chez les toxicomanes : comportements à risque de transmission, séroprévalence et facteurs de risque », Nelly Boullenger, Rosemary Ancelle-Park, rapport d'étude (1991).

(3) « Les nouveaux territoires de la prostitution lyonnaise », Daniel Welzer-Lang, Odette Barbosa, Lilian Mathieu, Centre de recherches et d'études anthropologiques (CREA) de l'université Lumière, Lyon-2, Amicale du Nid, Lyon (décembre 1992).

Un pont entre la recherche et l'industrie

A l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) vient de créer, à Grenoble, une nouvelle unité décentralisée. INRIA Rhône-Alpes viendra s'ajouter aux quatre autres unités de recherche que possède déjà cet organisme, à Rennes, Sophia-Antipolis, Nancy-Metz, et à son siège de Rocquencourt (Yvelines). Cette nouvelle antenne sera dirigée par M. Jean-Pierre Verjus, quarante-neuf ans, actuel directeur de l'IMAG (informatique et mathématiques appliquées de Grenoble), et président de la commission d'évaluation de l'INRIA.

Placé sous la double tutelle du ministère de la recherche et de l'espace, et de celui de l'industrie et du commerce extérieur, l'INRIA emploie 1300 personnes, dont un millier de chercheurs et ingénieurs. Son budget (1992) est de 470 millions de francs. Soucieux de l'application de ses travaux, cet organisme participe aux grands programmes de recherche industrielle européens (Esprit, Eurêka, etc.), et encourage la création de sociétés de haute technologie, pour la diffusion de produits innovants issus de ses laboratoires sur le marché national et international. Ce « club » comprend actuellement dix-neuf de ces « start up », souvent créées par d'anciens chercheurs ou ingénieurs de l'INRIA.

SCIENCES • MEDECINE

Les criquets repassent à l'attaque

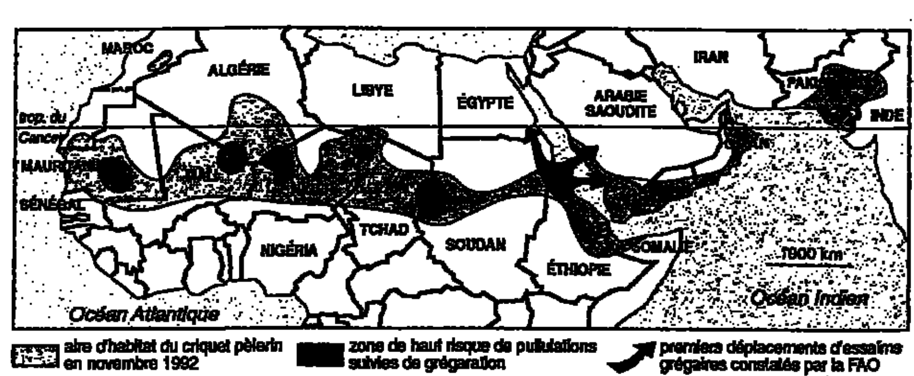
Les redoutables « pèlerins » recommencent à pulluler dans l'est de l'Afrique et leurs cousins « migrateurs », tout aussi voraces, sont prêts à déclencher une famine dans le sud de Madagascar

LES criquets pèlerins *(Schistocerca gregaria)* semblent se préparer à attaquer une fois de plus de vastes régions d'Afrique. Leur pullulation de 1986 à 1988 – qui avait envahi l'Afrique du Nord – a été stoppée en 1989 par des conditions météorologiques défavorables et par une lutte antiacridienne intensive. Or, d'après les observations recueillies par la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et par le PRIFAS (Acridologie opérationnelle-Ecoforce internationale), qui fait partie du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), ces redoutables insectes sont en train de se multiplier. Certains passent même déjà en phase grégaire dans une des zones grégarigènes habituelles du sud du Sahara et se préparent à y passer dans les autres.

Les criquets locustes, dont font partie, entre autres espèces, le criquet pèlerin et le criquet migrateur, ont deux modes de vie. En phase solitaire, ils ne sont pas nombreux, vivent indépendamment les uns des autres, ne volent que la nuit et fort peu : ils ne sont donc pas dangereux. Quand les conditions météorologiques sont favorables, certaines parties des massifs montagneux situés sur les bordures sud et est du Sahara se couvrent de végétation. Les criquets pèlerins solitaires, attirés par cette nourriture abondante, se regroupent et se multiplient.

Dès que la densité des adultes ailés (et reproducteurs) atteint quelques centaines d'individus par hectare, les criquets pèlerins amorcent leur passage à la phase grégaire. Ils changent un peu de morphologie et complètement de couleur ; ils recherchent leurs congénères et se regroupent d'abord en bandes énormes de larves aptères, déjà pleines d'appétit, qui marchent droit devant elles, puis en essaims d'adultes ailés qui s'envolent dès que le soleil les a suffisamment réchauffés, voyagent toute la journée au gré des vents et se posent le soir pour dévorer toute la végétation locale. Les criquets pèlerins se multiplient alors de plus belle, pondant au cours de leur périple et créant ainsi de nouvelles bandes et de nouveaux essaims d'insectes en phase grégaire...

Aux alentours de la mi-octobre 1992, les criquets pèlerins étaient déjà particulièrement nombreux dans l'Afrique de l'Est proche de la mer Rouge (de Port-Soudan au nord de l'Erythrée) où on a alors signalé des essaims d'insectes grégaires en activité de ponte. Conséquence logique : en novembre, on a repéré des bandes de larves sans cesse plus nombreuses ne demandant qu'à devenir des adultes reproducteurs... Et d'autant plus que les premières pluies d'hiver ont été particulièrement bonnes en octobre dans cette région d'Afrique.



aire d'habitat du criquet pèlerin en novembre 1992 — zone de haut risque de pullulations suivies de grégarisation — premiers déplacements d'essaims grégaires constatés par la FAO

Trois essaims en Arabie saoudite

Dès le mois de novembre, on a signalé trois essaims de criquets pèlerins en Arabie saoudite, où la lutte antiacridienne a été immédiatement entreprise, et des insectes adultes épars au Yémen. Mais les spécialistes redoutent que, dès le début de 1993, d'autres essaims migrent du Soudan vers la Haute-Egypte. Cette situation est préoccupante car le sud de l'Egypte, tout comme l'Arabie saoudite et le Yémen, connaît des conditions favorables aux criquets. La FAO a, d'ailleurs, déjà accordé 50 000 dollars pour aider aux opérations de lutte antiacridienne au Soudan et en Erythrée.

Dans l'Afrique située tout le long du sud du Sahara, on n'a pas encore signalé de concentrations importantes de criquets pèlerins. Mais on sait qu'en Mauritanie et au Niger les insectes sont déjà engagés dans la voie de la grégarisation. D'ailleurs, en octobre et novembre derniers, il a fallu traiter de petites bandes de criquets pèlerins en Mauritanie. Ailleurs (dans le nord-ouest de l'Afrique, au Pakistan et en Inde où peuvent arriver des essaims venus d'Afrique de l'Est) en revanche, la sécheresse a créé des conditions défavorables aux criquets. Quant à l'Afrique située au nord du Sahara, on n'y a repéré que de rares insectes en phase solitaire.

On sait, depuis plusieurs décennies, où sont les zones grégarigènes du criquet pèlerin. Et on sait que ces zones ne couvrent que 5 % des 30 millions de kilomètres carrés sur lesquels les criquets pèlerins peuvent se répandre de l'Atlantique à l'Inde. Dans les années qui ont suivi la guerre, on a lutté efficacement contre ces insectes voraces en s'attaquant à eux dans ces zones avant même que cette « peste » devienne incontrôlable, c'est-à-dire au moment où se fait la grégarisation.

Malheureusement, les organisations régionales internationales n'ont pas pu maintenir un régime de veille suffisant et, ensuite, les zones grégarigènes sont souvent devenues des zones d'insécurité. Il n'était donc plus question d'envoyer des équipes, d'abord de repérage, ensuite de lutte. C'est pourquoi, après quelque vingt ans de « calme » sur le front acridien, les criquets ont recommencé leurs pullulations, à partir de 1975, chaque fois que les conditions météorologiques leur étaient favorables, pullulations qui entraînent leurs migrations catastrophiques pour les cultures et donc pour l'alimentation de populations toujours plus nombreuses.

Pour essayer d'être efficace, en dépit du manque de moyens endémique et de l'insécurité croissante, le PRIFAS songe à *« mettre les militaires dans le coup »*. Ce qui suppose de travailler en accord avec les états-majors des armées des pays du Sahel. L'idée est d'organiser des stages d'une semaine de formation des militaires de ces armées par des spécialistes de la lutte antiacridienne. Après quelques jours d'instruction, les militaires devraient être tout à fait capables d'identifier et de décrire les criquets pèlerins, en précisant auquel des stades successifs de leur développement et à laquelle de leurs deux phases en sont les insectes ; d'évaluer approximativement leur densité à l'hectare et les surfaces infestées ; de transmettre les résultats de leurs observations aux services et organismes compétents ; de prendre en compte les suggestions de ceux-ci et de ceux-là pour la suite de leurs enquêtes ou pour leurs interventions antiacridiennes.

Une alternative horrible

Beaucoup plus grave pourrait être la situation actuelle du sud et du sud-ouest de Madagascar. Dans cette région, on savait que les criquets migrateurs malgaches *(Locusta migratoria capito)*, parvenus en phase grégaire, avaient proliféré : en juin dernier, on avait repéré une cinquantaine d'essaims (au moins) qui menaçaient 1 million d'hectares de cultures (*le Monde* daté 19-20 juillet et du 23 septembre). Or la saison des pluies (pendant l'été austral) de 1991-1992 a été déficitaire. Ce qui a, certes, été néfaste aux criquets migrateurs, mais a dramatiquement réduit les récoltes : actuellement 700 000 habitants de cette région, qui, déjà, vivent habituellement à la limite de la survie, sont en détresse alimentaire.

Les pluies de l'été austral 1992-1993 sont, elles aussi, en retard par rapport à leur début normal de novembre-décembre. Mais il est tout de même tombé des averses éparses. L'effet en a été de réduire la végétation (naturelle ou cultivée) à quelques « flaques » vertes sur lesquelles auraient dû se concentrer les criquets migrateurs. Certes, les donateurs et la FAO n'ont pu encore établir le bilan réel de la situation. Mais les insectes, restés en phase grégaire sans que l'on puisse en ce moment préciser le nombre, pourraient être prêts à pulluler si la saison des pluies s'installait vraiment dans un proche avenir.

Les populations de la région risquent donc de vivre une alternative horrible : s'il ne pleut pas beaucoup, les récoltes seront insuffisantes ; s'il pleut suffisamment, les récoltes seront bonnes mais pourraient être dévorées par les criquets migrateurs malgaches. Dans l'un ou l'autre cas, 1 million de personnes pourraient ainsi être, en 1993, décimées par la famine...

Coordonnée par la FAO, l'aide internationale d'une valeur de 18 millions de francs (dont 4 millions donnés par le ministère français de la coopération et du développement) a apporté, depuis quelques mois, des matériels de lutte antiacridienne qui sont en train d'être mis en place. Les pays donateurs, notamment les Etats-Unis et l'Allemagne, sont conscients du double danger qui pèse sur le sud et le sud-ouest de Madagascar, et sont prêts à adapter leurs secours aux besoins. Il ne reste plus qu'à espérer que cette adaptation sera assez rapide pour aider efficacement ces populations qui ne sont vraiment en rien responsables de la tragédie qui les menace.

YVONNE REBEYROL

TÉMOIGNAGE

L'affaire du sang contaminé

Le pressentiment d'un désastre

par le docteur Christian Hervé

J'AI exercé, de 1983 à 1984 pendant un peu moins d'un an, au centre Air et Soleil de la Croix-Rouge française, à La Queue-les-Yvelines. Le centre était un internat médical pour enfants hémophiles, ainsi qu'une structure apparentée à un hôpital de jour pour quelques adultes. J'y étais en qualité d'adjoint au médecin directeur, faisant équipe sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, selon des tours de garde, avec deux internes pour assurer le suivi médical des enfants et les urgences.

La vocation de la maison, située à 50 km de Paris, était en particulier de prendre en charge des enfants étrangers ne bénéficiant pas, dans leur pays d'origine, de facteur VIII substitutif. La grande majorité des enfants se trouvait là pour l'apprentissage de l'autoperfusion. Il y avait aussi quelques enfants atteints d'hémophilie sévère, des cas sociaux et des enfants nécessitant une rééducation active ou une convalescence.

Très vite, m'apparut la fragilité de notre équipe, comparée à l'ampleur de notre travail et au rôle joué par le médecin directeur. Mon propos n'est pas d'argumenter sur sa compétence médicale, mais sa double fonction de médecin-directeur, les contradictions que cela implique, et la perversité possible d'une telle fonction. Sa présence dans le centre pouvait être de l'ordre de l'éclair, et sa densité, parfois, de l'ordre du courant d'air. Il était, en tous points, insaisissable. Occupations et préoccupations à l'extérieur ne lui manquaient pas : activités à Paris, probablement à l'hôpital, au CNTS, en congrès, mais aucune implication dans le travail en commun.

Tous trois, nouveaux dans le centre, nous nous sentions isolés et ressentions, d'une certaine façon, que les enfants étaient livrés à eux-mêmes. En cas de difficulté, un bip était utilisable pour appeler notre confrère ! Certes, les connexions et les plateaux techniques des CHU parisiens étaient à notre disposition, mais cela ne pouvait suffire. Tout était éclaté, alors que tout aurait dû être intime. Heureusement, il y avait une équipe d'infirmières exemplaires, deux kinés scrupuleux ; nous avions la visite régulière d'un consultant de l'hôpital Bicêtre, avec qui nous pouvions recréer une relation médicale et d'aide à notre pratique.

J'ai pensé un temps que cette situation était due à mon manque de compétence. Mais, en réalité, les difficultés étaient bien antérieures à ma venue. Je crois même que des plaintes avaient été déposées, et des enquêtes de la DASS diligentées, mais en vain, à la demande des éducateurs. J'étais le premier médecin à réagir devant ce pouvoir et cette dérive médicale ; d'autres peuvent témoigner. Le centre paraissait ébranlé, la situation était grave, et certains hémophiles, devant l'éclatement total de cette structure, refusaient d'y mettre les pieds.

Les enfants, tous garçons hémophiles, étaient nombreux (le centre devait accueillir plus de cent enfants), certains étaient là depuis des années, et une dépendance s'installait. C'était aussi la direction médicale qui décidait de l'admission et, chaque année, de la prolongation du séjour. Dans l'intérêt des enfants, ces prolongations n'étaient pas, à mon avis, toujours justifiées. Le maintien à tout prix de cette structure de la Croix-Rouge, le prix de journée, la gestion et le choix des facteurs VIII, toutes ces décisions ne relevaient pas du pouvoir de la même personne et représentaient des intérêts difficiles et contradictoires, bien éloignés de ceux de l'enfant. On ne peut pas être médecin et décideur financier.

Quelles sont les origines de ce drame ?

Certains parents désiraient récupérer leur gamin. Le médecin directeur arrivait alors à les convaincre que, pour des raisons médicales, il fallait prolonger l'internat. Cela me paraissait scandaleux ! Quels intérêts étaient en cause ? Certes, le but était d'apprendre à ces enfants l'autoperfusion pour leur donner une autonomie et aussi de faire face aux accidents hémorragiques. Mais j'étais convaincu que le milieu familial de ces enfants était mille fois préférable. D'ailleurs, toutes les expériences étrangères et même parisiennes allaient dans ce sens. Je ressentais l'irresponsabilité devant ces enfants, voire la manipulation. Il y avait un fossé entre leur réalité individuelle et cet énorme centre articulé comme un préventorium des années cinquante. Leur individualité d'enfant, méprisée, secondaire par rapport à leur étiquette d'hémophile. J'avais l'impression d'être dans un mini-ghetto et le pressentiment d'un désastre.

J'en ai averti à deux reprises un médecin directeur responsable à la Croix-Rouge à Paris, ainsi que le conseil de l'ordre des Yvelines. La seule réponse devant cette situation fut de me demander de ne plus mettre les pieds dans ce centre tout en continuant de percevoir mon traitement ! Pourquoi la Croix-Rouge maintenait-elle et couvrait-elle cette situation dans un tel contexte ? La réponse ne peut pas être qu'humanitaire.

A la mi-1984, j'ai entendu parler des produits chauffés à La Queue-les-Yvelines. Je ne peux absolument pas dire comment les produits étaient choisis car seul le médecin directeur, probablement en relation avec le CNTS, en décidait. Pourtant, nous n'ignorions pas, à La Queue-les-Yvelines, le problème de la contamination par le virus du sida. Il y avait eu un décès d'hémophile à Bicêtre, que j'avais appris un peu accidentellement, le médecin de Bicêtre l'ayant relaté au médecin directeur. La consigne fut de ne pas l'ébruiter dans le centre afin d'éviter la panique, ce que je comprenais, mais il n'en fut plus jamais question, ni entre nous ni par rapport à notre pratique.

Je me souviens aussi de la réunion de fin d'année scolaire 1983-1984 avec les parents d'enfants. Le médecin directeur, devinant des questions sur le sida, avait donné pour consigne de rassurer les parents, ce qui fut fait. La consigne précisait de ne pas argumenter, faute de connaissances scientifiques, et de rassurer. Je ne comprenais pas, et j'avais tiqué en manifestant des réticences devant cette loi du silence, observée non seulement avec les hémophiles, mais aussi entre nous.

Comment fut-il possible d'en arriver là ? Quelles sont les origines de ce drame ?

Mon propos n'est pas de me substituer à un tribunal administratif. Ma réalité de médecin m'implique par rapport à la responsabilité médicale que je crois fondamentale ; la responsabilité administrative ne l'est pas moins.

Il est clair que l'utilisation qui est faite aujourd'hui de la loi de 1901 sur les associations dépasse largement la pensée des législateurs de l'époque. Je ne rappellerai pas tous les scandales couverts par cette loi, cette dernière officialisant n'importe quoi, avec des statuts et des objets utilisables à souhait, déposés à la va-vite dans une préfecture !

Il me semble que ce fut le problème crucial du CNTS, qui fonctionnait comme un empire. Un empire qu'aucune autorité de tutelle n'avait su contrôler. J'ai parlé de ghetto en parlant de La Queue-les-Yvelines. Demain, le prochain scandale sera celui de certaines maisons de retraite, ces mouroirs où, là encore, pour des raisons variées, on se sert de la dépendance des gens.

Il faut, au niveau médical entre autres, une transparence totale, et La Queue-les-Yvelines n'aurait pas due dépendre d'un médecin directeur payé par la Croix-Rouge, mais d'une équipe médicale indépendante à vocation médicale, à vocation de soin. Cette structure d'empire du CNTS, qui n'écoutait pas, ou ne faisait pas siennes les communications scientifiques internationales, françaises, obligeait les hémophiles à recevoir des thérapeutiques sans dialogue ou explication avec, en toile de fond, des habitudes et des préoccupations financières. La non-information, l'isolement, le centralisme amenaient, consciemment ou non, à la tromperie. Ils avaient perdu leur spécificité de médecin !

Il n'est pas possible ici, s'agissant d'une aussi grave affaire de responsabilité médicale, de passer sous silence le rôle du conseil de l'ordre des médecins dont la mission principale reste éthique. Il oblige le médecin, il est le garant pour la population. Pourtant, toutes les données du problème semblent, encore une fois, avoir échappé à son entendement, y compris ses devoirs vis-à-vis des hémophiles. L'ordre se retranche et se dérobe. Ne devait-il pas être la sentinelle qui prévient et qui informe des risques thérapeutiques ? En se taisant, il a failli à sa mission.

La responsabilité médicale, avec ses règles déontologiques et éthiques, est une responsabilité tout à fait singulière. Elle est la clé de voûte de notre organisation. Elle est totalement différente du pouvoir médical. On les assimile souvent à tort. La responsabilité médicale est un devoir pour le médecin, elle l'engage dans la qualité de sa technicité et dans son engagement moral vis-à-vis du serment d'Hippocrate.

Il semblerait que nous possédions l'une des meilleures organisations de soins au monde, à travers la Sécurité sociale, même vacillante. De même nous avons une recherche médicale de pointe ; la qualité des soignants est admise. Et, en même temps, il est surprenant de voir se développer un grand doute dans la population, une remise en cause des médecins dans leur pratique. Ce paradoxe trouve en partie une explication dans la dévaluation de la notion de responsabilité médicale. Ce n'est pas tant le niveau des médecins et leur honnêteté qui ont diminué que leur responsabilité qui s'est dévaluée au travers de structures de plus en plus inadaptées à notre exercice. L'indépendance du médecin est aujourd'hui imbriquée dans des considérations économiques, des exigences de santé publique, une administration de plus en plus conséquente, une évolution des mœurs et des habitudes sociales.

Délinquant ou malade ?

C'est certainement avec les toxicomanes que l'on ressent le plus ce vide – délibéré – de nos institutions. Dans la législation actuelle, il n'y a pas d'autre possibilité pour un toxicomane que de mentir pour avoir une ordonnance qui le soulage de sa dépendance ou pour le médecin de tricher en réalisant des ordonnances illégales. Comment une consultation et un dialogue peuvent-ils exister dans de telles conditions ? Il n'est pas encore possible dans notre société française de savoir si un toxicomane est un délinquant ou un malade ! Il est avant tout un homme qui souffre. On doit le considérer dans sa réalité de toxicomane et non dans notre fantasme comme un malfaiteur à réprimer ou un égaré à rééduquer ou psychiatriser. Les produits substitutifs sont indispensables pour mettre fin à ce ghetto, à cet abandon, et endiguer la propagation du HIV. Il y a une responsabilité énorme vis-à-vis de la collectivité. Cela fait penser aux hémophiles qui ont attendu plus d'un an pour avoir connaissance de leur séropositivité, niés dans leurs responsabilités individuelles, dans leur sexualité, avec une contamination possible pour les autres. Il y a là encore un problème d'éthique car nous sommes les médecins de tous. La responsabilité médicale peut être détournée de sa finalité avec des structures ou des pouvoirs défectueux, elle peut être réduite à néant dans une absence de structures. Madame Veil avait su non pas régler le problème de l'avortement et de la contraception mais trouver des solutions à visage humain. Le professeur Schwarzenberg avait posé le problème ; il a su ne pas renier sa responsabilité de médecin, ses valeurs éthiques, pour d'autres intérêts. J'aimerais évoquer (sans la gravure) ce logogramme de Christian Dautremont : *« qui pense librement aux problèmes et donc aussi aux problèmes des solutions »*.

La honte dans le procès qui a eu lieu au printemps dernier au tribunal de grande instance de Paris a été l'acharnement des médecins à se disculper, à se déresponsabiliser. Les médecins inculpés et les autres ont une nouvelle fois abandonné les malades hémophiles. Leur irresponsabilité coupable a été de ne pas faire appel à d'autres scientifiques, de ne pas avoir vérifié les communications internationales, les avertissements de leurs confrères en France, de ne pas s'informer, de ne pas informer.

Pourquoi cet article seulement aujourd'hui ? Parce qu'une mère d'hémophile est venue à ma consultation, exténuée. Son fils fait partie de ceux qui ont attendu plus d'un an le diagnostic de leur séropositivité et il est décédé l'année dernière, dans la douleur physique et une très grande douleur morale. Je savais que cette femme, en dehors de tout sentimentalisme, donnait toute sa vie pour aider, après le décès de son fils, d'autres gens contaminés. Et seule. Elle me dit à la consultation, avec sa tranquillité bouleversante : *« Docteur, ils nous ont tout volé avec ce procès. »*. Il m'a donc semblé important de témoigner et, Madame, je vous assure que vous et les hémophiles, vous avez raison, et votre lutte n'est pas vaine. Votre sentiment de dégoût aujourd'hui, je l'ai eu moi aussi à La Queue-les-Yvelines.

► **Christian Hervé est médecin généraliste.**

[Le docteur Hervé tient à rappeler aux enfants et aux parents d'enfants actuellement soignés au centre Air et Soleil que les faits mentionnés dans cet article ne concernent que la période 1983-1984].



CULTURE

THÉÂTRE

La magie Goldoni

Une pièce libre, imprévue comme la vie, où la féerie recoupe la noirceur des jours

LA SERVA AMOROSA
à la Comédie-Française

Disons avant tout que voici une très grande et belle pièce, et une très grande et belle représentation. Qui plus est : émotion et bonheur garantis, pour tous les publics. Un trésor.

Un petit mot à propos du titre. La traductrice, Ginette Herry, maintient, sur les affiches et les programmes, le titre italien de Goldoni, *la Serva amorosa*, et ajoute, dessous, un titre français : *la Servante aimante*. Pourquoi n'avoir pas employé le titre français que Goldoni a forgé lui-même, dans ses *Mémoires* qu'il a écrits en français : *la Suivante généreuse*? Il précise que l'adjectif italien *«amorosa»* n'indique pas nécessairement ce qui est «amour» en français; et la pièce est en effet axée sur une femme qui s'ingénie, par bonté, à calmer des maux et des drames autour d'elle. Le titre français choisi par Goldoni est plus juste.

Une servante du riche Vénitien Ottavio (type fidèle servante de famille) donne naissance à une fille, baptisée Coraline. A quelques jours de là, l'épouse d'Ottavio donne le jour à un garçon, Florindo. Les deux enfants grandissent ensemble, un peu comme frère et sœur. Une vingtaine d'années plus tard, Ottavio, devenu vieil homme, se remarie avec une jeunesse, Béatrice, qui est un bien méchant sujet. Jouant de son ascendant physique sur sa ruine de mari, elle l'oblige à chasser de chez lui Florindo, qui se retrouve dehors, indigent. Coraline le rejoint. La pièce de Goldoni, cette *Suivante généreuse*, nous dévoile comment Coraline réconciliera Florindo et son père, et le conduira à aimer, puis à épouser Rosaura, la fille d'un ami d'Ottavio.

Une nouvelle pièce de Goldoni, nouvelle pour nous (1), nous étonnera toujours. Parce qu'il ne se laisse pas entraîner une seconde dans le courant du «règne théâtral» (comme on dit «règne végétal», «règne animal»). Chacun des caractères qu'il met en jeu est riche d'une conscience singulière, et garde une liberté d'action : un mot, un geste, viendront à l'encontre de ce que nous pensions de lui, viendront à l'encontre aussi de l'enchaînement des choses (et cela n'a rien à voir avec un «coup de théâtre», ce sont au contraire comme des hasards, des imprévus, qui donnent au théâtre de Goldoni la densité et le foisonnement du roman, les coups de lumière de la poésie).

Catherine Hiegel et Jacques Sereys. Comme si la vie «se trahissait» par accidents, par touches.

MARC ENGUERAND

Chez Goldoni, ni les protagonistes, ni les faits, ni les paroles ne paraissent «voulus». Comme si les composantes du jeu n'étaient pas détenues par l'auteur. Comme si la vie de la société «se trahissait», par accidents, par touches. Tantôt les acteurs font semblant, tantôt ils flanchent. Théâtre instable, inquiet, secrètement fraternel, et aussi schizoïde que l'était Goldoni lui-même.

Jacques Lassalle a orienté les acteurs vers le simple, le clair, avec une extrême sensibilité. Il les a fait se tenir au plus près d'une évidence, d'une immédiateté. Alain Pralon et Nicolas Silberg ont ici sur scène une présence si flagrante, quoique si retenue, qu'ils irradient, avec la force d'un mirage, le mystère du théâtre, l'énigme de cet art-là. Plus fluide, Jean-Yves Dubois laisse transparaître les dérapages d'une conscience irrégulière, inaccomplie, qui tout à coup s'organise, se constitue (c'est l'un des exploits de Goldoni dans cette pièce, et Jean-Yves Dubois ne le manque pas). Jean-Philippe Puymartin (un grand dadais enfant gâté) et Philippe Torreton (un valet funambule) donnent la note de féerie, d'irréel qui recoupe la noirceur des jours, et Lassalle, jusqu'à la dernière seconde, dose merveilleusement cette part de rêve dont Colette a su si bien dire, dans *la Fin de Chéri*, qu'elle cesse dès que l'on s'endort.

Catherine Hiégel parcourt d'un pied ferme son grand bonhomme de chemin, c'est elle Coraline, la manitou de l'histoire, qui ne veut pas savoir ce qu'elle éprouve, ce qu'elle aime, qui ne veut à tout prix que le bonheur des autres. Catherine Hiégel, comme par l'énergie de sa seule volonté, sans charmes, sculpte de cette figure une image poignante, c'est très beau.

Un peu en retrait, Jacques Sereys, dans le rôle du vieil Ottavio, joue vieux jeu, mime avec application des petits pas, une voix chevrotante, on dirait qu'il n'a pas saisi le projet si clair de Jacques Lassalle, qui, dans des décors légers, fait planer une fiction. Sereys est «à la mode» dans la mesure où il joue faux. Mais Goldoni tenait à dire la souffrance de la vieillesse, sa vraie intensité. Les médecins et les infirmières savent que les salles de grands vieillards sont une épreuve des plus dures, il y a ceux qui s'enferment dans le rien, ceux qui crient, ceux qui cherchent sans cesse à se tuer, ceux qui déraillent en chantant. Les manivelles d'«anti-réalisme» et de «métaphore», si prisées aujourd'hui, sont ici un peu dépassées. Sereys pour une fois fait erreur, il ferait mieux d'aller droit au but, comme ses camarades.

Décors et costumes parfaits de Rudy Sabounghi, superbes, sans rien «qui pèse ou qui pose». A coup sûr l'une des grandes dates de l'histoire de la Comédie-Française.

MICHEL COURNOT

► **En alternance. Téléphone : 40-15-00-15.**

(1) Dernièrement, la pièce a seulement été donnée en italien dans la mise en scène de Luca Ronconi à Nanterre pour le Festival d'Automne en 1987.

ARTS

Un nouveau Monet à Orsay

Les Villas à Bordighera, un tableau peint par Claude Monet en 1884, est exposé au Musée d'Orsay, après son achat par le GAN dans le cadre des nouvelles facilités accordées aux compagnies d'assurances pour intervenir sur le marché de l'art. Cette œuvre rare, un grand panneau décoratif que Monet avait réalisé pour le salon du peintre Berthe Morisot, a été acquise pour 24 millions de francs auprès des héritiers de cette dernière.

Selon le protocole d'accord passé entre le ministère de la culture et le GAN, *les Villas à Bordighera* sont prêtées au Musée d'Orsay pour une durée de dix ans renouvelable. Pendant ces dix ans, le tableau doit rester en France, et l'Etat peut l'acquérir au prix d'achat initial actualisé (8 % par an). Ensuite, il pourra exercer son droit de préemption au prix du marché. Si, passé ce délai, l'Etat ne l'achète pas, le GAN pourra en disposer librement, voire le mettre sur le marché international. Mais au ministère de la culture, on s'accorde à dire que l'œuvre restera au Musée d'Orsay.

Les dessins attribués à Van Gogh

Une lettre de Mme Françoise Cachin

A la suite de la publication de l'article de Christian Chartier, «Le mystère Van Gogh» (le Monde du 15 décembre), nous avons reçu de la directrice du Musée d'Orsay, Mme Françoise Cachin, les précisions suivantes :

J'ai été informée, par l'intermédiaire de la Direction des Musées de France, d'une requête concernant un ensemble de dessins attribués à Van Gogh. Le demandeur se disait prêt à se dessaisir des dessins en faveur d'une institution française. J'ai donc écrit le 29 mai 1992 à leurs propriétaires, Mlle Noizet et M. Plateroti, pour leur demander des photos des œuvres en question, photographies qui nous permettraient d'avoir une première idée. Tout en leur précisant que les musées de France ne peuvent dresser de certificats d'authenticité à fin d'expertise.

Je n'ai jamais reçu les photographies demandées, et personne à mon secrétariat n'a jamais reçu de demande de rendez-vous. Enfin, aucun don n'a été proposé au musée.

Et pour cause! Ces personnes savaient fort bien ce que je pensais de ces œuvres. En effet, je me suis rendu compte, il y a seulement deux semaines, en feuilletant le magazine *Elle* qui reproduisait ces dessins, que je les avais déjà vus. J'ai reconnu là des photographies qui m'avaient été montrées près de deux ans auparavant, au cours de l'été 1990, par un intermédiaire qui voulait une opinion informelle sur cette trouvaille. Je lui ai dit qu'à mon avis ces dessins enfantins ne pouvaient être de la main de Van Gogh, et qu'il ne fallait pas laisser rêver ses amis. Je l'ai renvoyé sur la Fondation Van Gogh à Amsterdam, habilitée à faire des expertises sur l'artiste, pour un avis formel.

Les experts hollandais et anglais cités dans votre article ont toute ma confiance, et je suis personnellement choquée par les doutes qu'on essaie d'insinuer sur leur compte et leur honnêteté intellectuelle.

[Nous n'avons jamais mis en doute l'honnêteté intellectuelle des experts hollandais ou anglais que nous citions. Notre collaborateur a simplement rapporté leurs propos et fait état des doutes qui agitaient ces experts.]

□ **Un Cranach pour Colmar.** – Le Musée Unterlinden de Colmar a pu acquérir une œuvre importante de Lucas Cranach l'Ancien, *la Crucifixion* (vers 1520-1522) grâce à une aide exceptionnelle de l'Etat. Cette peinture sur panneau, provenant d'une collection particulière suisse, a été acquise par la société Schongauer, gestionnaire du musée. Présentée au public à partir de samedi 19 décembre, elle rejoint dans cet établissement un autre panneau de Cranach d'un style et d'une inspiration différents, *la Mélancolie*, acquis en 1983. La pièce maîtresse de ce musée – l'un des plus visités de France – est le fameux polyptyque d'Issenheim, de Mathias Grünewald.

Mort de Louis Ducreux

Comédien, auteur et metteur en scène, Louis Ducreux est mort le 19 décembre, il était âgé de quatre-vingt-un ans.

Louis Ducreux est né le 22 septembre 1911 à Marseille. Il y fait ses débuts au théâtre, fondant avec André Roussin en 1931 le Rideau gris, troupe d'amateurs qui devient en 1933 semi-professionnelle. Leur décorateur attitré s'appelle Georges Wakhevitch. A cette époque, c'est Louis Ducreux qui écrit : *Clair-obscur* en 1938, *Musique légère* en 1940, *Souvenir d'Italie* en 1946 à Paris. Il met en scène des auteurs comme Jules Supervielle, Armand Salacrou, André Gide. Et présente en 1937, à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, *la Duchesse de Malfi*, de l'élisabéthain Webster.

Naturellement, il monte les premières pièces d'André Roussin : *Une grande fille toute simple, Lorsque l'enfant paraît, Hélène ou la joie de vivre, le Mari, la Femme et la Mort*... Mais deux personnalités aussi fortes ne peuvent pas collaborer longtemps. Menant seul sa carière, sans plus de Rideau gris, Louis Ducreux accorde davantage de temps à sa vocation de comédien au talent aigu, inattendu. Un peu à la télévision, beaucoup plus au théâtre, presque pas au cinéma. Il écrit encore, notamment le livret d'un opéra de Jean-Michel Damase, *l'Héritière*, et des chansons où se retrouvent sa finesse, sa tendre ironie, qui sont des succès, comme *l'Odeur des roses*, pour Cora Vaucaire.

En 1961, Louis Ducreux retourne dans sa ville natale pour diriger l'Opéra jusqu'en 1965. Il part alors pour celui de Monte-Carlo, y reste jusqu'en 1972, mais revient quand même à Marseille et cumule les deux de 1968 à 1971, avant d'aller à Nancy de 1973 à 1977. Fidèle à ses ambitions, à côté du répertoire, il inscrit au programme des compositeurs contemporains, Benjamin Britten, Alban Berg, Francis Poulenc.

Mais pour les générations qui n'ont pas eu la possibilité de le voir au théâtre il restera le délicieux vieillard qui se meurt au soleil dans *Un dimanche à la campagne* (1984) de Bertrand Tavernier..

C. G.

Lointaine Alice

HAMBOURG

de notre envoyée spéciale

Tandis que s'achevaient les représentations d'*Einstein on the Beach*, événement du Festival d'Automne, avait lieu au Thalia de Hambourg la première du nouveau spectacle de Bob Wilson, *Alice*, d'après Lewis Carroll, musique de Tom Waits, l'équipe de *Black Rider* – moins William Burroughs – reconstituée. Mais on ne peut pas compter deux fois de suite sur un miracle.

En Alice, Wilson voit une sorte de poupée de chiffon, inconsciente, curieuse, perpétuellement étonnée de ce qu'elle voit. Annette Paulmann va de tableau en tableau sans vraiment participer à ce qui se passe, engoncée dans une robe bleue dont l'ampleur part de sous la poitrine, ce qui n'a jamais avantagé personne. De tableau en tableau, la magie wilsonienne se retrouve parfois, dans une fleur chantante dont la tige devient immense et la tête minuscule, dans un être étrange, désarticulé, sortant à moitié d'un œuf posé sur un mur oblique... Dans la façon aussi de désorienter l'espace, quand s'éloigne la ligne d'horizon, quand on ne sait plus où est le haut, où est le bas.

Seulement, ce sont les acteurs qui semblent perdus, transformés en figures fantasques, visages passés au blanc, crânes lisses ou surmontés de cheveux hérissés, tête de chat souriant, silhouettes de pantins raides aux mouvements mécaniques. Et là, on se souvient des merveilles d'*Einstein on the Beach*, des «petits gestes» qui se métamorphosent en signes mystérieux et enchantés. Et là, on voit comme des enfants aux mains malhabiles jouant aux petites marionnettes. Connaissant le professionnalisme des Allemands, on peut penser qu'il s'agit d'un parti pris, mais ce n'est pas certain.

Les acteurs donnent plutôt l'impression de n'avoir pas trouvé leurs marques et de n'être pas près d'y arriver. Ils parlent dans leur langue – un texte minimal de Paul Schmidt – et chantent en anglais. Comme c'était le cas dans *Black Rider*. Mais cette fois, accompagnés par un petit orchestre mollasson, ils massacrent la musique pourtant très simple de Tom Waits. Si simple qu'elle en paraît banale. Et puis, le soir de la première, il était là, il est venu saluer, il a chanté.

Déjà, la salle était partagée entre les spectateurs consternés et silencieux, ceux qui huaient, ceux qui avaient applaudi comme des forcenés les acteurs sortant de leur emploi habituel. Quand Tom Waits a chanté, tout le public sans exception a été électrisé par la violence de cette voix sauvage. C'était comme un aperçu de ce que le spectacle aurait pu être. On s'est dit alors que quelque chose ne s'est pas passé entre le metteur en scène et la troupe. Ce quelque chose d'indispensable pour qu'un spectacle respire et vive, et qui n'a rien à voir avec le talent. On espère quand même Bob Wilson à l'automne prochain puisqu'il doit remonter *Orlando* d'après Virginia Woolf, comme il l'a fait avec Juta Lampe à la Schaubühne de Berlin en 1989. Il a trouvé en France l'actrice dont il a besoin, à la fois belle, ambiguë, intelligente, fascinante : Isabelle Huppert.

COLETTE GODARD

□ **Mort de Stella Adler.** – Le professeur de théâtre Stella Adler, qui eut notamment Marlon Brando et Robert De Niro parmi ses élèves, est morte, le 21 décembre à Los Angeles d'une crise cardiaque. Elle était âgée de quatre-vingt-onze ans. Après avoir appartenu à une troupe de théâtre expérimental dans les années 30, elle commence à enseigner durant la décennie suivante, en se référant à la «méthode» de Stanislavski. Mais elle s'éloigne ensuite de l'Actor's Studio de Lee Strasberg, qui en revendique l'héritage et privilégie la mise en valeur des émotions, pour défendre l'étude du texte et la recherche de ses arrières-plans historiques. Elle avait fondé deux cours de comédie, à New-York et Los Angeles.

CINÉMA

La grogne des producteurs

«Ce qui est nouveau n'est pas bon, ce qui est bon n'est pas nouveau.» Réunis lundi 21 décembre dans les bureaux d'un de leurs syndicats, une demi-douzaine de producteurs français parmi les plus actifs (Monique Annaud, Philippe Carcassonne, René Cleitman, Charles Gassot, Margarethe Menegoz, Alain Rocca) ne mâchaient pas leurs mots à propos du récent rapport commandé par le ministre de la culture à M. Jean-Paul Cluzel sur le cinéma français (*le Monde* du 17 décembre).

Dénonçant pêle-mêle *«la nomination du rapporteur, au beau milieu de sa mission, à la direction générale de l'Opéra de Paris»*, *«le point de vue superficiel d'un texte qui se contente d'accumuler les clichés»*, *«l'invocation mythique de la prise de risques»*, *«le manque de sérieux de l'analyse des conditions de sortie des films»*, *«l'ignorance des stratégies verticales des grands groupes et la différence entre films américains déjà amortis chez eux et films français qui ne reposent que sur leur propre marché»*, ces professionnels ont déclaré *«nul et non avenu»* un rapport qui ménagerait les puissants, chaînes de télévision et Sofica (sociétés d'investissement dans le cinéma, contrôlées par les banques) pour crier haro sur le maillon faible que seraient les producteurs.

Relevant l'absurdité de demander aux Français de fabriquer des films américains, revendiquant une part importante dans la survie du cinéma français, ils ont manifesté une mauvaise humeur compréhensible quant à la lettre d'un texte qui centre sur la production l'essentiel des problèmes, plus étrange dans la mesure où, par là-même, il tend à réévaluer leur rôle.

En tout état de cause, les producteurs présents ont affirmé que, malgré leur mécontentement, ils répondraient à la demande du ministère de présenter commentaires et propositions avant la fin du mois de décembre. Sur la base des réactions de l'ensemble de la profession, M. Jack Lang devrait annoncer des mesures aux environs du 15 janvier.

JEAN-MICHEL FRODON

PATRIMOINE

Music-hall : opération survie

L'Olympia, le Casino de Paris, la Cigale, l'Elysée-Montmartre et le Bataclan : cinq salles entre chanson et rock, poursuivent, avec des succès divers, la tradition du spectacle

Symbole. La veille de Noël, les Folies-Bergère ont mis la clé sous la porte. Le temple de la plume et du strass avait cent vingt-cinq ans. Sa dernière revue, *Folies des folies*, s'était jouée longtemps, mais il n'y en aura pas d'autres, le genre semble révolu. L'actuelle propriétaire, la «reine de la nuit» Hélène Martini, a prévu des travaux importants et indispensables, qui dureront au moins dix-huit mois. En attendant une incertaine réouverture, les fantômes séduisants de Mistinguett, de Maurice Chevalier, de Liane de Pougy, de la Belle Otero vont pouvoir hanter en paix la salle fermée.

«La grande époque du music-hall est révolue.» Calé dans un fauteuil du Bar Romain, tout près de l'Olympia, Jean-Michel Boris raconte le passage du music-hall au récital, au milieu des années 70. Le directeur de la salle du boulevard des Capucines est nostalgique : les années 60, c'était le bon temps, *«on faisait quatre séances le samedi, trois le dimanche»*. Il y avait des attractions et des premières parties (*«vedettes anglaises, vedettes américaines»*). Brel passait après d'obscurs trapézistes, Brassens après un illusionniste. *«Mais ça commençait à déprimer les chanteurs de succéder aux phoques et aux fakirs.»*

Alors le récital est arrivé, et beaucoup de salles ont disparu, «mangées» par les promoteurs immobiliers. L'Alhambra, l'ABC, Bobino, l'Européen, l'Etoile, l'Ambigu, la Comédie-Caumartin... Mais aussi la Scala, *«la Comédie-Française de la chanson»*, aujourd'hui cinéma porno. A côté de l'Olympia, *«le temple de la profession»* (*le Monde* du 22 décembre), subsiste la Cigale, le Casino de Paris, l'Elysée-Montmartre et le Bataclan, des «salles moyennes», de 1 000 à 2 000 places, à mi-chemin entre les grosses structures style Zénith ou Bercy (de 6 000 à 15 000 places) et les clubs, caveaux ou cafés-concerts de 80 à 400 places (Passage du Nord-Ouest, Sentier des Halles, New-Morning, Déjazet, Tourtour, Espace Ornano, Théâtre Dunois, Café de la danse). Les salles moyennes ont le bon «volume» pour accueillir des têtes d'affiche. Ni trop grandes ni trop petites. Elles sont aussi un baromètre utile pour la profession *(voir encadré)*.

Réussir sa mutation

D'autres rêvent de reprendre la tradition du music-hall, comme Guy Balensi, qui vient d'engloutir 3 millions de francs dans la rénovation du Trianon, une des plus belles salles de spectacles à Paris. Au nouveau Bobino, Philippe Bouvard se débat depuis deux ans pour faire tourner une salle «pluridisciplinaire» (music-hall, télévision, galas privés) qui n'est que l'ombre de son passé : *«C'est ma plus mauvaise affaire, mais celle qui me passionne le plus.»* Le Casino de Paris (1 500 places) a réussi sa mutation, en 1976, en abandonnant les revues pour se lancer dans l'aventure de la chanson. La salle programme les têtes d'affiche françaises que l'on pourrait entendre à l'Olympia : Higelin, Birkin, Dutronc, Souchon, Jonasz. *«Nous voulons jouer le rôle joué par Bobino dans les années 60 : le théâtre de la chanson et du rire»*, explique Daniel Saint-Jean, le directeur depuis juin dernier.

Les principales salles de spectacles sont centenaires, classées pour la plupart, et ont conservé un décor qui témoigne du Paris de la fin du XIX[e] siècle. Le Casino de Paris est la plus luxueuse et correspond à l'ancienne Folie-Richelieu, où Darius Milhaud et Arthur Honegger ont dirigé. Le Trianon était le temple de l'opérette qui a accueilli, dans les années 70, les amateurs de kung-fu. La Cigale est une salle «branchée», remodelée par Philippe Starck, où les Rita Mitsouko ont succédé à Mistinguett, Maurice Chevalier et aux soirées de Jean Cocteau.

A part l'Olympia et le Casino de Paris, le confort n'est pas toujours à la hauteur des programmes : imprécisions dans les horaires des concerts, bousculades à l'entrée, dépassement de la capacité autorisée, absence de vestiaires, toilettes mal entretenues, places parfois «aveugles», son inégal. L'Elysée-Montmartre, par exemple, est la salle la plus novatrice (rock, musique noire), mais l'espace est dépouillé à l'extrême, avec un bar au fond et un parquet où Emile Zola a célébré la centième de *l'Assommoir*. *«Le public n'utilise pas les vestiaires*, répond Gérard Michel, le directeur, *et le son de la salle n'est bon que depuis l'installation, il y a un an, d'enceintes acoustiques.»* Quant à Joël Laloux (le Bataclan), il affirme : *«Notre intérêt est de faire vieillir la salle, pas de la moderniser.»*

Le pôle de Pigalle

La greffe entre un décor inchangé et les sons des années 90 a pris à Pigalle. Le quartier a perdu en route la plupart de ses cinémas et son cirque Medrano, il est devenu la pôle de la musique populaire, avec l'Elysée-Montmartre, la Cigale et, demain, le Trianon (qui doit être insonorisé), boulevard Rochechouart. Dans les parages, on trouve encore quelques clubs (la Locomotive, le Pigall's, le New-Moon) et des boîtes à la mode (le Shéhérazade). Un peu plus bas, le Passage du Nord-Ouest (rue Montmartre) vient compléter la panoplie. *«Historiquement, c'est le quartier des musiciens*, rappelle Gérard Michel, *celui des magasins de disques, des loueurs de guitares et de claviers.»*

Hors ce pôle, point de salut, ou presque. Les grands boulevards ont perdu leur statut de quartier de la chanson. L'Olympia y règne, solitaire. La rive gauche s'est désertifiée. Le Bataclan (boulevard Voltaire) représente à lui tout seul l'Est parisien. Ce panorama doit être nuancé par la présence de nombreux théâtres qui *«programment de plus en plus de music-hall*, explique Antoine Masure, le directeur du Fonds de soutien des variétés. *Ainsi, un chanteur comme Nilda Fernandez a préféré l'ambiance du Théâtre de la Renaissance.»*

La promotion immobilière est le principal responsable de la démolition des salles dans les années 60-70. Les propriétaires des murs hésitent parfois à renouveler le bail, *«surtout quand des promoteurs leur font des propositions allèchantes»*, explique Bruno Lion, «M. Rock» au ministère de la culture. Le Bataclan a échappé au pire, en 1989, grâce à l'intervention du ministère de la culture : *«Bobino nous a échaudés*, dit-on rue de Valois, *trop de lieux de spectacles ont été transformés en garages.»*

L'inscription au patrimoine architectural (loi de 1913) est une façon de protéger ces salles. Mais leur caractère historique n'a pas que des avantages. «Jolies à l'œil», un brin «rétro», elles ne sont pas adaptées aux concerts d'aujourd'hui. Et la musique électrifiée provoque la colère des voisins. On ne compte plus les plaintes et interventions de la police à Pigalle, où les concerts sont tolérés jusqu'à 22 heures 30, ce qui est un peu «juste» pour le public jeune. D'où les travaux entrepris un peu partout pour insonoriser : 3 millions de travaux et *«cinq ans de galère»* au Bataclan ; 5 millions à l'Elysée-Montmartre ; à la Cigale, on a vu grand : 20 millions de francs d'investissements, dont 12 millions de travaux. *«Mais le plus dur est derrière nous»*, affirment les directeurs.

Ces investissements pèsent sur la santé financière des salles. Mais leur type d'activités encore plus. La majorité se contentent de louer leur espace (l'Olympia, le Casino de Paris, les Zénith, le Bataclan), alors qu'un Bruno Coquatrix produisait les spectacles qu'il programmait. *«Le tournant a eu lieu dans les années 70, avec l'émergence de producteurs-tourneurs»*, explique Jean-Michel Boris.

Propriétaires et producteurs

«Louer, c'est la sécurité», reconnaît Jacques Renault, le directeur de la Cigale. Avec des tarifs qui vont de 25 000 F à 60 000 F la soirée, plus des recettes de bar (10 000 F à 20 000 F) et une bonne occupation (200 à 250 jours par an), les loueurs *«se portent plutôt bien»*, estime Antoine Masure. Le directeur de la salle abandonne en effet au producteur la plupart des charges (publicité, matériel pour le son). La sécurité, les techniciens, les heures supplémentaires sont facturées. Surtout, c'est au producteur de fixer le prix d'entrée : que la salle soit pleine ou vide, le loueur touche sa prestation.

Et pourtant les bilans financiers sont loin d'être fabuleux, même si personne ne se plaint chez ces PME souvent familiales (quarante salariés à l'Olympia, une dizaine en moyenne ailleurs), dont le chiffre d'affaires varie entre 4 et 7 millions de francs. *«On ne fait pas ce métier pour faire fortune»*, affirme Jean-Michel Boris. La plupart des salles souffrent pour trouver des «locataires». D'autant qu'elles font relâche l'été, et que la rentrée de janvier est traditionnellement morose. *«Un bon match de foot, le mauvais temps, la venue des beaux jours, et le public ne vient plus»*, ajoute un pessimiste. Le Casino de Paris par exemple a perdu *«plusieurs millions de francs»* les premières années. En multipliant ses jours d'occupation (de 60 à 200), son chiffre d'affaires a grimpé de 3 à 7 millions de francs : *«Nous devrions équilibrer en 1993»*, affirme Daniel Saint-Jean, du Casino de Paris.

Les propriétaires des salles ont donc tout intérêt à ce que les spectacles marchent. *«Si ça se passe mal, nous aidons financièrement le producteur, car nous avons besoin l'un de l'autre»*, explique Frédéric Jérôme, programmateur au Casino de Paris. Or produire devient de plus en plus périlleux : une salle était rentable *«à 40 % d'occupation il y a dix ans. Aujourd'hui, il faut grimper à 70 %»*, constate Daniel Saint-Jean. Des chiffres confirmés par Bruno Lion : *«Le prix d'un spectacle est de plus en plus élevé, et donc de plus en plus difficile à rentabiliser.»*

A Bobino, Philippe Bouvard doit résoudre une équation insoluble, commune à toutes les salles inférieures à 800 places : *«Le music-hall n'est pas rentable. Les grosses vedettes, qui attirent du public, veulent des salles plus grandes ou demandent des cachets trop élevés par rapport à notre jauge. Et les pointures plus petites ne remplissent pas la salle.»* Les propriétaires de salles cherchent donc à diversifier leurs activités : soirées privées, colloques, promotion des maisons de disques, défilés de mode, séances de photos, théâtre, voire réunions politiques. *«Mais j'ai constaté une baisse de 40 % de ces activités»*, note Corinne Mimram, la programmatrice de la Cigale.

Produire des spectacles, avec les risques que cela entraîne, tente la plupart des patrons de salle. Deux salles ont résolument sauté le pas et jouent la complémentarité production-programmation. Pour Jacques Renault, le patron de la Cigale, la salle a été en 1987 *«une vitrine»* idéale pour le lancement de Corida, un des plus gros producteurs de concerts à Paris (Rita Mitsouko, Dire Straits, Simply Red...), même si les deux entités sont gérées séparément.

L'Elysée-Montmartre et Garance Production – un autre poids lourd de la production avec Guns' Roses, Pixies, Brian Adams – sont gérées dans *«une stratégie globale»*, explique Gérard Michel. D'un côté, *«la salle ne pourrait s'en sortir sans la production»*. De l'autre, l'Elysée est un outil idéal pour tester, découvrir, multiplier les concerts d'un soir.

Et constater que le public de rock est *«bien plus sage, bien plus calme que dans les années 60-70»*. Aux sources du music-hall, *«il y avait une manière moins religieuse de consommer la culture*, rappelle Serge Hureau, le futur responsable du Hall de la chanson, *ça gueulait, ça bougeait, les gens venaient pour deux chansons, insultaient Fréhel pendant vingt minutes»*. La référence restera l'Alcazar, la redoutable salle de Marseille où il fallait faire ses preuves avant de pouvoir «monter» à Paris. Le présentateur entrait : *«Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter la grande...» «C'est une pute!»*, hurlait l'assistance. Et le présentateur d'enchaîner, imperturbable : *«Quoi qu'il en soit...* Aujourd'hui, l'Alcazar n'est plus qu'une façade en ruine.

MICHEL GUERRIN

Trois fois moins de salles qu'à Londres...

Contrairement au cinéma, la fréquentation des salles de concert (variété-rock) est en hausse, avec une progression de 17 % en trois ans, ce qui représente environ quinze millions de spectateurs par an. Mais le ministère de la culture note aussi qu'il n'y a *«pas plus de salles en France qu'au Pays-Bas, trois fois moins dans la région parisienne qu'à Londres»*. Principal accusée, la télévision qui *«invite uniquement les vingt plus grosses vedettes. Le public ne se déplace en masse que pour elles»* (Daniel Saint-Jean). L'action du ministère de la culture se porte donc surtout sur la survie des petites structures et des locaux de répétition. 20 millions de francs par an leurs sont alloués depuis 1990. Deux cent cinquante salles ont été aidées en trois ans, dont 90 % en province, *«en partenariat avec les collectivités locales»*. En province toujours, le ministère a lancé, en 1991, un programme d'aides aux cafés-musiques.

Les salles moyennes reçoivent des aides à l'équipement (environ 2 millions de francs par an) délivrées surtout par le Fonds de soutien des variétés, dont la majorité des revenus provient des taxes sur les spectacles. 300 000 F ont été *récemment alloués* au Casino de Paris et 700 000 F à l'Elysée-Montmartre. Les Zénith, lancés en 1982 par M. Jack Lang, sont un succès : *«C'est le seul établissement culturel à dégager des bénéfices sans bénéficier d'une subvention de fonctionnement»*, affirme Bruno Lion. Trois Zénith sont en activité (Paris-La Villette, Montpellier, Toulon). D'autres doivent suivre à Pau, Nancy, Caen et Marseille.

En revanche, l'aide de la Ville de Paris est discrète pour des salles *«qui appartiennent au patrimoine»*, comme le reconnait Bruno Racine, directeur des affaires culturelles : *«Nous restons en retrait d'un secteur essentiellement privé.»* Paris défend d'abord «ses» salles et le théâtre. Mais la mairie de Paris rappelle qu'elle a dégagé 700 000 F pour l'Olympia (jamais utilisés) et 500 000 F pour l'Elysée-Montmartre en 1989. Quant aux petites salles, la ville aide celles qui programment également du théâtre : 40 000 F par an au Sentier des Halles depuis 1989, 80 000 F au Tourtour en 1992, 500 000 F pour des travaux au Théâtre de Dix Heures. Mais aucune aide pour le Passage du Nord-Ouest, dans une situation critique, et qui est devenu un rendez-vous important des musiques populaires.

M. G.

MUSIQUES

Nathan Milstein prince du violon

Suite de la première page

Dès l'âge de six ans, Milstein prend ses premières leçons dans sa ville natale. Etait-il un enfant prodige? Interviewé par *le Monde de la musique*, en février 1987, il devait détruire cette légende : *«Je n'aimais pas spécialement cet instrument. Les enfants ne décident pas de leur propre chef d'étudier la musique. Pour que ce désir les envahisse, une chose primordiale doit intervenir : la contrainte exercée par les parents. C'est ma «maman» qui a fait cela pour moi, parce qu'elle aimait la musique.»*

A l'âge de dix ans, il joue le périlleux *Concerto* de Glazounov en public. Le compositeur est au pupitre. En 1916, il part se perfectionner avec Leopold Auer à Saint-Pétersbourg. Ce grand maître, qui avait été, quelques années auparavant, le professeur de Misha Elman, de Jasha Heifetz et d'Effrem Zimbalist, peaufinera sa formation musicale et technique. Pendant la saison 1924-1925, Nathan Milstein entreprend une grande *tournée à travers l'Union soviétique*, avec son ami Vladimir Horowtiz. Ensemble, ils donneront soixante-dix concerts, dont vingt-trois dans la seule ville de Leningrad... avant que tous deux ne s'expatrient définitivement à l'Ouest. Partout où Milstein se produit, il remporte les plus grands triomphes. Il se fixe d'abord à Paris, puis aux Etats-Unis, où sa carrière prend un essor considérable au concert et au disque.

Nathan Milstein était un prince dans un royaume où régnait le roi Jasha Heifetz, qui était de cinq ans son aîné. L'apport de Milstein au violon a été capital. Virtuose capable de toutes les prouesses, il a *toujours pris garde de ne pas* se faire valoir par ce moyen-là. Il était au contraire un interprète chez lequel s'équilibraient des forces contraires. Formé à l'ancienne, Milstein était un perfectionniste qui s'attachait en premier lieu à la beauté purement musicale des œuvres qu'il abordait. Par deux fois, il a enregistré les *Sonates et Partitas* de Jean-Sébastien Bach. Par deux fois, il en a donné une lecture qui en épuise tous les possibles. Aujourd'hui encore, malgré l'arrivée des violonistes baroques, malgré leurs lectures passées au crible de la musicologie, ses interprétations sont considérées comme les plus parfaites jamais enregistrées. *Milstein jouait aussi beaucoup* de sonates, avec Horowitz dans sa jeunesse, puis avec le pianiste français Georges Pludermacher.

Excellent pianiste lui-même, le violoniste savait choisir ses partenaires. A l'occasion, il pouvait se mettre au clavier pour leur montrer comment négocier tel ou tel passage afin de surmonter les innombrables problèmes d'équilibre que pose le mariage impossible de la corde frappée et de la corde frottée. Mais il connaissait tellement la musique qu'il était également capable d'apprendre à un pianiste comment résoudre un problème dans une sonate de Beethoven!

Nathan Milstein jouait sur un stradivarius de 1716, auquel il avait donné le nom de sa femme Marie-Thérèse. Etait-ce à cet instrument qu'il devait sa sonorité rayonnante? Jamais violoniste n'eut le bras plus léger que Milstein.

ALAIN LOMPECH

▶ Discographie. – Si Milstein a beaucoup enregistré au cours de sa carrière, peu de ses disques sont aujourd'hui disponibles. Dans les années 70, il a fait un retour remarqué dans les studios de la Deutsche Grammophon pour enregistrer le Concerto de Brahms, avec Eugen Jochum, ceux de Tchaïkovski et de Mendelssohn avec Claudio Abbado, un récital avec Georges Pludermacher, et les Sonates et Partitas de Bach. EMI a réédité, en 1991, son interprétation du Concerto de Beethoven enregistrée au tout début des années 60.

Les PDG limogés

Le début des années 90 restera funeste pour les cadres et les dirigeants d'entreprise. Les premiers ont découvert qu'ils n'étaient pas à l'abri d'un licenciement, et surtout qu'il était de plus en plus difficile pour eux de retrouver un emploi. Les seconds ont compris que, s'ils n'étaient pas propriétaires de leur affaire, ils l'étaient encore moins de leur fauteuil. Et ce quels que soient le secteur d'activité et le pays. La crise économique incite aujourd'hui les propriétaires des groupes à des reprises en main vigoureuses. Du jour au lendemain, ils n'hésitent pas à congédier un dirigeant pour le remplacer par un autre, jugé plus apte à rentabiliser l'affaire... ou plus souple.

Les exemples abondent depuis plusieurs semaines. A la mi-novembre, au Japon, le président de Sanyo a été victime d'une « éviction en douceur » en raison des mauvais résultats de son groupe, atteint à la fois par la dégradation du secteur électronique grand public et par la mauvaise santé de la branche équipements industriels. Après avoir été mis pendant plusieurs mois « sous surveillance », le patron de General Motors a été évincé en octobre, faute d'avoir réussi à redresser le groupe automobile de Detroit.

A la veille de l'été, le président de British Petroleum était contraint de démissionner par le conseil d'administration, qui faisait part néanmoins de *« sa profonde tristesse »*. Là encore était invoquée la dégradation des résultats de la troisième compagnie pétrolière mondiale...

La France n'est pas épargnée par cette évolution. Le secteur immobilier et celui de la distribution sont les deux plus touchés. La crise immobilière entraîne avec elle des modifications de tours de table, des rapprochements, des sauvetages *in extremis* et aussi des changements d'hommes à la tête des groupes : par exemple au Groupement foncier français ou même à la Banque Worms.

Affectés par le ralentissement de la consommation, et surtout par les investissements considérables à digérer, les propriétaires des affaires de distribution adoptent la même politique. Chez Carrefour, le président a été remercié du jour au lendemain, les actionnaires voulant un autre homme pour mener une nouvelle stratégie après le temps des acquisitions.

Au Printemps, les motifs sont un peu différents : le patron, M. Jean-Jacques Delort, et le nouveau propriétaire, M. François Pinault, ne sont pas d'accord sur l'art et la manière de réduire l'endettement du groupe.

Dans chaque cas, l'objectif du ou des propriétaires est le même : être plus proche des commandes en s'inspirant du principe selon lequel on gère mieux ses propres biens que ceux des autres.

DOMINIQUE GALLOIS

En désaccord avec l'actionnaire M. François Pinault

M. Jean-Jacques Delort est limogé de la présidence du directoire du Printemps

Moins de quinze jours après l'approbation officielle par les actionnaires de la création du groupe Pinault-Printemps, le président du directoire, M. Jean-Jacques Delort a, lundi 21 décembre, remis sa démission. Cette décision a été prise à l'occasion d'une réunion du conseil de surveillance du groupe et à la demande de M. François Pinault.

Industriel breton, M. François Pinault, cinquante-six ans, qui a fait sa fortune dans le commerce et la transformation du bois et qui s'est « reconverti » à partir de 1990 dans le négoce et la grande distribution avec les rachats successifs de la CFAO puis de Conforama et du Printemps, est le principal actionnaire d'un groupe bien connu du grand public qui affiche un volume d'affaires d'environ 70 milliards de francs par an. Il détient 88,97 % du capital et bénéficie (pour les opérations de consolidation de son holding de tête, la Financière Pinault) de l'appui du Crédit lyonnais.

Le limogeage de M. Delort, cinquante-sept ans, au Printemps depuis 1976 et qui fut le principal artisan de son redressement, résulte, selon un communiqué laconique du groupe Pinault-Printemps, *« de divergences d'ordre stratégique portant sur le mode de gestion et sur l'analyse des différentes activités du groupe et de leurs perspectives »*.

Le départ du « manager » s'accompagne de l'entrée sur la scène publique de l'actionnaire. M. Pinault assurera lui-même les fonctions de président du directoire et il sera remplacé à la tête du conseil de surveillance par M. Ambroise Roux, jusqu'alors vice-président, qui est considéré, pour reprendre une expression souvent utilisée en politique, comme l'un des « éléphants » du monde restreint des grandes affaires françaises.

Les circonstances sont particulièrement douloureuses pour M. Delort puisqu'il avait lui-même mis toute son influence et son énergie pour aider M. Pinault à reprendre le Printemps lorsque les familles suisses Nordmann et Maus mirent en vente leurs actions, après plusieurs mois de conflits et d'atermoiements, fin 1991. On dit aussi que les deux hommes ont chacun une très forte personnalité et que le partage des rôles entre le Breton et le Toulousain commençait à n'être pas chose aisée.

Mais officiellement, on indique de source proche de M. Pinault que ce dernier tient à ce que les patrons des grandes filiales jouissent d'une forte autonomie alors que la culture d'entreprise du Printemps est davantage centralisée.

Il reste que la conjoncture actuelle dans la grande distribution est exécrable. Les grands magasins souffrent beaucoup de la crise en cette fin 1992. En outre l'endettement du groupe Pinault-Printemps est considérable : près de 19 milliards. Toute la question est maintenant de savoir dans quels secteurs vont avoir lieu les cessions d'actifs et les désengagements. La mise en vente éventuelle de La Redoute ou de Prisunic court sur beaucoup de lèvres. L'éviction de M. Delort s'accompagne du départ du directoire de deux cadres issus eux aussi du Printemps : M. Daniel Arnaud (finances) et Mme Catherine Barbaroux (relations humaines). Ils seront remplacés au directoire par M. Jean-Paul Huchon directeur général du groupe Pinault (ancien directeur du cabinet de M. Michel Rocard) et M. Serge Weinberg président de la CDME (distribution de matériel électrique), ancien chargé de mission à la DATAR et ancien collaborateur de M. Laurent Fabius.

Toshiba et Samsung s'associent pour produire des mémoires « flash »

Les mémoires « flash » mobilisent le petit monde de l'électronique. L'encre des accords conclus tout récemment aux Etats-Unis entre IBM et National Semi-Conductor a eu à peine le temps de sécher. Immédiatement, la riposte est venue de l'autre côté du Pacifique. Le groupe japonais Toshiba Corp a annoncé, lundi 21 décembre, avoir conclu une alliance de huit ans avec la firme sud-coréenne Samsung Electronics Co Ltd dans un effort pour imposer un format standard de mémoire « flash » en profitant de son avance technologique dans ce domaine. En clair, Toshiba et Samsung, qui sont les deux plus gros producteurs de mémoires dynamiques DRAM (dynamic random access memory), n'entendent pas se laisser ravir la maîtrise d'un marché dont le potentiel de croissance est considérable. Les mémoires « flash » sauvegardent leurs informations, même en cas de coupure d'alimentation, et se reprogramment par simples décharges électriques.

C. M.

Espoir de reprise à la Bourse de Londres

La Bourse de Londres a inscrit un nouveau record lundi 21 décembre, l'indice Footsie terminant la séance à 2 807,7 points. Les investisseurs ont salué le retour à la croissance au cours du troisième trimestre (+0,1 % de hausse du produit intérieur brut) après vingt-sept mois de récession quasi ininterrompue. La sortie de la livre du système monétaire européen, le 16 septembre, et le plan de relance de l'économie britannique basé sur un accroissement du déficit budgétaire ont dopé le marché depuis plusieurs semaines. Grâce à ces mesures, les intervenants espèrent enfin revoir l'économie repartir.

FT 100 — 21 déc. 2 807,7 — (2 100 à 2 800 ; J F M A M J J A S O N D)

La réunion des ministres des affaires étrangères des Douze

Londres bloque l'aide communautaire à la télévision à haute définition

L'Uruguay Round dans l'impasse et le plan d'action communautaire en faveur de la télévision haute définition (TVHD) ou, du moins, du développement des programmes adaptés aux écrans en 16/9, complètement bloqué par la faute des Anglais, car disent-ils, la TVHD numérique sera bientôt disponible.

Tels sont les résultats médiocres du dernier « conseil des affaires générales » de l'année tenu par les ministres des affaires étrangères des Douze, lundi 21 décembre, à Bruxelles.

Conformément aux orientations de la directive adoptée à l'unanimité il y a tout juste un an, onze pays membres souhaitaient que le conseil marque sa volonté d'aider l'introduction en Europe des technologies qui conduiront à la TVHD.

Après s'être opposés à un plan d'action de cinq ans doté de 500 millions d'écus (la Commission avait proposé initialement 850 millions), les Anglais ont même bloqué une formule de compromis qui aurait consisté à adopter le plan d'action de cinq ans, mais de n'arrêter des crédits, à hauteur de 80 millions d'écus, que pour un an. En raison de l'obstruction anglaise, il est à craindre que ce programme d'accompagnement industriel voulu par la Communauté, soit définitivement enterré.

S'agissant du GATT, la France refuse toujours de prendre en considération le pré-accord agricole conclu entre la Commission européenne et les Etats-Unis. Ceux-ci révisant en baisse leurs offres sur plusieurs des chapitres non agricoles de la négociation, l'idée de parvenir à conclure pour l'essentiel le 15 janvier prochain, évoquée lors de la récente réunion entre MM. Bush, Delors et Major, paraît peu réaliste. – *(Corresp.)*

Ph. L.

INDICATEURS

ALLEMAGNE

• **Excédent commercial : + 1,9 % en octobre.** – L'excédent commercial de l'ex-Allemagne de l'Ouest était en hausse de 1,9 % en octobre par rapport au mois de septembre, s'établissant à 5,38 milliards de deutschemarks (18 milliards de francs), contre 5,28 milliards de DM le mois précédent, a indiqué, lundi 21 septembre, l'Office statistique de Wiesbaden. Selon le même organisme, l'excédent commercial était en revanche en baisse dans l'ex-RDA au mois d'octobre à 112 millions de DM contre 217 millions de DM en septembre.

GRANDE-BRETAGNE

• **PIB : + 0,1 % au troisième trimestre.** – La croissance a effectué une timide reprise en Grande-Bretagne au troisième trimestre, selon des chiffres révisés publiés lundi 21 décembre par le gouvernement britannique. Le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 0,1 % par rapport au deuxième trimestre 1992, alors que l'Office central de statistiques (CSO) avait annoncé une stagnation. Depuis la mi-90, le PIB de la Grande-Bretagne a baissé de façon quasi ininterrompue, sauf un léger rebond au troisième trimestre 1991, faisant de cette récession la plus longue depuis la seconde guerre mondiale.

ÉCONOMIE

SOCIAL

Pour réduire le déficit de l'UNEDIC

L'Etat pourrait alléger de 4 à 5 milliards les charges du régime d'assurance-chômage

Selon Mme Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT et présidente du conseil d'administration de l'UNEDIC, l'Etat pourrait apporter son soutien à un allégement de charges, pour le régime d'assurance-chômage, de l'ordre de 4 à 5 milliards de francs. En conséquence, elle estime, suivie notamment par la CFTC, que les gestionnaires devraient renoncer à la baisse des cotisations prévue pour le 1er janvier, la hausse de 0,8 % appliquée depuis le 1er août devant être initialement ramenée à 0,5 %. Tout en réservant sa réponse sur ce point, liée aux discussions qui doivent se poursuivre avec le ministre du travail, le CNPF n'a pas écarté une telle éventualité.

Qualifiée d' *« utile »*, la rencontre du 21 décembre entre le bureau de l'UNEDIC, M. Pierre Bérégovoy, premier ministre, et Mme Martine Aubry, ministre du travail, a donc ouvert la voie à des solutions que les partenaires sociaux, gestionnaires du régime, réclamaient pour *diminuer un déficit cumulé estimé* à 21,5 milliards de francs à la fin novembre (*le Monde* du 22 décembre).

Au titre de l'année 1993, l'assurance-chômage sera dispensée de sa contribution au FNE (Fonds national de l'emploi) pour la prise en charge des préretraites et réalisera ainsi une économie de 1,6 milliard de francs. Le premier ministre a aussi promis que l'UNEDIC pourrait bénéficier d'une bonification de ses emprunts afin de réduire ses frais financiers, qui se sont élevés à 1,7 milliard en 1992.

En ce qui concerne les contentieux à propos des contrats emploi-solidarité (CES) et des allocations formation-reclassement (AFR), des discussions reprendront la semaine prochaine au ministère du travail. Un accord *« de principe »* a toutefois été donné pour les CES, les pouvoirs publics s'engageant à participer davantage, financièrement, à l'indemnisation de ceux qui, en sortant du dispositif au printemps, *feront valoir leurs droits à une* allocation. En revanche, aucun engagement n'a été pris pour une augmentation des AFR, pris en charge à 80 % par l'Etat, qui permettrait d'économiser 1,4 milliard de francs supplémentaires.

Plus globalement, le premier ministre n'a pas écarté l'hypothèse d'une révision de la frontière entre l'assurance-chômage, financée par les cotisations salariales, et un système de solidarité nationale, supporté par le budget national. Le CNPF et une partie des syndicats sont favorables à ce redécoupage qui avait déjà été introduit par M. Bérégovoy en 1984.

A. Le.

□ **Air France prévoit d'assurer tous ses vols malgré la grève du 23 décembre**. – La compagnie Air France a prévu d'assurer l'intégralité de ses vols, moyen et long-courriers, mercredi 23 décembre, en dépit d'un appel à la grève lancé par neuf syndicats du personnel au sol. Ces syndicats ont appelé à une grève de 3 heures 40 minutes pour protester contre le plan social de la compagnie. Air France projette de supprimer 4 000 emplois en 1992 et 1993. Deux grèves avaient eu lieu, les 23 novembre et 15 décembre, pour protester contre des suppressions de postes et la *perspective des premiers licenciements*.

□ **Négociations pour les retraites ARRCO : les syndicats rejettent les propositions patronales**. – Alors que les négociations pour renouveler les « paramètres » de fonctionnement du régime de retraite complémentaire ARRCO devaient être longues entre les syndicats et le patronat, le 21 décembre, la séance n'aura duré que deux heures trente. Une nouvelle rencontre est prévue pour le 22 décembre dans l'après-midi ; le CNPF et la CGPME devant faire de nouvelles propositions. Les syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC) ont refusé un projet qui aurait diminué la revalorisation des pensions de 7,3 millions de retraités, le taux de rendement passant progressivement de 13,80 % à 13,45 % en 1994.

Plus de 12 millions de francs de dettes au comité d'établissement

L'« ardoise » de la CGT à Billancourt

Dirigé par la CGT depuis la Libération, le comité d'établissement (CE) du Centre industriel de Billancourt (CIB) est financièrement exsangue. Selon les comptes remis par ses gestionnaires, le montant des dettes atteint 12,2 millions de francs dont la moitié représente des cotisations sociales impayées. *Alors que le comité d'établissement* du siège de Renault, qui doit constituer une nouvelle structure avec celui du CIB, refuse de subir les conséquences de ce déficit, la direction a demandé la désignation d'un administrateur judiciaire.



Les déficits n'ont jamais fait peur au comité d'établissement du CIB, l'ex-usine Renault de Billancourt. Régulièrement, ses dirigeants cégétistes ont présenté des comptes laissant apparaître un « trou » plus ou moins important, provisionnant des charges « exceptionnelles » de plus en plus lourdes, et ont accumulé les dettes auprès des fournisseurs. Il a pourtant fallu attendre la clôture définitive des comptes du CE, le 30 novembre, pour que ces pratiques suscitent de sérieuses réactions.

Conséquence logique de la disparition du Centre industriel de Billancourt, le comité d'établissement du CIB et celui du siège social de Renault doivent se dissoudre afin de regrouper leurs actifs au sein d'une nouvelle structure. L'examen des bilans a rapidement inquiété la majorité CFDT-CGC-FO-CFTC du CE du siège – dont le bilan présente un excédent de 10 millions de francs, – qui a prévenu que *« les salariés du siège n'ont pas à effacer l'ardoise de la CGT. »*

S'agissant des vingt-neuf ex-salariés du comité d'établissement (qui, privés de salaire depuis un mois, se sont retournés vers les prud'hommes), elle souhaite qu'une solution soit trouvée mais n'est pas disposée à les reprendre en totalité. Décidée à faire la lumière sur les comptes, la direction de Renault a obtenu, en juin, la désignation d'un expert-comptable. Ses conclusions sont édifiantes.

Celles-ci évaluent à 11 millions de francs les pertes cumulées au 30 décembre 1991, alors que l'expert-comptable du comité d'établissement les chiffrait à 5 millions, et constatent qu'il ne restait, au 30 novembre 1992, que 3 800 francs dans les caisses. En outre, les dépenses relatives aux fêtes de Noël 1992 (703 000 francs) n'ont pas été provisionnées et une saisie-arrêt de 450 000 francs a été notifiée.

Des estimations inférieures à la réalité ?

Le comité d'établissement de Billancourt, qui, ces dernières années, a dû céder la majeure partie de son patrimoine, devra probablement se séparer de ses deux derniers centres de vacances (Mennecy, dans l'Essonne, et L'Alpe-d'Huez, en Isère), bien que le produit de ces reventes ne permette guère que d'éponger une partie des dettes.

L'ultime rapport de gestion présenté par M. Michel Certano, secrétaire du CE du CIB, n'est pas plus engageant. Il fait état de 12,2 millions de francs de dettes, dont 6,4 millions de nature *« fiscale et sociale »* (les gestionnaires cégétistes ne versaient plus depuis longtemps les cotisations sociales du personnel), estime à plus de *1,5 million* de francs le découvert bancaire et précise que les fournisseurs réclament 2,9 millions de francs. Toutefois, il n'affecte que 300 000 francs aux provisions contre 3 millions de francs lors des derniers exercices.

Tâches militantes

Dénonçant *« la gestion désastreuse »* de la CGT, les syndicats CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC, majoritaires depuis 1991 chez Renault, redoutent que ces estimations ne soient largement en deçà de la réalité. Les représentants de la CFDT n'excluent pas que le *déficit du CE de Billancourt soit* en définitive de l'ordre de 20 à 40 millions de francs. En 1983, soulignent-ils, le comité d'établissement de l'usine de Flins (Yvelines) n'accusait-il pas un besoin de financement de 48 millions de francs lorsqu'il fut perdu par la CGT ? Quant au CE du siège, son découvert atteignait 10 millions de *francs en 1982, lorsque* les cégétistes furent mis en minorité.

Faute de documents comptables plus précis, les origines précises du « trou » du comité d'établissement *de l'ex- « forteresse ouvrière »* restent à déterminer. Néanmoins, il est probable que le nombre de ses salariés (jusqu'à 164 en 1982 !) a largement grevé les finances. La CGT est aussi accusée d'avoir utilisé une bonne partie de ce personnel à des tâches militantes à son profit ou à celui du PCF et d'avoir soutenu à fonds perdus Tourisme et travail, une organisation de loisirs proche du Parti communiste, aujourd'hui disparue.

A la CGT, on rétorque que le passif du comité d'établissement – y compris le non-versement des cotisations sociales – est *« le résultat des suppressions massives d'effectifs »* intervenues à l'usine de Billancourt. Refusant de *« faire supporter aux travailleurs les conséquences de la politique de la direction »*, les cégétistes n'auraient pu éviter l'accumulation des déficits. Reste que si le nombre de salariés de Billancourt a fortement baissé, le nombre des bénéficiaires du CE a décru dans les mêmes proportions.

Quant à la subvention versée au CE (2,25 % de la masse salariale), elle est passée de 2 389 francs par salarié en 1983 à 3 146 francs en 1987 sous l'effet, notamment, de l'augmentation du pourcentage de cadres. Les cégétistes accusent enfin les autres syndicats de refuser, *« contre l'avis de l'inspecteur du travail »*, la reprise des ex-salariés du comité d'établissement de Billancourt par celui du siège.

Le 30 décembre, le tribunal de grande instance de Nanterre se prononcera sur la désignation d'un administrateur judiciaire. Quelle que soit la décision des juges, il est inévitable qu'à la polémique sur les mécomptes de la CGT s'ajoute une autre controverse. Qui devra assumer l'« héritage » de Billancourt ? *« La direction de l'entreprise, qui exerce de droit la présidence du comité d'établissement, a des responsabilités dans la gestion de cette institution »*, affirment d'ores et déjà les syndicats majoritaires chez Renault. La direction, pour l'instant, garde le silence.

JEAN-MICHEL NORMAND

ETRANGER

Discussion de la loi de finances pour 1993

Le gouvernement japonais donne la priorité à l'investissement public

Le gouvernement japonais a approuvé, lundi 21 décembre, le projet de loi de finances pour l'année fiscale 1993 (avril 1993-mars 1994). Placé sous le signe de l'austérité, enregistrant la plus faible croissance depuis 1987 (+ 0,2 %), ce budget n'en comporte pas moins des dépenses en augmentation en ce qui concerne les travaux publics (+ 4,6 %) et le bien-être social. Soumis aux différents ministères, il sera approuvé définitivement en fin de semaine.

TOKYO

de notre correspondant

Dans l'élaboration du budget pour la prochaine année fiscale, d'un montant de 72 354 milliards de yens (3 111 milliards de francs), le ministère japonais des finances s'est efforcé de comprimer les dépenses, afin de tenir compte d'une diminution des recettes due au ralentissement de la croissance *tout en évitant de recourir* à l'émission de bons d'Etat destinés à couvrir le déficit. Pour la première fois en dix ans, les recettes seront en diminution de 1,9 %. La part des emprunts – autres que les bons de financement du déficit – passera de 10,1 % à 11,2 % du total des recettes.

En ce qui concerne *« les prêts et investissements du Trésor »*, ce qu'il est convenu d'appeler le « second budget » (45 701 milliards de yens), qui est financé par des fonds dont l'Etat a la gestion (épargne postale et pensions), il est prévu une augmentation de 12,4 % par rapport à 1992 du programme de financement destiné aux travaux publics et à l'amélioration du bien-être. Conjuguées au plan de stimulation de l'économie adopté cet été (10 000 milliards de yens), ces augmentations des dépenses en travaux publics devraient contribuer à stimuler les investissements et la consommation.

Si les crédits aux travaux publics sont prioritaires, la coopération économique extérieure (en augmentation de 3,8 %) n'atteindra pas le seuil des 1 000 milliards de yens. Les dépenses militaires enregistrent, pour leur part, la croissance la plus faible (+ 1,7 %) depuis 1960 et représenteront moins de 1 % du produit national brut ou PNB (4 600 milliards de yens).

Une entorse au principe de rigueur

Le grand problème posé par ce budget tient à son financement. Bien que, formellement, le ministère des finances demeure fidèle à ses engagements et n'ait pas eu recours aux bons d'Etat destinés à financer le déficit, il a néanmoins dû commettre une entorse au sacro-saint principe de rigueur budgétaire en émettant à nouveau des bons de financement de la construction.

Contrairement aux premiers, ces emprunts pour la construction ont une affectation précise. Ils présentent aussi l'avantage de ne pas requérir l'approbation du Parlement – contrairement aux obligations de financement du déficit. *Mais ils n'en contribuent pas* moins à alourdir la dette globale. Le total des emprunts d'Etat émis en 1993, y compris ceux qui se substituent à des emprunts arrivant à échéance, s'élèvera à 29 910 milliards de yens. Fin 1993, l'encours global des emprunts d'Etat se chiffrera à 182 000 milliards de yens (en augmentation de 6 000 milliards), soit 37 % du PNB prévu pour 1993. Au temps de la « bulle monétaire », le ministère des finances a pu élaborer des budgets en réduisant le recours aux bons d'Etat. Avec la récession, qui se traduit par une diminution des recettes, apparaît à nouveau la vulnérabilité d'un Etat qui dépend largement de la fiscalité directe (notamment du revenu des entreprises) pour assurer ses recettes.

Le gouvernement a d'autre part approuvé les prévisions économiques pour l'année fiscale 1993 présentées par l'Agence de planification, dont l'hypothèse de croissance est de 3,3 % pour l'année 1993. Une prévision que la presse s'entend ici à considérer comme étant plus « politique » que fondée sur des données économiques réalistes.

PHILIPPE PONS

□ **Pêche : la CEE signe deux accords avec le Canada et le Maroc.** – La Communauté européenne et le Canada ont signé, lundi 21 décembre à Bruxelles, un protocole concernant leurs relations en matière de pêche et prévoyant notamment l'ouverture des ports canadiens aux navires des pays de la CEE. Un accord a aussi été trouvé sur la conservation des bancs de poissons présents à la limite des eaux territoriales canadiennes. Le Canada reprochait aux navires communautaires de surexploiter ces stocks, notamment de cabillaud, ce qui aboutissait à leur raréfaction dans les eaux canadiennes. Un autre accord a été signé le même jour à Bruxelles entre la CEE et le Maroc qui intéresse plus de sept cents navires européens, surtout espagnols. En échange des autorisations de pêche, la CEE versera au Maroc une « compensation » sur quatre ans de 600 millions de francs environ.

Craignant d'avoir à décréter une campagne d'austérité

Les autorités chinoises s'inquiètent de la menace d'une nouvelle surchauffe de l'économie

La menace d'une nouvelle surchauffe de l'économie chinoise a amené les autorités de Pékin à tirer la sonnette d'alarme avant que le pays ne soit à nouveau happé par la spirale inflationniste dont les effets avaient alimenté, en 1989, la révolte populaire menant à la crise de Tiananmen. La presse *officielle a donné une large* publicité à une réunion de la haute direction sur la planification économique, du 14 au 20 décembre, qui s'est conclue sur un appel insistant du secrétaire général du Parti communiste, M. Jiang Zemin, et du premier ministre, M. Li Peng, pour que le taux de croissance de la production reste *« compatible avec la progression de l'efficacité économique et le progrès de la restructuration »*.

PÉKIN

de notre correspondant

L'avertissement des autorités chinoises suivait un rapport mensuel du Bureau d'Etat des statistiques soulignant la nécessité pour le gouvernement de se montrer *« plus efficace à rendre le développement économique supportable sous la pression de l'inflation »*. Officiellement, l'indice des prix à la consommation a augmenté de *5,2 % sur les onze premiers mois* de l'année par rapport à la même période de l'an passé. L'augmentation était de 7 % en novembre. Cependant, le chiffre le plus significatif est peut-être celui qui porte sur les trente-cinq plus grandes villes du pays, où, en novembre, on relevait une inflation annuelle de 12,8 %. L'inflation pour la période 1988-1989 avait atteint les 30 % par an dans les grandes villes. La crainte de l'emballement n'est pas injustifiée, compte tenu des résultats affichés par certaines régions depuis que M. Deng Xiaoping a relancé la politique d'ouverture économique du pays et a appelé à une croissance plus forte, autorisant *de facto* les provinces à ne plus en faire qu'à leur tête pour la conduite de leurs affaires.

A l'échelle nationale, la croissance *industrielle était, en novembre*, de 20,4 % sur l'année écoulée. Sur ce même mois, elle était de 26,1 % plus élevée qu'en novembre 1991. Les investissements des entreprises semblaient subir une accélération chiffrée à 42,1 %.

Il faut, a estimé M. Li Peng, *« prendre en considération ce que l'économie peut réellement supporter » en matière d'accélération*. Il a aussi mis l'accent sur la nécessité de veiller à ce que la croissance ne se fasse pas au détriment de la qualité, une tare récurrente de la production chinoise. Le boom éco*nomique que connaît actuellement* la Chine est généralement considéré comme un des plus spectaculaires jamais enregistrés, en dépit de ses aspects désordonnés.

Toutefois, nombre d'économistes chinois ont ces derniers temps prédit que les autorités s'efforceraient de le freiner quelque peu en 1993 de manière à ne pas se retrouver au pied du mur, dans la contrainte d'avoir à décréter une réelle campagne d'austérité à la suite des dérapages que l'expérience passée permet de prévoir. Le problème auquel le régime sera alors confronté sera celui de son autorité sur les responsables provinciaux, enthousiasmés par les premiers résultats de la relance des réformes.

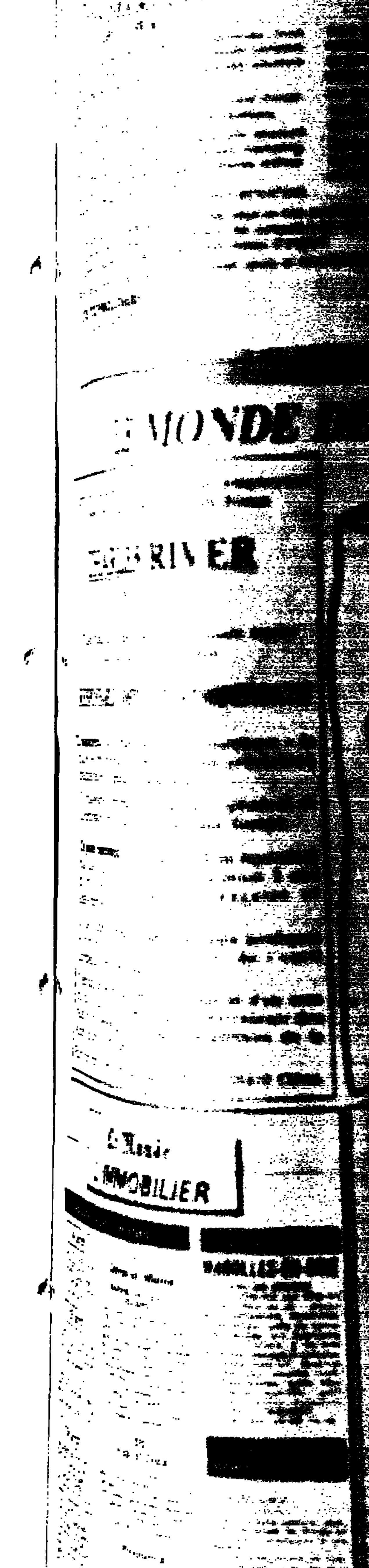
FRANCIS DERON

Un espace commercial en Europe centrale

Le « groupe de Visegrad » signe un accord de libre-échange

Entamées dès 1990, les discussions entre la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie ont débouché sur la signature, lundi 21 décembre à Cracovie, d'un accord de libre-échange. Cet accord signé à quatre (puisque à partir du 1er janvier la Bohême-Moravie et la Slovaquie seront deux Etats distincts, qui ont ainsi signé leur premier texte international) entrera en application au 1er mars. Dès cette date, certains droits de douane seront annulés sur les produits industriels, tandis que l'ensemble diminuera progressivement jusqu'à disparition totale en dix ans.

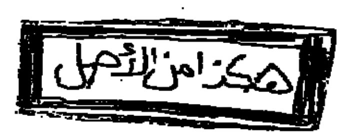
Appelé CEFTA (Central European Free Trade Agreement), le nouvel espace commercial a émergé difficilement, notamment en raison de la priorité donnée aux relations avec la CEE. Les trois pays – baptisés « groupe de Visegrad », du nom d'une ville hongroise dans laquelle ils s'étaient réunis en 1990, – ont tous signé en 1991 des accords d'association avec la Communauté. Les négociations entre les trois pays avaient été ralenties par la division de la Tchécoslovaquie ainsi que le conflit entre la Slovaquie et la Hongrie à propos d'un barrage sur le Danube.



LE MONDE DES COMMERCIAUX

LE MONDE DES CADRES

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36 • 15 LM



SECTEURS DE POINTE

Groupe Européen secteur transport recherche, pour renforcer son activité de conseil et de mise en place de systèmes logistiques en France et en Europe, des

CONSULTANTS JUNIORS

Vous êtes attiré par les métiers du conseil et le secteur de la logistique. Vous êtes débutant ou possédez une première expérience significative et utilisez naturellement la micro-informatique.

De formation Grande Ecole ou Universitaire, vos aptitudes à l'organisation et votre sens de la communication seront la clé de votre réussite. Le développement rapide des différentes activités de notre Groupe (1800 personnes, 5 milliards de CA) vous offrira de réelles possibilités d'évolution.

Postes basés en proche banlieue Ouest de Paris. Déplacements en France et en Europe.

Pour nous rencontrer, déposez dès maintenant votre candidature • par minitel **3616 EUROMES** code 8309 • par fax n° (1) 49.10.95.72 • par courrier (lettre manuscrite, CV) s/réf. 8309 à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex. Réponse et confidentialité vous sont assurées. 3616 EUROMES

EUROMESSAGES

ORC

Filiale d'un Groupe Industriel, nous sommes basés dans le Sud de la Région Parisienne. Nous fabriquons des produits à la pointe de la technologie électronique, destinés au domaine ferroviaire. Nous recherchons la

RESPONSABLE DE LA PLANIFICATION

350 KF +

qui prendra en charge tous les projets, de complexités diverses et dans un concept de haute sécurité.

Assisté d'une équipe de 4 à 5 collaborateurs, il sera responsable : • de la planification des projets en cours et prévisionnels • des simulations de plannings pour les gros appels d'offre • des consolidations et du suivi des différents plans de charge.

Ingénieur de formation, le candidat aura une expérience solide de la fonction et une parfaite maîtrise des outils et systèmes modernes de planification (Pert/Gant/WBS...). L'anglais est indispensable, l'espagnol souhaité.

Envoyer dossier de candidature (CV, photo, salaire actuel) sous la référence 92/213M à notre conseil Hay Managers, 174, rue de la République 92817 Puteaux cedex.

HayManagers

HAYGROUP 1er CONSULTANT MONDIAL EN RESSOURCES HUMAINES

LES DIRIGEANTS

Direction Générale
Direction Générale Adjointe - Secrétariat Général

GRET

GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉCHANGES TECHNOLOGIQUES
Association de développement international (60 permanents. CA : 40 MF)

recherche son

Secrétaire Général

LE CANDIDAT devra combiner :

- une bonne compétence sur les techniques et les méthodes de développement : développement rural et urbain, appui à la petite entreprise, communication ;
- une expérience réussie de direction d'organisme.

LE POSTE demande une grande disponibilité, des déplacements périodiques à l'étranger, et la maîtrise d'au moins une langue étrangère. La rémunération, en correspondance avec le milieu associatif, sera fonction du curriculum vitae du candidat.

Adresser lettre de motivation + CV au GRET, 213 rue La Fayette 75010 Paris.

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF



Seine Saint-Denis
Conseil Général

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS
RECRUTE
POUR SA DIRECTION DES AFFAIRES DOMANIALES ET JURIDIQUES
Service Juridique

UN JURISTE

La Direction des Affaires Domaniales et Juridiques est structurée par le service patrimoine, le service juridique, le groupe de gestion et la cellule d'évaluation immobilière.

Le service juridique, composé de 5 juristes, 2 cadres B et d'un secrétariat, a un rôle de conseil auprès des directions départementales afin de veiller à la meilleure défense des intérêts du Département devant les juridictions.

Placé sous la responsabilité du Chef de service, cet agent recruté devra mener à bien les initiatives permettant de faire prévaloir la sécurité juridique des activités départementales.

MISSIONS ■ TACHES

- Prendre en charge les dossiers contentieux et défendre les intérêts du Département devant les juridictions administratives et judiciaires, plus particulièrement ceux relatifs au droit de la Fonction Publique Territoriale.
- Assurer la sécurité juridique de l'activité des directions départementales et plus particulièrement de la Direction du personnel.
- Conseiller et orienter vers la solution juridique la plus adaptée à leurs activités les différents services et directions.
- Coordonner les actions menées avec les auxiliaires de justice.

QUALITÉS REQUISES

- Maîtrise de droit public.
- Connaissance du droit de la Fonction Publique Territoriale.
- Expérience dans une collectivité territoriale souhaitée, soit en qualité de juriste, soit au sein d'un service du personnel.
- Rigueur administrative.
- Esprit d'initiative.
- Aptitude au travail en équipe.

Adresser lettre, CV détaillé et copie des diplômes sous la référence
1/6/DADJ/JURISTE/A AVANT LE 4 JANVIER 1993 à :

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS
BP 193 - 93003 BOBIGNY CEDEX

50.000 hab., à 50 km de Paris — recrute **POUR SON MUSÉE**



Ville de Meaux

CONSERVATEUR

1ère ou 2ème classe

Par voie de mutation ou titulaire du diplôme national d'aptitude aux fonctions de Conservateur de Musée, ou inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de Conservateur de Musées contrôlés (J.O. du 9 août 1992).
Rémunération statutaire + primes + logement de fonction.

Adresser lettre, CV et photo à M. le Maire, Hôtel de Ville, BP 227, 77108 MEAUX *avant le 31/12.*

safari

SIVOM DE L'AGGLOMÉRATION ORLÉANAISE

recrute

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

(Catégorie 80 000 à 150 000 habitants)
Grade Administrateur Territorial
ou
Directeur Territorial

Ce poste convient à une personne ayant :

- une formation supérieure (Droit-Sciences Eco) ;
- des compétences reconnues en administration des collectivités locales et notamment en finances et micro-informatique ;
- une expérience dans un poste similaire.

Poste à pourvoir le 1er mars 1993

Adresser CV et lettre manuscrite à :
Monsieur le Président du SIVOM
Hôtel de Ville – 45040 ORLÉANS Cedex 1

Michel Garnier & Associés

vous prient
de bien vouloir noter leurs nouvelles coordonnées
à compter du 21 décembre 1992

6 avenue Delcassé, 75008 Paris
Tél. (1) 53.76.02.02 - Télécopie (1) 45.61.28.82

MG&A

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

VIE DES ENTREPRISES

Avec un chiffre d'affaires en baisse de plus de 6 %

La SNECMA prévoit des pertes de l'ordre de 600 millions de francs en 1992

Le motoriste français SNECMA devrait afficher une perte nette de l'ordre de 600 millions de francs en 1992 contre un bénéfice de 81,8 millions de francs l'année précédente. Le chiffre d'affaires de la société, qui devrait atteindre 13,5 milliards de francs, sera lui aussi en baisse, de 6 % à 7 % par rapport à 1991. Secoué par la crise qui affecte le transport aérien, le fabricant français de moteurs d'avions doit faire face à un marché déprimé. Pour 1993, son président, M. Gérard Renon, s'attend à *« une poursuite de la baisse du chiffre d'affaires et de la marge qui rendront difficile un retour des résultats à l'équilibre »*. Cette conjoncture affecte particulièrement ses filiales – Hispano-Suiza, Messier-Bugatti, Sochata... – à l'exception notable de la Société européenne de propulsion.

La SNECMA, qui supprimera 650 postes en 1993 en plus des 800 programmés sur la période 1991-1992, *ne devrait pas connaître* de nouveau plan social l'année prochaine. En revanche, son président envisage d'étudier dans les prochaines semaines un plan de chômage technique pour s'adapter au ralentissement de la production. Récemment, la compagnie américaine Northwest a annulé la commande de 74 Airbus motorisés avec des CFM-56 construits à parité entre la SNECMA et General Electric (GE). Comme pour les avions, les cadences de production des moteurs vont ralentir. La production des CFM-56 tombera à environ 550 en 1993 contre 880 en 1991 et 770 en 1992.

Ce ralentissement affecte également le secteur militaire. Et la production de moteurs M-53 destinés au Mirage 2000 tombera à 21 en 1993 et 18 en 1994 (contre 33 en 1991 et 28 en 1992). En dépit de ces difficultés conjoncturelles, la SNECMA reste une entreprise *« dont l'exploitation est rentable hors de l'effort de recherche-développement »*, autofinancé à hauteur de 17 % environ du chiffre d'affaires et qui dépasse au total les 3 milliards de francs. Face à ces difficultés, M. Renon espère une dotation en capital de la part de l'Etat de l'ordre de 1 milliard de francs pour assurer la restructuration des filiales en difficulté et 1 milliard supplémentaire pour que le groupe soit plus actif *« dans les jeux industriels en cours »*.

M. La.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ACQUISITIONS

□ **Total va reprendre deux entreprises de GPL en Hongrie.** – Filiale du groupe pétrolier Total, Total Gaz vient d'être choisie par l'agence de privatisation hongroise pour reprendre les activités de distribution de GPL (butane et propane) des sociétés Egaz et Kogaz, qui, toutes les deux, opèrent dans l'ouest du pays. A l'issue du processus de privatisation, indique un communiqué publié, lundi 21 décembre à Paris, par le groupe français, TotalGaz, devenu l'unique propriétaire de ces sociétés, contrôlera plus de 20 % du marché hongrois de GPL (70 000 tonnes environ).

□ **Volkswagen veut acheter JAX, distributeur de Renault au Japon.** – Le constructeur automobile allemand Volkswagen AG envisage d'acheter JAX Co., le distributeur qui commercialise au Japon les voitures du constructeur français Renault, indique le quotidien économique *Nihon Keizai Shimbun* dans son édition du 21 décembre. Volkswagen va d'abord prendre une participation de 30 % à 40 % dans JAX et devenir ainsi le premier actionnaire de la société. Dans un deuxième temps, JAX sera absorbé par la filiale japonaise du constructeur allemand, ajoute le journal sans préciser le calendrier de ces opérations. Volkswagen veut renforcer son réseau de distribution au Japon dans la région de Tokyo, explique le quotidien.

NOMINATION

□ **Orkem : M. Achille Ferrari nommé président.** – M. Achille Ferrari, ancien directeur général de CEA-Industrie, vient d'être nommé président de la société Orkem, en remplacement de M. Jean-Claude Hirel, qui avait remis son mandat à disposition en raison de ses nouvelles fonctions à la tête de CEA-Industrie, *indique un communiqué* publié lundi 21 décembre par Orkem, holding qui gère les actifs de l'ex CdF-Chimie non repris par Total. Polytechnicien, âgé de cinquante-quatre ans, M. Ferrari a occupé de nombreuses fonctions au CEA. Il a été conseiller technique de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, en 1981 et 1982.

CONTENTIEUX

□ **KIO : le Koweït et l'Espagne d'accord pour trouver une solution.** – Le Koweït et l'Espagne sont tombés d'accord pour trouver une solution à l'affaire du groupe Torras, filiale de KIO (Kuweit Investment Office) et fer de lance des investissements koweïtiens dans la péninsule Ibérique, récemment mis en cessation de paiement. L'accord a été annoncé, lundi 21 décembre à Koweït, par le secrétaire d'État espagnol à l'économie, M. Pedro Perez, à l'issue de deux jours d'entretiens intensifs avec les responsables économiques koweïtiens. Selon lui, les deux pays ont signé un mémorandum destiné à résoudre l'affaire dont les retombées sociales (30 000 pertes d'emplois directs et 90 000 indirects) préoccupent le gouvernement espagnol.

CAPITAL

□ **EDF autorisée à prendre une participation dans Electricidad de Argentina.** – Electricité de France (EDF), *via* son nouveau holding EDF International, a été autorisée, par un arrêté publié samedi 19 décembre au *Journal officiel*, à prendre une participation de 13,9 % dans le capital de la société Electricidad de Argentina. D'un montant de 30 millions de dollars, cette transaction concrétise en fait la prise de participation d'EDF dans Edenor, filiale à 51 % d'*Electricidad de Argentina*, une société qui, dans le cadre de la privatisation du secteur public argentin, s'est vu confier la fourniture d'électricité pour toute la partie nord de Buenos-Aires, soit un marché de deux millions de personnes environ. Bouygues, à travers sa filiale la Saur, est associé à EDF dans cette opération où sont aussi partie prenante des capitaux espagnols et argentins.

RÉSULTAT

□ **L'INA équilibrera ses comptes en 1992.** – Après des déficits de 29 millions de francs en 1990 et 37 millions de francs en 1991, l'Institut national de l'audiovisuel (INA) aura des comptes « équilibrés » en 1992. C'est ce qu'a annoncé récemment M. Georges Fillioud, PDG, dont le mandat devrait être reconduit. L'effectif global de l'INA a d'autre part baissé : 70 salariés de moins en 1991 par rapport à 1990.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 21 décembre ⬆

Petite hausse

Début de semaine encourageant à la Bourse de Paris. L'indice CAC 40, après avoir ouvert sur une note légèrement positive (+ 0,10 %), s'appréciait de 0,94 % en début d'après-midi avant de conclure sur un gain de 1,49 % à 1 786,29 points. Néanmoins, le marché demeurait très calme, respectant comme à l'accoutumée la trêve des confiseurs. Le volume des échanges était faible. Les principales opérations se réduisaient à *des « acheté-vendu » traditionnels en* fin d'année, les investisseurs effectuant ces opérations *afin de minimiser* leurs plus-values soumises à fiscalité pour l'année 1992.

Le retour au calme sur les marchés des changes contribuait également à l'apaisement sur le marché des actions. Néanmoins, le pessimisme reste de mise à la Bourse, à en croire le sondage Sofres-SBF-Monep publié par la *Tribune-Desfossés* du 21 décembre. Les vendeurs sont revenus en force. De 11 % en novembre, ils passent à 22 % en décembre. Les opérateurs décidés à acheter sur le marché sont, en nombre, légèrement supérieurs à ceux qui conseillent de vendre (qui sont passés de 31 % en novembre à 24 % en décembre).

Sur le règlement mensuel, les plus fortes hausses étaient emmenées par la Sodecco, Ecco et Via Banque. Pernod Ricard, qui s'était apprécié vendredi, à la suite de l'accord de distribution passé avec Pepsi-Cola, poursuit son mouvement de reprise technique. Elf Aquitaine, qui bénéficie depuis plusieurs séances d'arbitrages avec Total, demeurait également bien orienté. *En baisse, on notait la Scoa,* Bail Equipement et la SFIM.

Sur le marché de l'or, l'once était bien orientée à 338,14 dollars lundi au fixing de la Bourse de Paris contre 332,89 vendredi en clôture. Le lingot était en hausse, à 58 000 francs contre 57 250 francs vendredi et le napoléon gagnait 4 francs, à 336 francs. Le volume des transactions s'est contracté à 5,786 millions de francs contre 6,802 millions vendredi.

NEW-YORK, 21 décembre =

Stable

Wall Street a cédé quelques fractions lundi, à l'issue d'une séance marquée par des prises de bénéfices après le bond de plus de 44 points enregistré vendredi. L'indice Dow Jones est demeuré quasi stable et a clôturé à 3 212,46 points, en baisse de 0,81 point. Les échanges ont été actifs avec quelque 226 millions d'actions traitées. Le nombre de titres en baisse a dépassé celui des valeurs en hausse dans un rapport de près de *cinq contre quatre : 1 019 contre* 858. 568 titres ont été inchangés.

Cette pause était attendue par les experts après la forte progression de vendredi, la *« journée des trois sorcières »* – expiration trimestrielle d'options et de contrats à terme liés à des indices boursiers – étant traditionnellement suivie par des prises de bénéfices durant la séance suivante. Le recul du titre IBM a été l'un des éléments marquants de la journée. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est descendu à *7,39 % lundi en fin d'après-midi contre* 7,42 % vendredi soir.

VALEURS	Cours du 18 déc.	Cours du 21 déc.
Alcoa	72 1/8	72 1/2
ATT	48 5/8	50 1/4
Boeing	35 7/8	37
Chase Manhattan Bank	27 1/8	27 1/8
Du Pont de Nemours	50 7/8	50
Eastman Kodak	40 3/4	40 7/8
Exxon	62 7/8	62 3/4
Ford	40 3/8	41
General Electric	86 7/8	87 1/2
General Motors	33 1/4	33 1/8
Goodyear	66 5/8	64 1/4
IBM	51 3/8	49 7/8
ITT	70 1/4	69 1/4
Mobil Oil	63 1/2	62 7/8
Pfizer	79 3/4	78 5/8
Schlumberger	58 3/8	58 1/8
Texaco	60 3/8	59 5/8
UAL Corp. ex-Allegis	123	121 1/4
Union Carbide	16 5/8	16 3/4
United Tech.	47 5/8	47 5/8
Westinghouse	12 1/2	13
Xerox Corp.	78	78 1/2

LONDRES, 21 décembre ⬆

Nouveau record

Les valeurs ont atteint de nouveaux sommets lundi au Stock Exchange, portées par les espoirs de reprise économique. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 18 points (0,6 %) à 2 807,7, établissant un nouveau record absolu. Le précédent sommet avait été atteint le 1er décembre (2 792 points). Bien que diminuant légèrement, le volume des transactions est demeuré plus élevé qu'habituellement avec 795,4 millions de titres échangés contre 932,8 millions vendredi.

La tendance a été soutenue par la publication de chiffres révisés faisant état d'une progression de 0,1 % du produit intérieur brut au troisième trimestre, alors que les chiffres provisoires prévoyaient une stagnation.

TOKYO, 22 décembre ⬆

Grand calme

La Bourse de Tokyo a clôturé en hausse mardi 22 décembre, le Nikkei progressant de 45,23 points, soit 0,3 %, par rapport à la veille, pour terminer à 17 690,67 points. La séance cependant est demeurée très calme avec peu de transactions et de faibles écarts, bon nombre d'opérateurs ayant déjà quitté le marché, mercredi étant férié au Japon.

VALEURS	Cours du 21 déc.	Cours du 22 déc.
Ajinomoto	1 300	1 310
Bridgestone	1 160	1 170
Canon	1 390	1 390
Fuji Bank	1 900	1 890
Honda Motors	1 380	1 400
Matsushita Electric	1 200	1 200
Mitsubishi Heavy	549	547
Sony Corp.	4 250	4 280
Toyota Motors	1 490	1 520

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4409	4425	Interna. Computer	133	....
B.A.C.	23 70	....	I.P.B.M.	38	.
Boiron (Ly)	476	474	Locamic	128 10	...
Boisset (Lyon)	230	...	Matra Comm.	305	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	790	790	Molex	130	...
Calberson	233	....	N.S.C. Schlumberger	755	755
Cardif	775	765	Publ.Filipacchi	395	401
C.E.G.E.P.	180	....	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	...
C.F.P.I.	244 50	....	Select Invest (Ly)	90	...
C.N.I.M.	930	938	Scribo	130	....
Codetour	282	....	Sopra	315	...
Conforama	...	....	TF1	365 50	362
Creeks	72	....	Thermador H. (Ly)	305	....
Dauphin	173	....	Unilog	225	....
Delmas	970	965	Viel et Cie	110	...
Demachy Worms Cie	323	....	Y. St-Laurent Groupe	520	520
Devanlay	950	950			
Deville	77	....			
Dolisos	151 60	....			
Editions Belfond	198	....			
Europ. Propulsion	170	170			
Finacor	120	....			
G.F.F. (group.fon.f.)	48	....			
G.L.M.	425	....			
Gravograph	130	....			
Guintoli	720	....			
I.C.C.	179	....			
Idianova	39 50	....			
Immob. Hôtelière	1030	1040			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 22 décembre 1992
Nombre de contrats estimés : 52 886

COURS	ÉCHÉANCES		
	Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Dernier	109,84	111,30	111,80
Précédent	109,84	111,12	111,62

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Déc. 92	Mars 93	Déc. 92	Mars 93
109	1,09	2,40	0,82	–

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 12 365

COURS	Déc. 92	Janv. 93	Fév. 93
Dernier	1 809	1 829	–
Précédent	1 782	1 803	1 804

CHANGES

Dollar : 5,36 F ⬆

Le dollar s'inscrivait en légère progression mardi 22 décembre, à 5,36 francs contre 5,3495 francs lundi au cours indicatif de la Banque de France. Le franc se redressait très légèrement contre le mark, la monnaie allemande cotant 3,4150 francs.

FRANCFORT	21 déc.	22 déc.
Dollar (en DM)	1,5675	1,5715

TOKYO	21 déc.	22 déc.
Dollar (en yens)	123,15	123,13

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (22 déc.) .... 9 15/16-10 1/16 %

New-York (21 déc.) .... 2 7/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	18 déc.	21 déc.
Valeurs françaises	100,50	101,80
Valeurs étrangères	86,40	86,20
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	459,10	463
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 760,12	1 786,29

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	18 déc.	21 déc.
Industrielles	3 312,27	3 312,46

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	18 déc.	21 déc.
100 valeurs	2 789,70	2 807,70
30 valeurs	2 147,60	2 159,70
Mines d'or	65,50	65,50
Fonds d'Etat	93,73	95,34

FRANCFORT

	18 déc.	21 déc.
Dax	1 492,04	1 515,88

TOKYO

	21 déc.	22 déc.
Nikkei Dow Jones	17 645,44	17 690,67
Indice général	1 345,77	1 349,86

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

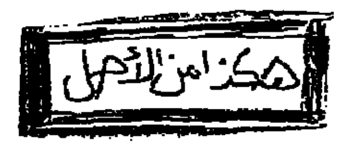
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,3785	5,3815	5,4955	5,5035
Yen (100)	4,3568	4,3618	4,4487	4,4590
Ecu	6,6675	6,6725	6,6848	6,6982
Deutschemark	3,4140	3,4150	3,4406	3,4459
Franc suisse	3,7803	3,7852	3,8358	3,8456
Lire italienne (1000)	3,8019	3,8095	3,7838	3,7983
Livre sterling	8,3600	8,3750	8,4614	8,4859
Peseta (100)	4,7970	4,8041	4,7590	4,7737

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/4	3 3/8	3 5/16	3 7/16	3 1/2	3 5/8
Yen (100)	3 9/16	3 11/16	3 9/16	3 11/16	3 9/16	3 11/16
Ecu	10 15/16	11 3/16	10 15/16	11 1/16	10 1/4	10 3/8
Deutschemark	9	9 1/4	8 3/4	9	8 3/8	8 5/8
Franc suisse	6 1/4	6 3/8	6 1/8	6 1/4	5 7/8	6
Lire italienne (1000)	13 3/4	14 1/4	13 3/4	14 1/4	13 5/8	14 1/8
Livre sterling	7 3/16	7 5/16	7 1/8	7 1/4	6 15/16	7 1/16
Peseta (100)	15 3/8	15 5/8	15	15 1/4	14 5/8	14 7/8
FRANC FRANÇAIS	11 5/8	12 5/8	11 3/8	12 3/8	10 5/8	11 1/2

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **Nestlé France se réorganise autour de deux holdings.** – Après le rachat de Perrier, Nestlé réorganise ses structures en France autour de deux holdings. L'ensemble des filiales dans le secteur de l'alimentaire seront regroupées dans Nestlé France SA, dirigée par M. Yves Barbieux. Y seront affiliées notamment Sopad Nestlé, Nestlé Rowntree, France Glaces Findus, Chambourcy, Herta, Gloria et Davigel. Un second holding, Nestlé Sources International SA, dirigé par M. Serge Milhaud, regroupera les activités eaux minérales, notamment Vittel, Perrier et ses filiales. Ces deux holdings seront filiales de Nestlé Entreprises SA, nouvelle appellation de Démilac, holding ayant servi à l'acquisition de Perrier.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 22 DÉCEMBRE

Cours relevés à 11 h 15

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
5340	C.N.E 3%	5090	5090	5080	...
822	B.N.P. T.P.	825	825	825	...
819	Cr.Lyon. T.P.	813	813	813	....
1605	Renault T.P.	1620	1612	1630	+ 0 62
1650	Rhone Poul. T.P.	1600	1590	1590	- 0 63
1025	Saint Gobain T.P.	988	991	990	- 0 61
785	Thomson T.P.	760	769	760	....
550	ACCOR	627	628	633	+ 0 96
720	Air Liquide	770	772	780	+ 1 30
620	Alcatel-Alsthom	667	671	675	+ 1 20
1450	Als Superm.	1625	1625	1625	..
270	A L S P I	250	250	252	+ 0 80
415	AGF Sté Centrale	490	491	491	+ 0 20
85	Avenir H. Média	77 20	75	75 75	- 1 88
895	Axa (ex Cie Midi)	982	992	1001	+ 1 93
140	Bafip	129	126	121 10	- 6 12
66	Bail-Equipem.	37 20	36 20	36 50	- 1 88
625	Bail Investiss.	632	633	633	+ 0 16
320	Bancaire	377	377 60	386 90	+ 2 63
610	Bazar H.-V.	600	598	603	+ 0 50
1220	Berger (M)	1210	1230	1230	+ 1 65
400	Bertrand Faure	375	370	378	+ 0 80
910	Bic	920	922	928	+ 0 87
1070	B.I.P.	1090	1040	1060	- 2 75
144	BIS	119 30	118 70	118 60	- 0 59
385	B N P (CI)	423 50	423 20	424 10	+ 0 14
490	Bolloré Tech.	420	410	411	- 2 14
3120	Bongrain	2875	2875	2880	+ 0 17
460	Bon-Marché	410	400	405 10	- 1 20
510	Bouygues	555	554	565	+ 1 80
88	BP France	83	83 50	82 10	- 1 08
955	B S N	914	917	925	+ 1 20
1010	Canal Plus	1075	1078	1082	+ 0 65
184	Cap Gem.S.	154 80	156 90	156 70	+ 1 23
175	Carnaudmetalbox	175	175	178	+ 1 71
2390	Carrefour	2265	2315	2353	+ 3 89
135	Casino	148	149 90	150	+ 1 36
93	Casino ADP	97 95	96 50	98	+ 0 05
480	Castorama D.I.	468 50	468 80	468 80	+ 0 06
200	C.C.F.	211 40	211 50	211 60	+ 0 09
31	CCMC Ly	28	27	27	- 3 57
360	C.D.M.E.	392 50	392 50	395	+ 0 64
135	C.E.G.I.D.	118	115	115	- 2 54
41	Centrest (Ny)	43 80	43 80	43 80	...
280	C.E.P. Comm.	300	291	291	- 3 00
82	Cerus	70 70	70	70 25	- 0 64
875	Cetelem	938	938	946	+ 0 85
189	CF Int.	304	306	312 70	+ 2 86
230	CGI Info	278 30	275 30	278 10	- 0 07
950	C G I P.	950	949 *	953	+ 0 32
610	CGP.	600	...	....	...
1240	Chargeurs S A.	1213	1218	1225	+ 0 99
255	Christian Dior	210 30	211	210	- 0 14
500	C I C A (M)	441	441	441	...
290	Ciments franç.	271	271	271	....
455	Clarins	460	460 50	468	+ 1 74
345	Club Méditer.	365 50	369	374	+ 2 33
730	Colas	827	820	839	+ 1 45
215	Cpt. Entrep.	216	222	222	+ 2 78
1170	Compt Mod.	1175	1176	1170	- 0 43
225	CPR (Paris Réé.)	237 50	234	235 50	- 0 84

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
915	Créd. Foncier	938	936	952	+ 1 71
320	Crédit Loc France	338 50	337	335	- 0 45
375	Cr Lyon (CI)	426	430	431	+ 1 17
989 01	Credit Nat.	1098	1098	1097	- 0 09
485	CSEE	500	544	487 20	- 2 56
3010	Damart	3165	3170	3199	+ 1 07
395	Dassault Aviation	340	338 50	340	...
188	Dassault Electr.	183	185	183 20	+ 0 11
1450	De Dietrich	1233	1248	1232	- 0 08
485	Degremont	461 80	463	461	- 0 17
40	Dév.P.d.C.(Li)	34	33 30	33 20	- 2 35
82	Dév.R.Sud-Est	45	46	45 50	+ 1 11
280	D M C	250	250	250 10	+ 0 04
390	Docks France	368 50	370	375	+ 1 76
81	Dynaction	83	83	82 80	- 0 24
1980	Eaux (Gle)	2110	2125	2150	+ 1 90
750	E.B.F.	700	700	700	....
340	Ecco	391	390	374	- 4 35
325	Elf Aquitaine	341 60	345	346 30	+ 1 38
1070	Elf Sanofi/Ex Sanofi	1085	1088	1097	+ 1 11
235	Erap-Elf (Certif)	223	225	228	+ 1 35
680	Eridania-Beghin	610	615	611	+ 0 16
370	Essilor	402	391	400	- 0 50
180	Essil.Int (DP)	182 90	183	181 50	- 0 77
750	Esso	775	775	775	....
1160	Eurafrance	1273	1252	1252	- 1 65
440	Euro RSCG	418	426	420	+ 0 48
65	Eurodisneyland	63 10	63	63 15	+ 0 08
840	Europe 1	760	759	758	- 0 26
28	Eurotunnel	28	28 25	28 05	+ 0 18
1460	Exor	1450	1450	1450	...
103	Finextel	117 60	118	118	+ 0 34
260	Fives Lille	246	241 50	245	..
770	Fougerolle	650	640	650	..
3280	Fromager. Bel	3380	3384	3385	+ 0 15
1900	Gal Lafayette	1820	1830	1860	+ 2 20
280	G.A.N.	328	330	333 50	+ 1 68
365	Gascogne (B)	336	330	330	- 1 79
1160	Gaz et Eaux	1248	1221	1228	- 1 60
800	Geophysique	565	580	580	+ 2 65
620	Groupe André SA	630	630	628	- 0 32
405	Groupe Cité	430	429	430	....
300	GTM-Entrep.	330	331	338	+ 2 42
1590	Guyenne-Gas.	1465	1390	1410	- 3 75
95 40	Hachette	76 40	76 55	79 65	+ 4 25
420	Havas	427 30	430	434 50	+ 1 68
230	Idia	227	227	229	+ 0 88
290	Imétal	335	338	343	+ 2 39
118	Immob. Phénix	129 90	130	125 20	- 3 62
130	Ingénico	129 80	130	128	- 1 39
7140	Inst. Mérieux	6820	6900	6900	- 0 29
415	Interbail	410	410	410	....
370	Intertechnique	358	350	350	- 2 23
720	J. Lefebvre	825	825	824	- 0 12
480	Klepierre	471 10	480	480	+ 1 89
525	Labinal	600	572	580	- 3 33
300	Lafarge	327 40	327	328 20	+ 0 24

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
250	Lebon	257	250	260	+ 1 17
3970	Legrand	3950	3920	3950	
2150	Legrand (DP)	2135	2120	2121	- 0 66
121	Legris Industries	130	130	128	- 1 54
700	Locindus	712	716	716	+ 0 56
3580	L.V.M.H.	3455	3540	3639	+ 5 33
485	Lyon Eaux/Dumez	462 50	465	469 80	+ 1 58
37	Majorette Ly	37	..	..	
270	Mar. Wendel	279	277	279	.
194 70	Matra	180 50	181	184 90	+ 2 44
72	Metaleurop	79	78	78 50	- 0 63
23 32	Métrologie In.	14 20	14	14 30	+ 0 70
180	Michelin	180	181	183 20	+ 1 78
82	MMB	81	80 10	81	
83	Moulinex	85	86	82 70	- 3 84
770	Navig. Mixte	730	736	721	- 1 23
119	Nord-Est	125	125	123 10	- 1 52
198	Nordon (Ny)	215	212 20	206 10	- 4 14
47	Olipar	39 60	41	39 60	.
925	Oréal	1000	1005	1004	+ 0 40
325	Paribas	359	360	360 10	+ 0 31
194	Pechiney Int.	206 90	208	209	+ 1 01
230	Pechiney (CIP)	288	288	287	- 0 35
380	Pernod Ricard	343 50	347	353 40	+ 2 88
515	Peugeot	560	570	576	+ 2 86
310	Pinault	296	289 80	285	- 3 72
795	Plastic-Omn.	748	750	749	+ 0 13
195	Polie: Ex.Lamb.Fr.	182 20	184	190	+ 4 28
800	Primagaz	800	786	800	.
700	Printemps	640	...	..	....
545	Promodès	545	540	550	+ 0 92
290	Radiotechn.	210	216	215	+ 2 38
5900	Redoute (La)	6250	6330	6400	+ 2 40
141	Remy Cointreau	136	135 20	139	+ 2 21
490	R. Poulenc CIP	506	510	520	+ 2 77
41	Rochette(La)	35 10	35	35 50	+ 1 14
400	Roussel Uclaf	405	419	401	- 0 99
2800	R. Impé.Ly *	2755	2790	2760	+ 0 18
147	Sade (Ny)	131	132	131 50	+ 0 38
2180	Sagem	2425	2430	2390	- 1 44
490	Saint Gobain	497 80	495	505	+ 1 45
1070	Saint Louis	1108	1117	1130	+ 1 99
1410	Salomon Ly	1578	1585	1610	+ 2 03
275	Salvepar (Ny)	305	308	314 50	+ 3 11
1490	S A T	1480	...	...	...
280	Saut. Chât.	265	264	284	- 0 38
815	Saupiquet (Ns)	793	775	781	- 1 51
520	Schneider	601	605	616	+ 2 50
10 50	SCOA	9 90	10 50	9 55	- 3 54
315	Scor s.a.	360	380	360	...
345	S.E.B.	339	340	348	+ 2 65
415	Sefimeg	423	430	425	+ 0 47
124	Selectibanque	129	128	128	- 0 78
135	Sextant A.	117	117	117 60	+ 0 51
555	S F I M	509	490	490	- 3 73
151	S.G.E.	171 50	170	172	+ 0 29
415	Simco	445	459	450	+ 1 12

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
710	Sk. Rossignol	796	796	796	.
305	Sligos	350	355	351	+ 0 29
535	Société Géné.	581	590	594	+ 2 24
33	Sodecco(B)	40	...		...
77	Sodero(Ns)	66	67	66 10	+ 0 15
1030	Sodexho	970	973	970	.
75	Sogenal(Ny)	72 60	73	72 50	- 0 14
435	Sogerap	358	355	350	- 2 23
1110	Som-Allib.	1090	1075	1077	- 1 19
370	SOPHIA	399	399	399	..
500	Sovac	945	948	951	+ 0 63
265	SPEP	263	266	268	+ 1 90
290	Spie-Batignol.	291	292	291	...
580	Strafor Facom	577	575	571	- 1 04
240	Suez	245	248 80	252 10	+ 2 90
1160	Synthelabo	1162	1155	1160	- 0 17
120	Thomson CSF	138 20	138 90	141 90	+ 2 68
230	Total	221 80	222 50	223	+ 0 54
141	- (certif)	142 40	142 40	142 80	+ 0 28
199	Truffaut Fin.	189	189	189	..
415	U.A.P.	469	468	484	+ 3 20
178	U F B Locab	179 90	171	180	+ 0 06
129	U.G.C. DA (Robur)	160 10	160	160	- 0 06
430	U I C	408	402	405	- 0 74
470	U I F	470 60	485	485	+ 3 06
735	U I S	755	...	..	..
395	Unibail	365	365	331	- 9 32
670	Valéo	640	638	640	
125	Vallourec	132 30	133	133 10	+ 0 60
225	Via Banque	244	238	238	- 2 46
220	Worms et Cie	221 90	220 70	219 70	- 0 99
1190	Zodiac	1349	1345	1359	+ 0 74
860	Elf Gabon	745	755	750	+ 0 67
86	Amax	82 10	82 35	82 65	+ 0 67
150	Amer Barrick	156 50	161 50	162 50	+ 3 83
122	Amer. Express	129	132 60	132	+ 2 33
260	A.T.T.	268	270	272	+ 1 49
89	Anglo Amer C.	94 70	94 80	94 80	+ 0 11
163	Amgold	162	160 20	160 20	- 1 11
192	Banco Santander	210	215	220	+ 4 76
685	B.A.S.F.	697	710	707	+ 1 43
870	Bayer	866	880	885	+ 2 19
38	Blenheim Plc	40 10	..	..	..
24	Buffelsfont.	22 60	22 60	22 60	.
142	Chase Manh.	147	144 60	145 20	- 1 22
1840	Daimler Benz	1770	1801	1801	+ 1 75
58	De Beers	63 50	63 75	63 75	+ 0 39
2280	Deutsche Bank	2146	2169	2165	+ 0 89
1180	Dresdner Bank	1166	1190	1176	+ 0 86
32	Driefontein	34 35	34 35	34 25	- 0 29
255	Du Pont-Nem.	271	268	267 30	- 1 37
220	Eastman Kodak	223	221 20	221 10	- 0 85
8	East Rand	5 65	5 55	5 50	- 2 65
25	Echo Bay	26 40	27 45	27 55	+ 4 36
168	Electrolux	189	187	187	- 1 06
132	Ericsson	144	143 10	143 10	- 0 63
335	Exxon Corp.	334 30	336	338 50	+ 1 28

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
225	Ford Motor	219	219 60	220 40	+ 0 64
24	Freegold	26	26 20	26	
10	Gencor	10 80	10 95	10 95	+ 1 39
435	Gén. Elect.	463	471 60	472	+ 1 94
168	Gén. Motors	180	177 50	178 10	- 1 06
300	Gén. Belgique	300	299	302	+ 0 67
34	Gd. Metropol.	38 40	38 90	37 75	- 1 69
45	Guinness	42 45	42 35	42 50	+ 0 12
18 50	Hanson PLC	19	19 15	19 35	+ 1 84
7 50	Harmony Gold	6 80	6 75	6 90	+ 1 47
330	Hewlett Packard	345	353 80	353 80	+ 2 55
31	Hitachi	32 40	32 45	32 60	+ 0 62
810	Hoechst	817	840	832	+ 1 84
57	Homestak.	57 50	59 50	59 70	+ 3 83
84	I.C.I.	85	84 80	84 40	- 0 71
345	I.B.M.	269	262	262 20	- 2 16
385	I.T.T.	376 50	372 80	373 30	- 0 85
161	Ito Yokado	163	163 10	163 20	+ 0 12
45	Matsushita	51 45	51 80	51 75	+ 0 58
260	Mc Donald's	255	262 60	265 50	+ 4 12
250	Merck	250 10	255 90	257 40	+ 2 92
545	Minnesota M.	549	.		.
36	Mitsubishi	36 10	37 15	37 15	+ 2 91
340	Mobil corp.	341	341	341	.
335	Morgan J.P.	346	353 50	353 50	+ 2 17
3790	Nestlé	4290	4240	4210	- 1 86
113	Norsk Hydro	122 40	122	122 90	+ 0 41
56	OFSIL	56 50	56 55	56 50	.
1350	Pétrofina	1275	1277	1280	+ 0 39
435	Philip Morris	410 20	419 20	418 90	+ 2 12
59	Philips	57 10	56 75	56 75	- 0 61
80	Placer Dome	63 40	62 70	62 50	- 1 42
295	Procter Gamble	288 30	290 40	290 40	+ 0 73
150	Quilmès	178	178	178	
13 50	Randfontein	14 20	13 85	13 85	- 2 46
270	Rhone Poul Rorer	250	245 10	248 50	- 0 60
440	Royal Dutch	446 10	444 50	445	- 0 25
49	R T Z	55 40	56 25	56 20	+ 1 44
11 50	Saat.& Saatch.	12 40	12 50	12 45	+ 0 40
18 50	St Helena	17 35	18	18	+ 3 75
340	Schlumberger	310 10	312 90	313 10	+ 0 97
45	Shell transp.	45 60	45 40	45	- 1 32
1980	Siemens	2002	2027	2020	+ 0 90
168	Sony	181 80	184 40	184 70	+ 1 60
74	Sumitomo Bank	83	83 30	83 55	+ 0 66
150	T.D.K.	154 90	158 10	158 40	+ 2 26
52	Telefonica	54 45	53 90	55 50	+ 1 93
27	Toshiba	27 80	27 85	27 95	+ 0 54
550	Unilever	568	575	575	+ 1 23
230	Unit.Techn.	253	254 70	254 90	+ 0 75
143	Vaal Reefs	154 70	154 50	154	- 0 45
980	Volkswagen	820	834	834	+ 1 71
255	Volvo	263	...	....	.
50	West. Deep.	52 10	52	53	+ 1 73
415	Xerox Corp	424	423 50	425	+ 0 24
110	Yamanouchi	113	114 10	114 50	+ 1 33
3 26	Zambia Cop.	4 74	4 65	4 57	- 3 59

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	99 65	4 37
10,80% 79/94	101 25	3 22
Emp.Etat 13,4% 83	103 89	0 03
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 16
10,26% mars 86	104 79	8 01
OAT 10% 5/2000	110 41	5 72
OAT 9,9% 12/1997	108 75	0 24
OAT 9,8% 1/1996	103 85	8 75
PTT 11,2% 85	105 40	0 74
CFF 10,30% 86	105 80	8 53
CFF 10,25% nov 90	...	7 91
CNA 10 % 1979	100 25	7 54
CNB Bques 5000F	98 60	4 06
CNB Paribas 5000F	..	4 06
CNB Suez 5000F	....	4 06
CNI 1/82 5000F	98 50	4 06
CNT 9 % 86	100 70	5 74
CRH 10,90% déc.85	109 60	9 69
CHARB FCE 3% 100	...	....
CNCA	1045	..
Cerus	...	...
Alcatel 6 % janv 89	676	..
Ly. Eaux cv 6,5%	783	...
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1639	...
Arbel	380	380
Bains C.Monaco	898	899
B.Hypoth.Europ.	230	....
B.N.P. Intercont.	300	294
Bénédictine	2450	....
Bidermann Internat.	440	....
Blanzy Ouest	684	....
B T P	22 10	23
Cambodge	970	..
Carbone Lorraine	233	232 20
Case Poclain	2 20	...
C.B.C.	245	245
C.E.G.F (Frigor.)	710	...
Centenaire Blanzy	314 50	...
Ceragen	23 20	...
Champex Ny.	12	....
CIC (CIP)	148	144 50
C.I.M.	996	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2060	....
Comiphos	595	605
Cie Industrielle	3350	....
Cpt Lyon Alemand	295	295
Concorde	470	470
Constr.Mét.Prov.	10	....
Crédit Gén.Ind.	90	...
Cr Universel (Cie)	340	...
Darblay	613	....
Delmas Vieljeux	1905	....
Didot Bottin	546	....
Eaux Bassin Vichy	3020	....
Ecia	255	256
Ent.Mag. Paris	3800	....
Eridania-Béghin Cl.	465	458
Fidei	374 60	374 60
Finalens	300	....
F.I.P.P.	39	....
F.N.A.C.	1750	1800
Foncière (Cie)	480	...
Foncina	307	....
France I.A.R.D.	340	...
France SA (La)	1390	1443
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	331	329
Genefim	269 70	262
Gévelot	380	....
G.F.C.	343 10	343 10
Groupe Victoire	635	...
G.T.I (Transport)	285	....
Immobail	316	318
Immobanque	625	625
Im.Marseillaise	4020	....
Invest.(Sté Cie.)	3000	3000
Lambert Frères	...	...
Lille Bonnières	880	...
Locafinancière	485	....
Louis Vuitton	506	584
Louvre	2445	2425
Lucia	135	...
Machines Bull	19	19 50
Mag.Uniprix	163 20	....
Magnant	640	....
Métal Déployé	325	...
Mors	41	41
Navigation (Nle)	136 50	..
Optorg	185	180
Oriel (Cl)	553	565
Origny-Desvroise	419	...
Palais Nouveauté	1200	...
Paluel Marmont	437	....
Parfinance	174	..
Paris France	219	....
Paris Orléans	179	...
Parthena Invest	215	...
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	822	...
Porcher	250	...

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	391	.
Publicis	522	....
Rochefortaise	117	....
Rosario	121	121
Rougier	145	....
S.A.C.E.R.	786	...
S.A.F.A.A.	201	....
S.A.F.I.C Alcan	175	...
Saga	348	...
Saint Dominique (F.)	121	120
Salins du Midi	525	525
Savoisienne M.	145	....
S.C.A.C.	690	....
Senelle	530	523
S.Eud.Parr. (M)	152	....
Silic	580	580
S.I.P.H.	60	....
S.M.C.I.	68	....
Sofal	475	..
Soffo	155	.
Soficai	1019	990
Sofiam (ex Sacara)	55	...
Sofrag	2235	...
Soudure Autogène	610	605
Sovabail	280	.
Storm	635	...
Taittinger	1920	1880
Testut-Aequitas	101 10	..
Tour Eiffel	220	.
Ulimer	1030	.
Vicat	446	446
Viopra	1500	...
Viam	109	...
Maroc Sté Brasserie	200	...

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	472	....
Akzo Nv Sico	410	....
Alcan Aluminium	85	....
American Brands	231	....
Arbed	241 10	....
Asturienne Mines	82 80	....
Banco Popular Espa.	516	...
B.Reglements Int.	18000	.
Can.Pacifique	62 05	...
Chrysler Corp	170	....
C I R	2 85	..
Commerzbank	820	...
Dow Chemical	305	310 40
Fiat	13 15	.
GBL (Brux Lamb.)	425	..
Gevaert	830	...
Glaxo Holdings Ltd	65	..
Goodyear Tire	343	...
Grace and Co (WR)	178	.
Honeywell Inc. Inc.	339	..
Johannesburg	55	...
Koninklijke Pakhoed	85	....
Kubota	21 30	....
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	71 90	.
Olivetti priv.	4 61	.
Pfizer Inc.	421	415
Ricoh	24 60	..
Robeco	290 50	293 80
Rodamco NV	134 40	133 70
Rolinco	289 50	291 70
Sapem	3 60	...
Sema Group	26	..
SKF Aktiebolaget	49	.
Tenneco Inc.	181	....
Toray Ind.	27 20	...
West Rand Cons.	4 20	.

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	310	.
Calcphos	83	.
C G H Cogenhor	7	.
Coparex	581	.
Drouot Assurances	.	.
Electro-Banque	..	
Europ. Accum.	77 50	.
Europ Soutires Ind.	13	....
Gechot S.A.	34	...
Guy Degrenne	283	.
Lecteurs du Monde	201	..
Nicolas	1100	.
Particip. Percier	260	
Quadrant	40	
Romanzo N.V	239 10	...
St-Gobain-Emballage	1631	.
Schlumberger Ind.	530	.
S.E.P.R.	1385	....
S.M.T. Goupil	0 65	...
S.P.R. act. B	230	...
Waterman	1100	

SICAV (sélection) 21/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actifios	198 01	192 71
Amén-gan	7814 34	7513 79
Amplitude	624 37	606 18
Associc	1159 38	1159 38
Atout Futur	408 27	398 31
Aurecic	1070 16	1038 99
Avenir Alizes	1742 38	1708 22
Axa Capital	178 52	173 32
Axa Court Terme	8387 47	8387 47 •
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	901 68	875 42
Axa.Ep Fr Ex Ageparg.	759 75	737 62
Axa Europe	124 81	121 17
Axa Investments	106 50	103 40
Axa NPI	115 09	111 74
Axa Ob.Fr.Etrans.	147 41	143 12
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se.	134 90	130 97
Axa Prem.Ex Agepre.	121 29	117 76
Axa Sél.Ex.Dr.Sale	146 67	142 40
Axa Valeurs PER	118 41	114 96
Cadence 1	1067 08	1046 16
Cadence 2	1055 13	1034 44
Cadence 3	1046 17	1025 66
Capimonétaire	6623	6616 38
Capobilg.	6775 75	6642 89
Capitacic	1393 45	1372 88
Cosmos	1384 85	1351 07
Comptavalor	3702 11	3696 57
Conventiomo	328 56	322 12
Credinter	439 21	428 42
Credit Mutuel Capital	1342 57	1318 34
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	703 53	703 53
Cred.Mut.Ep.Indus.	92 79	90 31
Cred.Mut.Ep.J	73274 77	73274 77
Cred.Mut.Ep.long.T	193 92	188 73
Créd.Mut.Ep Monde	1127 52	1087 34
Cred.Mut.Ep.Quatre.	1093 53	1064 28
Daxe	1330 28	1297 83
Drouot France	814 38	790 66
Drouot Sécurité	227 99	221 35
Ecocic	1055 76	1025 01
Ecupar	126 13	122 48
Ecur. Capitalisation	2702 05	2675 30
Ecur. Expansion	505970 31	505212 49
Ecur. Géovaleurs	2321 27	2253 66
Ecur. Investissement	148 32	144 •
Ecur. Monepremière	70809 83	70809 83 •
Ecur. Monétaire	41500 15	41500 15 •
Ecur Trésorerie	2558 26	2558 26 •
Ecur Trimestriel	2037 97	2017 79
Elancel	107 33	104 20
Energia	264 92	252 91
Eparcic	3801 37	3801 37
Eparcourt-Sicav	4529 44	4518 14 •
Epargne Associat.	26631 75	26328 52
Epargne Capital	11356 78	11244 34
Epargne Croissance	1700 46	1654 95
Epargne Obligat.	205 07	199 58
Epargne Première	15042 63	14930 65
Epargne-Unie	1281 66	1250 40
Epargne Valeur	436 31	424 83
Eafi Cash cap	8388 28	8388 28 •
Eufinvest cap	583 25	586 26 •
Euro Solidarité	1079 21	1068 52
Eurocic Leaders	1000 49	971 36
Eurodyn	1117 61	1090 35
Euro Gan	5920 23	5692 53
Europe Nouvelle	507 02	484 03
Fonsicav	15225 49	15225 49
France-gan	9382 96	9022 08
France Garantie	274 98	274 43
France Obligations	496 83	491 91
Francic	432 05	419 47
Francic Pierre	97 73	94 88

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
France-Régions	1034 55	1004 42
Fruco-Associations	37 07	37 07
Fruco-Capi	44 62	43 98
Fructidor	239 13	235 60
Fructifrance action C	879 64	858 19
Fructifrance action D	859 94	838 97
GAN Rendement	5277 44	5199 45
Gestilion	15602 58	15524 96
Gest.Associations	170 28	166 53
Horizon	1230 69	1194 75 •
HLM Monétaire	14703 55	14703 55
Indicia	992 76	973 15 •
Indust.Fse.Court.T	1553 18	1553 18
Interepar.	108387 42	105230 50
Interoblig.	14818 54	14331 90
Intersélection Fce	508 23	498 28
Japacic	144 82	140 60
Jeunépargne	296 99	292 80
Latitude	2371 20	2367 85 •
Leumi C.T.	13207 05	13207 05
Leumi L.T.	6815 70	6617 18
Lion Association	11818 86	11818 86
Lion Institution	31235 70	31157 81
Lionplus	1037 06	1016 73
Lion Trésor	2234 30	2212 18
Lion 20 000	27808 25	27808 25
Livret Bourse Inv	550 04	534 02
Livret Portefeuil.	702 39	681 93
Méditerranée	165 61	160 79
Mensuel CIC	10215 95	10114 80
Monecien	71908 55	71908 55
Mone.J	38208 79	38208 79 •
Monévalor	86544 18	86544 18
Mutualité dépôts	14193 79	14165 46
Natio Court Terme	100236	99936
Natio Court Terme2	300486 00	300486
Natio-Epargne	18656 06	18471 35
Natio-Ep Ret.	122 67	119 39
Natio Eparg Trésor	8209 80	8193 41
Natio-Fran.index	966 84	940 96
Natio-Imm.	1097 67	1068 29
Natio-Inter.	1494 78	1454 77
Natio-Monétaire	26614 21	26614 21
Natio-Opportunités	963 18	937 40
Natio-Patrimoine	1354 41	1318 16
Natio-Perspectives	1009 59	982 57
Natio-Placements	62356 12	62356 12
Natio-Revenu	1042 26	1031 94
Natio Sécurité	11681 93	11681 93
Natio-Valeurs	841 56	819 04
Nippon-Gan	4765 71	4572 80
Nord Sud Develop	1641 63	1638 35
Obli-Associations	160 63	159 04
Oblicic-Mondial	2698 46	2658 58
Oblicic-Régions	1073 87	1058
Oblifutur	2997 35	2924 24
Oblig tres cat.	183 23	180 52
Oblilion	1428 61	1414 47
Oblisécurité Sicav	13631 34	13631 34
Oracion	1016 88	992 08
Orvalor	7250 72	7108 55
Paribas Capitalisation	1578 28	1552 99
Paribas Opportunités	122 90	117 88
Paribas Patrimoine	568 89	545 70
Patrimoine Retraite	234 32	229 73
Pervalor	611 02	599 04
Placement A	1416 31	1388 54 •
Placement J	7815 88	7800 66 •
Placement M	70721 05	70579 85 •
Placements Nord	893 17	875 66 •
Plénitude	135 43	131 49
Poste Croissance	22933 85	22910 94 •
Poste Gestion	69450 06	69450 06

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Première Oblig.	11134 55	11123 43
Prévoy Ecureuil	116 43	115 28 •
Prev'Associations	31014 76	31014 76
Proficus	977 56	953 72
Quartz	132 42	129 19
Réalvalor	690 40	678 86
Rentacic	162 19	159 79
Revenus Trimestr	5340 86	5287 98
Revenu-Vert	1184 70	1136 29
St Honoré Vie & Santé	989 92	925 94
St Honoré Bons du Tr	11824 50	11765 67
St Honoré Global	222 02	211 95
St Honoré Invest	751 92	717 82
St Honoré Pacifique	571 51	545 69
St Honoré PME	474 93	453 39
St Honoré Real	15795 31	15732 38
Sécuricic	1831 95	1831 95
Sécuri-Gan	13538 58	13274 10
Sécuritaux	1465 43	1465 43
Sicaslen	719 18	708 55
Sicav Associations	1942 23	1942 23
SFI-CNP Assur	659 64	640 43
S.G Fr oppor C et D	1079 66	1058 49
Sicav 5.000	425 67	414 28
S.I. Est	1309 86	1271 71
Silvafrance	655 68	638 13
Silvarm	391 29	380 82
Silvarente	218 13	213 85
Silvinter	431 19	419 65
S.N.I	1056 25	1025 49
Sogenfrance C et D	1110 80	1089 02
Sogépargne	307 45	301 42
Sogevar	957 42	938 65
Soginter	1269 03	1244 15
Soleil Investissements	586 49	563 93
Solstice	2251 81	2246 19 •
State Street Act. Eur	8970 54	8667 19 •
State Street Act. Frce	9822 16	9536 08
St. Str Act.Japon	10458 76	10105 08
State Street Emer. Mkts	11442 45	10892 34 •
St Street OAT Plus	10848 80	10634 12
Stratégie Actions	822 67	791 03
Stratégie Rendement	1482 98	1436 30
Technocic	995 91	985 90
Techno-Gan	5653 97	5436 51
Thesora	695 47	688 58
Trésor Plus	1361 46	1347 98
Trésor Trimestriel	1044 43	1034 08
Trésoricic	137227 96	137227 96
Trilion	5158 61	5092 41
UAP Investissement	414 11	399 14
UAP Actions France	562 82	542 48
UAP Act Select	599 49	577 82
UAP Aedificandi	532 59	513 34
UAP Altefi	210 04	202 45
UAP Alto Sicav	165 57	159 59
UAP Moyen Terme	147 53	142 20
UAP Première Cat.	11371 80	10980 77
Uni-Associations	118 86	118 86 •
Uni-Foncier	1188 26	1159 28
Unifrance	553 40	539 90
Uni Régions	1165 92	1137 48
Univar	247 55	247 55 •
Univers Actions	1230 34	1200 33
Univers Obligations	1814 74	1770 48
Valorg	2154 90	2152 75
Valreal	56214 10	56186 01

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ✱ : marché continu

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 21/12	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 349	5 349	5 1	5 6
Ecu	6 684	6 674	....	....
Allemagne (100 dm)	341 810	341 690	331	351
Belgique (100 F)	16 618	16 614	16 1	17 1
Pays-Bas (100 fl)	303 970	303 850	293	313
Italie (1000 lires)	3 796	3 799	3 6	4 1
Danemark (100 krd)	88 510	88 530	84	92
Gde-Bretagne (1 L)	8 387	8 374	8	8 8
Grèce (100 drachmes)	2 570	2 589	2 1	2 8
Suisse (100 f)	380 040	378 730	367	387
Suède (100 krs)	76 910	77 130	72	84
Norvège (100 k)	79 490	79 370	74	83
Autriche (100 sch)	48 579	48 561	47	50
Espagne (100 pes)	4 804	4 803	4 5	5
Portugal (100 esc)	3 825	3 790	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 200	4 207	4	4 4
Japon (100 yens)	4 341	4 346	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/12
Or fin (kilo en barre)	57600	57600
Or fin (en lingot)	57250	58000
Napoléon (20f)	332	336
Pièce Fr (10 f)	400	.....
Pièce Suisse (20 f)	335	332
Pièce Latine (20 f)	335	330
Souverain	425	425
Pièce 20 dollars	2080	2075
Pièce 10 dollars	1280	1280
Pièce 5 dollars	600	..
Pièce 50 pesos	2180	2150
Pièce 10 florins	350	345

AGENDA

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des *grandes reprises* figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24-)

MERCREDI

Du burlesque à la comédie américaine : His Prehistoric Past (1914), les Trois Ages (1923), de Buster Keaton et Eddie Cline, Flying Elephants (1927), l'As des gladiateurs (1921), 18 h 30 ; les Trois Stooges contre Hercule (1962, v.o. s.t.f.), de Edward Bernds, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24-)

MERCREDI

Histoire permanente du cinéma : Codine (1963), de Henri Colpi, 18 h 30 ; le Temps des Gitans (1988, v.o. s.t.f.), d'Emir Kusturica, 21 h.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29-)

MERCREDI

Le Cinéma mexicain : El Secreto de Romelia (1988, v.o. s.t.f.), de Busi Cortes, 14 h 30 ; la Soldadera (1966, v.o. s.t.f.), de José Bolanos, 17 h 30 ; Pêcheurs de requins (1962, v.o. s.t.f.), de Luis Alcoriza, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles

(40-26-34-30-)

MERCREDI

I love Paris, Paris vu par les Américains : Conte de fées : Universal Newsreel (1930-1932, v.o. janvier 1963), le Soulier magique, v.f.) de Tom Clegg, 16 h 30 ; Lunes de miel : Universal Newsreel (1930-1932, v.o. conférence de presse de Grace de Monaco), Soupçons (1941, v.o.) d'Alfred Hitchcock, 18 h 30 ; Amours illicites : Spot King Kong (1974), Blonde Vénus (1932, v.o.) de Joseph von Sternberg, 20 h 30.

LES FILMS NOUVEAUX

BHUMIKA. Film indien de Shyam Benegal : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

LA MORT VOUS VA SI BIEN. Film américain de Robert Zemeckis, v.o. : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LE SOUPER. Film français d'Edouard Molinaro : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LES EXCLUSIVITÉS

A DEMAIN (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).

BEAU FIXE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

BEETHOVEN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76).

LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

BEZNESS (Fr.-Tun.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23), Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47).

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).

COEUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA CRISE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

EDWARD II (Brit., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

L'ETRANGÈRE (Brit., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

LE GRAND PARDON II (Fr.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

GROCK (Suis.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

INCIDENT A OGLALA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67).

INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).

JEUX DE GUERRE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE JOUR DE L'ÉCLIPSE (Sov., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L 627 (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LOIN DU BRÉSIL (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LUNA PARK (russe, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAC (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 36-65-70-63) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MEN AT WORK (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MOSCOU-PARADE (Fr.-russe, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RIENS DU TOUT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

SABLES MORTELS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SIMÉON (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

SISTER ACT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THE PLAYER (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TITO ET MOI (Fr.-Youg., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

TOM ET JERRY, LE FILM (A., v.f.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

UN BOUT DE CHALLENGER (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UN COEUR EN HIVER (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

VALSE D'AMOUR (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

VOYAGE A ROME (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h 15.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.

AMERIKA, TERRA INCOGNITA (V., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) mer., lun. 22 h, jeu. 16 h, ven., mar. 14 h, sam., dim. 18 h.

ANNIE (A., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, (18 F pour les - de 14 ans).

L'ARCHITECTURE DU CHAOS (Su., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., sam., mar. 11 h 50.

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 13 h 30.

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) film mer., jeu., sam., dim., lun., mar. à 12 h.

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 16 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., dim., lun., mer. 20 h, jeu., ven. 16 h, sam. 16 h 10.

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

CITY OF HOPE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 18 h, jeu. 20 h, lun. 16 h.

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h.

LES DOORS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 15.

EASY RIDER (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 22 h 15, ven. 21 h.

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) mer., dim., mar. 12 h.

FLESH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 50.

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45, ven., mar. 13 h 30, lun. 17 h.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, ven. 18 h 45.

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) mer., jeu. à 19 h, 21 h.

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., ven., sam., lun. 18 h, jeu. 14 h, mar. 22 h.

LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h 20.

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (english subtitles) mer. 10 h 30.

LE PETIT CHEVAL BOSSU (Sov., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., jeu., lun. 13 h 45, ven., mar. 15 h.

PICKPOCKET (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 10.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, sam. 21 h.

QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 18 h 45.

ROCK-O-RICO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30, jeu., sam., mar. 15 h, ven. 16 h 45.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 10 h, 17 h 10, ven., sam., dim. 13 h 50, lun. 15 h 30.

SA MAJESTÉ DES MOUCHES (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 14 h 30, ven. 13 h 30.

LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 19 h 10.

SILVERADO (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 45.

THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 10 T.R. : mer. et lun.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., dim. 16 h 45, jeu., sam. 15 h.

TINTIN ET LES ORANGES BLEUES (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., dim., mar. 15 h, jeu. 16 h 45.

TITI, GROS MINET ET LEURS AMIS (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 16 h 30, ven. 16 h 15, lun. 16 h 45, mar. 13 h 45.

TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 18 h 15, lun. 18 h 15.

TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 22 h, sam. 14 h, mar. 20 h 10.

20.000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. 30 F (18 F pour les - de 14 ans).

VIRIDIANA (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) mer. 16 h, jeu., ven., sam., dim., mar. 22 h, lun. 14 h.

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 18 h 45.

LES GRANDES REPRISES

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

CASINO ROYALE (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LES CHEFS-D'UVRE DE WALT DISNEY (A., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

FRA DIAVOLO (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64) ; v.f. : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

GUYS AND DOLLS (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 36-65-70-63).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

MARY POPPINS (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NOW VOYAGER (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES PARAPLUIES DE CHERBOURG (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE ROI ÉBAHI (Esp.-Fr.-Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

STORMY WEATHER (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

WOMEN IN LOVE (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 23 DÉCEMBRE

« Exposition Sisley », 11 heures, sous la verrière d'entrée du Musée d'Orsay (M. Hager).

« Le Palais de justice en activité. Histoire et fonctionnement », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Cité, sortie *marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs)*.

« Exposition Sisley à Orsay », 13 h 30, 1, rue de Bellechasse, sous l'éléphant (P.-Y. Jaslet).

« Exposition : Trésors de la Cité interdite, de Chinagora », 14 h 30, métro Maisons-Alfort-Ecole-vétérinaire, devant l'arrêt de l'autobus 103 (M.-C. Lasnier).

« La Sainte-Chapelle, *chef-d'œuvre de l'art gothique* », 14 h 30, dans la cour, après le contrôle de sécurité (Monuments historiques).

« L'hôtel de Sully », 14 h 30, 62, rue *Saint-Antoine (Visite pour les jeunes.* Monuments historiques).

« Exposition Byzance au Musée du Louvre », 14 h 30, sous la pyramide, au pied du pilier carré (M. Hager).

« Le Louvre rénové et le château de Philippe Auguste » (*limité à trente personnes*), 15 heures, sous la pyramide, côté auditorium (Monuments historiques).

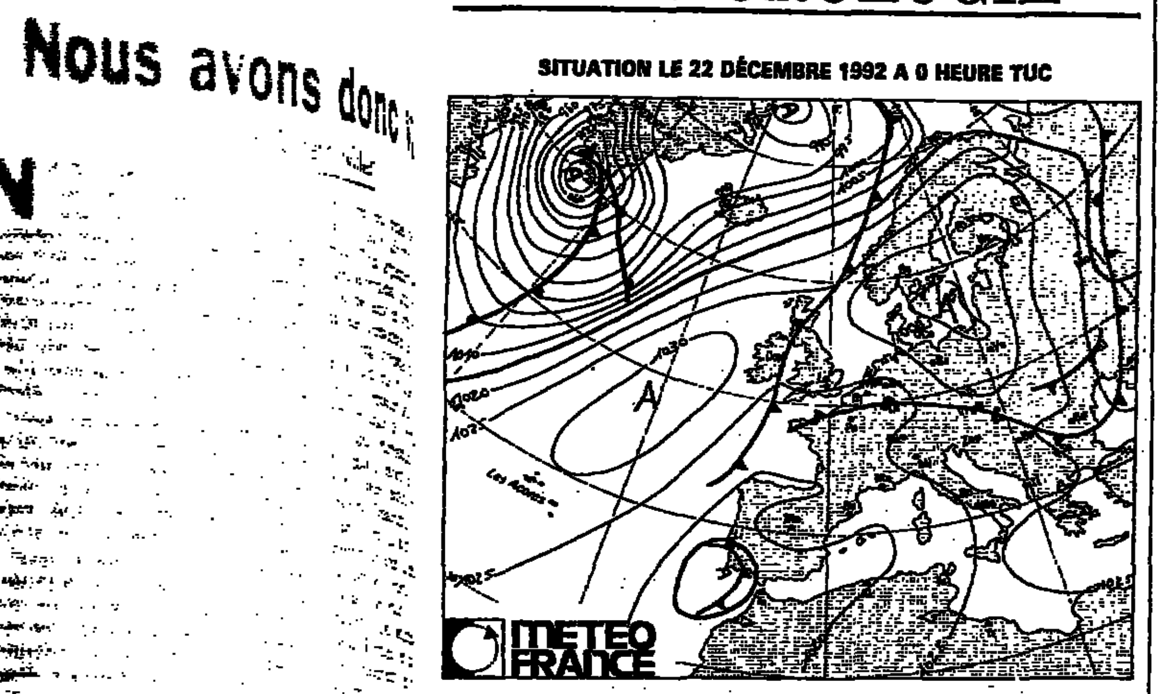
« La Sorbonne », 15 heures, devant *l'entrée, rue des Ecoles* (Paris et son histoire).

CONFERENCES

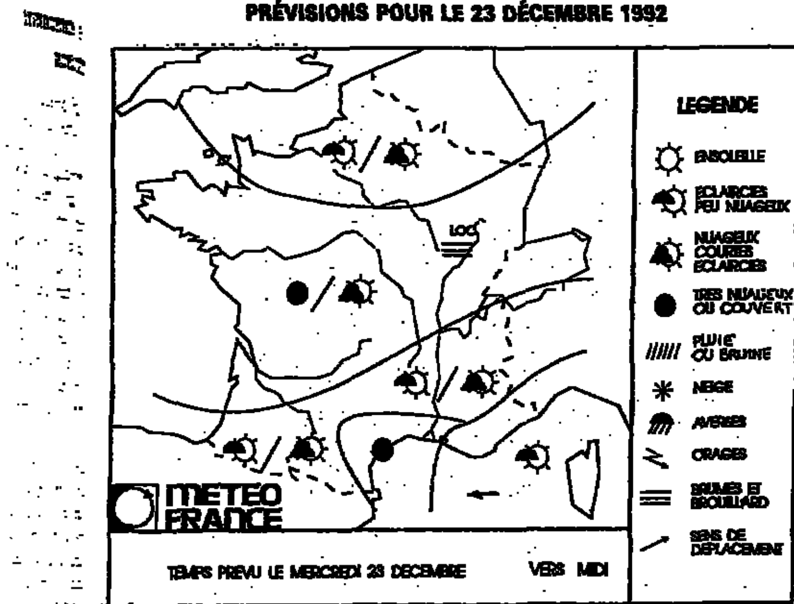
Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 15 heures : « Le parc de La Villette, ou la genèse d'un parc urbain, 1974-1982 », par A. Orlandini (Maison de la Villette).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 23 DÉCEMBRE 1992



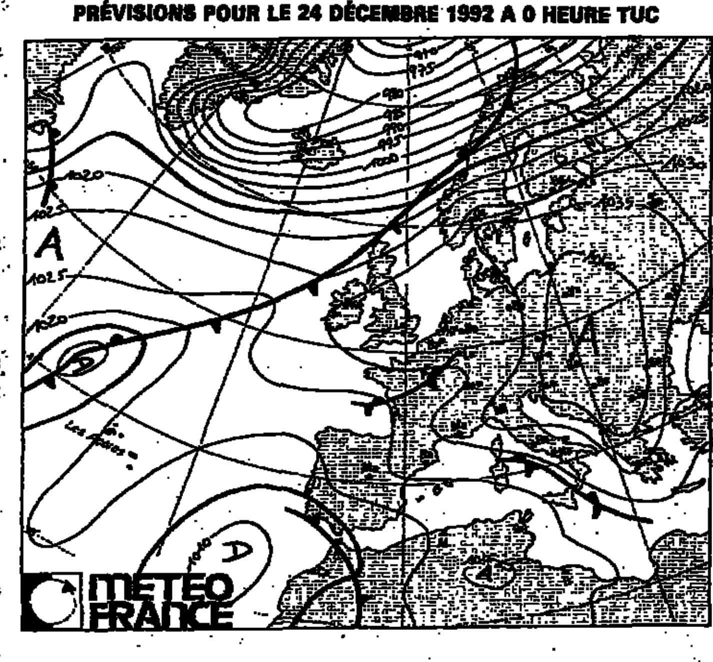
Mercredi : temps gris et brumeux. – Le matin les brumes et les brouillards seront nombreux sur la moitié nord du pays ainsi qu'en Aquitaine. Des Pyrénées aux Alpes, le ciel sera nuageux avec quelques éclaircies. Sur le Languedoc-Roussillon et le Sud-Est, les nuages bas seront abondants. En Corse, nuages et éclaircies alterneront.

L'après-midi, les brouillards resteront nombreux au nord de la Seine. Au nord d'une ligne Biarritz-Lyon, le temps restera gris et quelques éclaircies seront possibles de l'Aquitaine à l'Auvergne. Le ciel restera très nuageux sur le Languedoc-Roussillon. Sur le Sud-Est et la Corse, malgré quelques nuages bas, le soleil sera prédominant.

Les températures seront proches des normales saisonnières : des minimales le plus souvent comprises entre 0 et 4 degrés, mais localement – 2 degrés près des frontières du Benelux et 10 degrés sur le littoral méditerranéen ; les maximales seront comprises entre 4 et 7 degrés sur la moitié nord, entre 8 et 10 degrés sur la moitié sud.

Le vent de nord-est soufflera modérément sur les côtes de la Manche ; ailleurs, il sera faible de nord-est.

PRÉVISIONS POUR LE 24 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 21-12-1992 à 6 heures TUC et le 22-12-1992 à 6 heures TUC — le 22-12-92

FRANCE			
AJACCIO	17	4	D
BIARRITZ	15	9	N
BORDEAUX	16	7	B
BOURGES	14	4	B
BREST	10	9	C
CAEN	7	6	C
CHERBOURG	7	6	C
CLERMONT-FER.	14	3	C
DIJON	9	3	B
GRENOBLE	12	-2	B
LILLE	3	2	D
LIMOGES	12	7	C
LYON	12	2	B
MARSEILLE	16	11	N
NANCY	9	7	B
NANTES	10	8	C
NICE	14	8	D
PARIS-MONTS.	8	6	C
PAU	15	5	N
PERPIGNAN	16	10	B
POINTE-A-PITRE	30	21	D
RENNES	11	10	B
ST-ÉTIENNE	13	3	D
STRASBOURG	7	6	B
TOULOUSE	15	7	N
TOURS	12	6	B

ÉTRANGER			
ALGER	22	11	N
AMSTERDAM	3	2	C
ATHÈNES	11	6	D
BANGKOK	35	25	N
BARCELONE	14	9	C
BELGRADE	– 1	– 1	C
BERLIN	2	– 1	C
BRUXELLES	3	2	C
COPENHAGUE	2	0	N
DAKAR	25	21	D
GENÈVE	6	4	C
HONGKONG	20	15	–
ISTANBUL	7	6	C
JÉRUSALEM	10	4	C
LE CAIRE	16	10	N
LISBONNE	14	11	P
LONDRES	6	8	D
LOS ANGELES	14	6	D
LUXEMBOURG	7	5	B
MADRID	10	3	C
MARRAKECH	17	6	D
MEXICO	17	9	D
MILAN	5	– 2	B
MONTRÉAL	4	– 12	C
MOSCOU	– 3	– 9	C
NAIROBI	23	14	N
NEW-DELHI	24	10	D
NEW-YORK	2	– 2	C
PALMA	18	9	C
PÉKIN	2	– 6	D
RIO-DE-JANEIRO	28	22	–
ROME	15	11	C
ROYAL	–	–	–
SÉVILLE	19	10	N
SINGAPOUR	30	23	A
STOCKHOLM	– 3	– 9	D
SYDNEY	28	20	C
TOKYO	13	3	D
TUNIS	19	8	N
VARSOVIE	1	– 8	D
VENISE	4	1	D
VIENNE	1	0	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

Euro-vision

L'EUROPE est à nos portes. Dans l'espace comme dans le temps. L'horreur sans nom à moins de deux heures de vol, le grand marché unique à moins de deux semaines de festivités. Pourtant, nous sommes frappés de myopie, les yeux rivés sur notre petit pré hexagonal. Et la fenêtre cathodique, unique ouverture sur le monde, est le plus souvent opaque, miroir réfléchissant – et grossissant – des chamailleries franco-françaises.

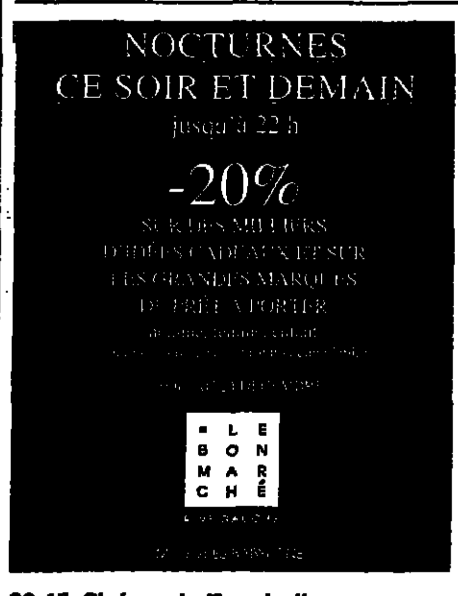
Certes, le journal télévisé parle de la Somalie et de Sarajevo, mais c'est pour sonder les états d'âme de nos vaillants soldats, écouter les chants solidaires de nos artistes. Le sentiment l'emporte sur l'analyse géopolitique. D'autres émissions s'ouvrent-elles vers l'extérieur ? Elles sont séduites, pour la plupart, par les sirènes d'outre-Atlantique. Phénomène de mode et de... marché, les prix américains défiant toute concurrence. Les télévisions européennes y ont toutes succombé, publiques comme privées, à l'Ouest et biemtôt à l'Est. Et ce cordon ombilical est à sens unique : la « mentalité Coca-Cola » inonde les ondes du Vieux Monde. Or les produits du marché commun sont aussi culturels, spirituels et audiovisuels. Pourquoi si peu d'échanges de programmes de télévision, alors que notre continent partage le même héritage culturel ? Saluons donc les timides efforts des chaînes publiques pour s'affranchir de leurs œillères. « Zoom zoom » (série documentaire tous les matins sur France 3, dans « Planète Noël ») invite des enfants français à devenir « minireporters » en allant à la rencontre de jeunes de leur âge habitant d'autres contrées. Aujourd'hui, la Réunion, demain le Brésil, le Cambodge ou le Tibet. De son côté, France 2 diffuse chaque soir, après son dernier journal, le portrait d'un Européen, qui témoigne de sa vie, de son travail, de ses passions. Grâces soient surtout rendues à ARTE, première passerelle – encore fragile – jetée vers d'autres rives. Deux exemples lundi de la curiosité internationale qui constitue la raison d'être de ce mariage transculturel. « KY TV », série britannique dans la meilleure tradition des Goons, des Monty Python et autres « Spitting Image » (d'abord révélée dans l'excellent magazine européen d'Alex Taylor, « Continentales »), montre jusqu'où une télévision adulte peut aller dans l'autodérision. Et « Heimat », gigantesque fresque de la vie paysanne dans la province de Hunsrück, en dit plus long sur l'histoire et la mentalité de nos voisins allemands que le documentaire le plus fouillé.

ALAIN WOODROW

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 22 décembre

TF 1



20.45 Cinéma : Le Temple d'or. ■
Film américain de Jack Lee Thompson (1986). Avec Chuck Norris, Lou Gossett, Melody Anderson.
22.30 Les Films dans les salles.
22.40 Cinéma : On ne meurt que deux fois. ■
Film français de Jacques Deray (1985). Avec Michel Serrault, Charlotte Rampling, Elisabeth Depardieu.
0.25 Série : Mike Hammer.
1.15 Journal et Météo.
1.25 Magazine : Reportages.
Profs... un monde sans pitié, de Claude Couderc (rediff.).

FRANCE 2

20.50 Cinéma : PROFS. ■
Film français de Patrick Schulmann (1985).
22.30 Variétés : Patrick, le délire !
La tournée de Patrick Bruel en 1990-1991.
0.35 Journal, Météo et Visages d'Europe.
0.55 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field. Spécial cirque.

FRANCE 3

20.45 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie.
21.35 Magazine : Faut pas rêver.
France : Baccarat, les magiciens de la transparence, de Jean-Etienne Frère et Didier Portal ; Madagascar : les Tsingy, royaume des morts, de Régis Michel et Yvan Baudin ; Pays-Bas : les quartiers flottants d'Amsterdam, de Corinne Glowacki et Philippe Bigot.
22.30 Journal et Météo.
23.00 Magazine : Rétro info.
Rétrospective de l'actualité de l'année. Invités : Georges Charpak, Stéphane Gaudin, Robert Hossein, Johnny Hallyday.
23.55 Courts métrages : Libre court.
0.55 Musique : Portée de nuit.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Présumé innocent. □
Film américain d'Alan J. Pakula (1990).
22.35 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : Ghost. ■
Film américain de Jerry Zucker (1990).
0.43 Court-métrage : Di Rosa Girls.
0.45 Cinéma : Society. ■
Film américain de Brian Yuzna (1989).

ARTE

20.40 Feuilleton : Heimat.
D'Edgar Reitz (3e épisode).
21.35 Soirée thématique : Caméra et réalité Roumanie 1989.
Soirée réalisée par Harun Farocki et Andrej Ujica (130 min).

M 6

20.45 Téléfilm : Le Messager de l'espoir.
De Charles B. Jarrott, avec Charles Bronson, Edward Asner.
22.20 Série : Amicalement vôtre.
23.15 Documentaire : Le Tueur silencieux.
0.10 Informations : Six minutes première heure.
0.15 Documentaire : La Cinquième Saison.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Maladies d'hier et d'aujourd'hui.
21.30 Dresde, un musée du dix-neuvième siècle tout neuf. Par Pierre Descargues.
22.40 Les Nuits magnétiques.
Maisons perdues, maisons sauvées (1).
0.05 Du jour au lendemain.
Avec Annie Leclerc (Exercices de mémoire).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 25 juillet lors du Festival de Béziers) : Quartetuccio dédié au Quatuor Enesco, de Dubois ; Quatuor à cordes en fa majeur op. 96 b, de Dvorak ; Quatuor pour piano et cordes en mi mineur de d'Ollone ; Quatuor à cordes n° 2, de Janacek, par le Quatuor Enesco et Patrice d'Ollone, piano.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Lily Pons, soprano. Œuvres de Gounod, Delibes, Verdi, Offenbach, Saint-Saëns, Puccini, Proch.
23.09 Ainsi la nuit.
0.33 L'Heure bleue.

Mercredi 23 décembre

TF 1

17.55 Série : Hélène et les garçons.
18.25 Feuilleton : Le Miel et les Abeilles.
18.55 Magazine : Coucou, c'est nous !
Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Arielle Dombasle.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.05).
19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).
20.00 Journal et Météo.
20.50 Variétés : Sacrée soirée.
Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Les années 60.
22.45 Téléfilm : La Mémoire dans la peau.
De Roger Young, avec Richard Chamberlain, Jaclyn Smith (1re partie).
0.20 Série : Mike Hammer.

FRANCE 2

18.40 Jeu : Le Téléjack (et à 19.55).
18.50 Jeu : Score à battre
Animé par William Leymergie.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
Animé par Nagui.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.45 Téléfilm : Papa et rien d'autre.
De Jacques Cortal, avec Philippe Volter, Isabelle Otero.
22.20 Documentaire : Première ligne.
Palais royal : Versailles, l'attendu et l'insolite, de Jean Pierre Barizien, présenté par Léon Zitrone.
23.20 Journal, Météo et Visages d'Europe.
23.40 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field. Spécial romans policiers.
0.50 Cinéma : Les Belles Années (Cuore). ■■■
Film franco-italien de Luigi Comencini (1984). Avec Johnny Dorelli, Giuliana de Sio, Bernard Blier.

FRANCE 3

17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.
Présenté par Pascal Sanchez.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
Animé par Julien Lepers.
18.55 Un livre, un jour.
L'Elysée comme si vous y étiez, de Jacques Lanzmann et Nathalie Rivière.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 Magazine : La Marche du siècle.
Présenté par Jean-Marie Cavada. Entretien exclusif avec Salman Rushdie.
22.25 Soir 3 et Météo.
22.55 Opéra : La Tosca.
De Giacomo Puccini, avec les Chœurs et l'Orchestre de l'Opéra de Rome, dir. Zubin Mehta ; sol. : Catherine Malfitano, Placido Domingo, Ruggero Raimondi. En simultané et en stéréo sur France-Musique.

CANAL PLUS

17.50 Canaille peluche.
Souris souris ; L'Enfance du Père Noël.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
Présenté par Valérie Payet.
18.50 Le Top.
Présenté par Yvan Le Bolloc'h, Bernie Bonvoisin.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Spécial Père Noël.
20.30 Le Journal du cinéma.
Présenté par Isabelle Giordano.
21.00 Cinéma : La Neige et le Feu. ■
Film français de Claude Pinoteau (1991). Avec Vincent Perez, Géraldine Pailhas, Matthieu Rozé.
23.00 Flash d'informations.
23.05 Cinéma : Chienne de vie. □
Film américain de Mel Brooks (1991). Avec Mel Brooks, Lesley Ann Warren, Jeffrey Tambor (v.o.).
0.38 Court-métrage : Di Rosa girls.
0.40 Cinéma : Le Diable au corps. ■■■
Film français de Claude Autant-Lara (1946). Avec Gérard Philipe, Micheline Presle, Jean Debucourt.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

19.00 Documentaire : Les Mémoires de Bindute Da.
De Michèle Fieloux et Jacques Lombard.
19.55 Série : KY TV.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica : Orphée chante encore.
De Susanne Möller-Hanpft et Martin Bosboom.
21.40 Documentaire : Lettre à Peter.
De Jean-Pierre Gorin.
22.55 ▶Documentaire : Contes de cyclones en septembre.
De Christiane Succab-Goldman.
0.05 Magazine : Mégamix
(rediff. ; 60 min).

M 6

17.30 Série : Les Aventures de Tintin.
Le Crabe aux pinces d'or (1re partie).
18.00 Série : Equalizer.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.30 Jeu : Le saviez-vous ?
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.35).
20.45 Série : Aldo tous risques.
Direct au cœur, de Claude Vital, avec Aldo Maccione, Alberto Maccione.
22.25 Téléfilm : Les Jumelles du FBI.
De Paul Lynch, avec Jackee, Richard Lawson.
0.00 Magazine : Vénus.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes.
Variations sur le désert.
21.30 Correspondances.
Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Entretien avec Jean Mogin.
22.40 Les Nuits magnétiques.
Maisons perdues, maisons sauvées (2).
0.05 Du jour au lendemain.
Avec Malika Wagner (Terminus Nord).
0.50 Musique : coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 7 avril 1992 au Châtelet) : Musique funèbre, de Lutoslawski ; Concerto pour piano et orchestre n° 3, de Bartok ; Symphonie n° 3 en ut majeur, de Berwald, par l'Orchestre symphonique de la radio suédoise, dir. Esa-Pekka Salonen ; Andras Schiff, piano.
22.30 Concert (donné les 11 et 12 juillet en Italie) : La Tosca, de Puccini, par l'Orchestre de l'Opéra de Rome, dir. Zubin Mehta ; sol. : Placido Domingo, Ruggero Raimondi, Catherine Malfitano. En simultané avec France 3.
0.33 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : la pianiste Françoise Pujol en trio, Louis Sclavis, Dominique Pifarely, Marc Ducret, Bruno Chevillon ; La rétrospective : Martial Solal ; Les nouveautés ; L'introuvable ; Des Américains à Paris.

Le Monde

Les divisions de l'opposition

M. Juppé reproche à M. Séguin de « mettre en cause la stabilité de la monnaie »

L'opposition continue d'afficher ses désaccords sur la conduite de la politique monétaire, aussi bien au sein du RPR que de l'UDF. Lundi 21 décembre, MM. Alain Juppé et Nicolas Sarkozy ont dénoncé les positions de M. Philippe Séguin, partisan d'une rupture du lien entre le franc et le mark. *« On ne peut obtenir une baisse durable des taux d'intérêt que si la monnaie est solide*, a expliqué le secrétaire général du RPR, sur RTL. *Si on laisse entendre qu'on est prêt à avoir une monnaie qui flotte, qui se dévalue périodiquement, jamais on n'arrivera à baisser les taux d'intérêt parce que les opérateurs internationaux se méfieront du franc français. »* M. Juppé a rappelé à M. Séguin *« la règle sacro-sainte »* qui veut *« qu'un responsable politique ne tient pas des propos qui peuvent mettre en cause la stabilité de la monnaie. »*

Devant le Club de la presse d'Europe 1, M. Sarkozy a réitéré les mêmes mises en garde, en précisant que *« la cohérence fait aussi partie de l'efficacité politique »* et que sur la monnaie, particulièrement, *« il faut faire très attention à ce qu'on dit. »*

Le même jour et sur la même antenne, M. Alain Madelin, l'un des principaux rédacteurs du projet de gouvernement de l'UDF, partisan également *« de briser le lien mortel entre le franc et le mark »*, s'est désolidarisé de la position de M. Valéry Giscard d'Estaing, qui s'était déclaré solidaire de la politique monétaire du gouvernement. M. Madelin a estimé qu'il était *« imprudent de jouer sa crédibilité économique de façon aussi péremptoire »*, *« redoutant que les faits ne donnent tort dans l'avenir »* au président de l'UDF.

Une force de 35 000 à 40 000 hommes

L'OTAN approuve les accords d'état-major sur l'Eurocorps

Le conseil permanent des ambassadeurs de l'Alliance atlantique devait approuver, mardi 22 décembre, à Bruxelles, les accords d'état-major entre, d'une part, la France et l'Allemagne et, d'autre part, les commandements de l'OTAN sur les missions attribuées au corps européen, à base d'unités françaises et allemandes dans un premier temps. Cette démarche officielle est la dernière étape qui marque la naissance du corps d'armée européen, fort de 35 000 à 40 000 hommes et créé par MM. François Mitterrand et Helmut Kohl, auquel la Belgique, l'Espagne et le Luxembourg ont prévu de participer.

Durant la semaine dernière, ces accords d'état-major ont été discutés, d'un côté, par l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major français des armées, et le général Klaus Naumann, inspecteur général de la Bundeswher, et de l'autre, par le général John Shalikashvili, commandant suprême des forces alliées en Europe. Ils ont été approuvés par le comité militaire de l'OTAN, qui rassemble les chefs d'état-major des armées des pays membres à l'exclusion du représentant français qui siège sans voix délibérative, et par le conseil ministériel de l'Atlantique-nord, qui réunit les ministres des affaires étrangères. Le conseil permanent des ambassadeurs groupe les représentants des seize pays membres de l'Alliance.

L'Eurocorps, avec son PC à Strasbourg, pourra être engagé au titre de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) comme à celui de l'Alliance atlantique. Dans le cadre du traité de l'Atlantique-nord et à la condition que chacun des pays impliqués en soit d'accord, le corps européen travaillera au profit de l'OTAN sous contrôle opérationnel des commandements requis pour la mission. Ce corps d'armée participera à la défense principale du continent européen, il devra être capable de manœuvrer avec les forces alliées dites de réaction rapide et il pourra intervenir en maintien de la paix ou monter des opérations humanitaires hors de la zone OTAN.

C'est en octobre 1995 que le corps devrait être déclaré opérationnel. Du côté français, il mobilisera, outre l'actuelle brigade mixte franco-allemande, la 1re division blindée (DB) et, du côté allemand, deux brigades mécanisées.

A la suite de pressions de l'Eglise orthodoxe

La religion continuera de figurer sur les cartes d'identité des Grecs

A partir du 1er janvier 1993, au moment où la Communauté européenne s'ouvrira à la libre circulation des biens et des personnes, les Grecs auront une nouvelle carte d'identité, où continuera d'être mentionnée la religion. La persistance de cette mention marque la toute-puissance de l'Eglise orthodoxe dans le pays.

ATHÈNES

de notre correspondant

Le gouvernement grec devait s'adapter aux règles communautaires à compter du début de 1993, en proposant une carte bilingue permettant aux Grecs de voyager librement à l'intérieur des frontières de la Communauté. La mention de la religion devait y être facultative. Mais le ministre de l'intérieur, M. Nicos Kleitos, s'est fait « épingler » à la fin de l'été par les députés ultra-conservateurs de son parti (La Nouvelle Démocratie), soutenus par le clergé orthodoxe souverain, et le gouvernement a dû reculer, au grand dam des minorités religieuses catholique ou juive. Pour expliquer leur geste, les autorités helléniques ont rappelé que *« la Grèce et le monde hellénique n'ont survécu au fil des siècles que grâce à leur foi dans l'orthodoxie et dans l'amour de la patrie »*.

Un pouvoir omniprésent

La Grèce n'est pas un Etat laïc et l'orthodoxie fait partie de l'identité nationale. L'insurrection de 1821 contre le joug ottoman s'est faite sous le signe de la croix orthodoxe. La Constitution de 1974, établie à la chute de la dictature, continue d'être promulguée *« au nom de la sainte consubstantielle et indivisible Trinité »*. Le catéchisme orthodoxe est enseigné dans les écoles publiques.

Les socialistes, au pouvoir entre 1981 et 1989, qui ont voulu changer cette situation, se sont cassé les dents face au pouvoir d'une Eglise omniprésente. L'institution du mariage civil a été rejetée par la grande majorité des Grecs et les tentatives de séparation de l'Eglise et de l'Etat n'ont pas eu de meilleurs résultats. L'Eglise intervient à tout propos et commet parfois des écarts étonnants. Le saint synode, l'instance dirigeante du clergé, vient de lancer un appel, à l'occasion de Noël, pour demander la libération des anciens putschistes responsables du *coup d'Etat du 21 avril 1967*.

Le pouvoir de l'Eglise orthodoxe s'exerce au détriment des autres confessions. L'orthodoxie domine et condamne tout prosélytisme des autres religions qui sont définies officiellement comme des *« cultes étrangers »*. Le chef de l'Eglise catholique à Athènes ne peut porter le titre d'« archevêque d'Athènes », réservé au chef de l'Eglise grecque, et il est donc appelé « archevêque des Athéniens » pour ne pas porter ombrage à son confrère.

Les brimades, les obstacles et les inégalités de traitement ne manquent pas, se plaignent les dirigeants catholiques, souvent taxés de *« papistes »*. La discrimination s'exerce également contre la communauté juive, décimée par l'holocauste nazi. La mention de la religion dans la nouvelle carte d'identité n'a pas rassuré les responsables catholiques et juifs.

DIDIER KUNZ

Une pratique dévoilée par un hebdomadaire de Bucarest

La police roumaine reconnaît avoir mis sous surveillance des opposants et des étrangers

BUCAREST

de notre correspondant

A la fin du mois de novembre, l'hebdomadaire indépendant *Zig-zag* publiait une note datant de décembre 1991 et provenant vraisemblablement du Service roumain d'information (SRI) montrant que l'héritier de la Securitate (police politique du régime communiste) n'avait pas renoncé à la surveillance politique de certaines catégories de la population. Les noms des procureurs, avocats, juges, membres ou sympathisants d'un parti ou d'une association d'opposition sont dûment répertoriés.

Les étrangers, en particulier certains juristes, n'ont pas été oubliés. *« Le contrôle spécifique entrepris parmi les étrangers arrivant dans notre pays afin de régler des questions juridiques montre que beaucoup d'entre eux, en-dehors de leur mandat officiel, ont eu des activités visant à faire inclure dans les projets de lois des normes en accord avec la pratique juridique de leur pays, en adoptant une attitude de défi et de dénigrement des principes, des traditions, et de la jurisprudence roumaine »*, poursuit l'auteur anonyme de cette synthèse dont le porte-parole du SRI, M. Nicolae Ulieru, n'a pu nous garantir l'authenticité, sans toutefois démentir qu'elle venait de son service.

« Erreur professionnelle »

Parmi les personnalités surveillées, on trouve ainsi Mme Amy Louise Schwartz, assistant du sous-secrétaire d'Etat pour les droits de l'homme des Etats-Unis, ou M. Bedel de Boularcigne, président de la conférence des bâtonniers de France.

En revanche, le porte-parole du SRI a reconnu, lors d'un entretien au *Monde*, le 17 décembre, qu'un document datant de septembre 1990 et publié mi-décembre 1992 par le quotidien roumain *Evenimentul Zilei* provenait, *« sans l'ombre d'un doute »*, du SRI. Cette « étude », une *« erreur professionnelle »* selon M. Ulieru, désigne la Société de Timisoara, une des associations de l'opposition, comme une organisation *« fasciste »*. Certains de ses membres ont *« des armes »* et, selon *« les indices »* recueillis par le SRI, veulent *« attaquer les sièges du SRI en cas de répression »*. Rassurant, M. Ulieru nous a déclaré que, *« depuis, la capacité d'analyse du SRI et son opinion sur la Société de Timisoara avaient changé »*.

La troisième affaire concerne l'actuel ministre de la défense, M. Niculae Spiroiu, qui détenait ce portefeuille dans les précédents gouvernements dont le dernier cabinet de M. Petre Roman, renversé en septembre 1991 par les mineurs partisans du président Ion Iliescu. Le 4 octobre 1991, lors de la dernière réunion de ce gouvernement, dont un enregistrement vidéo a été diffusé à Bucarest en septembre 1992, les ministres se plaignaient en chœur d'avoir été *« désinformés »* par le SRI et *« suivis »* pour certains d'entre eux. Le ministre de la défense, le général Spiroiu, avait même arrêté deux agents chargés de sa filature. Pour M. Ulieru, le ministre a été *« mal informé »*. Le directeur du SRI et ex-officier de la Securitate, M. Virgil Magureanu, qui doit bientôt présenter un *« rapport d'activité »* au Parlement, a, lui, estimé qu'*« il s'agissait peut-être de coïncidences malheureuses »*.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

EN BREF

□ **ALGÉRIE : prochaine visite de M. Roland Dumas.** – M. Roland Dumas, fera, les vendredi 8 et samedi 9 janvier, une visite de travail à Alger, à l'invitation de son homologue, M. Lakhdar Brahimi, a annoncé, lundi 21 décembre, le Quai d'Orsay. L'ambassadeur d'Algérie en France, M. Sid Ahmed Ghozali, avait récemment estimé que les relations entre les deux pays n'étaient pas satisfaisantes et reproché à *« certains secteurs politiques »* français d'avoir joué l'ex-Front islamique du salut (FIS) *« gagnant »*. – *(AFP.)*

□ **CEI : report du sommet de Minsk.** – Le prochain sommet des chefs d'Etat de la Communauté des Etats Indépendants (CEI), qui devait se tenir à Minsk le 25 décembre, a été reporté au 22 janvier, a annoncé mardi le ministère russe des affaires étrangères. Ce nouveau report – la rencontre avait d'abord été programmée pour le 4 décembre, puis le 18 – a été demandé par plusieurs des chefs d'Etat de ces anciennes Républiques soviétiques, dont l'emploi du temps pour cette fin d'année était déjà trop chargé. – *(AFP.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 22 décembre 1992 a été tiré à 473 502 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Arts et Spectacles » : les grands disques de l'année

En quatre-vingt-dix ans, le disque est passé d'une fonction d'archivage, au support d'une culture propre qui n'est plus le reflet du concert. Aujourd'hui, tous les grands répertoires ont été enregistrés. Une sélection de plus en plus difficile s'impose donc, dans tous les domaines, du classique au rock, du jazz aux musiques du monde.